This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07592228 0

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER
Imprimerie centrale du Midi
Ancienne maison Gras. — RICATEAU, HAMELIN ET Cie.

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

5974

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

TOME DEUXIÈME

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS
A LA LIBRAIRIE DE A. FRANCK
(VIEWEG, propriétaire)
67, RUE RICHELIEU, 67

M DCCC LXXI

33062
ASTOR
MAY
20
1895
NEW

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS RELATIFS A L'HIVER DE 1470 A 1471

L'hiver qui vient de s'écouler comptera parmi ces hivers désastreux qui, heureusement, n'affligent que de loin en loin nos contrées méridionales ; ses neiges fréquentes et abondantes, qui ont couvert pendant de longues semaines notre sol, où rarement on les voit persister quelques jours ; sa température et ses gelées sibériennes, auxquelles nous ne sommes pas habitués, demeureront longtemps dans le souvenir de nos soldats, mobiles et mobilisés, qui ont eu à les subir dans de si pénibles circonstances, et placeront l'année 1870-1871 à côté de celles de 1709 et de 1829.

Il nous a paru curieux de constater que, remontant à quatre siècles de distance, année par année, un hiver également rigoureux avait affligé nos contrées et détruit complétement hors de terre les oliviers, qui procuraient à nos pères une de leurs récoltes principales. *Ils sont tous morts et perdus de tous points,* disent dans leur ordonnance les présidents des États, *par les grandes froidures et gelées qui ont esté, tellement qu'il n'est espoir que iceulx oliviers soient ou* (pour *au*) *port et point qu'ils estoient avant lesdites froidures et gelées, de vie de homme vivant.* Cet hiver fut celui de 1470 à 1471, sous le roi Louis XI.

La publication que nous faisons des pièces qui y sont relatives continuera, nous en avons l'espérance, à être utile pour l'étude des origines de notre langue locale, et pourra concourir au but que se sont proposé d'atteindre ces hommes de bonne volonté qui ont entrepris de relever du mépris sous lequel on allait l'étouffer l'énergique et pittoresque langage de nos ancêtres.

Ces documents sont tirés du registre de l'hôtel de ville de

Gignac coté BB. 13, que nous avons tâché de décrire dans le dernier numéro de cette Revue. Nous ne renonçons pas à lui faire, plus tard, de nouveaux emprunts.

Dans la seconde moitié du mois de février 1470 (pour nous 1471), il fut constaté que le froid rigoureux de l'hiver avait mortellement atteint les oliviers qui couvraient en grande partie le territoire de Gignac et des lieux voisins. L'antique tradition veut que l'église Notre-Dame-de-Grâces, près Gignac, ait succédé à un temple de Vesta bâti au milieu d'un bois sacré complanté d'oliviers, ce qui ferait remonter l'existence de cet arbre, à Gignac, à une date, comme on le voit, assez vénérable. Chateau-briand, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*[1], rendant compte de sa visite au Jardin des Oliviers, où il vit huit de ces arbres d'une remarquable grosseur et d'une extrême décrépitude, observe que « l'olivier est pour ainsi dire immortel, » parce qu'il renaît de sa souche. » Il ajoute : « On conservait, » dans la citadelle d'Athènes, un olivier dont l'origne remon- » tait à la fondation de la ville », et il donne la preuve que « les » oliviers du jardin de ce nom, à Jérusalem, sont au moins du » temps du Bas-Empire. » Cette longévité n'était pas propre seulement aux oliviers de l'Orient ; nous avons nous-même fait arracher, à Montpeyroux, un olivier dont la souche, entre le tronc et les racines, avait six mètres de circonférence, et il n'est pas rare d'en voir de pareils. Il a fallu évidemment plusieurs siècles pour leur donner ces dimensions.

Les consuls que Gignac nommait tous les ans, au nombre de trois, pleins de cette sollicitude pour les intérêts publics dont nous trouvons les traces à chacune des pages de notre registre, quoique leur magistrature ne fût qu'annuelle (ne pourrions-nous pas dire parce qu'elle n'était qu'annuelle?), délibérèrent sur les moyens d'atténuer le mal, ou du moins de prendre des précautions pour l'avenir ; et, parce qu'on connaissait cette quasi-immortalité de l'olivier, dont parle Chateaubriand, il fut

[1] Œuvres complètes, tom. VIII, pag. 35. Paris, 1831, Lefèbre et Ladvocat, éditeurs. (Tom. II de l'*Itinéraire*.)

arrêté d'interdire l'entrée des olivettes et des champs complantés d'oliviers aux animaux, qui pourraient nuire aux rejetons, espoir de l'avenir, qui devaient repousser des souches des arbres brûlés par le froid. Ils s'adressèrent au viguier royal, qui représentait l'autorité souveraine dans la ville et dans le ressort de la viguerie, et le supplièrent de leur permettre de faire publier cette prohibition. Leur légitime demande fut favorablement accueillie, et, le 19 du mois de février 1470 (1471), le crieur public fit défense, de par le roi, par ordre de M. le Viguier et à la requête des seigneurs consuls, à toute personne, de quelque état ou condition qu'elle fût, de faire paître aucun bétail, gros ni menu, dans toute la terre et juridiction de Gignac, là où se trouvaient des oliviers morts ou non morts, *à cause de l'inconvénient auxdits arbres dernièrement survenu.*

J'ai dit que l'an 1470 était pour nous 1471. Dans notre registre, on ne commence l'année que le 25 mars, fête de l'Incarnation du fils de Dieu et de l'Annonciation de la sainte Vierge. Ce jour-là, les nouveaux consuls entraient en fonction et nommaient leurs conseillers politiques, leurs clavaires, etc. En tête des pages du registre qui portent les actes faits le 25 mars, on lit : *Mutatur annus,* ou bien *Incipit annus,* ou quelque chose d'analogue.

Un des premiers soins des consuls qui entrèrent en charge le premier jour de l'an 1471, c'est-à-dire le 25 mars, fut de renouveler les prohibitions en faveur des oliviers. Trois jours après, le 28 mars, ils firent publier ce qu'on appelait la sauvegarde des consuls et ensuite une publication générale, où, après avoir défendu le blasphème, les jeux pendant les offices du dimanche et les injures de parole et de fait entre particuliers, ils mettent pour 4e article la défense de faire paître les bestiaux dans les lieux où se trouvaient des oliviers, grands ou petits. Le 5e article nous révèle, comme existant déjà il y a quatre-cents ans, la mauvaise réputation dont jouissent encore dans nos campagnes les chèvres et les boucs à cause de leur dent, meurtrière aux plantes qu'ils ont rongées : il est

défendu de faire paître aucun de ces animaux dans toute la terre de Gignac, à moins que ce ne soit *per bayla o per alachar;* et encore le propriétaire doit-il le tenir tout le jour à l'attache, sous peine du ban et de perdre la langue de chaque chèvre ou bouc. On appelle encore, dans le pays, la sage-femme du nom de *baila.*

Nous donnerons encore cette publication, quoiqu'elle ne se rapporte pas exclusivement aux désastres de l'hiver précédent.

Si la conservation des oliviers était d'un intérêt général à Gignac, l'éducation des bêtes à laine était aussi une des industries de ses habitants et fournissait la matière première à ses fabriques de draps. Nous avons vu les réquisitions de bêtes ovines faites en cette ville pour la guerre du Roussillon. Les propriétaires de troupeaux, ou *troupeliers,* nom qui est encore en usage aujourd'hui dans la contrée, s'alarmèrent de ces défenses, protestèrent contre elles, firent des appellations et se déclarèrent disposés à ne pas obéir. Les consuls, pour les y forcer, s'adressèrent, par voie de doléances, aux États de la province, qui furent assemblés à Montpellier au milieu du mois de mai suivant. Les commissaires députés par le roi aux États admirent ces plaintes, et, prenant en mains la cause des consuls, ordonnèrent que les susdites prohibitions fussent de nouveau proclamées, donnant commission spéciale à cet effet au viguier et au juge royau de Gignac[1]. Leur ordonnance, que nous reproduisons en entier, est datée du 28 mai 1471. Elle fut publiée, selon sa forme et teneur, le 1er juin suivant, avec la prohibition renouvelée en conséquence, d'introduire aucun bétail gros ni

[1] Ce viguier était Galhard de Montastruc. Il se distingua par toute sorte d'excès. Les consuls de Gignac, auxquels se joignit le procureur du roi, portèrent plainte contre lui. En 1468, Pierre Mace, secrétaire du roi et son trésorier dans la ville et baronies de Montpellier et de l'Homeladez, fut chargé d'informer contre lui et de l'admonester. Montastruc continua ses vexations, et il fut enfin décrété de prise de corps en 1473 et dut être conduit à la conciergerie du palais de Toulouse, *ad consurgeriam palatii.*

Le juge royal était R. d'Orgelet, licencié ès lois et bachelier en décrets.

menu dans les olivettes, non-seulement de la juridiction de Gignac, mais encore dans celle de Notre-Dame-de-la-Garrigue. Or Notre-Dame-de-la-Garrigue, située en face de Gignac, mais sur la rive opposée de l'Érau [1], n'a jamais dépendu de Gignac. Elle était du diocèse de Lodève, tandis que Gignac appartenait à celui de Béziers, dont il était la seconde ville. Notre-Dame, après avoir longtemps dépendu de la paroisse de Montpeyroux, auquel on l'a de nouveau annexée au commencement de ce siècle, était un prieuré appartenant à l'abbaye de St-Guilhem. Elle avait un seigneur particulier, qui s'intitulait coseigneur de Montpeyroux et qui était d'une famille nommée du Fesc, assez célèbre dans la contrée. Sa fille, Helix du Fesc, épousa, en 1465, Pierre de Vissec-Latude, seigneur de Jonquières, et par elle la seigneurie de la Garrigue entra dans le domaine des de Vissec-Latude, qui la possédèrent longtemps. Une de nos pierres tombales de Jonquières nomme Arnaud II comme seigneur de la Garrigue. Notre-Dame-de-la-Garrigue était aussi une commune à part, qui existe encore sous le nom officiel de Lagamas, parce que son siége a été transféré au hameau di Mas-d'Agamas [2]. Du village de la Garrigue il ne demeure plus pierre sur pierre, excepté les ruines de son église romane, qui s'élèvent à près d'un mètre hors du sol; une moitié de cette chapelle a été rebâtie il y a une vingtaine d'années, mais sans caractère architectural. Le cimetière joignant est devenu une vigne. On a jeté au vent les cendres des chrétiens qui y avaient été déposées pendant au moins huit siècles, pour avoir quelques ceps de vigne de plus!!

D'après ce que nous venons de dire, nous ne concevons pas

[1] *Erau*. C'est le nom généralement reçu de ce fleuve qui donne son nom au département. On lit dans tous nos vieux registres : *Eravus*, Erau, *Araou*. Pourquoi l'a-t-on affublé légalement de trois lettres inutiles et qui n'ont pas de raison d'être ?

[2] Nous ne pensons pas qu'ici Agamas soit le nom de la rivière voisine, mais bien plutôt un nom propre de famille. Nous trouvons dans l'Inventaire de l'église de Gignac un prêtre de ce nom, désigné comme bienfaiteur de cette église.

à quel titre on publiait, à Gignac, une défense relative au terroir de Notre-Dame de la Garrigue, et nous ne pouvons nous l'expliquer qu'en supposant qu'alors, comme aujourd'hui, la partie de ce territoire la plus voisine de l'Erau avait pour propriétaires des habitants de Gignac.

L'*Histoire du Languedoc* ne nomme pas les commissaires du roi aux États du mois de mai 1471 ; notre document aura l'avantage de conserver leurs noms à l'histoire locale, avec les qualités de ceux qui les portaient.

On remarquera la division faite entre la langue d'oc et la langue d'oil, la *lenga d'oc* et la *lenga d'oy*. Elle est évidemment basée sur la particule dont on se servait, soit en deçà, soit au delà de la Loire, pour exprimer l'affirmation. L'une et l'autre formule viennent pour nous des pronoms latins : *hoc*, disait le Méridional, comme on le dit encore aujourd'hui dans beaucoup de nos dialectes. *Hoc,* sous-entendez *est,*—C'est cela, Oui. L'homme d'au delà la Loire disait *oil,* c'est-à-dire *Hoc est illud.* Sous-entendant le verbe, on a : *Hoc illud,* puis par suppression des finales *o-il,* qui est devenu *oil* et ensuite *oui.* Aujourd'hui, chez nous, on se sert de deux formes : l'une, *oi,* pour l'interlocuteur que l'on tutoie, et l'autre, *oúi,* pour ceux à qui l'on porte respect ; mais il faut les entendre prononcer sur les lieux.

Nous invitons encore à comparer l'analogie des deux langues dans la partie de la proclamation en langage local, traduction du français de l'ordonnance qui est de la même époque. Selon notre usage, nous expliquerons par des notes les mots qui nous sembleront en avoir besoin.

Qu'on nous permette, en finissant, un regret en faveur de nos chers oliviers. Le temps est rude pour eux, depuis quelques années. La cognée les sape sans merci, à coups redoublés ; on a besoin de l'espace qu'ils occupent pour multiplier la vigne, qui nous enrichira plus vite. En vain la Providence nous a envoyé la sévère leçon donnée par l'oïdium ; en vain elle nous avertit encore aujourd'hui par le *phylloxera vastatrix ;* en vain la prudence la plus vulgaire nous dit que la trop grande abondance d'une marchandise est pour cette marchandise une

cause de dépréciation : il faut que tout cède à la vigne ; et, sans respect pour leur antiquité vénérable, ce sont, tous les ans, autour de nous, des hécatombes de ces arbres toujours verts, qui étaient l'ornement séculaire de nos campagnes, d'où ils auront bientôt totalement disparu. Puisse la génération présente, si avide de ses intérêts, n'avoir pas à se repentir un jour de sa désaffection et de son ingratitude pour ces vieux amis de ses pères.

L'abbé Léon VINAS,
curé de Jonquières.

PROCLAMATIONES

f° clxvi

An. Incarn. Dni m° iiij^c lxx° et die xix mensis februarii, dno Ludov., etc. Noverint universi quod de mandato dni Vic. regii Giniaci et ad instantiam dnor. Consulum fuerunt facte proclamationes per loca et cadrivia consueta dicti loci per Joh. Durbanti servientem et preconem dicti loci voce tube præced. prout continetur in quodam cartello sequentis tenoris : (est cartellus in libro opinionum).

Aujas que vos fa hom assaber de part lo rey nre ss^or e de mandamen de Mess^or lo Viguia real de Ginhac, et a la requesta de Mess^ors consols, que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat ho conditio que sia, que de aquesta hora en avant aure metre ny far metre ny payser ny far payser nengun bestial gros ny menut, si non que sya de laborage, en tota la terra e jurisd. de Ginhac la ont aura olevias mors ho non mors per lo enconvenient novelament alsd. albres avengut, e ayso sus la pena de x s. t. donadors al Rey nre S^or totas ves[1] quotas ves.

[1] *Ves*, fois. *Totas ves quotas ves*, autant de fois que. En espagnol, on dit *vez* dans le même sens. Aujourd'hui, nous disons *fes : una fes, dos fes ;* une fois, deux fois ; et c'est de là évidemment que vient le mot *fois* du français. Cette substitution de la lettre F au V n'est pas nouvelle. On trouve des inscriptions antiques qui portent SERFVS et FVLGVS, pour

hy seran trobats et sus la pena del banh sensa nenguna merse.

Item mays que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat ho condition que sia, que de aquesta hora en avan aure governar ny far governar buous sy non per bovias sufficiens e que los bovias[1] non ajon a governar sy non que cascun son par de buous per tal de miels gardar per non dampneiar[2] los olevias ny autres albres ny frutz del terratori de Ginac, e que non auron[3] menar losd. buous per lo labor sensa[4] esquilla, e ayso sus la pena del banh sensa nenguna merse.

Fuit facta per dictum preconem et publicata dicta proclamatio in planiolo[5] de qua ven. vir M. Jac. Gervasii in leg. baccal. coconsul dicti loci pro universitate et singularibus ejusd. fieri petiit publicum instrum. per me not. infrascript. Testes Gmus Abelandi, Honoratus Coste, Joh. Vernede, Giniaci, et ego Joh. Capellerii, not.

Item fuit public. in cantono[6] claustri, testes Jac. Fulcrandi Pus Saleti, Giniaci.

Item in cantono ante domum platee Step. Rocherii, testes qui supra et Step. Bedocii, Giniaci.

Item in cantono carrerie de la Bocaria[7], testes qui supra.

SERVUS et VULGUS. L'empereur Claude s'efforça d'introduire cette forme pour distinguer l'V consonne de l'V voyelle. Cet F s'appelait digamma.

[1] *Bovias*, bouviers.

[2] *Damneiar*, porter dommage; *damnum*. L'*i* est ici consonne : *damnejar*.

[3] *Auron*, et plus haut *aure*, sont ici pour *auson* et *ause*, du verbe *ausar*, oser, qui osent *ou* qui ose. Remarquez la lettre *r* mise pour *s*.

[4] *Sensa*, sans; en italien, *senza*; l'espagnol a conservé *sin*. On disait aussi chez nous *ses nenguna merce*.

[5] *Planiolo*, qu'on écrit plus bas *planholo*. Il y avait, comme il y a encore aujourd'hui à Gignac, la grande place où est l'hôtel de ville, et la petite place, ou planol, sur laquelle, autour du puits qui en occupe le centre, se livre le combat dit *Sinibellet*, le jour de l'Ascension.

[6] *Cantono*, le coin; en roman *cantou*, angle de rue. Le mot roman a été latinisé.

[7] *Bocaria*. Il y avait à Gignac, comme à Montpellier, une bouquerie et une saunerie. *Bocaria*, boucherie; *saunaria*, saunerie, grenier à sel.

Item in cantono chaudelli [1], testes G. Fautrerii, Jac. Farani.

Item in cantono carrerie de la oliveda [2], testes Pet. Saleti et Jac. Farani, et facta dicta proclam. in dicto cantono M. Joh. Liural proc. reg. petiit de ead. fieri et retineri pro dno nostro rege publicum instrum., testes qui supra.

Item in carreria Gara, ante domum M. Aymonis Rate, testes qui supra.

Item in cantono carrerie Curie, testes qui supra.

Item in cantono furni, testes qui supra.

Item in cantono quod est in medio carrerie de Mauriri, testes qui supra.

Item in cantono carrerie putey salati, test. Jac. Scuderii, Dion. Ginos.

Item in saunaria, test. Pet. Cambonis junior Giniaci, dnus B. de Abinio, diaconus loci de Albino Ruthen. dioc. Et ego Joh. Capell., notar. [3]

—

f° clxxiij, verso, et f° clxxiiij, recto et verso.

Anno Incarnationis dni nostri Jhu Xti m° iiij° lxx primo et die prima mensis Junii, illustrissimo principe et dno nostro dno Ludovico, Dei gratia, rege Francorum regnante, noverint universi quod Phus Griffol pro et nomine Stephani Asterii, preconis publici d. loci de Giniaco, diocesis Bitter., de mandato nobilis et ven^lis^ (*sic*, pour *nobilium et venerabilium*) vi-

[1] *Chaudelli*. Il y avait à Gignac une maison dite *del chaudel*. Elle appartenait à la ville, qui la louait tous les trois ans à un pangoussier (boulanger). Le rentier devait y vendre du pain blanc et brun, et, de plus, *chaudels*, *biscuotz*, *fogasses*, *pastisses*, *tartras*, et y préparer, moyennant salaire, les *pastisses* et *tartras* des habitants.

Nous entendons par *chaudel* le gâteau que nous appelons un échaudé. *Biscuotz*, biscuits.

[2] *Oliveda*. En allant de l'église actuelle au jeu de ballon, qui était jadis le jeu de l'arbalète, on trouve un puits appelé puits de l'Olivette.

[3] On a encore à Gignac : la carrieira de la Cour, la carrieira dau Four, la carrieira Maurina, la carrieira de la Gara, la Saunariè, la Boucariè.

rorum dnorum vicarii et judicis regiorum loci predicti de Giniaco, commissariorum specialiter deputatorum per magnificos et potentes viros dnos præsidentes et commissarios per regiam majestatem ad præsidendum in consilio gencium trium statuum patrie lingue Occitane in villa Montispelii in mense Madii proxime præteriti tentos, deputatos et commissos ad instantiam et requisitionem honorabilium virorum dominorum consulum ejusd. loci de Giniaco voce tube præcedente proclamavit et proclamationes fecit per cadrivia et loca infrascripta dicti loci de Giniaco, prout et quemamodum continetur in quadam papiri cedula cujus tenor sequitur et est talis :

Aujas que vos fa hom assaber de part lo rey nostre sobeyran segnor, e de mandamen de messg^{ors} lo viguier e jutge de Ginhac, comessaris specialment depputatz per los poyssans[1] et magniffics homes Moss. Geuffroy de Chabannes s^{or} de Charlus, Ch^{er} Chambellan del rey nre sgnor e loctenent de tres aut[2] prince de Moss. lo duc de Borbonnes et Dauvergne. governado de Lengadoc, et de Moss. P^{e} de Reffuge general sur lo fach e governamen de totas finansas, tant en Lengadoy que en Lengadoc, Mes Adam Fumee e P^{e} Prignant maistres de requestas ordinaris del ostal deld. rey nre sobeyran seg^{or} e de Me Johan de la Loere, tresaurier general de Lengadoc, e Me G^{mes} Lauvergnac, contrarolle de la recepta generala, et de Me Jac. Cortet, auditor de contes, conseilhers deld. rey nre sobeyran segnor, e commessaris per lo rey nre segnor ordenatz a presidir al conselh dels tres statz de Lengadoc darrieyramen assemblatz e tengut al mes de may propdanament passat en la vila de Monpelie, comessaris sus las dolensas e complanchas del pais, e a la requesta de Messegnors Consols de la presen vila de Ginhac, per els e per la universitat, enseguent la forma et la manieyra en lur dicha commission contenguda, que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat o conditio que sia, que de aquesta hora en avant que ause ny sia si ardit de metre pay-

[1] *Poyssants*, puissants : l'*o* devait se prononcer *ou*.
[2] *Aut*, haut.

ser ny fayre metre ny payser nengun bestial gros, sy non que sia de labor ne menut, en alqunas terras ho possessions dins la terra ho jurisdiction de Ginhac ne de Nostra Dona de la Garriga la ont aja ho sian alqus olevias grans ne petits, e ayso sus la pena de x s. t. al rey nre sobeiran seg^or^ donadoyra e del banh ses nenguna merse, non obstans oppositious et appellatious faytas ho a fayre, e autrament coma se conten en ladita commission de la qual la tenor se en sec :

Geuffroy de Chabannes seig. de Charlus, ch^er^ chambellan du roy notre seig. et lieuten. de Monsseig. le duc de Bourbonnoys et Dauvergne, gouverneur de Languedoc ; P^re^ de Reffuge, general sur le fait et gouvernement de toutes ses finences tant en Languedoil que en Languedoc ; Adam Fumée et Pierre Prignant, maistres des requestes ordinaires de lostel diceluy ; Sr Jehan de la Loere, tresaurier general de Languedoc ; Guilh. Lauvergnac, contrarolleur de ladite recepte generale, et Jacques Cortet, auditeur des comptes, conscelliers dudit S^r^ et commissaires, par lui ordonnes a presider a lassemblee des troys estats de Languedoc tenus presentement en cette ville de Montpellier[1], et a pourvoir aux plaintes et doleances dudit pays, aux viguier et juge de Gignac ou a leurs lieutenans, salut : de la partie des consuls, manans et habitans dud. Gignac, et d'autres lieux circumvoysins, le procureur dudit S^r^ joint avecques eulx, Nous a ete exposé en griesvement complaignant que l'an m iiij^c^ lxx dernier passé et l'an présent mil iiij^c^ lxxj, les oliviers dudit lieu de Gignac et d'autres lieux a lenviron par les grandes froidures et gelées qui ont été sont de tous poins morts et perdus tellement qu'il n'est espoir que iceulx oliviers soient ou port et point qu'ils estoient avant lesdites froidures et gelées, de vie de homme vivant ; pour la conservation desquels oliviers au moins des germes[2] ou plantes que iceulx oliviers ont remis

[1] Montpellier. Nous ne pouvons affirmer cette orthographe ; le mot est en abrégé, Mopel.

[2] Germes. Ces germes, dans le pays, s'appellent *estacas*. Ce mot se trouve en castillan avec la même signification, surtout en Andalousie, où il signifie comme chez nous : plant d'olivier. (*Dict. de l'Acad. espagn*, 1780.)

au pie des soches. Vous ou aucun de vous au pourchas desdits suppliants avez fait certaines ordonnances lesquelles avez fait crier et publier par cry public et a son de trompe, c'est a savoir que nuls moutons ne brebis ne osassent ne présumassent entrer es olivettes dudit lieu, et ce sous peine de dix souls tournois appliques au roy notredit seign., desquelles prohibitions et deffenses ensembles lesdites peines aucuns habitans dudit lieu de Gignac et autres ayant grandes quantites de bestail lanut et chievres, ont appellé et relevé et au moyen de ce sefforcent de tenir lesdits suppliants en grandes involutions de proces disans par expres qu'ils ne obeyront ausdites cryes et prohibitions et que pis est entrent esdites olivetes font et donnent plusieurs domaiges come par avant, qui est un tres grant grief prejudice et domaige desdits suppliants, et plus serait ainsi quils dient se par nous ne leur est sur ce pourveu de remede convenable ycelui humblement requierent, pour ce est il que Nous ces choses considerées qui ne voulons les subgets dud. S^r indeuement estre foulés ne oppressés soubs umbre de tels appels frivoles; mais pourveoir au fait de la chose publique et justice a ung chacun estre administrée, Vous mandons et pour les causes dessusd. commandons en commectant, se mestier est[1], que lesd. ordonnances, prohibitions et deffenses, ainsi et pour les causes dessusd. par Vous faites et declairées, Vous non obstant lesd. sus appellations et autres faictes ou a faire, faictes garder et entretenir de point en point selon leur forme et teneur, par maniere de provision, jusques a ce que par justice autrement en soit ordonné, en contraignant a ce faire et souffrir tous et chacuns les troppeliers manans et habitans de lad. ville de Gignac et autres lieux circumvoysins, par toutes voyes et manieres deues et raisonnables de ce faire; par vertu du povoir a nous donne en ceste partie, Vous avons donné et donons par ces présentes plain povoir, comission, auctorité et mandement special, mandons et comandons à tous

[1] *Se mestier est*, s'il est nécessaire. *Menester*, en castillan, et *mestiere*, en italien, ont la même signification.

les justiciers, officiers et subjetz dud. S^r que a vous et a chacun de vous, vos comis et depputes en ce faisant obeissent et entendent dilligemment prestent et donnent conseil, conffort, faveur, aide et prisons, se mestier est et par vous requis en sont. Donné soubs deux de nos signets, le xxviij^e jour de mai l'an m iiij^c soixante et unze. J. Richier.

De quibus omnibus et singulis predictis honorabilis vir Steph. Rocherii, conconsul, dicti loci de Giniaco pro universitate dicti loci de Giniaco dicte dioc. Bitterensis et singularibus ejusd. fieri petiit et requisivit predictum instrumentum per me notar. infrascriptum. Acta fuerunt hec in platea majori dicti loci de Giniaco presentibus testibus providis viris Johanne Milhoni, Stephano Bedocii, Petro Carbonelli, Anth. Duranti al. (pour *alias*) Corderii, Bermundo Cornilhas, et pluribus aliis dicti loci de Giniaco, et me Joh. Capellerii publico auctoritate regia Giniaci, notario, qui de predictis requisitus instrumentum in notam recepi et scripsi.

Deinde anno die et regnante predictis preconisatio et publicationes predicte fuerunt facte per dictum Ptrum Griffol, in cantono carrerie Gare dicti loci, testes fuerunt presentes Dnus P^us Silvestri presbiter, Roddericus Pale mercator, G^us Sereni apotecarius, P^us de Colomeriis, Ben. Sobrerii, dicti loci de Giniaco. Et ego Joh. Capellerii, not. reg. pred. qui de predictis instrum. in nota recepi et scripsi.

Postque anno die et rege predictis preconisatio predicta et dicte proclamationes fuerunt facte et publicate fuerunt per prelibatum Phum Griffol, modo quo supra voce tube preced. in planholo dicti loci in presentia et testim. providorum virorum Joh. Coste senior. Jac. Romani, Petri Fontis, R. Cambonis, Jac. Coste, ejusd. loci et mei dicti Joh. Capellerii, not. reg. predicti qui de premissis instrum. in notam recepi et scripsi.

Postremo anno quo supra dieque et regnante predictis, dictus Phus Griffol et dicta voce tube preced. proclamavit et proclamationes fecit de mandato et ad instantiam quorum supra in

cantono furni S. Michaelis[1] dicti loci ut in dicta cedula continetur, me notario publico et infrascripto lecturam loco ejusd. in omnibus locis predictis eidem faciendo[2]. De quibus predictis providus vir Joh. Borrelh, conconsul fieri petiit et requisivit pro dicta universitate et singularibus ejusd. publicum instrumentum per me notar. infrascriptum in presentia et testim. providor. virorum Petri del Fau, Joh. Durbanti, Anth. Garnerii, Petri Daucha, ejusd. loci de Giniaco et mei dicti Joh. Capellerii publ. auctor. regia Giniaci notarii, qui de predictis requisitus instrum. in notam recepi et scripsi.

---

f° clxx v°

Anno Dni m° IIII^c lxx primo et die XXVIII^a mensis marcii, dno Lud., etc. Noverint universi quod P^hus Griffol, preco publ. de Giniaco, de mandato dni Viguerii regii et ad instantiam honor. virorum dd. consulum de Giniaco, voce tube precedente proclamavit et fecit proclamationes prout et quemadmodum continentur in quadam papiri cedula sequentis tenoris :

Aujas que vos fa hom assaber de part lo rey nre sobeyran s^or e de mandamen de moss. lo viguia de Ginac e a la requesta dels hon^bles homes los consols deld. loc de Ginac, fa hom prohibitio e defensa que non hy aia nenguna persona, de qualque stat o conditio que sia, que de hora en avant auze jurar ny renegar de Dieu ny lo sieu nom, e ayso sus la pena de x s. t. autra pena que poyran encorre.

Item que non hy aia nenguna persona que auze jogar a nengun joc que sia lo sancte Dimenge quant se diran la messa mage he vespras, e ayso sus la pena de x s. t. e sus tota autra pena que poyrian encorre.

[1] *Furni S. Michaelis.* Il y avait à Gignac deux fours banaux appartenant à la commune : le four d'*amoun* (d'en haut), près la chapelle Saint-Michel, et le four d'en bas, ou de M. Huc.

[2] Le notaire constate qu'en ces divers lieux il a fait lui-même la lecture de la publication à la place du précon ; probablement que ce précon ne savait pas lire le français

Item que non hy aia nenguna persona, de qualque stat o conditio que sia, que ause injuriar de fag ne de dig la un lautre, e ayso sus la pena de x s. t. e sus autra pena que poyrian encorre.

Item que non hy aia nenguna persona, de quelque stat o conditio que sia, que ause ne sia si ardit de metre paysser ne fayre metre ny paysser nengun bestial, qualque sia, gros ne menut, en alcunas terras ho possessious dins la terra ho jurisdictio de Ginac ne de Ntra Dona de la Garriga, ont aja ho sian alqus olevias grans ne petitz ne en autras parts ont poyria aver o esser comes banh, sus la pena de x. s. t. al rey nre ss^or donadoyra e del banh ses nenguna merse.

Item que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat ho conditio que sia, que ause ne sia si ardit de tener, metre ny far paysser en tota la terra et jurisdictio deld. loc de Ginac, lay ont aura la or (*sic*) alcunas cabras o bocz, se non que sia per bayla[1] o per alachar, laqual sera tengut aquel que la tendra ho aura tot jorn stacada, e ayso sus la pena del banh acustumat per cascuna cabra, ho de perdre la lenga de cascuna cabra ho boc.

Item que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat o conditio que sia, que ause ni sia si ardit de rumpre ny prene alcunas lenhas verdas ny secas, ne metre ny far paysser alqun bestial gros ne menut en lo bosc ny deves apelat la Talhada[2], sus la pena del banh acustumat.

Item que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat ho conditio que sia, que sia si ausart[3] ne ause metre ne far metre alcun fuoc o incendi en alcus boscz ne patus comus de la universitat he habitans deld. loc de Ginac ne en autra part, que puosca en devenir e procesir alsd. boscz o patus, ne puosca far nengun dampnage o prejudici a alcus qualsque sian, et

[1] *Bayla:* on appelle encore ainsi l'accoucheuse; *alachar*, allaiter.

[2] *Talhada.* C'est encore aujourd'hui le nom d'un bois communal que traverse la route nationale n° 109.

[3] *Ausart.* Remarquez ce mot, pour dire hardi; ailleurs, on dit *ardit*

ayso sus la pena de x ℔[1] t. donadoyra al rey nre ss^er e de restitutio de dampnage e interesses e tota autra pena que poyrian encorre envers lo rey nre ss^er.

Item sans innovar ne prejudicar a las autres proclamatious he prohibitious sus ayso fachas, que non hy aia nenguna persona, de qualq. stat ho conditio que sia, que ause ne sia si ardit de metre ne far paysser alqun bestial gros ne menut en alcunas qualsque sian rebieyras o mejanas appartenens a ladita universitat deld. loc de Ginac, e aquo sus la pena del banh acustumat.

Item que non hy aia nenguna persona, de qualque stat ho condition que sia, que ause ne sia si ardit de talhar ne prene alcunas ramas ne lenhas verdas ne secas ne alcuns vims[2] ne vidisses en lasd. ribieyras ho mejanas, en qualq. part que sia, appartenens a lad. universitat de Ginac, et aquo sus la pena del banh acustumat e autra pena que poyrian encorre.

Item que nenguna persona, de quelque stat ho conditio que sia, ause affranar las possessious ne los frutz de aquelas, los huns dels autres, e ayso sus la pena del banh e autra que poyrian encorre.

Item que nenguna persona, de qualq. stat ho conditio que sia, auze de aquesta hora en avant metre nengun bestial gros ne menut dedins las vinhas de tota la jurisdictio e termenal[3] de Ginac, sus la pena de x s. t. et del banh ses nenguna merse en temps prohibit.

Item que non hy aia nenguna persona que auze amassar ne prene nenguna lenhas de olevias mortz ne non mortz ne autras sy non que de so del sieu, sus la pena de x s. e del banh.

Item que nenguna persona non auze trayre autra persona

[1] Ce signe ℔ signifie *livres:* ce sont les deux lettres *l* et *b* avec une ligature et l'indication d'une abréviation. Pour dire écu, on se sert d'un véritable écu triangulaire.

[2] *Vims ne vidisses. Vims*, du latin *vimen*. osier. *Vidisses*, espèce d'osier qu'on appelle encore *bedisses* ou *abernousses*. Il est très-commun sur le bord de nos ruisseaux.

[3] *Termenal*. territoire.

foras de son ordinari, ne fayre cessio ne remission a gens de dreg prohibidas a causa de mudar judici ordinari, e aquo sus la pena de x ℔ t. e sus autra pena que poyrian encorre.

Item que nenguna persona non ause metre nengun bestial gros ne menut en las cavas[1] ne reyre cavas, sus la pena de v s. et del banh.

Quæ quidem proclamationes facte fuerunt præsentibus hon. viris M° Nicolao Stephani et Johan. Borrelh, consulibus dicti loci de Giniaco, de quibus, etc.

Facte fuerunt dicte proclam. in planiolo de Giniaco. Testes Joh. Coste senior. Joh. Caylucii, M° Bernat Rossaldi, not., et plures alii de Giniaco. Et ego John. Capellerii, not.

Deinde fuerunt facte dic. proclam. præsentibus dd. Consul. in platea dicti loci. Testes Steph. Bedocii, P^s Godarelh, G^us Gregorii et plures alii. Et ego Joh. Capell., not.

Et post fuerunt facte dicte proclam. ante furnum S. Michaelis. Testes Vital Regis, Joh. Pasturelh, P^us Lautardi, Joh. Chauchardi, Giniaci, et ego Joh. Capp^rii not.

Pvblicatio salvagardie dominorum Consulum

f° clxx, recto

Anno et regnante prædictis et die xxviii mensis marcii, noverint universi quod P^hus Griffol, preco publ. de Giniaco, de mandato Dnorum Vic. et Judicis regior. Giniaci, recencendo proclamationes al. (alias) factas super publicatione salvagardie dominorum Consulum dicti loci voce nasili[2] precedente in planiolo de Giniaco publicavit et proclamat ut continetur in cedula hujus tenoris :

Aujas que vos fa hom assaber de part lo rey nre sobeyran

[1] *Cavas et reyre cavas*, fossés et arrière-fossés. Il y avait des préposés aux fossés ; ils en affermaient tous les ans les herbages, et le produit était donné pour la charité commune de la fête de l'Ascension.

[2] *Nausili*. La lettre *a* porte sur elle le signe d'abréviation qui indique *u* ou *n*. *Nausilus* pour *nautilus :* cor de mer, coquillage dont on se sert en guise de cornet pour donner divers signaux.

s^or^ e de mandamen de mess^ors^ lo viguier e jucge reals de Ginac, comissaris en aquesta partida, specialment depputatz en resencen las cridas autras ves fachas per laquala vos es entimat a totz, de qualque stat ho conditiou que sian, que lo rey nre sobeyran s^or^ a mes et met en special protectio he salvagarda los ss^ors^ consols de la present vila de Ginac, sos conseliers, clavaris[1], vaylets e autres servidos lurs una an los bes deld. comu an sas franquesas e libertatz e per so fa hom inhibitio e defensa a tota persona, de qualq. stat ho conditio que sia, que non ause offendre ni injuriar los sobred. mess^ors^ consols, conseliers, clavaris ni vayletz ne autres servidos en lurs personas ne en lurs bens de fag ne de dig, e aquo sus la pena de cent marcz de argent aplicadoyra al rey nre sobeyran s^or^ he son salvagardiayres, tots los servens[2] de la present vila de Ginac.

In præsentia hon. virorum magistri Nicolay Stephani, not. reg., Jac. Borrelh, consulum, dicti loci. Qua quidem proclamatione facta et publicata in dicto planiolo dd. consules de eadem fieri requisierunt publicum instrumentum per me notarium infrascriptum. Testes Joh. Coste senior, Joh. Caylucii, M° Bernat Rossaldi, not., et plures alii de Giniaco. Et ego Joh. Capp^lerii^, not.

Deinde facte fuerunt in magna platea...testes (les mêmes qu'à l'acte précédent, c'est-à-dire) Steph. Bedocii, P^us^ Godanelh, G^mus^ Gregorii.

Postque ante furnum S. Michaelis....testes Vitalis Regis, Joh. Pasturelh, etc. (Comme à l'acte précédent, qui dut être publié en même temps; les témoins et les lieux sont les mêmes, comme l'an et le jour.)

[1] *Clavaris*, clavaires ; officiers de la commune, qu'on nommait tous les ans au nombre de deux. C'étaient les trésoriers de l'année; ils recueillaient l'argent des tailles royales et communales et tous les autres émoluments de la communauté, payaient les dépenses, etc.

[2] *Servens, servientes*, sergents.

LA VIE DE SAINTE EUPHROSYNE

TEXTE ROMANO-LATIN DU VIII-IXe SIÈCLE

I

Le ms. n° 55 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, originaire de Saint-Étienne d'Autun, est un recueil de Vies de saints qui ont été transcrites au commencement du IXe siècle.

Toutes sont mal orthographiées; mais aucune ne l'est autant que celle de sainte Euphrosyne, aucune surtout ne présente des romanismes aussi fréquents et aussi caractérisés.

Cette vie a été révisée avec soin par un correcteur, qui, après avoir gratté ou biffé — pas assez cependant pour qu'on ne puisse les restituer pour la plupart — les mots et les lettres qui lui paraissaient suspects, a écrit au-dessus ce qu'il regardait comme la vraie leçon. Ces corrections, d'une écriture du XIIe siècle, sont souvent précieuses, parce qu'elles nous indiquent très-nettement le sens de certaines locutions que nous ne pourrions expliquer aujourd'hui que par conjecture, et dont on avait encore la clef à cette époque.

Quoique très-ancien, sinon le plus ancien, ce texte n'a pas été utilisé par les Bollandistes, éditeurs de la Vie de sainte Euphrosyne. Peut-être n'a-t-on pas voulu s'en servir à cause des incorrections dont il fourmille. Mais si, pour celui qui publie des documents historiques, le texte le plus correct et le plus facile à lire est le meilleur, il n'en est pas de même pour le philologue, et principalement pour celui qui étudie les origines. Plus les textes sont barbares, plus il a de chance d'y retrouver des traces du parler populaire. C'est là seulement, dans ce bas latin de l'époque mérovingienne [1], qu'on peut en-

[1] Pour moi, la période mérovingienne, ou du latin barbare, s'étend jusqu'à la fin du VIIIe siècle. C'est alors seulement que les efforts de Charlemagne furent couronnés de succès, et que le latin, plus étudié, fut mieux écrit.

core découvrir quelques fossiles de notre ancienne langue.

L'illustre Diez a déjà montré, dans ses *Altromanische Glossare* (librairie Franck, 126 pages), comment une critique sagace peut tirer parti des textes les plus fautifs. J'ai tâché de suivre son exemple.

II

Mon premier soin a été de rendre à ce précieux texte toute sa barbarie primitive, en le débarrassant des corrections et des ratures dont il est surchargé. La transcription est du IXe siècle, mais la nature et le nombre des fautes indiquent pour la composition une date antérieure. On pourrait croire qu'elles sont imputables au copiste. Il n'en est rien; car on trouve dans le même recueil d'autres Vies de saints, écrites de la même main, où ne se rencontrent pas les mêmes particularités; ce qui prouve bien que, hormis certains *lapsus calami,* le copiste n'est pas toujours responsable des fautes commises, et que, le plus souvent, il les a trouvées toutes faites dans l'original qu'il avait sous les yeux.

La langue de ce document diffère de celle des chartes mérovingiennes, en ce qu'elle est plus latine au point de vue de l'orthographe et de la correction matérielle, moins latine au point de vue de la syntaxe et de l'emploi des mots.

Cette apparente contradiction s'explique bien vite, si l'on songe que les scribes plus ignorants des chartes mérovingiennes ne composaient pas, mais transcrivaient, ou sur de mauvais modèles, ou sous la dictée, ou de mémoire, des textes tout faits, auxquels ils ne pouvaient faire subir que les changements inconscients que produit l'ignorance, jointe au désaccord entre l'orthographe et la prononciation.

Le biographe de sainte Euphrosyne rédigea la Vie de cette sainte en latin, parce que, à cette époque, savoir lire et écrire et savoir le latin étaient une seule et même chose[1]. Comme il

[1] Voyez l'article consacré à M. Littré, par M. P. Meyer, *Bibl. de l'Ecole des Chartes,* 5e série, t. V.

était plus instruit que les praticiens mérovingiens, il fit moins de fautes d'orthographe et des fautes moins grossières ; mais comme, d'un autre côté, il n'était ni dirigé ni dominé par un original latin, il soumit la plupart de ces mots latins à la syntaxe populaire. On peut donc considérer son œuvre comme un échantillon du latin de la conversation dans la France du Nord, tel que la moyenne des gens instruits l'employait, aux temps mérovingiens, dans ses relations écrites ou orales.

III

Cette étude n'étant, en quelque sorte, qu'une suite de mes *Cinq Formules rhythmées et assonancées du* VIIe *siècle,* le lecteur voudra bien ne pas s'étonner si je le renvoie parfois à ce premier ouvrage. J'y joindrai, plus tard, d'autres documents du même temps. J'espère arriver ainsi à former, dans la mesure de mes forces et du possible, une espèce de *Recueil philologique de l'époque mérovingienne.*

Pour la commodité du lecteur, j'ai divisé la vie de sainte Euphrosyne en chapitres, qui correspondent avec ceux des imprimés, et j'ai fait un choix parmi les très-nombreuses corrections que le réviseur y a insérées. Je n'indique en note que celles qui sont réellement utiles.

Voilà pour la première partie. La seconde comprend les observations de toute sorte, phonétiques[1], grammaticales et lexicologiques, que m'a suggérées la lecture de ce texte.

Montpellier, le 22 avril 1871.

A. Boucherie.

[1] Pour cette partie de mon travail, je me suis réglé sur M. Hugo Schuchardt : voir son grand ouvrage *der Vokalismus des Vulgärlateins.*

INCIPIT VITA EUFROSINE QUI INTERPRETATUR IN LATINO CASTISSIMA[1]

I. Fuit in Alexandrinæ (*sic*) civitate[2] vir magnificus, nomine Pafnutius, curam habens pauperum et continentiam. Verum tamen ipse duxit conjugem cristianissimam de gentem altam[3]: sterelis inventa est. Vir autem suus in grandem tribulationem erat: dum divitia erat illi, non sperabat dimittere posterius ut suam substantiam post exitum eorum bene disponeretur. Videnque eum mulier in merore vallido[4] non cessabant nocte hac die, jejunio et adflictione, in venerabilia loca exposcens[5] ut semen illis concedat Dominus; et multam pecuniam ad pauperes erogans[6] non cessabat. Similiter et maritus suos circuibat monasteria et sancta loca, ubi invenerit servos Dei, rogans ut orarent pro illa, ut merito habiat semen dimitere in seculo. Et in una die ambolabat[7] in monasterio, ubi abbas sanctissimus erat, in quo loca non pauca pecunia pro victo fratrorum erogavit.

II. Et dum frequentabat (**F°** 139, **v°**), in[8] ipso monasterio, credidit[9] verbo sanctissimo abbatis qualem[10] tribulacionem habe-

[1] Je marque par *c* les variantes dues au correcteur.

[2] Ms. 2994 A, f° 45 r° (*Bibl. Nat.*). Fuit vir in Alexandria Pafnutius nomine honorabilis omnibus et custodiens mandata Dei. Hic accepit conjugem dignam generis sui et ipsa honestorum moribus plena sed sterelis non pariebat. Vir autem ejus nimis fluctuans eo quod non haberet cui omnes facultates suas dimitteret ut post obitum suum bene congruenter suam substantiam gubernaret indigentibus non cessabat ministrare. Nocte et die ecclesiis adherens jejuniis et obsecrationibus orans et petens a deo dare sibi filium.

[3] *Que sterelis*, c.

[4] A la place de *videnque*, etc., le correcteur a écrit: *Et erant in merore maximo constituti.*

[5] *Orare dominum*, c. p. *exposcens.*

[6] *Erogare*, c. p. *erogans*. — Le correcteur n'a pas compris.

[7] *Ambulavit*, c.

[8] Le correcteur a barré *in*.

[9] *Indicavit*, c.

[10] *Quantam*, c.

ret in corde, supplicans ut oraret pro illo. Quod[1] ita in summa adflictione ipsi abbas suppliciter rogabat Dominum, ut impleat desiderium suum[2], et Deus exaudivit tam pauperibus quam servis Dei petentibus, et concessit[3] illi infantulam. Facta septem annorum baptizata est et nominavit illi castissimam[4]; cum gaudebant autem parentes in eam, dum[5] decora erat valde in forma, et paciens[6] in conversationem.

III. Facta autem illa duodecim annorum, contegit genetricem suam de ac lucem migravit. Paterque ejus docebat illam litteras, lectionis et omnem sapientiam : et dum illa puella mentem haberet bonam, in tanto facta est docta, ut mirarit pater in sua[7] profecto. Divulgatum est autem[8] in omni civitatem laus de ipsa infantula, et multas dignitatis habentes pro filios suos rogabant[9] patrem puelle ut copolaret illam conjugio. Omnibus autem parentibus eis[10], pater in respunsis dicebat : « Quod Deum placuerit hoc erit fiendum. » Unus au tem superans omnes tam in dignitatem quam impecuniis et possessiones multas, rogavit itaque[11] pro suum filium patrem puelle, et adquievit, et facta est in arris[12] conjugii obligatio.

IV. Et post paucum tempus, duxit illam in monasterio jam habentem octavo decimo anno, et ambulaverunt in monasterio ubi ipsi sanctissimus abbas consistebat, et dixit pater puelle

[1] Au lieu de *quod*, le correcteur a mis *Quem considerans.*

[2] *Ipsius*, c.

[3] *Dedit*, c.

[4] *Eufrosinam*, c., au lieu de *castissimam.*

[5] *Quia*, c.

[6] *Sancta*, c., au lieu de *paciens.*

[7] Le copiste avait d'abord écrit *suo*.

[8] Le correcteur a intercalé *nomen ipsius* avant *in omni.*

[9] A la place de *et multa*, etc., le correcteur a mis : *multi mobiles* (sic) *et illustri* (sic) *viri querebant eam tradere filiis suis.*

[10] *Rogantibus eis*. Peut-être *parentibus* est-il un *lapsus calami* pour *petentibus.*

[11] Le correcteur a barré *itaque.*

[12] Le copiste avait d'abord écrit *arras.*

ad abbatem : « Ecce fructum oracionis tuorum[1] presento tibi[2], ut ores pro illam quia spunsum obligavi. » Et jussit abbas foras de monasterio ubi peregrini recepcionem habebant manere patrem cum puellam. Et in crastino die castigabat[3] illam ipse vir[4] sanctissimus pro castitatem et elimosinam et timore Dei, et satis placuit animae suae. Et dum tres dies cummorassent prope de monasterio, audiebat puella incessabiliter psallentes servos Dei et laudantes Deum, et conpuncta oratione caepit (*sic*) dicere : « Beati sunt hominis isti qui in isto habitaculo consist..[5] unt. Similis facti sunt angelorum incessabiliter laudantes Deum, et post exitum istius seculi, in beatitudinem sempiternam introducuntur. » Et coepit in cor suum zelum habere conversationis eorum. Postertio (*sic*) die dixit pater puelle ad abatti : « Pater boni, vide ancillam tuam filiam meam, quia valedare volemus, et ores pro nus. » Et dum venit puelle ad abbatem jactavit[6] ad pedes ejus dicens : « Ora pro me, vir Dei, ut salvetur anima mea de inferno. » Et extendit manus suas. Beatus vir Dei dixit : « Deus, qui cognusce hominem antequam natus sit, tu et pro ista ancilla cogita ut salvetur[7], ut tibi placeat, et habeat partem cum sanctis tuis. » (**F° 140, r°**). Et cum ipsa oratione exierunt de monasterio, et acceserunt in proprio domo. Pater autem puelle, quando quidem inveniebat servus Dei in civitatem, rogabat illus in suo domo introire, et preparabat necessaria, et honorabat illus, et petebat ut oraret pro illam[8].

[1] *Vestre*, c.

[2] *Vobis*, c.

[3] *Ammonebat*, c.

[4] Après *vir*, une ou deux lettres grattées que je n'ai pu restituer : *virus?* Il semble qu'on distingue encore les traces d'un *u*.

[5] Deux lettres grattées.

[6] Le correcteur a intercalé *se* après *jactavit*.

[7] Au lieu de *ut salvetur*, le correcteur a mis *et da ei virtutem*.

[8] La leçon de l'imprimé diffère beaucoup de celle du ms. : *Una autem die anniversaria, quando ordinatus est abbas monasterii, de quo supra diximus, misit abbas.. ut invitaret Paphnucium ad solennitatem abbatis.*

V. In una autem die fuit festivitas dedicationis monasterii, et transmisit abbas fratrem de monasterio, ut invitaret patrem puelle in ipsa festivitatem accedere ad illos. Et veniens in domo ejus nunciavit ei. Et[1] erat pater puelle in ipso domo; audiens autem castissima[2] puella rogavit introducere ipso monacho, et coepit interrogare illum, dicens: « Quanti sunt fratres in monasterio? » Illi autem dixit: « Trecenti quinquaginta et duo sunt servi Dei in isto monasterio. » Dixitque ei puella: « Rogo te ut dicas mihi si adetum habet qualiscumque homo volens in monasterio vestro habitare, si suscipitur de vos? » Et dixit monachus: « Per omnia, apertum est omnibus volentibus esse salvos ustium monasterii nostri. » Iterum interrogavit puella si omnes in una ecclesia cantant, aut aequaliter jejunant. Dixit ei monachus: « Omnes omnino in una ecclesia cantant, jejunare autem unusquisque juxta voluntatem certaminis sui agit[3].

VI. Omnem conversationem eorum perinquirebat puella, et dixit illi: « Volebam, si datur mihi de Deo virtus, sic in hoc seculo conversare quomodo vos, nam timeo genitore meo quia destina..... [4] sociare me maritum. » Dixit illi monachus: « Non tradas corpus tuum in corrupcione, nec tradas talem formam contumilio temporali; sed cum omni integritate te ipsam Christo offer qui potest pro temporalia sempiterna tibi preparare premia. » Dixitque ei puella: « Et quomodo possum hoc facere? » Dixitque ei monachus: « Occulte fuge, et intra in monasterio, et salva eris. » Puella autem vero, a verbis monachi ipsius inrigatus est cor ejus, et dixit: « Quis me potest tundere, dum in orientem consuetudo est monechas tundere sicut et viros, ego non volo (?)..... de..... [5]

[1] Le correcteur a ajouté *non*.

[2] *Eufrosina*, c., au lieu de *castissima*.

[3] *Juxta voluntatem suam unusquisque cogitur*, c.

[4] Cinq ou six lettres grattées que je n'ai pu restituer.

[5] Plusieurs lettres ont été grattées par le correcteur, qui a écrit au-dessus *nolo a seculari tundi*.

nisi de servo Dei. » Et dixit ei monachus : « Ecce invitare veni patrem tuum pro festivitate quam habemus in monasterio, et ibi commorabitur tres dies aut forsitan et quatuor. Perinquire tibi unum servum Dei, et tundat te. »

VII. Et dum hoc narrabant pariter[1], venit pater ejus de platea civitatis, et interrogavit monacho dicens quid ad illus venisset. Dixitque ei monachus[2] : « Dedicatio est monasterii nostri et ordinavit me abbas invitare te, ut cum illo celebrare debeas festam diem, et lucris orationem servorum Dei. » Et cum gaudio secutus est eum pater puelle..... portans secum diversa necessaria. Dum autem pater suos commorabatur in monasterio, dixit puella uno crediturio suo : « Vade in ecclesia quem construcxit Theodosius imperatur reverentissimo loco, et quere mihi unum servum Dei, et presenta illum mihi, quia habeo quid rogare illum. » Deo autem dispensante omnem salutem (**F°** 140, **v°**) hominum, inventus est ibidem onus senex servos Dei orans adtentissime in ipsa ecclesia[3]. Quem rogavit puer, et adduxit puelle. Et vidit illum ipsa castissima, salutabat[4] eum, dixitque ei puella : « Ora pro me, pater bone. » Et, dicto capitello[5], sederunt in scamno, et dixit senecae : « Ego, pater, habeo patrem cristianissimum virum in hoc seculum habundante, et habuit mulierem unde ego procreata sum, et destina.....[6] dare mihi maritum conjugem, et tradere me judici tenebrarum istius seculi, et non est mea voluntas corrupcione maculare corpus meum..... et.....[7] contradi-

[1] *Et dum ista inter se sermocinarentur*.

[2] On lit dans l'imprimé : « *Anniversaria dies est monasterii, misit me abbas, ut venias et accipias benidictionem.* » *Gavisus est autem Paphnutius*, etc.

[3] La leçon de l'imprimé diffère : *Misericordia autem Dei ecce quidam monachus veniebat de monasterio, vendens quæ secum habebat.*

[4] *Salutavit*, c.

[5] Le correcteur a substitué *facta oratione* à *dicto capitello*; et dans l'imprimé on lit : *Ora pro me, pater.* — *Et orans benedixit eam, et sedit.*

[6] Environ huit lettres effacées.

[7] *Set timeo*, c.

cere patri meo..... Et quid faciam ignoro et tota noctem istam vigilavi, rogans Dominum ut revelare mihi dignetur quid facere debeam, ut de inferno liberet animam meam. Pro hoc [1] transmisi rogans te ut visitis ancillam tuam, et dicas mihi verbum salutis et consolationis. Sed rogo te, pater, ut pro aeterna retribucionem, dum de Deo es missus ad me, da mihi consilium qit debiam facere.»

VIII. Dixitque ei servos Dei: « Sic precepit Dominus dicens: si quis non demittit patrem aut matrem et filius, et renunciat propriae anime, non potest esse discipulus meus. Ego quid tibi habeo dicere, filia, super hoc quod precepit Dominus? Tamen si potes sustinere temptationis inimici, dimitte omnia et fuge seculo: quia res patris tui, dum dicis quia vir bonus est, invenient heredis multus, pauperis, ecclesiis, monasteria, exsenedocia, et reliquam piam dispensationem. Et ubi volet pater tuus dimittit suam. Tu autem pro salutem anime tuae cogita.» Dixitque ei puella: « Credom [2] in Deo meo et in tuas orationes. Certe habeo cum suo adjutorio salvare animam meam.» Dixit illi senex: « Istas conditionis non debeant tardare, quia inimicus impedimenta et recogitationis facit [3].» Dixitque ei puella: « Pro hoc te rogavi venire ad me ut impleas desiderium anime meae [4].» Et surrexit senex, et dixit capitellum, et tenens forfecim totundit illam, induensque relegiositatis vestimenta oravit super eam dicens: « Deus qui salvos facit omnes sibi placentes, ipsi custodiat te de inimico humani generis.» Et dimisit illam senex, et ambolavit in monasterio suo.

IX. Ipsa autem castissima cogitavit in se ipsam dicens quia:

[1] *Propter hoc*, c.

[2] Pour *credo me*, « je me confie » (?), supposition qui semble justifiée par la leçon de l'imprimé: *Confido in Deum et orationibus tuis*.

[3] Deux lettres effacées.

[4] Après ces mots, on lit dans l'imprimé: « *Et, facta oratione, benedicas me, et abscidas comam capitis mei.* » *Et exurgens senior, facta oratione, abscidit comam capitis ejus.*

« Si ambulavero in monasterio puellarum, pater meus querit me, et si invenerit, me habet pro meo sponsum, dum potens est trahit me de monasterio. Verumtamen muto me sicut eunuchus nimine cognuscenti, et intro[1] in monasterio virorum, ubi nulla erit suspectio. » Et expoliavit femineum vestimentum et induit vestimentum virile, et post occubitum solis exivit de domo sua portans quinquaginta (*sic*) solidus[2] nimine cognuscenti. Et deluculo venit pater suus in civitate revertens de monasterio, et circuibat ecclesias orans. Et ipsa castissima venit in monasterio, in quo erat ipse beatus abbas, cum que[3] pater suos festa (**F°** 141, **r°**) caelebraverat et dixit ostiario : « Nuncia domno abbati quia : Eunuchus aliquis de palatio occurrere tibi volit. » Et intrans ustiarius dixit abbati. Et ordinavit abbas introducere illum ; et salutavit abbatem, et, dicto capitello, sederunt. Dixitque abbas : « Unde venis...[4], venerantissimi vir ? » Et respondit illa : « Ego, pater, de palatio sum, et cogitavi liberare me de potestate istius seculi. Servire Deo volo ; et[5] civitas ubi commoratur imperatur non habet loco quietudinis. Audivi autem pro[6] monasterio vestro multa bona, et veni consistere vobiscum, si jubis me suscipere. Habeo res multas, et se salvaveris animam meam, in isto loco offero omnia. »

X. Dixit illi abbas : « Bene venisti, fili. Ecce monasterium nostrum : impleatur voluntas tua. » Et interrogavit illum abbas nomen suum. Et illi dixit : « Ismaracdus habeo nomen[7]. » Dixitque illi abbas : « Dum juvenis és[8] (*sic*) solus non potest

[1] *Intrabo*, c.

[2] *Quingentos solidos*, dans l'imprimé.

[3] *Cum quo*, c.

[4] *Unde venistis ?* D'où êtes-vous venu ? Le pluriel, employé par politesse, se rencontre dans d'autres textes mérovingiens. Cf. *Cinq Form. r. et ass.*, p. 35.

[5] *Sed*, c.

[6] *De*, c., au lieu de *pro*.

[7] *Vocor*, c.

[8] Deux fois *és* accentué. Oublié de le marquer plus haut.

consistere; oportet te unum senecim accipere magistrum, ut te doceat omnem ordinem monasticum. » Dixitque illi ad abbatem : « Quomodo jusseris, sic facio. » Et offerens quingentos solidos ad abbatem, rogabat illum suscipere et dispensare. Dixitque abas ad monachum sapientissimo servo Dei nomen Agapio[1] : « Suscipe istum juvenem, et sicut filium tibi eum commendo. Doce illum omnem salutem, sicut pater bonus; et sic certum[2] preparare illum, ut, si potest fieri, superit magistrum. » Et congregatis omnibus fratribus, fixis genibus oraverunt pro constantia Ismaracdo.

XI. Dum autem erat decorus in corpore, quomodo[3] autem intrabat in refecturio aut in ecclesia, multus fecit inimicus scandalum in anima pro furma ejus, et resurrexerunt monachi clamantes contra abbatem : « Pro quid talem hominem suscepit in monasterium, unde animas scandalizentur ? » Audiens haec abbas adduxit Ismaracdo, dixitque ei : « Fili, dum tibi formam talem dedit Dominus, et aliquis[4] de fratribus inimicus scandalum in te generat, volo ut in una cella retrudas te et solitariam vitam agas, et foras ustium per fenestram magister tuos doceat te omnia salubria. » Quod ita et fecit. Et erat in retrucionem, in jejunium et adflictionem et lacrimis nocte ac die, incessabiliter laudans et rogans Dominum[5] ut magister suos miraret in sua conversatione.

XII. Dum autem pater suos reversus est in domum suam, querens filiam, et non inveniens, coepit lagmentare et tribulatus esse valde. Et interrogabat familiam suam quidevenisset (*sic*) filia mea. Ipsi dixerunt ei : « Nocte vidimus illam, postea ne

[1] *Agapitum*, imprimé.

[2] *Certum* n'a pas de sens ici. Je conjecture qu'il faut lire *certa in*, efforce-toi de, mets ton zèle à... L'*a* et l'*u* se confondaient souvent alors sous la plume des copistes. Quant à la ressemblance de *in* et de *m*, elle est de toutes les époques.

[3] *Quando*, c.

[4] *Aliquibus*, c.

[5] *Ita* intercalé par le correcteur avant *ut*.

paruit. » Cogitabat pater male dicens in corde suo in se ipsum : « Forsitan sponsus suos rapuit illam. » Et mandans interrogavit consocrum suum. Audiens autem ipse pater sponso confilio quid contegit, venerunt ad patrem puelle laimentantes, et dixerunt ad illum : « Quidivinit (*sic*) filia tua, aut quis seduxit illam ? » Statim directi sunt in omnem patriam querere beatam puellam, et non solum naves maris, sed et de Ni..lo[1] fluvio detenti sunt. Et exquerebantur domi, monasteria, cavernas ; et quod querebant non inveniebantur. Dum autem, omnem locum inquirentes, non invenitur beatissima ancilla Dei, disperata pro mortua illam laimentabant, socer noram, juvenis sponsam, pater dulcissimam filiam, familie multitudo domnam, hoc dicente patre :

« O filia mea dulcissima [2] !
O lumen oculorum meorum !
O mihi consolacio animae !

» Quis meum thesaurum furavit ?
Quis meam substanciam rapuit ?
Quis meam diviciam dispersit ?

» Quis meam lucernam extinxit ?
Quis meam spem captavabit ?
Quis domui meae ornatum abstullit ?

[1] Deux jambages effacés : *nullo ?* Il s'agit du *Nil ;* mais le copiste, plus familier avec l'adjectif *nullus* qu'avec le nom du Nil, était bien capable de commettre cette erreur.

[2] Pour plus de clarté, j'ai disposé ce passage par strophes. Il va sans dire que cette distinction n'existe pas dans le ms.

Remarquez le rhythme de ces plaintes cadencées ; il rappelle celui des chants archaïques des frères Arvales, celui du *Kyrie eleyson*, etc.. C'est quelque chose d'analogue à ce que la langue liturgique désignait par l'expression *triumphare antiphonam*, reprendre *trois fois* le même air ou le même refrain.

Remarquez encore la rime : *furavit...*, *rapuit ..*, *dispersit...*; *emutatio...*, *repausacio...*, *elevacio.*

C'est aussi le principe de la triple répétition qui paraît dominer dans la

» Qualis lupus meam agnam devoravit ?
Qualis lucus radium solis abscon..dit ?
Qualis pelagus (F° 141, v°) regiam formam captivabit[1] ?

» Ipsa erit senectutis meae baculus !
Ipsa [erat] progeniis [meae] ornatus !
....[2]

» Ipsa erit macorum emutatio[3] !
Ipsa erit laboris meae repausacio !
Ipsa erat laborum meorum elevacio !

» Terra, non illa cooperies usquequo videam quod quero. » Audiens[4] verom etiam ipsa et alias laimentationis circumstantes amici, et illi clamabant cum fleto, unde omnes habitantes civitatem honesti[5] nimium facti fuerunt.

XIII. Dum autem non potebat portare dolores pater puelle,

prose rhythmée et rimée d'Apulée :

Et leno perjurus,
Et amator fervidus,
Et servulus callidus,

Et amica illudens,
Et uxor inhibens,
Et mater indulgens,

Et patruus objurgator,
Et sodalis opitulator,
Et miles præliator,

Sed et parasiti edaces,
Et parentes tenaces,
Et meretrices procaces.
(*Florides*, liv. III, p. 768, 769.)

[1] Dans le ms., *captivabit* (captivavit) est placé avant *regiam formam*.

[2] Il est probable que le copiste aura sauté la troisième ligne de cette strophe.

[3] Le correcteur écrit *malorum emulatio*. Je crois que la bonne leçon est : *Erat moechorum emulacio*, Les galants s'empressaient autour d'elle.

[4] *Audientes*, c.

[5] *Mæsti ?*

ambolabat[1] ad ipso monosterio (*sic*), et jactavit se ante pedes beati abbatis dicens ei : « Rogo te, domine pater, non obliviscas adtentissime orans pro peccatorem, ut inveniam fructum urationum tuorum. Inparuit enim filia mea. » Audiens[2] haec abbas tristis effectus est, et jussit sonare signum, ut omnes fratres de cellola eorum congregarentur in ecclesia, et dixit illis : « Rogo vos, fratres, labores sustenite unam septimanam[3], et jejunate jejunium triduanum, et Deum rogate nobiscum ut manifestit Deus ubi est filia amico nostro. » Quod ita et fecerunt cum omni adflictione, et nemine manifestabat[4] Dominus ubi erat beata virgo, quia oratio ejus vincebat[5] servorum Dei, dum rogabat Deum adflicta ut non manifestetur in vita ista. Et dum omnes servi Dei tribulati essent pro hac causa, coepit abbas dicere patri puellae : « Non sis disperatus, fili. Age Domino gracias, quia quando jusserit Dominus, sic cognuscere habis[6] quidevinit filia tua. Verumtamen cognitum tibi facio quia non est in malo loco filia tua. Et pro hoc Dominus non manifestabit[7] nobis illam, quia, si in malo loco erat, non postponebat Deus lacrimas tuas et nostram orationem. Propterea ergo in bono loco censimus illam esse ; et in enim certaminis[8] habit ut non disturbetur oratio suo, et ideo abscondidit eam de nobis Dominus. » Audiens haec beatus Pabnupcius modicum refrigeri vim dolorum tollerans, reversus est in civitate agens Domino gracias, et orans ut in bono loco illam constituat Dominus.

[1] *Ambulavit*, c.

[2] *Audiens autem venerabilis senex contristatus est valde, et jussit adesse omnes fratres, et dixit eis* (Imprimé.).

[3] *Et jejunantes omnes, et orantes, et tota hebdomada nihil eis revelatum est*. (Imprimé.)

[4] *Manifestavit*, c.

[5] Le correcteur a intercalé *omnes orationes* avant *servorum*.

[6] *Cognosces*, c.

[7] *Manifestavit*, c.

[8] Passage inintelligible. Je n'ai pu retrouver la vraie leçon.

XIV. Et frequentabat se[1] in ipso monasterio, et visitabat servos Dei, et revertebatur domum suam, unde una vice veniente illo dixit abbas[2] : « Voles[3] videre bonum hominem eunuchus de palatium Thodosio imperatori retrusum ? » Et dixit illi pater puelle : « Obsecro, domine, ut videam illum. » Adduxitque magistrum puellae Agapio nomine ipsi abbas, et dixit illi : « Duc tecum isto domno, ut videant beatum Ismaracdum eunuchum, ut audiat verba sua sancta, et consoletur anima sua per eum. » Dixitque[4] illam in fenestram, et illi non potuit recognuscere filia sua, dum de nimiam adflictionis (?) sui fuerat afflicta[5], et cooperiebat se de cocullam ut nullum signum pater suos videre potuisset in eam. Ipsa autem cognovit patrem suum, et sicut fons triumphabat lacrimis. Pater autem suus videns eam flentem cogitabat quia conpunctio illi fuit aliqua. Et, dicto capitello, sedit foras ante fenestram pater puelle cum magistro illius.

XV. Illa autem infra cellam loquebatur docens illum pro misericordiam, et obedienciam, et timorem Dei et aeternam[6] retribucionem[7]. Dum autem hec loquebatur beatus Ismaracdus, cor patris sui inrigabatur a verbis filiae suæ (*sic*) quasi in gaudio fuisset reversus, et volebat amplexare collum suum, et osculare illum, et non inveniebat locum. Erubescebat autem nimis pro reverencia illius (F° 142, r°). Diu autem conloquium habentes pro[8] salutem animae, reversus est ad abba-

[1] *Sepius*, c., au lieu de *se*.

[2] Una autem die veniens ad abbatem, projecit se ad pedes ejus, dicens : « Ora pro me Pater, quia non possum sufferre dolorem de filia mea, sed magis ac magis de die in diem renovatur et crescit vulnus meum, et tribulatur anima mea. » Videns autem eum senex nimis afflictum, dicit ei : « Vis colloquium habere cum uno patre... » (Imprimé.)

[3] *Vis*, c.

[4] *Duxitque*, c.

[5] *Inmutata*, c., p. *afflicta*.

[6] Le correcteur a intercalé *de* avant *timorem* et avant *aeternam*.

[7] L'imprimé donne ici une longue harangue d'Euphrosyne.

[8] *De*, c., pour *pro*.

tem..... dixitque ei : « Magna mirabilia sunt Dei quem vidi hodie. Qualem edificationem anime meæ (*sic*) fecit mihi isti vir eunuchus pro desiderio meo ! Deus mihi testis est quia sic est cor meum declinatum in amore suo ut[1], fuisset filia mea qui de lumbus meis exivit, non amplius potebam dilegere illam. » Valedixit ad abbatem et omnes servos Dei, et reversus est in domum suam.

XVI. Et dum fecit beata puella in ipsa cella retrusione trigenta et octo annus, facta est egruta, in qua egrotudine recessit. Dum enim [2] jacebat, venit pater suus in monasterio, et post orationem dixit ad abbati : « Si jubes, domini, videam dumnum Ismaracdum istum eunuchum, quia satis diligit illum anima mea. » Jussitque abbas magistro suo nomen Agapio ducere patrem puelle dicens quia forsitam (*sic*) in hoc corpore non videbit illum. Dum autem apertus est ustius, et visitaretur in aegritudinem[3], intravit pater suus, et jactavit se in collo suo, et osculavit ós (*sic*) suum dicensque ei : « Ora pro me, vir Dei, ut donet mihi Deus consolationem pro filia mea, quia adhuc incertus sum pro illa ubi consistit [4]. » Dixitque ei ancilla Dei : « Non sis tristis, domni pater, quia Deus satisfacere tibi habet quidevinit filia tua. Hoc te rogo solo ut observis hic in isto monasterio tres dies, et semper dignes visitare me. » Quod ita et fecit pater suos.

XVII. Dum autem vidit sancta castissima ancilla Dei se paratam esse ut migraret de hoc seculo ad Dominum, rogat venire patrem suum, dixitque ei : « Dum, pater boni, Deus pro me disposuit salutem et implevit desiderium meum, volo ut non habeas de istam tristiciam pro filia tua que tibi inparuit. Ego

[1] Au lieu de *declinatum*, etc., le correcteur a écrit *consolatum verbis ejus ut si*, etc.

[2] *Autem*, c., p. *enim*.

[3] Je suppose qu'il faut lire *ut visitaretur in ægritudinem*, et que ce membre de phrase doit être placé plus haut, après *ducere patrem puelle*.

[4] Dans l'imprimé, le père se plaint plus longuement.

sum paupera et peccatrix quem queris, ecce vide et satisfactum tibi sit. Nam rogo te, pater boni, ut nullus cognuscat secretum hunc, nec demittas alium lavare corpusculum meum. Tu, sicut pater bonus, per te digna me sepellire, et, dum promisi abbati quia abeo substanciam, et salva fuero, dono illam in hoc loco sancto, aut quidquid mihi in dote preparabis dona in manibus abbati, ut illi dispensit illa pio ordine, et oret pro mea paupertatae. » Et hoc dicens[1] tradedit spiritum fidelibus angelis Dei.

XVIII. Dum autem haec vidisset pater suus quia dedit spiritum Domino, desoluta sunt omnia menbra sua, et caecidit in terra, et factus velut mortuus. Et magister puelle Agapius currens adduxit aquam, misit in faciem ejus, et vivens ad se surrexit, et interrogavit illum Agapius dicens : « Quid est quod tibi contigit, Pafnupcii ? » Dixitque illi : « Dimittite me hic morare. Vidi gloriam Dei hodie. » Et inruens super faciem filiae suae flevit amarissime, et cum lacrimas exclamavit dicens : « O mea filia dulcissima, quae non ante tempus hoc cognovi ut ego commorare tecum ! O quomodo tu latuisti iniimici (*sic*) temptacioones (*sic*) ? O quomodo transisti principatus et potestatis tenebre istius (**F**° 142,**v**°) seculi, et intrasti in vitam aeternam ? »

XIX. Ipsi autem Agapius audiens exterritus factus est, et cumcurrens adnunciavit beato abbati haec omnia. Et veniens abba velociter, et ipsi inruens super sancto corpusculo virginis et dicens : « Spunsa Christi, et agna vero Domino nostro, et filia sanctorum, non obliviscas cumservorum tuorum, et isto loco sancto ; sed oro ut et nobis concedat Dominus intellectum, ut viriliter certantes adjungamus te in beatitudinem aeternam. » Et jussit abbas sonare signum, ut congregarentur omnes fratres. Et cum grande reverencia sepulta est in ecclesia monasterii. Congregatis autem omnibus servis Dei, devulgata est condicio, et exterriti glorificabant Dominum mirantes talem constanciam mulieris.

[1] *Hæc dicens tradidit spiritum kalendis januarii.* (Imprimé.)

XX. Unus autem de fratribus oculum extinctum habens ambolabat osculare pedis ejus, et solummodo tangens corpusculo suo, in presente ipsi oculus apertum est et lumen accepit. Et videntes omnes quod factum fuit dicebant : « Gloria tibi, Domine, qui talem monimen dedisti istius loci ! Quia exemplum facta est ista virgo sancta salutes nostrae ! » Et reposita in loco sancto ubi et toti fuerant patres sepulti.

XXI. Pater autem ille omnes res suas ecclesiis, monasteriis, pauperibus, senadociis dispersit, et dimisit seculo, intravit in monasterio ; partem autem plurima in ipso monasterio obtulit, et inclusit se in cellam ubi filia sua fuit retrusa. Et in ipsa matta ubi illa dormiebat, ibi jacens ad terram, consolabatur, et in ipsa retricione decim annus consistens migravit ad Dominum, peccata terrae demittens, et positus in latus dulcissime filie suae sanctae castissime. Ipsi autem gloria qui talia fecit in salute hominum ! qui gloriosus est, cum patre et filio et spiritu sancto vivit et regnat in secula seculorum. Amen.

DEUXIÈME PARTIE

PHONÉTIQUE [1]

E pour *i* accentué :

Inven*e*rit, p. inveniret (1); dil*e*gere ; (15); trig*e*nta, p. triginta (16). Cet exemple est au moins douteux. Il est probable, en effet, que les scribes mérovingiens reculaient l'accent, et, donnant ici au *g* le son mouillé, diphthonguaient *tri* et *gen,* de manière à former quelque chose comme *tríenta.* Cf. les autres noms de nombre, *quadraginta, quinquaginta,* etc., qui ont dû subir le même déplacement d'accent, et passer par une

[1] Les chiffres placés à la droite de chaque citation indiquent le n° du chapitre d'où elle est tirée.

synérèse semblable pour former en français *quarante, cinquante*. Du reste, on trouve dans d'autres textes mérovingiens des preuves certaines que le *g* serré entre deux voyelles tendait à disparaître ou à prendre le son mouillé [1]. Cf. *elidiatum* [*elitiatum*], p. *elitigatum* [2] (Letronne, *Chartes mérov.*); *exindehieris*, p. *exinde egeris* (*Patrol.* de l'ab. Migne, t. LXXXVII, c. 893); *neclientia*, p. *negligentia* (ibid., c. 899). Injunxit ut *igam* (p. *iam*, p. eam) ad civitate illa (ibid., c. 893).

E pour *i* non accentué :

1° Pour *i* placé immédiatement avant la syllabe accentuée : demittit (8), demittas (17), demittens (21), deluculo (9);

2° Pour *i* séparé de la syllabe accentuée par une ou deux syllabes non accentuées : relegiositatis (8), exquerebantur (12), devulgata (19);

3° Pour *i* placé à la pénultième : sterelis (1), crededit (2), tradedit (17), contegit (3), adetum (5); forfecim, p. forficem (8);

4° Pour *i* suivi d'une consonne finale : *es* : salutes, p. salutis (20). — *Et* : pas d'exemple;

5° Pour *i* final : nemine manifestabat (13), cum grande (19), in presente (20);

6° Pour *i* suivi d'une voyelle : pas d'exemple.

I pour *e* accentué :

Contumilio (6), nimine (9, deux fois); quidivinit, p. quid devenit (12); sustenite, p. sustinete (13); censimus, p. censemus (13).

I pour *e* non accentué :

1° Pour *e* placé immédiatement avant la syllabe accentuée : quidivinit, p. quid devenit (12);

[1] Cf. Diez, *Altr. Gloss.*, p. 67.

[2] C'est de là que vient le v. français *eslegier*, disputer.

Ne n'i perdrat ne runcin ne sumer,
Que as espées ne seit einz *eslegiet* (v. 759).
Li reis Marsilie de nos ad fait marchet,
Mais as espées l'estuvrat *esleger* (v. 1151).
(*Chanson de Roland*, édit. Müller.)

Burguy (III, p. 143) ne comprend pas ce mot, qu'il traduit par *compenser, payer*, et qu'il dérive à tort du goth. *ligan*, ahal. *liggan. leggen*, etc.

2° Pour *e* séparé de la tonique par une syllabe : disperata (12), disperatus (13);

3° Pour *e* placé à la pénultième : pas d'exemple ;

4° Pour *e* suivi d'une consonne finale : les exemples que j'ai recueillis se divisent en trois groupes, *im, is, it,* p. *em, es, et. Im :* forfec*im*, p. forficem (8) ; senec*im*, p. senem (10), dec*im* (21). — *Is :* lection*is* (3), dignitat*is* (3), homin*is* (4), simil*is* (4), ut visit*is* (7), ut lucr*is* (7), temptation*is* (8), paupe*ris* (8), conditio*nis* (8), recogitation*is* (8), si jub*is* (9), hab*is* (13), ut observ*is* (16), potestat*is* (18), ped*is* (20)[1]. — *It :* invener*it*, p. inveniret (1) ; mirar*it*, p. miraret (3) ; super*it* (10), manifest*it* (13), dispen*sit* (17) ;

5° Pour *e* final. La substitution d'*i* à *e* final est tellement fréquente dans ce texte et dans les autres textes mérovingiens, qu'on peut la regarder comme un fait normal : Ips*i*, ist*i*, ill*i*, p. ipse, iste, ille. Pater bon*i* (4), venerantissim*i* vir (9) ; domn*i*, p. domne (16), etc.

Il faut cependant observer qu'on ne trouve pas d'exemples de cette substitution pour l'*e* final des infinitifs actifs.

Je ne parle, ici, que du texte de la *Vie de sainte Euphrosyne ;* car mon observation cesserait d'être vraie si on l'appliquait aux autres textes de la même époque, où l'on trouve des formes telles que *violari, depravari, decrevissi* (p. violare, depravare, decrevisse).

La conclusion générale qui ressort de tous ces exemples est donc celle-ci : 1° L'*i* se substituait de préférence à l'*e* accentué et à l'*e* final ou compris dans la syllabe finale, c'est-à-dire à l'*e fortifié par l'élévation* (*e* accentué) ou *nettement marqué par la chute et l'arrêt de la voix* (*e* final). — 2° L'*e* se substituait de préférence à l'*i* inaccentué — non final ou non compris dans la syllabe finale, — c'est-à-dire à l'*i* affaibli par le voisinage immédiat de la tonique (*sustenite*) et surtout à l'*i* affaibli en

[1] Exemple analogue dans la *Passion du Christ :*

Et mult corps sanz en sun exut,
Et inter *omnis* sunt vedud. (St. 82)

même temps par le voisinage de la tonique et par celui de la finale (*crédedit*).

6° Pour *e* suivi d'une voyelle : hab*i*at (1), deb*i*am (7).

O pour *u* accentué : *o*nus senex (7).

O pour *u* non accentué :

1° Pour *u* placé immédiatement avant la syllabe accentuée : amb*o*labat (trois fois), cop*o*laret (3) ; t*o*tundit, p. tutudit (8) ; amb*o*lavit (9) ;

2° Pour *u* séparé de la tonique par une syllabe: pas d'exemple;

3° Pour *u* placé à la pénultième : pas d'exemple ;

4° Pour un *u* suivi d'une consonne finale. — *Os* : su*os*, p. suus (fréquent), tu*os* (11).—*Om* : ver*om* (12).—*Or* : pas d'exemple[1] ;

5° Pour *u* final : vict*o*, p. victu (1) ; flet*o*, p. fletu (12).

U pour *o* accentué :

Sp*u*nsum (4), n*u*s (4), cogn*u*sce (4), *u*stium (5), credit*u*rio (7), refect*u*rio (11), f*u*rma (11), cogn*u*scere (13), recogn*u*scere (14), egr*u*ta (16), d*u*mnum (16), *u*stius (16), cogn*u*scat (17).

U pour *o* non accentué :

1° Pour *o* placé immédiatement avant la tonique : cogn*u*centi (9, deux fois) ;

2° Pour *o* séparé de la tonique par une ou par deux syllabes : c*u*mmorassent (4), *u*stiarius (9), *u*rationum (13) ;

3° Pour *o* placé à la pénultième : pas d'exemple ;

4° Pour *o* suivi d'une consonne finale.— *Us* : serv*us* ill*us*, p. servos illos (4) ; ill*us*, p. illos (7) ; fili*us*, p. filios (8) ; mult*us* (8), solid*us* (9), ann*us* (21). — *Ur* : imperat*ur* (7,9) ;

5° Pour *o* final : pas d'exemple.

SUBSTITUTIONS PLUS RARES

A pour *e* : pas d'exemple.

A pour *i* : pas d'exemple.

A pour *o* : in quo loc*a* (1) ; senadociis, p. xenodociis (21).

A pour *u* : pas d'exemple.

[1] Je ne parle pas de *o* pour *um* final, substitution due à une confusion de cas autant, sinon plus, qu'à une ressemblance de son.

E pour *a* : venit puell*e* (4), mon*e*chas (6).

E pour *o* : cum qu*e*, p. cum quo (9).

E pour *u* : vol*e*mus, p. volumus (4) ; mais c'est une particularité de syntaxe plutôt que de prononciation. Pour le copiste, *volo* était de la 2e conjugaison.

I pour *a* : ill*i* dixit, p. illa (10) ; dixitque ill*i* ad abbatem, p. illa (10)[1] ; er*i*t, p. erat (12, trois fois).

I pour *o* : pas d'exemple.

I pour *u*[2] : d*i*xitque illam ad fenestram, p. duxit (14) ; retr*i*cione, p. retrusione (21).

O pour *a* : urationum tu*o*rum (13) ; su*o* domo, p. sua (4) ut non disturbetur oratio su*o* (13) ; don*o*, p. dona (17) ; monosterio (13).. — Cf. « de su*o* part » des *serments* de 842.

O pour *e* : pas d'exemple.

O pour *i* : egr*o*tudine (16) ; c'est probablement une dérivation fautive de *ægrotus*.

O pour *eo* : Th*o*dosio (14) (?) L'*o* est surmonté d'un *e*, qui est peut-être de la main du premier copiste.

U pour *a* : pas d'exemple.

U pour *e* : pas d'exemple.

U pour *i* : de lumb*u*s meis (15), ann*u*s (16).

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX CONSONNES

B pour *ph* : Pa*b*nupcius, p. Paphnutius (13).

B pour *v* : captiva*b*it (12).

[1] Ces deux exemples sont au moins douteux, et je ne les cite que pour mémoire. En effet, dans ce passage, *illi* se rapporte bien à une femme, sainte Euphrosyne, mais à une femme qui se fait passer pour un homme. Il est donc fort possible que le copiste, entraîné par la forme du dialogue, où les deux interlocuteurs n'emploient que le masculin, ait mis, sans trop s'en rendre compte, le masculin *illi* (ille) pour le féminin. Dans ce cas, ce serait affaire de syntaxe plutôt que de phonétique. Nous avons déjà signalé la substitution d'*i* à *e* final.

[2] *Cinq Formules rhyt. et ass.*, p. 32.

C pour *bs* : *acceserunt*, p. abscesserunt (4).

C pour *g* : Ismara*c*dus, p. Smaragdus(10).

C pour *s* : retru*c*ionem (11).

G parasite : cœpit la*g*mentare (12).

G changé en *i* : la*i*mentantes, la*i*mentabant (12). Exemples qui viennent à l'appui de l'observation déjà faite sur la tendance du *g* latin à se changer en *i*.

H supprimé : ac, p. hac (3); abeo, p. habeo (17).

H ajouté : nocte *h*ac die (2).

L redoublé : va*ll*ido (1), abstu*ll*it (12), to*ll*erans (13), sepe*ll*ire (17).

M pour *n* : i*m*pecuniis, p. in pecuniis (3).

M pour *me* élidé (?) : credo*m* in Deo meo (in Deum meum) et in tuas orationes (8) : je *me* fie, etc..

N pour *m* : co*n*fillio, p. cum filio (12).

Q pour *qu* : *q*it, p. quid (8).

S pour *x* : *s*enadociis, p. xenodociis (21).

Sm initial remplacé par *ism* : I*sm*aracdus, p. Smaragdus (10).

S pour *ss* : acce*s*erunt, p. abscesserunt (4).

T pour *d* : veneran*t*issimi vir, p. venerandissime (9).

Tt pour *t* : ad abba*tt*i (4).

T final supprimé après *s*, devant *t* initial : postertio, p. post tertium (4).

T final ajouté après *s* : Dum juvenis es, solus non potes*t* consistere (10).

X remplacé par *exs* : *exs*enodocia, p. xenodocia (8).

GRAMMAIRE

—

Emploi des cas

Sujet. — Le sujet se met toujours au nominatif. Cependant, quand il est au pluriel et du féminin, et qu'il appartient à la première déclinaison, il peut se mettre à l'accusatif : Istas conitionis (istæ conditiones) non debeant tardare (tardari) (8);

unde animas scandalizentur (11); exquerebantur domi, monasteria, cavernas (12).

C'est un romanisme remarquable : on sait, en effet, que dans tous les monuments de notre vieille langue, même les plus anciens, le cas sujet des féminins pluriels est, sans exception, marqué par *s*, c'est-à-dire qu'il est formé de l'accusatif latin en *as* et non du nominatif en *æ*.

Comme on pourrait penser que trois exemples ne suffisent pas pour appuyer cette explication, en voici d'autres pris également dans des textes mérovingiens ou paulo-post-mérovingiens[1] :

Exeant *istas exemplarias*
Per multas patrias.
(*Cinq Formules rhyth. et assonancées*, p. 28.)

Et se alequa strumenta cart*as*ve.... venire timtaverent aut ostens*as* fuerint, nullo modo obteniant vicorem ; sed ubi et ubi ostens*as* aparuerint, vacu*as* et inanis permaneant (*Chartes mérov.*, ap. Letronne, an. 670). — Justa quod eidem fuit judicatum, et nostr*as* equalis precepcionis locuntur (ibid., an. 680). — Dat*as* vel conlat*as* fuerunt... de ipsa casa abstract*as* fuerant (ibid., an. 751, p. 80). Et hec *epistolas* uni tenorum *conscriptas*, quem internus fieri rogavimus, *firmas* permaneant (Form. andegav., VIII). Nec de manus suas excortica*tas* numquam fuissent (ib., XI). Aliqu*as* mort*as* fuerant, et ipsa pecora illi excorticassit posteaque (posteaquam) mort*as* fuerunt (ibid., XXIV). *Quas scripturas perditas* fuerunt (Marca Hispanica, c. 804, anno 879).

Quand ciel traetels esdevint,
Pasch*as* furent in eps cel di. (St-Léger, st. 14.)
Que, cum lo sangs, a terra curren
De sa sudor las sanct*as* gutt*as*. (*Pass. de J.-C.*, st. 32.)[2]

[1] Cf. des observations analogues ap. Diez, *Altrom. Glossare*, p. 89, 90.

[2] Je dois faire remarquer que cette tradition populaire remonte, comme toutes celles du même genre, à une très-haute antiquité. On en trouve des traces certaines dans la langue osque :

Pas. exaiseen. ligis. *scriftas*. set.
Quæ hisce in legibus scriptæ sunt.
(*Inscription de Bantia*, l. 25.)

Ce qui complète cette démonstration, c'est qu'on ne rencontre presque jamais dans ces mêmes textes d'accusatif masculin pluriel en *os*, employé pour le nominatif du même nombre. Et cela se conçoit, puisque le vieux français, d'accord avec le latin (2e déclinaison), réservait l'*s* du pluriel pour le cas oblique.

Cependant l'habitude, vraiment populaire, qui tendait à simplifier la déclinaison en ne gardant que la forme du cas oblique, se manifeste même à l'époque mérovingienne. Ainsi j'ai trouvé un exemple, un seul, de l'accusatif masculin en *os*, employé pour le nominatif pluriel : Cum ann*os* tantus compliti fuerint (Form. andegav., XXXVII).

M. Diez en cite plusieurs dans son *Altromanische Glossare*, p. 90.

Il me reste à expliquer deux autres anomalies relatives à l'emploi du nominatif :

1° *Muto me sicut eunuchus* (9) : Je me change en eunuque. — Pourquoi le nominatif ? Je sais qu'on peut en rendre compte par l'analyse suivante : *Muto me sic ut* [*est*] *eunuchus ;* mais je crois qu'il faut y voir encore un romanisme : *eunuchus* a été considéré comme attribut de *ego*, sujet sous-entendu de *muto*, considéré lui-même comme verbe réfléchi, parce que son sujet et son complément désignent la même personne. Or, en vieux français, il était de règle que l'attribut s'accordât avec le sujet et non avec ce que nous appelons le complément direct du verbe réfléchi. *Je me fais humble*, par exemple, s'écrivait : *je me fais humbles*. On disait : *il se faseient bon homme*, et non *il se faseient bons hommes*.

Ne vus sai dire cum *il s'en firet liez* (Alexis, st. 25),

et non « cum *il s'en firet liet.* »

Comme presque toutes les fautes de ce texte proviennent de l'influence du parler vulgaire, il est fort probable que celle-ci a la même origine.

J'en ai trouvé une semblable dans un texte du IXe siècle (n° 3861. A., f° 40 v°, Bibl. Nat.), et que j'expliquerais de la même manière : *Mulier a demonio vexata.... se cernebat jam sana.*

2° *Ismaracdus habeo nomen* (10) : J'ai nom, je m'appelle Smaragdus. — Romanisme. La locution *habeo nomen* est ici considérée comme un équivalent de *nominor*, et l'attribut s'accorde avec le sujet. C'était, du reste, une conséquence de la règle adoptée par le latin classique, qui permettait de rapporter le nom propre soit au sujet, soit au mot *nomen ;* exemple : *Est mihi nomen Cœsar. — Est mihi nomen Cœsari.*

Le vieux français aurait, suivant cette analogie, traduit *Ismaracdus habeo nomen* par *j'ai nom Esmeraiz* [1]. Les exemples de ce genre sont nombreux ; je n'en citerai que quelques-uns, et des plus anciens.

Ciel eps *nun avret Evruins.* (St-Lég., st. 19.)
Guenes oth num cui l comandat (ibid., st. 30).
Li uns *Acharies,* li altre *Anories out num.* (Alexis, st. 62.)

C'est, par suite de ce même principe, le rapport direct de l'attribut au sujet, que les scribes des anciennes chartes écrivaient : *Je me tiens à bien paiez, je me tiens por bien paiez* [2].

Cette règle souffrait cependant quelques exceptions :

Lo quarz, un fel, *nom a Vadar* [3],
Ab un ispieth lo decollat. (St-Lég., st. 38.)

Accusatif ou nominatif absolu : Dum autem, locum inquirent*es,* non invenitur beatissima ancilla Dei (12). Diu autem conloquium habent*es* pro salutem animae, reversus est (15).

Et solummodo *tangens* corpusculo suo, in presente ipsi oculus apertum est (20).

Les nominatifs et les accusatifs du singulier ne se substituent

[1] Le fabliau d'*Aucasin et Nicolette* donne à ce nom une forme un peu différente :

Or s'asanlent pastouret,
Esmerés et Martinés,
Fruelins et Johanés,
Robeçons et Aubriés.

(Karl. Bartsch, *Chrestom. de l'ancien français,* p. 264, col. 2.)

[2] J'ai eu occasion d'élucider ce point de syntaxe dans un article de fond (*Messager du Midi,* 19 janvier 1869) que j'ai consacré au *Mémoire sur la langue de Joinville,* de M. Natalis de Wailly.

[3] Cf. Diez, *Zwei alt. Ged.,* p. 47 (10,2).

presque jamais les uns aux autres. Voici les seules exceptions que j'aie rencontrées : Ut *suam substantiam*... bene disponeretur (1). — Voles videre bonum hominem *eunuchus* (14). O filia *quae* non cognovi (18).

Au pluriel, le nominatif ne prend jamais la place de l'accusatif.

Compléments des verbes. — Le complément direct des verbes se met à l'accusatif ; mais, quand l'accusatif ne diffère de l'ablatif que par la nasale, c'est-à-dire quand le complément direct est au singulier, l'ablatif peut se substituer à l'accusatif : Habentem *octavo decimo anno* (4). — Timeo *genitore meo* (6). — Partem *plurima* obtulit (21). Etc...

La substitution inverse, celle de l'accusatif à l'ablatif, n'a lieu qu'après les prépositions, jamais après les verbes. Voir ci-dessous.

Le complément direct partitif, marqué en français par *de* suivi d'un nom, et qui se rend en latin classique par l'accusatif, est quelquefois exprimé par *de* suivi de l'ablatif ou de l'accusatif : Non habeas *de istam tristiciam* (17). C'est un romanisme qu'on rencontre fréquemment dans la basse latinité.

Le complément indirect marqué par *à*, qui se rend par le datif dans le latin classique, est plusieurs fois exprimé par *ad*, avec l'accusatif ou le datif : *Ad pauperes* erogans, Donnant aux pauvres (1). — Dixit *ad abbatem* (4), *ad abatti* (9), *ad abbati* (16), etc... Jacens *ad terram* (20). — C'est un romanisme.

Compléments des prépositions. — *Ad* gouverne le datif (singulier) ou l'accusatif : *Ad abbati* (9, 16).

Cum, de, in, post, pro, gouvernent indifféremment l'ablatif ou l'accusatif : *Cum puellam* (4), *cum lacrimas* (18). — *De gentem*[1]. — Divulgatum in omni *civitatem* (3). — Veniens in *domo* (5). — *Postertio* (sic) *die* (4). — *Pro illam* (4).

[1] Exemples analogues dans la *Passion* :
In templum Dei cortine pend. (St. 82.)
De regnum Deu semper parlet. (St. 113.)

Au pluriel, l'ablatif ne se substitue jamais à l'accusatif, même après une préposition. Il faut observer cependant qu'on trouve des exemples de cette confusion dans d'autres textes de la même époque.

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX AUTRES CAS

Génitif. — Génitif en *e* (*æ*), p. le nom. en *a* : Et dum venit *puelle* ad abbatem (4). — Exemple unique.

Génitif (ou datif) en *æ*, p. l'abl. en *a* : In *alexandrinæ* civitate (1). — Exemple unique.

Génitif en *i*, p. le dat. en *o* : Qui talem monimen dedisti *istius loci* (p. isti loco (20). — Exemple unique.

Génitif en *is*, p. le dat. en *i* : Sanctissimo *abbatis* (2). — Exemple unique.

Le génit. pluriel en *um* ne se substitue à aucun des autres cas du pluriel, et réciproquement.

Datif. — Datif en *o*, p. le génit. en *i* : Pro constancia *Ismaracdo* (p. Smaragdi) (10). — Pater *sponso* (p. sponsi) (12). Etc... Substitution fréquente dans ce texte et dans les textes mérovingiens.

On pourrait tout aussi bien supposer que c'est l'abl. en *o* qui se substitue au génit. en *i* ; mais ce qui me fait préférer la première hypothèse, c'est que le datif latin répond très-bien ici à ce qu'on peut appeler en français le datif de possession : Filia *Petro*, La fille *à* Pierre ; forme populaire dont on trouve des traces certaines dans d'autres textes contemporains du nôtre, par exemple dans les curieuses *Formules angevines* : « Nam terra *ad illo homine* numquam fossadasset (XXVIII) ; Car il n'avait jamais creusé de fossé dans la terre *à cet homme*. »

Datif en *i*, substitué à l'accus. en *am* : Nominavit *illi* castissimam (2).

EMPLOI DES GENRES

Les genres sont assez souvent confondus :

Masculin p. le féminin : Eufrosine *qui* interpretatur (1) ; naves detent*i* sunt (12) accesserunt in proprio domo, in suo domo introire (4) ; vade in ecclesiam *quem* construxit (7), filia mea *qui* (15). Ego sum paupera *quem* queris (17).

Masculin p. le neutre : Inrigat*us* est cor ejus (6), *qualis* pelagus (12), apert*us* est ustius (16), secretum *hunc* (17), qui tal*em* monimen (munimen) dedisti (20).

Masculin sing. p. le plur. neutre : Magna mirabilia sunt Dei *quem* vidi hodie (15).

Féminin p. le masculin : Ipsa erit (erat) laboris *meae* repausacio (12).

Romanisme : Tous les noms abstraits, dérivés de noms en *or, oris,* étaient féminins dans l'ancien français. Il est bon de remarquer que le copiste n'est pas conséquent avec lui-même, car immédiatement après il restitue à *labor* son vrai genre : Ipsa erat laborum *meorum* elevacio (12).

Neutre p. le féminin : Divulgatum est laus (3).

Neutre p. le masculin : Oculus apertum est (20).

Il faut observer que le féminin n'est jamais employé pour les autres genres.

EMPLOI DES NOMBRES

Les nombres sont quelquefois confondus :

Audiens autem pater sponso confilio quid contegit, *venerunt* ad patrem (12). Accord logique, mais non grammatical. On ne peut pas en dire autant des fautes suivantes : Videnque eum mulier non *cessabant* exposcens (1) : Honorabat illus (illos), et petebat ut *oraret* (4).— Quod querebant non *inveniebantur* (12). — *Audiens* (audientes)... amici et illi clamabant (12) ; Duc tecum isto domno ut *videant* (14).

Ce sont de vraies bévues de copiste.

EMPLOI DES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS ET DES PRONOMS

Ipse. — *Ipse* est très-souvent dans ce texte, comme dans les autres textes mérovingiens, employé pour *ille* ou *iste,* et répond alors à notre article : In *ipso* monasterio (1), dans le monastère. — *Ipsi* abbas (2), l'abbé. — *Ipse* vir (4), l'homme. — In *ipsa* ecclesia (7), dans l'église, etc... On sait que cet usage a laissé des traces dans un des dialectes néo-latins, dans celui des îles Baléares, où l'article est formé de *ipse.* Peut-être doit-on voir dans cette habitude si ancienne le souvenir d'une tradition plus ancienne encore, qui identifiait pour la forme et pour le sens *iste* et *ipse ;* car *ipse* n'est qu'une métathèse de *iste,* [*itse*], *ipse*[1].

Ille. — *Ille, a, ud,* se substitue au pronom réfléchi *sui, sibi, se,* là où la langue française mettrait de même *il, elle, lui :* Supplicans ut oraret pro *illo* (2); Le suppliant de prier pour *lui.* — En latin classique : Supplicans ut pro *se* oraret.

Suus. — La règle pour l'emploi de *suus, a, um* et de *eorum,* est exactement la même qu'en français pour l'emploi de *son, sa, ses, leur, leurs ;* c'est-à-dire qu'on se sert de *suus* quand le sujet est au singulier, et de *eorum* quand il est au pluriel. Les exemples, surtout pour *suus,* sont très-nombreux ; je n'en indiquerai que quelques-uns : Vir autem *suus* (ejus) in grandem tribulacionem erat (1). — Similiter et maritus *suos* (ejus) circuibat (1), etc... — Jussit sonare signum, ut omnes fratres de cellola *eorum* (sua) congregarentur (13). — Aliqui ex ipsis, qui in infidilitate nostra fuerant inventi, per *eorum* cannonis fuirunt judecati (*Chartes méroving.,* ap. Letronne, anno 677). — Unde et ante dies, per *eorum* noticias paricolas, ante domno Sygofrido pontefeci placita inter se habuerunt ut... Quod se hoc non faciebat, postia istas kalendas madias jam preteritas, ante nus debirint conjungire, et, inspectas *eorum* noticias, *eorum* inter se de ac causa debirint deducire racionis. Unde

[1] Je ne sache pas qu'on ait songé à faire ce rapprochement.

et, per ipsas *eorum* noticias paricolas, taliter inter se placitum habuerunt initum (ibid., an. 692).— In pago quem Chairebaldus et conjux *sua* Aillerta, per *eorum* testamentum.. condonarunt (ibid., an. 750). Pactum inter parentes de *eorum* hæreditate (Marculfe, *Form.* XIV). — Et de linguas *eorum* legibus dixerunt (Bignon, *Form.* XXIX). Ce dernier exemple permet de corriger, en passant, un *lapsus calami* du scribe mérovingien qui, dans la charte de 680 (ap. Letronne), a mal reproduit cette formule : Et tam ipse quam et hamediae suae diliguas *eorum* derexissint. — Il faut lire : de linguas eorum redixissint.

Suus et *eorum,* ainsi employés dans le ms. de Montpellier, indiquent d'une manière certaine que ce texte a été écrit dans le nord de la France et non dans le sud, où l'on est encore aujourd'hui fidèle à l'habitude latine [1], ce qui fait supposer qu'on l'était encore plus autrefois.

Se. — *Se* est quelquefois sous-entendu, là où le latin classique l'aurait exprimé : Non sperabat dimittere ut suam substantiam bene disponeretur (1), pour Non sperabat *se* dimittere. — C'est un romanisme.

PLACE DES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS ET DES PRONOMS

Conformément à l'habitude qui a prévalu plus tard dans notre langue, le sujet est le plus souvent placé avant le verbe, et le complément après. Cette préoccupation de l'écrivain est surtout sensible quand le sujet, ou le complément, est un pronom ou un adjectif démonstratif. De plus, il faut observer que ces mêmes pronoms ou adjectifs, quand ils déterminent un nom, se placent presque toujours avant, comme *le* et *ce,* dans la langue actuelle. Il est facile de s'en assurer si l'on jette les yeux sur le tableau ci-joint, où j'ai relevé les divers emplois de *ipse* et de *iste,* de *ille* et de *is*.

[1] A Montpellier, il n'est pas rare d'entendre des enfants ou des gens du peuple dire : Le père et la mère sont sortis avec *son* fils (et non avec *leur* fils). — En patois : Lou païre et la maïre s'en son anad ambe *soun* garçou. — Et en latin : Pater materque abierunt una cum *suo* filio.

J'ai laissé de côté *hic,* qui n'est employé que comme complément, et n'a pas de place fixe.

Ipse est employé 36 fois [1] :

Isolément et comme complément, une seule fois : *Ipsi* autem gloria [sit] qui, etc... (21);

Isolément et comme sujet, 10 fois; il précède toujours le verbe ;

Avec un nom qu'il détermine, 25 fois; il précède le nom. Une exception : A verbis monachi *ipsius* (6).

Iste est employé 18 fois :

Isolément, jamais ;

Avec un nom qu'il détermine, toujours. Il précède le nom, sauf trois exceptions : Beati sunt homines *isti* qui (4). Tota noctem *istam* vigilavi (7). In vita *ista* (13).

Illa est employé 61 fois :

Isolément et comme complément, 51 fois ; il précède 6 fois le mot dont il dépend : Ut semen *illis* concedat Dominus (1). Disperata pro mortua *illam* laimentabant (12). Terra non *illa* (illam) cooperies (12). Ut in bono loco *illam* constituat Dominus (13). Veniente *illo* dixit abbas (14). Conpunctio *illi* fuit aliqua (14) ;

Isolément et comme sujet, 8 fois; il précède 6 fois le verbe et le suit 2 fois : Et respondit *illa* (9). Dixitque *illi* (illa) ad abbatem (10) ;

Avec un nom qu'il détermine, 2 fois et comme sujet ; il le précède une fois : *Illa* puella mentem haberet (3) ; — et le suit une fois : Pater autem *ille*... dispersit (21).

Is est employé 36 fois :

Is ne détermine jamais un nom, s'emploie isolément et comme un pur pronom, est toujours complément, jamais sujet.

Il est placé après le mot dont il dépend. Ainsi, on ne rencontre jamais d'exemples analogues à ceux-ci : *Ejus* pedes,

[1] Je n'ai pas compté les cas où les pronoms et adjectifs démonstratifs, employés isolément, dépendaient d'une préposition ; car, dans ce bas latin, comme dans celui de la bonne époque, ils sont placés invariablement après.

Eorum conversationis, Eique dixit ; mais bien : Pedes *ejus* (20), Conversationis *eorum* (14), Dixitque *ei* (très-fréquent).

Exception unique : Tibi *eum* commendo (10). Ce déplacement est dû à l'attraction exercée, dans le latin classique comme dans l'ancien et le nouveau français, par le premier pronom *tibi,* sur le second *eum.*

Cf. *Je le* vois ; je *te le* recommande.

En résumé :

Ipse s'emploie soit isolément, et alors il est sujet (10 fois contre 1), soit avec un nom qu'il détermine (25 fois).

Place : Employé isolément et comme sujet, il précède le verbe ;— employé avec un nom, il le précède (24 fois contre 1).

Iste ne s'emploie jamais isolément.

Place : Il précède le nom qu'il détermine (15 fois contre 3).

Remarque : *Ipse* et *iste* semblent synonymes : In *ipso* monasterio (2), in *isto* monasterio (5); — avec cette différence que *ipse* désignait avec moins de précision que *iste,* qu'il s'emploie dans le récit, tandis que *iste* se trouve toujours dans le discours direct. Il n'y a qu'une exception, dont il ne faut pas tenir compte, car elle est plus apparente que réelle : Dum rogabat Deum ut non manifestetur « in vita *ista* » (13). Ici, comme en d'autres passages signalés plus loin, l'auteur commence par la tournure indirecte pour finir par le discours direct. Cf. Interrogat quidevenisset « filia mea » (12).

Ille s'emploie isolément (59 fois contre 2).

Place : Sujet, il précède le verbe (6 fois contre 2); — complément, il suit le mot dont il dépend (45 fois contre 6).

Is s'emploie isolément, et toujours comme complément.

Place : Il suit toujours le mot dont il dépend.

Remarque : *Ille* et *is* sont synonymes : Dixitque *illi* (10), Dixitque *ei* (6), — et à un degré plus rapproché que ne le sont entre eux *ipse* et *iste*.

EMPLOI ET FORMATION DES TEMPS

Dans les propositions subordonnées, là où le latin mettait l'imparfait du subjonctif, et où nous le mettons encore quand nous parlons correctement, ce texte met souvent le présent du subjonctif: Non cessabat exposcens ut semen *concedat* Dominus (1); Rogabat ut *impleat* (2), etc.... Parfois il viole et observe la bonne règle dans la même phrase : Circuibat rogans ut *orarent* ut merito *habiat* (1).

Cette substitution du présent à l'imparfait, normale chez les anciens Grecs, et qui se produit souvent chez nous dans la conversation, était alors, comme aujourd'hui, due à l'influence de la langue familière.

Le présent pour le futur. — C'est à cette même influence qu'il faut rattacher la substitution, d'ailleurs moins fréquente, du présent au futur, dans cette phrase : Quia si ambulavero in monasterio puellarum, pater meus *querit* me, et si invenerit, me *habet* pro meo sponsum dum potens est, *trahit* me de monasterio (9). Se salvaveris animam meam, in isto loco *offero* omnia (9). Quomodo jusseris, sic *facio* (10).— Nous dirions de même : Si je vais au couvent, mon père me *cherche,* et, s'il me trouve, il me *remet* à mon époux, puisqu'il en a le droit, et me *retire* du couvent.—Si tu sauves mon âme, *je donne* tout, etc...

C'est ainsi que, dans la phrase suivante, citée par Ducange, au mot *adquievit,* le présent *adquiesco* est mis à la place du futur, qui aurait affirmé d'une manière moins énergique : Jura ergo..., et ego juramenti tui causam *adquiesco;* Jure donc..., et *j'accepte*...

L'imparfait pour le parfait. — L'imparfait prend plusieurs fois la place du parfait: Et in una die *ambolabat* (ambulavit) in monasterio, ubi... pauca pecunia... erogavit (1). Et vidit illum ipsa castissima; *salutabat* eum, dixitque ei puella (7). Dum autem pater non potebat portare dolores, *ambolabat* ad ipso monosterio, et jactavit se ante pedes (13).

Si l'imparfait se substituait ainsi au parfait, c'est que, outre

la ressemblance de signification, il y avait entre ces deux temps une grande ressemblance de forme. En effet, *ambulábat, salutábat,* accentués sur la pénultième, devaient se prononcer, à peu de chose près, comme *ambulávit, salutávit,* qui étaient accentués de la même manière. De plus, le *b* de *ábat* et le *v* de *ávit,* étant des lettres congénères, tendaient à se confondre ; et ce qui achève de prouver que cette substitution était due uniquement à la ressemblance de forme, c'est qu'elle n'a lieu qu'entre l'imparfait en *ábam* et le parfait en *ávi*, et qu'elle a lieu aussi entre ce même parfait et le futur en *ábo.*

Le futur pour le parfait — Quis meam spem *captavabit* (captivavit *ou* captavit) (12); Non *manifestabit* (manifestavit) nobis illam (13); Quidquid mihi in dote *preparabis* (preparasti) dona in manibus abbati (17).

L'imparfait de l'indicatif pour le présent ou l'imparfait du subjonctif.—Là où nous employons le conditionnel, et où le latin classique employait le présent ou l'imparfait du subjonctif, ce texte met quelquefois l'imparfait de l'indicatif : *Volebam* (velim), si datur mihi de Deo virtus, sic in hoc seculo conversare quomodo vos (6); Si in malo loco erat, non *postponebat* Deus lacrimas tuas (13); Sic est cor meum declinatum in amore suo ut fuisset filia mea...., non amplius *potebam* (possem) diligere illam (15).

Le plus-que-parfait du subjonctif pour l'imparfait du même mode.— Cooperiebat se de coculla ut nullum signum pater suos videre *potuisset* in eam (14); Sic est cor meum declinatum in amore suo ut, *fuisset* filia mea.., non amplius potebam diligere illam (15). — Romanisme.

Futur séparable.— Le futur est plusieurs fois représenté par *habeo* et l'infinitif. Cette particularité est due à l'influence de la langue romane, qui, à l'origine, se servait parfois du futur séparable [1] :

Contar vos *ey* pleneyrament.
(Fragment d'un poëme sur Alexandre.)

[1] Voir M. Chabaneau, *Histoire et théorie de la conjugaison française,* p. 45.

Ego quid tibi *habeo dicere* super hoc quod precepit Dominus (8). — Certe *habeo* cum suo adjutorio *salvare* animam meam (8).

Ces exemples seuls ne seraient pas concluants ; car, si l'on peut traduire *habeo dicere* et *habeo salvare* par : *je dirai, je sauverai,* on pourrait aussi, quoique moins bien, les traduire par : *je puis dire, je puis sauver*. Mais les deux qui suivent, le premier surtout, ne laissent place à aucun doute : 1° Non sis tristis, domni pater, quia Deus *satisfacere* tibi *habet* quidevinit filia tua (16). « Ne soyez pas triste, seigneur père, car Dieu vous *fera* connaître ce qu'est devenue votre fille. » — « Dieu *peut* vous faire connaître ce qu'est devenue votre fille » formerait un non-sens, car il va de soi que Dieu peut une chose aussi simple, et ce serait offrir une bien faible consolation à un père dont la fille a disparu, que de lui affirmer, non pas que Dieu lui *fera* connaître son sort, mais qu'il *peut* le lui faire connaître. — 2° Non sis disperatus, fili, age Domino gracias quia quando jusserit Dominus sic *cognuscere habis* quidevinit filia tua (13). Ici le sens est tellement clair, que le correcteur, dont j'ai déjà signalé la fréquente intervention, n'a pas hésité à biffer cette expression pour y substituer le futur régulier *cognosces*.

EMPLOI DES MODES

L'indicatif se substitue souvent au subjonctif, surtout après les conjonctions *dum, si,* et dans l'interrogation indirecte, mais jamais après *ut*. La substitution inverse n'a pas lieu : Dum *haberet* (3) et Dum *frequentabat* (2). Si in malo loco *erat* (esset), non postponebat (postponeret) Deus lacrimas tuas (13). Crededit abbati qualem tribulacionem *haberet* (2). Audiens pater... quid *contegit* (12) ; Manifestit ubi *est* filia (13), etc.

L'impératif est employé pour l'indicatif : Deus, qui *cognusce* hominem antequam natus sit (4).

L'impératif est employé pour le subjonctif : Rogo te ut.. *da* mihi consilium (7). Discours direct substitué brusquement au

discours indirect, que semblait annoncer le début de la phrase (Cf. plus loin : *Tours de phrase.*)

L'impératif et le subjonctif sont employés simultanément : Vide.. et ores (4).

Le participe présent remplace quelquefois l'infinitif : Non cessabat... *exposcens* (1). Non obliviscas adtentissime *orans* (13). Absolument comme en grec : Οὐκ ἐπαύετο εὐχόμενος.

Phrase composée de participes présents sans verbe à un mode personnel : Et veniens abba velociter, et ipsi inruens super sancto corpusculo virginis et dicens : Spunsa Christi non obliviscas, etc... (19).

Le neutre du participe passé est substitué à l'infinitif après *facere : Cognitum* tibi facio (13).

Infinitif régime de la préposition *in :* Doce illum omnem salutem, sicut pater bonus, et certa *in preparare* illum, ut, si potest fieri, superit magistrum (10) ; Efforce-toi de le préparer de telle sorte que, etc...

Le subjonctif marquant l'avenir est rendu une fois par *debere* et l'infinitif : Ut cum illo *celebrare debeas* festam diem (7).

VOIX DES VERBES

Les verbes déponents sont assimilés très-souvent aux verbes actifs, et cela va si loin que l'infinitif passif même se présente parfois avec la forme active :

1° Exemples de verbes déponents à forme active : In tanto facta est docta ut *mirarit* (miraret, miraretur) pater (3, 11). — Dum *commorassent* (4). —Volebam... *conversare* (6). — Et *lucres* orationem (7).—*Laimentabant* (12).— Quis *furavit* (12).— Non *obliviscas* (13,19).— Volebat *amplexare*.. et *osculare* illum (15, 20). — *Osculavit* (16).—*Observis*, p. obversaris (16).—*Dignes* (16). — *Digna* me sepelire (17). — Dimittite me hic *morare* (18). — Ut ego *commorare* (sic) tecum (18).

2° Exemples d'infinitifs passifs à forme active : Rogavit *introducere* ipso monacho (introduci ipsum monachum) (5). —

Istas conditionis non debeant *tardare* (8). — Si jubis me *suscipere* (9). — Jussit *sonare* signum (13, 19).

Il faut observer que ces exemples ne sont pas concluants : le latin classique aurait certainement mis la forme passive ; mais il est possible aussi que l'auteur de cette Vie, fidèle en cette circonstance, comme en tant d'autres, à la tradition populaire, ait donné à ces infinitifs le sens actif ou neutre et nullement le sens passif, et qu'il faille traduire littéralement : Elle pria d'introduire le moine.—Ces conditions ne doivent pas tarder. — Si tu donnes d'ordre de me recevoir. — Il ordonna de sonner la cloche.

Par contre, on trouve une fois la forme passive substituée à la forme active : Modicum *refrigeri* vim dolorum tollerans (13).

DÉFORMATION DES FLEXIONS

La langue romano-latine de cette époque déforme les noms, les adjectifs et les verbes sur le patron d'un type commun, qui est, pour le masculin des noms et des adjectifs, celui de la deuxième déclinaison en *us ;* pour le féminin, celui de la première en *a ;* et pour les verbes, celui de la première conjugaison en *are,* et celui de la quatrième en *ire.*

1° Noms et adjectifs. — C'est ainsi que *aliquis* devient *aliquus,* comme le prouve la forme *aliquis* p. *aliquibus* (11); que *fratrum* devient *fratrorum* (1); que *pauper* fait au féminin *paupera* (17) [1].

2° Verbes. — C'est ainsi que les verbes de la deuxième conjugaison en *ere* étaient considérés comme verbes de la

[1] Les exceptions ou, pour parler plus exactement, les déformations en sens inverse, sont et doivent être rares. J'en ai remarqué une dans les *Chartes mérovingiennes* de Letronne : *Patronis* nostri (p. patroni), (an 709, p. 61). Elle est facile à expliquer. Le copiste, habitué à rattacher la pénultième accentuée *on* à la troisième déclinaison *o, onis,* ce qui est le cas le plus fréquent, a cru que *patronus* se déclinait comme *natio, onis.*

Ainsi procèdent les gens du peuple et les ignorants, qui tournent en règle invariable, absolue, l'usage le plus général.

quatrième conjugaison en *ire : habire, debire* (habere, debere). — *V.* Letronne, *Chartes méroving.*, p. 55. Cf. le français *gésir,* qui suppose *jacire,* p. *jacere.*

C'est ainsi que les verbes de la troisième conjugaison en *ere* se confondaient également avec ceux de la quatrième : fac*ire,* recep*ire*, redd*ire*, trad*ire*, compon*ire*, inpend*ire*, engred*ire*, exig*ire,* etc.; ap. Letronne, *Chartes méroving.*, passim. Cf. le v. français *entelgir,* qui suppose *intelligire,* p. *intelligere,* dans le *Fragment de Valenciennes,* et le français moderne, *querir, courir,* etc...; tradition extrêmement ancienne, puisqu'on en trouve des traces dans le latin archaïque et familier de Plaute : Cf. *moriri,* p. *mori.*

C'est ainsi que tous les verbes de formation nouvelle, tant en latin qu'en français, ont été coulés dans le moule de la première conjugaison. Cf. *baptizare, græcissare, atticissare, græcari, philosophari.* Pour le français, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'ouvrage de M. Chabaneau, *Histoire et Théorie de la conjugaison française,* qui, le premier, a remarqué que de tout temps les deux seules conjugaisons vivantes du français ont été la deuxième, en *ir* (la quatrième en latin), et la première, en *er.*

Cette loi de déformation, devenue plus tard la loi de formation des langues romanes, se retrouve au berceau de la langue latine elle-même.

Pour les verbes, nous venons d'en voir la preuve ; pour les noms et les adjectifs, il suffira de citer la classe si nombreuse des diminutifs, qui tous, sauf de très-rares exceptions, appartiennent à la seconde déclinaison ou à la première.

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX PRÉPOSITIONS ET AUX CONJONCTIONS

Prépositions.— *A,* signifiant *par,* est employé même avec un nom de chose : *A* verbis inrigatus est (6). — Cor inrigabatur *a* verbis (15).

De employé comme équivalent du génitif : Et non solum

naves *maris,* sed et *de Nilo fluvio* detenti sunt (12). — Romanisme.

De est mis plusieurs fois pour *a,* avec le sens de *par :* Si suscipitur *de* vos (a vobis) (5). — Si datur mihi *de* Deo virtus (6). — Non volo [tundi] nisi *de* servo Dei (6).— Dum *de* Deo es missus (7). C'est ainsi que nous disons : Je suis aimé *de* Dieu.

De est souvent employé, comme en français, avec la signification partitive : Ego *de* palatio sum (9) ; Je suis *du* palais.— Volo ut non habeas *de* ista tristiciam (17). Cf. des exemples analogues dans mes *Cinq Form. du* VIIe *siècle,* p. 36.

De se met avec *prope,* comme *de* en français avec *près, auprès :* Prope *de* monasterio (4).

Foras prend souvent la place de *foris : Foras* manere (4). — Volo *foras* ostium (en dehors de la porte) per fenestram magister tuos doceat te (11). — Sedit *foras* ante fenestram (14).

In est exprimé souvent là où il eût été plus correct de le sous-entendre : *In* una die (115), *in* crastino die (4).

In supprimé : Non cessabat jejunio et adflictione exposcens (1). Le correcteur a intercalé *in* avant *jejunio.*

Pro mis p. *de :* Audivi *pro* monasterio vestro multa bona (9). Decens illum *pro* misericordiam, et obedienciam, et timorem Dei, et aeternam retribucionem (15). Conloquium habentes *pro* salutem animae (15). Nam incertus sum *pro* illa ubi constitit (16).

Pro mis p. *propter : Pro hoc* transmisi (7), — *Pro hoc* te rogavi (8), — *Pro quid?* (11), — et *Pro hoc* (13). Cf. le v. fr. *poroc,* et le fr. *pour quoi.* (Voy. Diez, *Altrom. Glossare,* p. 59.)

(*La suite à un prochain numéro*)

DIALECTES MODERNES

AL TORNARLA A VÉURER

(Catalan du comté de Barcelone [1])

Oh ! l'ánjel de mos somnis ! Oh ! l'imatje
de mas nits d'or ! Estrella embalaidora
que 'l cami de ma vida iluminavas
en jorns de febre ja passats ; oh ! torna,
torna á brillar, y sia
altra volta per tu, com fou un dia,
incenssari d'amor lo cor que t'ama
y sia entorn ta flama
papallona d'amcr la vida mia.

Torna á ton niu, coloma fugitiva,
torna á ton buch, treballadora abella...
Hi ha mel encara en lo meu cor. Oh ! torna,

EN LA REVOYANT

Ange de mes songes ! Image — de mes nuits d'or ! Étoile éblouissante — qui illuminais le chemin de ma vie — durant ces jours de fièvre aujourd'hui passés, oh ! reviens, — reviens briller et qu'il soit — une autre fois pour toi, comme il le fut jadis, — un encensoir d'amour, le cœur qui t'aime, — et que ma vie soit comme un papillon d'amour autour de ta flamme.

Reviens à ton nid, colombe fugitive ; — reviens à ta ruche, laborieuse abeille... Il y a encore du miel dans mon cœur. Oh ! reviens,

[1] On remarquera que la versification catalane, analogue à la versification espagnole et italienne, s'éloigne considérablement du système que les poëtes de langue d'oc ont emprunté aux Français.

torna, ánjel meu, als brassos,
d'amor dolssissims llassos,
qu'al cor t'acostaran, al cor, m'aymia,
hont tu sempre has regnat, hont, nit y dia,
— aixis com en lo fons d'una capella
encesa llántia brilla devant l'ara, —
aixis en ell també, luscent estrella,
una llum ha cremat, llum misteriosa,
que á una imatje amorosa
ha rodejat de resplendent celatje,
sent mon amor la llum, y tu l'imatje.

Oh ! vida de ma vida,
Dèu t'ha tornat á mon cami. Fugida
de mos llars n'era la ventura. Fosca,
fosca no mes, y fosca, fosca inmensa
veya sols en mon cor, veya en ma pensa ;
mes tu has tornat, y ab'tu han tornat, coloma
viuda de niu, las nits iluminadas
pel sol de ton amor y per l'aroma
de tos balsámichs llabis perfumadas,
y ab tu han tornat los dias

— reviens, mon ange, dans les bras qui, — doux liens d'amour, — t'approcheront du cœur, du cœur, ma bien-aimée, — où tu as toujours régné; où, nuit et jour, — ainsi qu'au fond d'une chapelle, — une lampe allumée brille devant l'autel, — étincelante étoile, — une lumière a brûlé ; lumière mystérieuse — qui environne une image amoureuse d'un éclat resplendissant. — Mon amour est la lumière, et tu es l'image.

O vie de ma vie, — Dieu t'a mis de nouveau sur mon chemin. Il avait fui — de mon foyer, le bonheur. Obscurité, — obscurité et pas davantage, obscurité et obscurité immense — (c'est ce que) je voyais dans ma pensée; — mais tu es revenue, et avec toi sont revenues, colombe — veuve de ton nid, les nuits illuminées — par le soleil de ton amour et parfumées par l'arôme de tes lèvres em-

d'impaciencias febrils, las alegrias
d'horas ploradas, los hermosos somnis
de rosa y d'or. Mon ser ab tu, m'aymia,
se fondrà en un nou ser, que l'ayma mia
pera tornar á esser lo que avans era
necessita, senyora,
tant es lo que'l dolor la té gastada,
dels llabis teus la mel ubriacadora,
del amor teu l'ardenta soleyada.

Oh! niu de mos desitjs! conxa de perlas!
llum de mon pensament! ab tu ne tornan
mos dias de martiri,
mas horas de deliri,
y mon conhort també y també ma joia,
perque tu, perla mia,
ets ma tristesa ensemps y m'alegria.
Ets mon dolor y goig. Ets mon naufragi,
y ensemps mon port de salvament. Madona,
ets la tempesta que furenta 'm llansa
rellampejant sa furia embraveida,
y al mateix temps ets l'ánjel, l'esperansa,

baumées; — et avec toi sont revenus les jours — d'impatience fébrile, les joies — déjà pleurées, les beaux songes — de rose et d'or. Mon être avec toi, ma bien-aimée, se fondra en un nouvel être. Mon âme, — pour redevenir ce qu'elle était auparavant, — a besoin, ô ma maîtresse, — tant la douleur l'avait altérée, — du miel enivrant de tes lèvres, — des ardents rayons de ton amour.

O nid de mes désirs! écrin de perles! — lumière de ma pensée! avec toi reviennent — mes jours de martyre, — mes heures de délire, — et aussi ma consolation et aussi ma joie; — parce que toi, ma perle, — tu es ma tristesse en même temps que mon allégresse. — Tu es ma douleur et ma joie. Tu es mon naufrage — et aussi mon port de salut. O madone! tu es la tempête qui, terrible, me jette, — au milieu des éclairs, sa rage furieuse, — et, en même

lo cel, l'amor, la joia de ma vida !

No se si vens á pérdrem ó salvarme;
no se si vens á darme,
en l'áurea copa que ta ma m'ensenya,
ó la vida ó la mort. No se si 'm portas
las frescas flors cullidas
al primer trench del auba, encara humidas
ab la pols virginal de la rosada,
ó be las emmustiadas
rosas dels horts d'amor enmatxinadas.

No se si tornas, com dimoni ó ánjel,
á remóurer ma vida
que tranquila poch ans, ara furenta,
rodolará son ona enterbolida;
mes, ánjel ó dimoni,
infern ó cel, jo t'am', jo t'am', oh dona,
jo t'am' com en lo cel aman los ánjels,
com en l'infern los condemnats; pus t'amo
ab l'amor de la tórtola manyaga

temps, tu es l'ange, l'espérance,—le ciel, l'amour, la joie de ma vie !

Je ne sais si tu viens me perdre ou me sauver; — je ne sais si tu viens me donner,—dans la coupe d'or que me montre ta main,— la vie ou la mort. Je ne sais si tu me portes—les fleurs fraîchement cueillies — au premier rayon de l'aube, encore humides — de la poussière virginale de la rosée, — ou les roses flétries et empoisonnées des jardins de l'amour.

Je ne sais si tu reviens, comme un démon ou comme un ange,— agiter ma vie — qui, tranquille naguère, maintenant avec fureur,— roulera son onde troublée; — mais, ange ou démon, — enfer ou ciel, je t'aime, je t'aime, ô femme ! — Je t'aime comme dans le ciel aiment les anges, — comme dans l'enfer aiment les damnés; car je t'aime—de l'amour de la tourtourelle plaintive — qui, près de sa

que prop de sa companya falaguera
ne nia entre l'ubaga,
y ab l'amor rugidor de la pantera
que per las selvas udolant divaga.

Mes no, no vens tu del infern, m'aymia !
Tu vens del cel, coloma d'esperansa,
portant lo ram, mostrant l'arch de l'aliansa ;
y, pus que Dèu t'envia
per desconhort ó joia de mos dias,
pus Dèu te torna á mi, beneita sias !

Castell de Picalqués, 23 agost de 186 ..

Victor Balaguer.

compagne caressante, — fait son nid au milieu des buissons — et de l'amour rugissant de la panthère — qui erre en hurlant dans les bois.

Mais non, tu ne viens pas de l'enfer, ma bien-aimée !—Tu viens du ciel, colombe d'espérance, — portant le rameau qui indique l'arche d'alliance ; — et, puisque Dieu t'envoie—pour le désespoir ou le bonheur de mes jours, — puisque Dieu te renvoie vers moi, sois bénie !

Château de Picalquès, 23 août 186...

Victor Balaguer..

DIES IRÆ.....

Al castell de Montgri

(Catalan du comté de Barcelone)

Castell, castell que guaytas la plana Ampurdanesa,
tu que, en despit dels segles, pregonas sa grandesa,
tu que las armonias ascoltas de la mar,
y llamps y tremontanas seré los veus passar;
al trovador que canta, enniua en tas murallas...
Selvatges cantarellas seran las presentallas,
los lais de amor que t'donga, rugits enmatzinats...
Jo canto las absoltas de nostras llibertats.

A cada cambra teva, jo hi gravaré una história;
á cada pedra rónega, un ram de nostra glória;
á cada trist marlet, la sombra de un gran rey...

DIES IRÆ...

Au chateau de Montgri

Château, château qui regardes la plaine d'Ampurdan ; — toi qui, en dépit des siècles, proclames sa grandeur ; — toi qui écoutes les harmonies de la mer, — et vois passer, serein, les éclairs et les vents, — abrite[1] dans tes murailles le troubadour qui chante... — Des chants sauvages seront ses offrandes, — les lais d'amour qu'il t'apportera, des rugissements empoisonnés... — Je chante l'absoute de nos libertés.

Dans chacune de tes chambres, je graverai une histoire ; — sur chaque pierre rongée (par le temps), un rameau de notre gloire ; — sur chaque triste créneau, l'ombre d'un grand roi ; — et, au milieu de tout, du peuple la sage, l'antique loi. — Puis, avec des mers de larmes je reviendrai les effacer... — la force et l'injustice, un jour, vint les brûler : — sans elles, qu'est la patrie ?.. O fils dégénérés ! — je vous chante l'absoute de vos libertés.

[1] ***Enniua***, littéralement : ***niche***, abrite comme dans un nid.

y en mitg de tots, del poble la sábia, antiga lley.
Desprès ab mars de llágrimas jo tornaré á esborrarlas...
la forsa y lo mal dret, un jorn, vingué á cremarlas:
sens ellas que es la pátria?.... Oh! fills degenerats!
jo os canto las absoltas de vostras llibertats.

Veniu, sombras magnánimas dels Berenguers, d'en Jáume;
de vostres márbreas tombas alsarvos avuy pláume!..
Aixécat tu, n'Anfòs y Pere 'l de Muret!..
portau entre las mans lo llam del cel per fuet,
cridau dels ávis morts la multitut inmensa,
veniu! y á vostres nèts, pajesos de remensa,
fuetejau com l'aire las negras tempestats...
Jo 'ls canto las absoltas de vostras llibertats.

Oh! fuig, viventa crónica que guardo en la memória;
vergonya sols y oprobi té la moderna história;
ta llum enlluernadora no vull en mòn recort...
plagués á Dèu per sempre que'l pensament fós mort!
Lo amor de pátria apaga lo cant de la sirena;
la mare de tants héroes rossega vil cadena;

Venez, ombres magnanimes des Bérangers, de Jacques, — de vos tombes de marbre, il me plaît aujourd'hui de vous faire sortir!... — Lève-toi, Alphonse, et toi, Pierre de Muret!...— portez dans vos mains l'éclair du ciel pour fouet; — appelez de vos aïeux morts la multitude immense, — venez! et vos petits-fils, serfs de la glèbe, — fouettez-les comme les noires tempêtes (fouettent) l'air. — Je leur chante l'absoute de vos libertés.

Oh! fuis, vivante chronique que j'ai dans la mémoire; — l'histoire de nos jours n'a que honte et opprobre; — je ne veux plus dans mon souvenir ta lumière éblouissante... — plût à Dieu que pour toujours ma pensée fût morte! — Le chant de la sirène étouffe l'amour de la patrie; — la mère de tant de héros traîne une vile chaîne; — les bêtes fauves affamées lui rongent les flancs!... — Chantons, chantons l'absoute de notre liberté.

las feras famolencas roségantli 'l costat...
Cantem, cantem absoltas à nostra llibertat.

Botxins de nostra pátria! de vostre honor en mengua,
deixau la cambra lúbrica y ns'tallareu la llengua!..
Dels ávis, rovellada, la espasa en terra jau...
la escombra y la filosa donaunosla si os plau:
de timida donsella durem la vestimenta;
lo llit de la ramera sepultará la afrenta,
que los bordells no ténen ni pátria ni passat!..
Jo canto las absoltas de nostra llibertat.

Castell, castell que guaytas la plana Ampurdanesa,
jo vull cremar la fábrica padró de ta grandesa;
en mitg tas flamaradas jo vull també cremar:
las cendras escampadas pels' aires, per la mar,
lliures per sempre mès, durá la tramontana...
que'l Dèu del cel m'ascolte!.. oh! rassa catalana!
poble, si no t'despertas, oh! poble renegat!..
eternament la tomba guarde ta llibertat.

Albert DE QUINTANA.

Torroella de Montgri, 15 juny de 1868.

Bourreaux de notre patrie, au mépris de votre honneur, — sortez de la chambre lubrique et coupez-nous la langue...— L'épée de nos aïeux gît, rouillée, sur le sol..... — donnez-nous, s'il vous plaît, le balai et la quenouille: — nous revêtirons la robe de la timide jeune fille; — le lit de la prostituée cachera notre honte; — les lupanars n'ont ni patrie, ni passé.— Je chante l'absoute de nos libertés.

Château, château qui regardes la plaine d'Ampurdan, — je veux brûler les murs témoins de ta grandeur; — au milieu de tes flammes, je veux aussi brûler (moi-même): — ces cendres, dispersées à travers les airs, à travers les flots, — libres à tout jamais, le vent les portera. — Que le Dieu du ciel m'écoute!... ô race catalane!— peuple, si tu ne te réveilles, ô peuple renégat!... — que la tombe garde éternellement ta liberté.

Albert DE QUINTANA

Torroella de Montgri, 15 juin 1868.

LA RÈINO JANO

—

A William Bonaparte-Wyse

—

Fiéu de Maiano,
S'ère vengu dóu tèms
De dono Jano,
Quand èro à soun printèms
E soubeirano
Coume èron autre-tèms,
Sènso autro engano
Que soun regard courous,
Auriéu, d'elo amourous,
Trouva, iéu benurous,
Tant fino cansouneto
Que la bello Janeto
M'aurié douna'n mantèu
Pèr parèisse i castèu.

Quand, dins Averso,
Di courtisan marrit

LA REINE JEANNE

—

A William Bonaparte-Wyse

—

Fils de Maillane,— si j'étais venu au temps — de done Jeanne, — quand elle était dans sa fleur — et souveraine — comme on l'était jadis, — sans autre astuce — que son regard brillant, — j'aurais, amoureux d'elle, — trouvé, moi bienheureux, — chansonnette si fine, — que la belle Jeannette — m'aurait donné un manteau — pour paraître aux castels.

La man perverso
I' estranglè soun marit,
De part diverso
Contro elo mountè 'n crid
Aut coume uno erso...
Mai iéu, dins mi cansoun,
Emé rimo e resoun
Auriéu la trahisoun
Talamen esclargido,
Que la rèino aléugido
M'aurié douna'n chivau
Pèr courre amount, avau.

Quand la sereno
Un jour pièi desbarquè
Sus nosto areno
E que trelusiguè,
Bèuta sereno,
E risènto abouquè
Malan e reno :
« Oh ! i' auriéu di, Venus,
A Naple tournes plus,

Lorsque, dans Aversa, — des courtisans méchants — la main perverse — lui étrangla son mari, — de toute part — s'éleva contre elle un cri, — haut comme une vague... — Mais, moi, dans mes chansons, — avec raison et rime, — j'aurais si bien élucidé la trahison, — que la reine allégée — m'aurait donné un cheval — pour parcourir le Nord et le Midi.

Lorsque ensuite la sirène, — un jour, débarqua — sur notre plage, — et qu'elle resplendit, — beauté sereine, — et de son sourire apaisa — calamités et plaintes :— « Oh ! Vénus, lui aurais-je dit, — à Naples ne retourne plus, — car tu emporterais la lumière,

Qu'empourtariés la lus,
L'amour e la richesso ! »
E m'aurié la princesso
Douna lis esperoun
E titre de baroun.

Raubo pourpalo,
Courouno d'or au front,
A flour d'espalo
Pourtant lou mantèu long,
En court papalo
Sus la Roco de Don,
Quand, fièro e palo,
Fè pièi de si malur
Lou dedu clar e pur,
Auriéu crida segur :
« Vivo la rèino Jano ! »
E qu saup ? abelano,
M'aurié sus si detoun
Leissa faire un poutoun...

— l'amour et la richesse ! »— Et la princesse m'aurait — donné les éperons — et le titre de baron.

En robe de pourpre, — au front la couronne d'or, — à fleur d'épaule — portant le manteau long, — à la cour du Pape — sur la Roche des Doms, — quand, fière et pâle, — elle fit ensuite le récit clair et pur de ses malheurs, — bien sûr j'aurais crié : — « Vive la reine Jeanne ! » — Et qui sait ? généreuse, elle m'eût sur ses doigts — laissé faire un baiser.

Alors, aimée ! — dans ta Provence — rapidement passionnée,

Alor, amado !
Dins ta Prouvènço, lèu
Abrasamado,
Auriéu mougu belèu
Uno flamado,
La flamo dóu soulèu,
Contro l'armado
Que te despouderè ;
E coumo antan di Grè
La terro s'enaurè
E d'eros fuguè pleno
Pèr la bèuta d'Eleno,
O Jano, ansin pèr tu
Ferme aurian coumbatu !

Ligènt lou Mounge,
Aquéu dis Isclo d'Or,
Vaqui lou sounge
Que fai souvènt moun cor.
Dès fes sus vounge,
Me sèmblo qu'an li mort
Mens de vieiounge

— j'aurais ému peut-être — une flamme, — la flamme du soleil, — contre l'armée — qui te dépossèda... — Et, comme autrefois la terre des Grecs se souleva d'enthousiasme — et s'emplit de héros — pour la beauté d'Hélène, — ô Jeanne ! ainsi pour toi — nous aurions combattu ferme !

Lisant le Moine, — celui des Iles d'Or, — voilà le songe — que fait souvent mon cœur. — Dix fois sur onze, — il me semble que les morts ont moins de vieillesse — que les vivants d'aujourd'hui ; — car, dans tout son orgueil, — le siècle meurt d'ennui ; — et, sans les jeunes filles — que largement nous donne — le divin Bienfaiteur, — la joie prendrait fin.

Que li vivènt d'encuei ;
Car dins tout soun ourguei
Lou siècle mor d'enuei ;
E sènso li chatouno
Qu'à bèl èime nous douno
Lou Benfatour divin,
La joio prendrié fin.

Mai li pageso
Entèndon gaire i vers,
E li bourgeso
Coumprenon de-travers.
La lèi franceso
A mes tout à l'envers :
Nòsti marqueso,
Nòstis emperairis,
Mau-grat gèu e tèms gris,
Vuei rèston à Paris ;
E moun amo idoulatro
Vers Jano o Cleoupatro,
Fauto d'autre alimen,
Trèvo amourousamen.

Frederi MISTRAL.

Maiano, 3 de janvié 1868.

Mais les paysannes — entendent peu aux vers, — et les bourgeoises — comprennent de travers.— La loi française — a tout mis à l'envers : nos marquises, — nos impératrices, — malgré gelées et temps gris, — de nos jours à Paris demeurent ; — et mon âme idolâtre, — vers Jeanne ou Cléopâtre, — faute d'autre aliment, — erre amoureusement.

Frédéric MISTRAL.

Maillane, 3 janvier 1868.

ÉCRIVAINS CONTEMPORAINS EN LANGUE D'OC

—

ALPHONSE MICHEL

—

Lou Flasquet de mèste Miquèu. — Eiguière, chez l'auteur; 1870

Lou flasquet de mèste Miquèu
Es lou meiour de l'encountrado :
Bèn segur, galoi cambarado,
Se n'en fai plus de coume aquéu.

Es tout cubert d'un vièsti d'aufo ;
Ten pèr lou mens un mie-barrau ;
D'un vin d'elèi que vous rescaufo
Es toujour plen fin qu'au boucau

L'ai mes à man : toutis in foulo,
Ome, vielet, femo, droulas,
Venès, venès ! à plen de goulo
Béurés la joio e li soulas.

. . . . . .

C'est de ce *Flasquet,* que Michel nous tend d'une façon si engageante, que sont sorties, gaies et alertes, ces chansons dont aujourd'hui il publie le recueil. Quelques-unes avaient déjà paru dans l'*Armanà,* et avaient conquis dans la région du Rhône une rapide popularité. C'est là pour l'auteur un encouragement à persister dans une voie qu'il est loin d'avoir encore complétement parcourue. Tous ceux qui liront le recueil d'Alphonse Michel seront convaincus qu'il ne contient pas seulement des chansons d'une facture aisée et naturelle, tantôt joyeuses (*lou Flasquet, Begudo,* etc.), tantôt humoristiques (*li Pantèn, Escouto se plòu, la Clau di cor,* etc.), tantôt gracieuses (*Cansoun de noço, Ma Prouvençalo, li Parpaioun blu,* etc.), souvent pleines de sentiment ou d'élévation (*Ie tournarai, Moun païs, la Fraternità,* etc.); ce recueil con-

tient mieux encore : la promesse de développer, en le cultivant, le talent dont il nous offre les heureuses prémices.

Puisque, ainsi que l'auteur nous l'apprend par le titre même de son recueil, c'est à table qu'il s'est découvert chansonnier, on ne doit pas s'étonner qu'il ait laissé percer dans quelques-unes de ces chansons, jaillies du *Flasquet,* une pointe d'épicuréisme, dont le moraliste ne doit pas cependant s'alarmer. Il suffit de parcourir le recueil pour voir que, de toutes les voies où s'exerce la verve poétique de l'auteur, ce n'est pas celle-là, à coup sûr, qui le séduit le plus, ni celle où il réussit le mieux. Mais le chansonnier, qui se hâte de traduire en couplets l'idée la plus passagère, n'est pas toujours responsable du choix de ses sujets ; et on aurait tort de croire que tout ce qu'il chante est tiré de son âme même. Le hasard, le milieu dans lequel il se trouve, l'influence du moment, un mot échappé à celui-ci, un regret exprimé par celui-là, une impression, un souvenir, que sais-je ? les plus fugitifs accidents du monde de la pensée et de la vie, lui fournissent la matière d'un de ces petits poëmes fugitifs et capricieux comme leurs causes. — Votre regard contemple les lignes étagées d'un vaste horizon ; un nuage vient à passer : le soleil, en s'y jouant, le colore un moment des reflets variés de sa lumière, durant quelques secondes il absorbe votre attention ; vos yeux le suivent, vous vous attachez à sa course ; mais le vent le disperse, il se dissipe, il s'évanouit : ainsi de la chanson, nuage brillant qui traverse l'esprit sans s'y arrêter et que le moindre vent emporte comme un souffle hors des régions de la pensée.

On ne doit pas oublier que la chanson se fait en chantant et est faite pour être chantée; aussi ne peut-on juger complétement de son mérite à une simple lecture. Mais quiconque a pu, dans une de ces fraternelles réunions où se resserrent, de temps à autre, les liens de felibrige, entendre Alphonse Michel chanter lui-même ses chansons d'une voix pleine, franche et sympathique, trouvera dans son recueil un charme tout particulier et une source féconde de souvenirs. Chacune des journées restées célèbres dans l'histoire de la renaissance provençale

a fourni une inspiration au poëte, et on est heureux de se voir transporté, sur les ailes de sa chanson, à *Font-Ségugno* ouà *Sant-Roumié.*

Lou Flasquet est écrit dans le dialecte d'Avignon : l'auteur connaît toutes les ressources de cette langue si riche et la manie avec souplesse. Nous citerons, comme exemple, *la Despichouso*, imitation d'une pièce bien connue de Ronsard :

Per qué, se vole, Babèu,
M'amourra dins ti long péu,
Beisa ta fino bouqueto,
O paupa ti sen bessoun,
Per que fas ti de façoun
Coume uno jouino mounjeto ?

Saches que dins la grand niue
Se claurran ti poulits iue,
Que ta bouco cremesino
Dins lou cros se passira.
Et que toun bèu cors sara
Devouri par la vermino.

Saches, bello, que la mort
A-de-rèng nous pren, nous mord,
Et nous fai, negre mistèri !
Uno testo sènso pèu,
Sènso dent e sènso péu,
Coume li dóu cementeri.

Quand la veiran pèr lou sòu
Li jouvent, las ! auran pòu
De ta closco descarnado,
E iéu, quouro alin vendrai,
Noun plus te couneissirai,
Flour de mi bèllis annado !

Adounc, tant que sian eici,
N'aguen ges d'autre soucit
Que de nous ama, chatouno !
E de nous ama toujour....
Laisso-te la niue, lou jour,
Moussiha de mi poutouno.

Peut-être, toutefois, a-t-on lieu de regretter que l'auteur ne se soit pas placé, pour se créer une manière, au point de vue des conditions particulières de la langue qu'il emploie. La chanson est un genre qui, certes, ne permet pas d'analyse, mais qui est éminemment favorable à la recherche des caractères spéciaux d'un langage et d'une région. Les inspirations d'Alphonse Michel paraîtront peut-être, à ceux qui suivent attentivement le mouvement d'outre-Rhône, puisées à des sources qui ne sont pas exclusivement propres à la Provence ; et l'on peut dire, quoiqu'il ait intitulé son recueil *Recuei di cansoun prouvençalo,* que ce sont là moins des chansons provençales que des chansons en provençal. La Provence compte pourtant, dans sa littérature renouvelée, des exemples accomplis de ce genre, et je me contenterai de citer, en finissant, les chansons de Mistral, *lou Bastimen ven di Maiorco ; Dins Arle au tèms di Fado ; Prouvençau, veici la coupo,* qui, l'une dans le genre naïf et populaire, la seconde dans le genre romantique, la troisième dans le genre lyrique, offrent des modèles achevés, qu'on ne saurait trop proposer à ceux qui se sentent attirés, par la Muse de Provence, vers la chanson, une des filles les plus spontanées et les plus brillantes du soleil créateur de notre Midi.

A. Glaize.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA LANGUE D'OC PENDANT L'ANNÉE 1870

—

ALMANACH historique, biographique et littéraire de la Provence, fondé et dirigé par Alexandre Gueidon. 15e année, 1870. In-8, 60 p. *Marseille, au bureau de la publication.* — 1 fr.

ANCIENNE coutume de Thégra. (Choix d'anciennes coutumes inédites ou rarissimes, par Eugène de Rozière, inspecteur général des Archives.) In-8, 14 p. *Paris, Thorin.*

ARMANA prouvençau pèr lou bèl an de Diéu 1870, adouba e publica de la man di Felibre. Joio, soulas e passo-tèms de tout lou pople dòu Miejour. An segen dóu felibrige. In-16, 112 p. *Avignon, Roumanille; Paris, Thorin.*

AZAÏS (Gabriel). Les Troubadours de Béziers, 2e édit. In-8, LXXVI-159 p. *Béziers, Malinas.*

IDEM. Rapport présenté à la Société archéologique de Béziers sur le concours de 1870 (poésie néo-romane). *Bulletin de la Soc. archéol. de Béziers,* 2e série, t. V (2e livr.).

BESSI (Jules). La Lanterna Nissarda. In-16, 15 p. *Nice, Gilletta.* — 25 cent.

IDEM. Lou Fanau de Villafranca. In-16, 15 p. *Nice, Gilletta.* — 20 cent.

BIDO (la) d'Esop, trametudo per Maximo Planudo, damb' uno cauzido de Fablos anticos. Magradous, librario roumano de P. d'en Sanhos. In-8, 58 p. *Tarbes, Lescamela.*

Bibliothèque romane, IVe publication.—*Nous croyons que l'auteur de cette publication est M. Gounon-Loubens.*

BOUFFOUN (lou) prouvençaou, recueil dé cansouns dé Guillaoumé Luc, d'oou Casino et dé l'Alcazar. N° 1. In-8, 8 p. *Marseille, Clappier.*

BRINGUIER (Octavien). Prouvença (avec traduction française en regard); précédé d'une note orthographique par M. Ch. de Tourtoulon. In-8, 39 p. *Montpellier, Gras.*

Extrait de la *Revue des langues romanes,* tome Ier, 1870.

Brossard (J.-B.), notaire à Chatonnay. Lou Paisan et sou-n-Avoun, Fabla ein patoi de Viéna, kartié dou Pon-de-Jéri. In-8, 3 p. *Vienne, Savigné.*

Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes. Tome 1er, n° 1 (1869-1870). In-8, 40 p. *Montpellier, Gras ; au bureau des publications de la Société.*

Caminat (A.). Prumiès rayouns et espinos. Poésios gascounos. Gr. in-18, 36 p. *Paris, Alcan-Lévy.*

Cansous béarnaises de Despourrins et aütes ; 3e édit. In-16, 216 p. *Pau, Vignancour.* — 1 fr.

Catalanes d'Estagell y d'altres endrets. Pet. in-8, 56 p. *Perpignan, Latrobe, Saint-Martory.* — 50 cent.

Concile (le) œcuménique de Rome en 1869. Poésie provençale ; traduction française en regard, mot à mot, par un libre penseur. In-16, 30 p. *Marseille, Doucet.*

Crèche (la). Drame populaire en patois de Besançon, recueilli d'après les traditions locales, par M. A. B. ; 3e édit. In-12, 60 p. *Besançon, Roblot.*

Gelle (L). L'Expositioun dé Coundom (vers). In-8, 8 p. *Nérac, Durey.*

Ginoux (Irénée). Sur un légendaire arlésien de M. J. Canonge, intitulé : Brune la Blonde. Rapport. In-8, 16 p. *Nîmes, Clavel-Ballivet.*

Extrait des *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1867-1868.

Guisol (F.). Lu Usurié et la Pelousa (vers). In-8, 15 p. *Nice, Gilletta.*

Lambert (l'abat), curat de Sant-Gervasi. Betelèn. Pouèmo en nouvè prouvençau. Obro poustumo, avec une introduction par le P. G. Bouffier, de la Compagnie de Jésus, et traduction littérale. In-8, xl-643 p., portr. et planche de musique, *Avignon, Aubanel.*

Michel (Anfos). Lou Flasquet de mèste Miquèu. Recuei di cansoun prouvençalo de Miquèu de Mourmeiroun. In-12, 90 p. *Are, J. S. Jean.* — 2 fr.

Nouvè (li) de Micoulau Saboly e di felibre Arnavieille, Bonaparte-Wyse, Castil-Blaze, Canonge, etc.: em'uno charradisso per Frederi Mistral (173 nouvè). In-12, 180 p. *Avignon, Aubanel.* — 75 cent.

Pastorale sacrée (vers en patois et en français). In-32, 19 p. *Marseille, Olive.*

Payan (T.). Leis Oourios de Mario, cansounnetto; suivi de: l'Ourphelino, romance. In-8, 4 p. *Marseille, Cayer.* — 25 cent.

Picho (li) créba. Satiro, par J. L. In-8, 4 p. *Nîmes, Lafare et Ve Attenoux.*

Pièces provençales des lauréats du concours du 23 avril 1869, à Aix, précédées du rapport de la Commission (Mouné, Gras, Drapoty, Garnier, Martelly, Michel, Francis, Autheman, Saint-René Taillandier, Peyse). In 12, 112 p. *Aix, Makaire.*

Prache (Honoré), proufessore dé pinturo, etc. Poèzios patouèzos. Pet. in-8, 79 p. *Carcassonne, Pomiès.*

Quintana (de). Cansó del comte d'Urgell, en Jaume lo desditxat, dictada per N'Albert de Quintana y Combis; Lloreada ab l'englantina d'or en los Jochs Florals de Barcelona de 1870. In-8, 18 p. *La Bisbal, Joan. Gener.*

Revillout (Ch.). La Littérature du moyen âge et le Romantisme. Leçon d'ouverture du Cours de littérature française, faite à la Faculté des lettres de Montpellier, le 29 novembre 1869. In-8, 19 p. *Montpellier, Gras.*

Extrait de la *Revue des langues romanes*, tom. Ier, 1870.

Revue des langues romanes, publiée par la Société pour l'étude des langues romanes; tom. Ier, 1870. In-8, 352 p. et portr. *Montpellier, Gras; au bureau des publications de la Société.* — 10 fr. par an.

Paraît par livraisons trimestrielles.

Rigal (J. D.), taillur à Agen, menbre de l'Academio de Mounpeillè, per l'estudie de la lengo roumano. Mareillo, poésios roumanos gascounos. In-8, 44 p. *Agen, Noubel.* — 1 fr.

ROUSSEL (Ernest). A propos de la Rampelado de Louis Roumieux, de Nîmes. Etude provençale. In-8, 23 p. *Nîmes, Clavel-Ballivet.*

Extrait des *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1868-69.

SABEZ-BOUS ce qu'il m'arriba. Chanson gasconne, paroles d'H. A., avec accompagnement de piano, par A. de Runs. *Marseille, Meissonnier.* -- 2 fr. 50.

Musique vocale.

TÉLISMART (Bernard), de Casseneuil (Lot-et-Garonne). Dus tsours al castel dé Biron. Poëme en vers patois. In-8, 40 p. et portr. *Périgueux, Dupont.*

IDEM. Grand merci au poëte Mistral, aux journalistes qui ont bien voulu parler de mon œuvre et aux acquéreurs de mon poëme gascon : Dus tsours passats al castel dé Biron. Poésie gasconne, avec la traduction française. In-8, 7 p. *Périgueux, Dupont.*— 25 cent.

TEYSSEYRE (S... Judo), cultibatou à Coumbérs, communo de Lilo-d'Albi (Tarn). Flourétos patouésos. In-8, 37 p. *Toulouse, Caillol et Baylac.* — 60 cent.

TOURTOULON (de). Compte rendu des travaux de la Société pour l'étude des langues romanes, depuis sa fondation jusqu'au 31 octobre 1869, lu dans la séance du 3 novembre par M. Ch. de Tourtoulon, vice-président. In-8, 15 p. *Montpellier, Gras ; au bureau des publications de la Société.*

Annexe au *Bulletin de la Société*.

VESTREPAIN (Louis). La Trahison. Pastorale languedocienne, avec accompagnement de piano, par M. J. Miegeville. *Toulouse, Rouget.*— 3 fr.

Musique vocale.

VIANÈS (Eugèna). Récréatiouns d'un cassaïré (vers). In-8, 119 p. *Montpellier, Ricard.*

S. LÉOTARD.

CHRONIQUE

***

Un écrivain distingué, en Joaquim Riera y Bertran, vient de traduire en vers catalans *Séraphine*, de Victorien Sardou, en accommodant quelques scènes au goût du public espagnol. Le nouveau drame, intitulé *Caritat*, obtient le plus grand succès sur un des théâtres de Barcelone.

***

Jeux floraux de Barcelone. — La solennité de la distribution des récompenses du Concours de 1871 a eu lieu, selon l'usage, le premier dimanche de mai, sous la présidence du gouverneur civil de la province. Après un discours, très-applaudi, de en Estanislau Reynals y Rabassa, mainteneur, président du Consistoire, et un compte rendu des progrès et de l'état actuel de l'institution des Jeux floraux, lu par le secrétaire, en Joan Montserrat y Archs, les noms des lauréats ont été proclamés. Le grand prix (une fleur naturelle) a été décerné à la *Cansó del mestre Jan*, de en Francesch Pelay Briz, maître en *Gai Savoir*. En vertu d'une gracieuse tradition, le poëte qui a obtenu cette récompense jouit du privilége de choisir la reine de la fête. Cette année, c'est dona Antonia Sacanella de Blanch, femme d'un maître en Gai Savoir, en Adolph Blanch, qui s'est assise au fauteuil présidentiel, sous le portrait du roi Jean II d'Aragon, l'*Aymador de la Gentilesa*.

Les autres poëtes couronnés sont : MM. Jaume Collell y Bancels, Tomás Forteza, Joseph Martí y Folguera, Ramon Picó y Campamar, Bartomeu Ferrà, Antoni Camps y Fabrés, Frederich Soler (Serafí Pitarra), Anicet de Pagés de Puig, Pere d'Alcantara Penya, Mateu Obradors y Bennassat, Joseph Tarongí Cortés. Pendant la séance, une dépêche annonçait au gouverneur civil que la croix de chevalier de Charles III était accordée aux quatre premiers lauréats, MM. Briz, Collell, Forteza et Martí. M. Collell, ayant obtenu trois prix dans trois concours successifs, a été proclamé, en outre, maître en Gai Savoir. Enfin un discours de M. d'Argullol, mainteneur, a clos dignement cette fête, qui a le privilége d'attirer chaque année tout ce que Barcelone possède d'intelligent et d'éclairé.

Il est bon de noter que les pièces présentées au concours de 1871 étaient au nombre de deux cent treize.

***

Il va paraître incessamment une édition du poëme provençal sur la chasse, du troubadour Daude de Pradas, chanoine de Maguelonne, *li Auzel cassador*, selon la version du manuscrit n° 2,777 de la bibliothèque Barberina, à Rome. Le texte sera précédé d'une introduction critique et enrichi de notes, avec un Glossaire par M. Ernest Monaci, de Rome.

Montpellier, impr. centrale du Midi — *Le Gérant :* Ernest Hamelin
Ricateau, Hamelin et Cie.

DIALECTES ANCIENS

ARCHIVES DE MONTPELLIER

I

LE LIVRE DES PRIVILÉGES DE LA COMMUNE CLOTURE

Les Archives municipales de Montpellier possèdent de très-précieux manuscrits, presque tous en langue romane, que je me propose de publier successivement, en tout ou en partie, selon que les circonstances le permettront. Ce sera le complément naturel de l'*Inventaire général,* dont la nouvelle municipalité a bien voulu me confier la rédaction et la publication.

Le *Livre des priviléges de la Commune Clôture* [1], par lequel je commence à cause de son peu d'étendue, est un petit in-8° de 61 feuillets, sur parchemin, d'une écriture majuscule très-nette, avec lettres coloriées et enjolivées à la manière du temps. Commencé en 1264, ainsi qu'il le dit lui-même, il reçut des additions importantes en 1304, 1309 et 1369.

Ainsi que plusieurs autres de nos archives, il appartenait à cette populaire et puissante administration de la Commune Clôture qui, chargée de l'entretien et de la défense des fortifications de la ville, possédait de grandes franchises, une entière autonomie, des revenus assurés, et opposait parfois son influence, grandie par de certaines traditions maçonniques et le malheur des guerres féodales, au pouvoir souverain des chefs de la cité, les Consuls.

C'est par erreur, sans doute, qu'on lui a donné le nom qu'il porte. Ce nom, trop ambitieux pour lui, ne convient guère

[1] V. Inventaire de Joffre, tom. II B., arm. G, sac F., f° 96, n° 197.

qu'au *Thalamus des Ouvriers;* notre manuscrit avait un rôle infiniment plus modeste et aussi plus usuel.

Placé entre les mains des agents (*messatges, nuntii)* de la Commune Clôture, il était chargé de leur rappeler, à toute heure, par l'indication sommaire des prérogatives et des droits d'une administration dont ils étaient les fondés de pouvoir, ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils devaient exiger. Le *Cérémonial des Consuls,* entre les mains du greffier de la maison consulaire, avait le même objet.

Cette intention s'affirme dès la première page [1]. En effet, le serment de ces agents s'y trouve placé en tête, avant même l'exposé des motifs qui firent décider l'ouverture du livre. Cette observation est d'autant plus remarquable, qu'on ne donne ensuite ni le serment des Ouvriers, ni celui des quatorze électeurs, etc., ce qu'on n'aurait pas manqué de faire si notre manuscrit avait eu le caractère qu'on lui assigne.

La même intention se reconnaît dans ce fait que ses trois parties principales, — concernant les coutumes, les titres et les possessions de l'œuvre, — ne font que compléter et expliquer le serment, et que ces sortes d'inventaire ont, dans nos archives, des livres spéciaux infiniment plus étendus.

La Charte qui institua l'œuvre, l'*Obra,* comme on disait alors, ce qui faisait donner aux administrateurs de la Commune Clôture le titre si envié de seigneurs Ouvriers, *senhors Obriers,* est du mois d'octobre 1196 [2]. Elle fut concédée par Guilhem VIII, fils de la duchesse Mathilde, d'un commun accord avec le conseil de prud'hommes de la ville.

La grande Charte constitutionnelle de 1204 [3], dans son article 95, ne fait qu'en reproduire tout simplement les disposi-

[1] *Aiso es lo sagramental dels messatges d'obriers :* tel est le début. *Sagramental* se traduit d'ordinaire par *formule de serment.* Ne serait-ce pas ici *Liber sacramentalis?*

[2] V. Arch. mun , arm. B, cass. VIII, 2 (orig.). — *Grand Thalamus,* f° 58, art. 142 et 145 (copie).—Société arch.de Montpellier, t. II, p. 235 (public.). — A. Germain, *Hist. de la Commune,* I, p 174.

[3] V., pour le texte latin de l'art. 95, *Petit Thalamus* (p. 44-45), public. de la Soc. arch. — Cf. A. Germain, *Hist. de la Commune,* I, p. 174.

tions essentielles. C'est aussi ce que font, quoiqu'en insistant sur quelques particularités, les deux chartes de confirmation[1] de novembre 1204, faites aussi par Pierre d'Aragon et la reine Marie de Montpellier.

Ces quatre documents concernant l'historique et les coutumes de l'origine de l'œuvre, notre manuscrit a cru devoir en donner des traductions rapides, qui me paraissent assez exactes. Celle de l'article 95, déjà cité, diffère quelque peu cependant de la traduction adoptée par le *Petit Thalamus*.

Je reproduis cette dernière, sous forme de note et en me fiant à l'original, afin que la comparaison puisse être établie.

Ces premières données sont suivies, d'abord de la reproduction de l'établissement des VII échelles électorales, de l'indication du mode d'élection, de l'usage relatif aux redevances dues par les étrangers, ce qui complète l'ensemble des coutumes; puis de trois inventaires, le premier des archives de l'œuvre, le second de ses possessions, et le dernier de ses nouvelles acquisitions.

Le manuscrit fait connaître en ces termes les motifs qui amenèrent sa rédaction:

« *Au nom de N. S. J. C., l'an de son Incarnation* **1264**, *le jour de la Toussaint, et en vertu de l'antique coutume, furent élus et faits Ouvriers de la ville de Montpellier, à savoir : le seigneur en Johan de la Riba changeur, en P. de Favars drapier, en B. Loys chanvrier, en Guilhem Ar. notaire, Johan de las Cortz laboureur, en Johan Fabre pelletier, en Rostang de Salelas courtier, lesquels firent ouvrir ce livre et ordonnèrent ce qui suit :*

» *Considérant que ce qui est possédé en* COMMUN *est généralement méprisé, les susdits Ouvriers, afin que les rentes et les droits de l'œuvre commune de Montpellier, par négligence ou par abus, ne puissent se perdre ou dépérir, font connaître manifestement dans ce livre, les maisons, les lieux et les rentes qui lui appartiennent, ainsi que les titres et chartes qui en concernent la possession. De*

[1] Pour les deux : Arch. mun., arm. B., cass. VIII. — *Grand Thalamus*, f° 58 et 71. — Public. de la Soc. arch., II, 235.

plus, les clefs appartenant aux portes de la ville. Et aussi le pouvoir et la juridiction que les seigneurs assignèrent aux Ouvriers.

»*Et comme cette juridiction des Ouvriers est perpétuelle, ils établirent que les noms de ceux qui seraient élus, chaque année et en tout temps, fussent mis dans ce livre. Et comme en tout, le mieux est de donner l'exemple, ils firent transcrire ci-dessous la coutume de l'élection des Ouvriers, et ce qui vient après, par ordre.* »

Il ne me paraît pas que ces instructions aient été suivies. On ne trouve dans le manuscrit, ni la liste des clefs de la ville ni celle des Ouvriers élus, et, quant à la tradition, elle n'a été continuée que par l'*Inventaire des nouvelles acquisitions* de 1369. En voici le préambule :

« *Au nom de N. S. J. C., en l'an de l'Incarnation 1369, furent Ouvriers : en Colin Bertrand, en G. de Casilhac drapiers, en B. Miquel jardinier, en P. Livat boucher, en Nicholau marchand de bois à brûler, en G. Doais maître de pierre, et Huc Ermengaud mercier, lequel fut choisi pour clavaire ; ils acquirent pour l'œuvre, etc.* »

Le manuscrit commence, selon l'habitude, par la transcription de plusieurs fragments des Évangiles. Vient ensuite un calendrier latin, qui n'offre de remarquable que cette annotation, au 25 novembre : *Ayssi van los Obriers a la procession am lo pabalhon e torchas,* et cette autre, à la fin : *Anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo* XXVIIII, *fuit capta civitas Majoricarum ;* ce qui a fait croire à un ancien archiviste, F. Joffre, que le manuscrit était de 1229.

Le reste se divise en textes romans, à partir du f° 15, et en textes latins, à partir du f° 57. D'autres textes romans occupent les trois derniers feuillets.

Pour le détail de la première catégorie de ces textes, je renvoie à la table que je place en tête de ma publication. Quelques pages (art. 4-15) ont été déjà éditées par MM. Renouvier et Ricard, dans un mémoire sur les *Maîtres de pierre et autres artistes gothiques ;* mais elles ont des fautes si grossières de transcription et de style, que la réédition en était inévitable.

Les textes latins ne se composent que de deux documents, très-longs et très-connus : — l'un est la fameuse Charte d'amnistie de 1258 [1], par Jacques d'Aragon, portant reconstitution de la bailie et indiquant les redevances dues par les étrangers ; — l'autre est la transaction de 1260 [2], entre le roi et l'évêque de Maguelone, au sujet de leurs juridictions respectives et de la porte que ce dernier obtint d'ouvrir dans les murailles de la ville. Ces chartes n'étant pas inédites, il doit me suffire de renvoyer aux auteurs qui les ont publiées.

Les pages laissées libres, une vingtaine environ, ont été maculées, au XVIe siècle surtout, par des signatures d'ouvriers, de clavaires, des notes insignifiantes, dont une seule, relative à la réparation de cette partie des remparts qui s'étendait du Palais au Legassieu, mérite d'être relevée : « *Les tours de darnier la maison du Roy et celle tirant aux Quarmes* (sic) *furent acotrées par P. Pascal, en l'an 1540.* »

Les deux avant-derniers feuillets ne me paraissent pas appartenir au manuscrit. Le f° 58 ne continue pas le f° 57, ni ce dernier non plus celui qui le précède. Ils reproduisent, du reste, avec quelques rares variantes, de longs passages des inventaires. J'ai tout lieu de penser qu'ils appartenaient à la rédaction primitive du manuscrit, beaucoup moins complète que celle qui est restée.

Dans de prochaines notices sur les autres manuscrits provenant de la Commune Clôture, le *Thalamus des Ouvriers,* l'*Inventaire de leurs Archives,* le *Catalogue des Chapellenies,* etc., nous tâcherons de comprendre la vie intérieure de cette curieuse administration, qui tient une si large place dans l'histoire du moyen âge.

Achille MONTEL.

[1] Arch. munic., arm. A, cass. IV, 7 (orig.). — *Grand Thalamus,* f° 47, art. 106 (copie). — A. Germain, *Hist. de la Commune,* II, 331-41 (public.) — C. de Tourtoulon. *Jacme 1er le Conquérant,* II, 322.

[2] Arch. munic., id., cass. XIV, n° 27. — *Petit Thalamus,* f° 296 à 301. — Public. de la Soc. arch., 149. — Cartul. de Maguelone, reg. E, f° 117. — A. Germain, *Hist. de la Commune,* II, p. 79. — Gariel, *Series præs,* I, p 386. — *Gallia christiana,* VI, instrum. 372.

TABLE

Du mss. De l'édition.

F° 1. Commencement de l'Évangile selon saint Jean, et fragments de ceux de saint Marc et de saint Mathieu.

F° 3. Calendrier latin.

TEXTES ROMANS

F° 15, r° Serment des agents de la Commune Clôture..... V. art. 1

F° 15. v° Préambule du livre, indiquant la date (1264)..... ... 3

F° 16, r° L'article 95 de la grande Charte de 1204..... 4

F° 17, r° La coutume relative aux étrangers..... 5

F° 17, r° Les VII échelles électorales... 7

F° 18, v° Charte d'institution de 1196..... 17

F° 19, v° Charte de confirmation de novembre 1204..... 18

F° 22, r° Autre, du même mois..... 19

F° 25, r° Inventaire des archives de l'œuvre (1264)..... 20

F° 33, v° Inventaire des possessions (*id*)..... 46

F° 37, r° Inventaire des nouvelles acquisitions (1369)..... 78

TEXTES LATINS

F° 41, r° Charte d'amnistie de 1258.

F° 50, v° Transaction de 1260.

AUTRES TEXTES ROMANS

F° 57, r° Répétition des articles 46-70..... 46

F° 58, r° *Id.* des articles 34-43..... 34

F° 59, r° Inventaire des ornements de l'autel de Saint-Antonin (église Saint-Mathieu), en 1308..... 86

I. Les Coutumes de la Commune Clôture

1) AISO es lo sagramental dels messatges d'obriers.

2) Ieu hom jur a vos senhors obriers que tant quant ab vos estarai, que bons e fizels e lials a vos et a la hobra serai, e vostres secretz celarai, et obediens a vos serai, e'l profieg de la obra en totas guizas a mon poder procurarai, e negun loguier de negun home estran nous celarai, ni per amistat ni per enemistat, ni autras cauzas que pertengon a la obra ni de negun home servizi non penrai. Encaras prometem mais que tota moneda que prenam del fait de la obra quel jorn la bailarem al clavari o a sos mascips. E totas aquestas cauzas sobredichas gardarai et atendrai a bona fe, ses tot engien e ses tot mal entendemen, si Dieus m'ajut et aquestz sans Evvangelis de me corporalmens tocatz.

3) (**F° 15, v°**) El nom de nostre senhor Jhesu Crist, en l'an de la soa Encarnacion Mil cc lxiiii, lo jorn de la festa de Totz Sans, aissi con antigamens es acostumat, foron elegut e fag obrier de la vila de Monpeslier, so es asaber, lo senhor en Johan de la Riba cambiador, en P. de Favars drapier, en B. Lop canabassiers, en Guilhem Ar. notari, Johan de las Cortz laoraire, Johan Fabre pelicier, en Rostan de Salelas coiratier, liqual feron aquest libre et aquesta ordinacion que de sotz se conten. Car moutas de vegadas s'esdeven que hom menespreza aquo que cominalmens es possezit, emperamor d'aquo li davan dih obrier, per tal quels dretz e las rendas de la obra communa de Monpeslier per negligencia ni per oblivion perdre non se puescon, ni a la obra ren deperir, manifeston en aquest libre las maizons els luecs e las rendas que (**F° 16, r°**) son e pertenon a la obra sobredicha. Encaras e las cartas e'ls estrumens atressi pertenens a la obra. Encaras e las claus pertenens als portals de Monpeslier. Et en apres lo poder e la jurisdiction que fon donat als obriers per los senhors de Monpeslier. E car la jurisdiction dels obriers es perpetuals, establiron aquist senhor obrier que li nom dels

obriers que per azenan seran fag, per cascun an e per totz temps, se meton e sian escrig en aquest libre. Mais car en la plus digna cauza deu hom tota hora comessar, feron aissi metre la costuma de la eleccion d'obriers, e pueis las autras cauzas segons que per orde desotz se contenon.

4) Establit es que prozomes e lials barons de Monpeslier et ab sagramen sian elegutz, li qual devon albirar et ab sagramen los bens e las facultatz de cascun et aquelas dir e manifestar (**F° 16, v°**), quanta quantitat cadauns deia donar e despendre en aquelas cauzas que seran obs als bastimens dels murs, et aquist podon mermar e creisser en cadauns homes segon que ad els a bona fe sera vist, segon la pauqueza e la teuneza e la grasseza del patremoni de cascun. Et aquist sian elegut ab sagramen de XIIII proshomes, so es assaber II de cascuna de las escalas, li cal XIIII juron eleger a bona fe. E totas aquestas cauzas son annals, enaissi que neguns aqui estar non deu si non per un an, e pueis autres en aquela meteussa manieira sian substituiz. Et aquil sobredih, liqual li davan dih XIIII elegiran, devon la peccunia pertenen als bastimens dels murs penre e despendre en bastimen, enaissi con azels sera miels vist.

5) AISO del penre e del despendre e de l'azismar segon que desus se conten en (**F° 17, r°**) la costuma, s'enten dels homes habitans e Monpeslier dins et deforas. Car de las honors dels homes estrans, aquil mezeus proshome prenon e despendon en la clauzura segon que se conten en una autra costuma, la tenor de la qual es aitals :

6) *Dels homes non habitans en aquesta vila*

De las maizons dels homes non aissi estans neguns hom non deu penre, sinon la mitat de las obvencions d'aquelas et aisso solamens sia pres a la obra de la cominaleza de Monpeslier.

7) *L'establimen dels obriers*

E car aquist proshome que son establit a far e per far la cominal clauzura son VII, aissi con es uzat, e son elegut per

XIIII proshomes, so es assaber de cadauna de las escalas de Monpeslier II, li cal XIIII trian et eleion los davanditz VII, que son appelat *obrier*, volem que sapias cals e cantas son las escalas de Monpeslier, lascals son VII (**F° 17, v°**), segon lo nombre dels jorns de la setmana e que sapias cals dels mestiers de Monpeslier pertenon a cadauna de las escalas, lascals son escrichas per nom en l'autra part d'aquesta carta.

8) *L'escala del dimerccue*

De l'escala del dimergue son sangnadors, notaris, e tenchuriers, e razedors, de pargamins, e mazelliers de porx e de vaccas e de motons, e peissoniers, e alberguadors de romieus, e penhedors e forniers.

9) *L'escala del dilus*

De l'escala del dilus son pelisciers de la Orjaria vielha, e cediers, e sartors, e peliciers de la Pelissaria Vaira, e sotceliers.

10) *L'escala del dimars*

De l'escala del dimars son boquiers, blanquiers, e li vairador, e capelliers, e laoradors e li mercier del Peiron.

11) *L'escala del dimecres*

De l'escala del dimecres son coiratiers, e sabatiers, e fabres, et agulhers, e pairoliers, e soquiers, e freniers, e tozoiriers.

12) *Del dijous*

(**F° 18, r°**) De l'escala del dijous son cambiadors, e canabasciers, e liadors, e especiadors, e bastiers, e corduriers, e dauradors, e aneliers, et aquels qui affinan l'argen, e pebriers.

13) *L'escala del divenres*

De l'escala del divenres son drapiers e corratiers de mercadiers, et orgiers, et pelliers, et floquiers, et alberguiers de mercadiers, et aventuriers, e portadors de peilla e paradors.

14) *L'escala del dissapte*

De l'escala del dissapte son maistres de peira, e teissedors, e fustiers, e menadors, e mouniers, e corratiers de bestias, e taverniers, et alcuns laoradors, e borliers, e sauniers.

15) *Los establimens desus*

Vistas e mostradas las sobredichas cauzas, es obs que hom sapia lo poder e la forsa e la jurisdiction e la execucion de la jurisdiction que an li davan dih VII obrier, autreiadas per en Guilhem de Monpeslier, fils sai en reire de la duguessa e per ma (**F° 18, v°**) dona Maria, filha qui fon del davan dih senhor en Guilhem de Monpeslier e de na Eudochia l'emperairis, molher de lui, e per lo senhor en P. rei d'Aragon et senhor de Monpeslier, marit d'ela a cui ela avia autreiat Monpeslier en dot.

16) La tenor de las cartas fatchas e lauzadas per els son aissi translatadas de latin en romans, per so que miels o puscas entendre ; lo translat de las quals dizon en aquesta manieira.

17) En l'an de la Encarnacion de nostre Senhor M. C. LXXXXVI, el mes d'Otchoire. Ieu en Guilhem per la gracia de Dieu senhor de Monpeslier, senhers fils qui fui de na Matheus la duguessa, promet e convenc a vos en P. de Conchas, R. Atbran, R. Lambert, Guilhem Peire, P. de la Porta, Huc Polverel, P. de Monbeliart, B. Glieiza, establitz aministradors de la vila de Monpeslier, et a totz los autres (**F° 19, r°**) es devenidors aministradors de la vila de Monpeslier que en conseil nostre e conoguda estarai de tot lo negoci de tota la clauzura de Monpeslier de me mezeus e de totz aquels losquals aqui devon donar conoisseres, segon l'albiri e la conoguda vostra d'aqui destrenherai et destrenher farai. E si per lo comun de la clauzura adonar dan o enjuria azalcun fares, vos o alcun en vostre nom, e neguna manieira d'aquo a me o a ma cort en sias tengutz de redre, o azalcun per vos, e vos e totz aquels que per vos o faran d'aqui per totz temps en desliure en

absolvi. Ni comde ni razon alcuna del negoci de la clauzura a me non sias tengutz de rendre o azalcun heres mieu per me, vos o li heres vostre o alcun per vos, o alcun que en la clauzura o per la clauzura sera establitz. Tot aisso enaissi tenrrai e gardarai et observarai, e encontra aquestas cauzas o alcuna d'aquestas per negun (**F° 19, v°**) dreg ni per neguna razon non venrai ni alcuns per me, si Dieus m'ajut e aquestz sans evangelis de Dieu. Aquestas cauzas foron fachas en la maizon dels Genoezes, e foron guirens R. Lambert maier, B. Lambert son fraire, Guilhem de Sauzet, R. Benezech, Guilhem Bocados, Pons de Montarberon, P. Tropassens, Pons R., Guilhem Johanin, Johan Andrieu, Duran Mercier, G. Albert, Guilhem Duran, Guilhem Garrel, Rotbert Blanquier, e moutz d'autres, e'n Guilhem R. que aquestas cauzas escris.

18. En l'an de la Encarnascion de nostre senhor MIL CC IIII, el mes de novembre, scilicet nonas d'aquel mezeus mes. Ieu P. per la gracia de Dieu, Rei d'Aragon, coms de Barsallona, senhers de Monpeslier, et ieu Maria molher de lui per aquella mezeussa gracia regina d'Aragon, comtessa de Barssallona, dona de Monpeslier, filha et heres (**F° 20, r°**) d'en Guilhem senhers que fon de Monpeslier, filha de na Matheus la duguessa, vezens e connoissens aisso profetchar tant a nos quant a la cominal utilitat de la vila et dels homes de Monpeslier, vist e conogut l'estrumen public e bollat, per man d'en Guilhem R. notari escrih e fait, et autreiat del senhor en Guilhem de Monpeslier, paire de na Maria, a tota la universitat de Monpeslier et a totz los aministradors de la clauzura de Monpeslier prezens et esdevenidors, per nos e per los nostres successors prometem e covenem a vos G. Albert, P. Rechier, Berenguier Aimeric, Daude de Fames, S. Daude, Johan Andreu, Huc Vellian, elegutz et establitz aministradors de la clausura de Monpeslier, que en consel nostre e conoguda e dels esdevenidors ad aisso mezeus elegutz, estarem de tot lo negoci de la clauzura de Monpeslier de nos mezeusses e de totz aquels los quals az aisso dever donar conoisseres, segon (**F° 20, v°**) que seretz arbitratz. E donam et autreiam a vos davanditz VII barons et a totz aquels

que d'aissi enan en qualque temps ill davan dih vostre offici seran el qual vos es establitz, plen et liberal poder de costrenher e destrenher per vos e per calsque quals a vos plazera, totz aquels losquals aqui donar dever conoisseres, segon l'albire e la conoissensa e lauzimi vostre e ressebre offici loqual a vos plazera pauzar a tot home habitan e Monpeslier. Et aquels encaras d'aqui destrenherem e destrenher farem al vostre somonemen, de vos totz o de la maior partida o de cascun. E si per la cominal clauzura demandan o requeren, dan o constrenhemen o enjuria az alcun fares, realmens o personals o extraordinaria, vos o alcuns per nom o per mandamen vostre, e neguna guiza d'aquo a nos o a nostra cort non sias tengut vos a alcun per vos. Ni la nostra cort negun d'aquo complanhem de vos en alcun temps non auia, mais vos e totz (**F° 21, r°**) aquels que per vos o aurian fagz, d'aqui per totz temps desliuram et absolvem. Ni comde ni razon alcuna del negoci de la clauzura o de la peccunia a la clausura pertenen, a nos o a nostre heres o azalcuna autra persona non sias tengutz de rendre o d'aquo respondre, vos o li vostre heres, o alcun per vos, o alcun que en la clauzura o a la clauzura affar sera establitz o d'aissi avan eleguts. E si alcuna cauza a vos o a vostres heres o als esdevenidors establitz et elegutz, o a lur heres, alcuna cauza per aquest negoci o per ocaizon d'aquel negoci per alcun dreg o per alcuna razon demandar o querer podiam en alcun temps, aquo tot que que sia e qualque cauza que sia, de bon coratge et de certa sciencia, de tot en tot perdurablamens solvem e remetem. Tot aisso enaissi plenieiramens tenrem e gardarem per totz temps, et encontra aquestas cauzas o alcuna cauza d'aquestas per negun dreg ni per neguna razon non (**F° 21, v°**) venrem o autre per nos, ni alcun pern ostra art o engien. E d'aquestas cauzas totas davandichas e cascunas perdurablamens receben vos els vostres en Dieu fe e la nostra. Aquestas cauzas totas foron fachas e lauzadas de la dona Regina e d'en P. de Bizanchas, baile de Monpeslier per lo senhor Rei, al castel davant la glieiza de ma dona sancta Maria. Em prezencia et en testimoni d'en Bernadin, P. de Conchas, P. de la

Porta, G. Peire, R. Benezech, B. Glieisa, Berenguier Lambert, Bn Amic, Gui Bergonhon, G. Tavernier, R. de Bordelas, Johan de Latas, Bertran d'Orlhac, Johan d'Orlhac, Pons Raimon, Regort canabassier, Huc de Fons, B. Capdebueu, Johan Lucian, Bertran Gili, Symon del Capnou, G. Titlan, Guilhem Capion, Pons d'Anhana, P. Lobet, G. Garin, Guilhem Malcaussat, Pons Vidal, P. de Valfera, Io. de Frau, R. Deportz public notari de Monpeslier qui aisso escris.

19. Pueis l'an que desus, el mes de Jenouier, le sobredih senher en P. per (**F° 22, r°**) la gracia de Dieu, Rei d'Aragon, coms de Barssallona, senher de Monpeslier, lauzet e confermet totas las cauzas sobrescrichas al Castel. Em prezencia e testimoni del senhor en Guilhem avesque de Magalona, e d'en Gui prebost, B. Amiell, d'en Bernadin, Gui lhem de Durfort, P. de la porta, Bng. de Conchas, R. Atbran, Johan d'Orlhac, Johan de Montbeliart, Guilhem Peire, Symon del Capnou, Luchas Polverell, Guilhem Dapian, Austorc d'Orlhac, P. Lucian, P. Guiraut, R. Benezech, Berenguier Lambert, Jacme Lombart, Pons d'Anhana, P. Lobet, Johan Vacca, Bertran Gili, Bng. Amic, Johan de Latas, en Regort, R. Deportz, notari de Monpeslier lequals aquestas cauzas escris.

II. Inventaire des Archives de la Commune Clôture

20) MANIFESTA cauza sia que li sobredih obrier a memoria perpetual tenedoira et a tota frau esquivar, manifeston que an atrobat las cartas desotz escrichas en l'escrin de la obra et aordenon que lurs successors, del negossi de que faran cartas, fasson atressi las cartas aissi escriure.

21) Primieiramens, an trobadas II cartas escrichas, la una per en R. Deportz notari, et l'autra per en G. R., notari, boladas ensems ab bolla de plom de monsenher en P. Rei de Aragon.

22) *Item* autras II cartas per aquels mezeisses notaris, escrichas e boladas de semblan bola, et aquestas IIII cartas pertenon a las franquezas et a las libertatz de la obra.

23) *Item* V cartas pertenens al portal de la Saunaria.

24) *Item* IV cartas pertenens al portal de San Gili.

25) *Item* una carta de publicacion en cal manieira li obrier devon aver la mitat dels loguiers dels homes estrans.

26) *Item* tres cartas (**F° 25, v°**) pertenens à la bestorre d'en R. de Conchas, que fon d'en Guiraut Fort, que es just al portal de Monpeslairet.

27) *Item* una carta pertenent al portal del Peiron.

28) *Item* una carta pertenen al patu de XII palms, que es detras l'alberc d'en P. Garnier, notari, que es de la part del avesque.

29) *Item* una carta pertenent a l'espazi de XII palms que es detras las maizons que foron d'en B. Raols, dauraire, prob lo portal de Monpeslairet.

30) *Item* una carta pertenent en qual guiza en G. de Saint Antonin, drapier, pres sobre se de pagar XV d. al Rei, cascun an d'uzatge per I pauc de terra per que la obra los solia donar.

31) *Item* V cartas en I^a^ sedula contenens en qual guiza li obrier pagueron II c. XV libr. que avian prestadas a la obra.

32) *Item* carta contenent (*sic*) al valat de la Fustaria, que tenon li fustier.

33) *Item* una pertenent al valat del Peiron, que tenon li fustier.

34) *Item* lo testamen (**F° 26, r°**) d'en Micholau Vezian, contenen con el laisset XLII s. per totz temps, cascun an, a la obra.

35) *Item* una carta pertenen a l'espazi de XII palms, que es detras la maizon d'en B. de Monsalvi, als Bains.

36) *Item* I^a^ carta pertenen a l'espazi de XII palms que es detras la maizon d'en Paul Olivier, maistre de peira, en la part del avesque.

37) *Item* I^a^ carta contenen qu'en B. Agulhon en B. Sout fraire doneron et autreieron als obriers que de lur peireira de Caunelas pusquesson traire peira, aitanta quanta ni auria.

38) *Item* autra carta contenent en qual guiza los obriers

logueron, aitan con az els plazeria et a lurs successors, a na Beliars, sai en reire molher d'en Guilhem Julian, lo sol de la bestorre que es entr'el[1] portal de Monpeslairet....

39) *Item* autra carta contenent en qual guiza en Guilhem Lucian quitet los obriers de CX *lb.* qu'en Johan Lucian lur avia prestadas.

40) *Item* (**F° 26, v°**) autra carta contenent en qual guiza li obrier autreieron a'n Laurens de Montus, que el de la sua maizon que es justal portal nou del Peiron, pusques cargar sus el mur, enaisi empero que totas horas que obriers volguesson ne pusquesson aquo levar.

41) *Item* una carta contenen en qual guiza li obrier autreieron a'n P. Marsal mersier, que el pusques cargar de la sua[2] maizon que es justal portal nou del Peiron sus el mur. Et aquel bastimen totas horas que obriers se vuelhon, desbastir e deruir puscon.

42) *Item* autra carta contenen en qual guiza en Johan de Cocon promes als obriers, que aquel bastimen que el a faih[3] sobrels murs, totas vegadas que ill se volran, lo desfara a tota sa mession.

43) *Item* autras cartas cancelladas et entieiras e de pauc de profieh[4].

44) *Item* una carta pertenent a l'espazi de XII palms que es al portal de (**F° 27, r°**) Monpeslairet, con li senhor obrier audreieron a'n Paul de l'Olivier, maistre de peira, que el pusques cargar sobrel mur. Laqual carta escrig Bn Ferrier, notari, de Monpeslier.

45) *Item.* Una carta contenent en qual guiza li senhor obrier autreieron a'n Johan de Magalass que el pusques cargar sobre el mur. Laqual carta escrig Bernat de Ginhac notari de Monpeslier.

[1] Variante: entr'el portal nou del avesque e'l... (**F° 58, r°**).
[2] Var.: soa (**F° 58, v°**).
[3] Var.: fait (*id.*).
[4] Var.: profieg (*id.*).

III. Inventaire des possessions de la Commune Clôture.

46) (**F° 33, r°**). APRES las causas sobredichas li sobredih obrier volgron manifestar las cauzas e las rendas pertenent a la obra de la vila de Monpeslier, per tal que per oblivion de memoria ni per neguna calliditat d'ome perdre ni deperir no's pusquesson, et establiron que segon que la obra creissera de luecs e de rendas que en aquest libre sia escrih, et en segurtat de la obra et a perpetual memoria ad aver, las cauzas e la rendas se contenon de sotz[1].

47). Primieiramens la obra ha I maizon sus el portal viel del Peiron, laqual se logua V s.

48). *Item*. Ha la obra de loguier dels femorasses dambas las partz de las gautas del pon d'aquel mezeis portal, XXX s[2].

49). (**F° 33, v°**). *Item*. Ha la obra II maisons en la primieira bestorre apres aquest portal, que se logon XXVIII s.

50). *Item*. An en la seguen bestorre I[3] maizon, que se logua XVI s.

51) *Item*. An en la seguen bestorre, prob lo portal del Legador, III maizons, que se logon XL s.

52). *Item*. Une maizon aprob lo portal del Legador que aquist obrier an fatcha, que se loga L s.

53). *Item*. En la seguen bestorre I maizon, que se loga XIIII s.

54. *Item*. En la seguen bestorre I maizon, que se loga XXV s.

55). (**F° 34, r°**). *Item*. An lo patu sobr'el portal de la Blancaria[4], que se logua V s.

56) *Item*. An I espazi de terra aprob aquest portal, que se logua VIII s. a Guilhem de Biron de saint Antonin.

57). *Item*. Logon la buada que iss de la Coirataria, VI s.

58). *Item*. An del femoras del portal de san Gili, XIII s.

[1] Var : desus (F° 57).
[2] Ici se trouve l'article 61 (F° *id*).
[3] Var: una (*id.*).
[4] V : Blanquaria (F° 57).

59) *Item.* An en la maizon en que solia esser lo pes de san Gili, et en aquel mezeis portal per usatge, II s.

60). *Item.* An del femoras del portal nou del avesque, XX s.

61) (F° **34**, v°). *Item.* Ha la obra al portal nou del Peiron dels femorasses cascun an, XXX s.

62) *Item.* An justa aquel portal mezeis en una maizon d'en Vidal, juzieu, cascun an, XII d.

63). *Item.* An en la bestorre aprob aquel portal mezeis de loguier, V s.

64). *Item.* An en la seguen bestorre de loguier, V s.

65). *Item.* An en la seguen bestorre justal portal de Monpeslairet de loguier, V s.

66). *Item.* Dona en Paul, maistre de peira, per lo servizi que pren sobr'el mur cascun an, XII d., a san Peire d'Aost.

67) (F° **35**, r°). *Item.* An del femoras del portal de Monpeslairet, XXXV s

68). *Item.* An dels femorasses del portal de Latas[1], VIII lb. X s.

69). *Item.* An entre amdos los portals de la Saunaria I maizon que se logua XL s.

70) *Item.* Autra maizon fora aquel portal, que se loga XL s.

71). *Item.* An tres maizons entre amdos los portals que se loga, la una XXXVIII s., e l'autra XXII s. e l'autra XX s., e son al portal de san Guilhem.

72) (F° **35**, v°). *Item.* An fora aquest portal II maizons, lasquals se loguon LX s. Fora lo portal de san Guilhem.

73). *Item.* An en la part de las copas d'en P. de Montoliu, cavalier, cascun an, X s.

74). *Item.* An sobre la part de las copas d'en Rostan d'Arsas, cascun an, XX s.

75). *Item.* Dona en Johan de Magalass e na Maria sa molher per lo servizi que prenon sobr'el mur, cascun an XII d., a san Peire d'Aost.

76). *Item.* Dona en B. Desplans per lo servizi que pren de la

[1] Var. : Portal de la Fustaria (F° **57**).

bestorre, cascun an II s. a festa de Totz sans. Et an Iª carta que fes en Pons del Olm, notari de Monpeslier.

77). (**F° 36, r°**). *Item*. Dona en B. Ravanh per lo servizi que pren d'una bestorre e desus lo portal de san Guilhem, cascun an X s. an san Miquel. Et an Iª carta que fes en Miquel Malbois, notari de Monpeslier.

IV. Inventaire des nouvelles acquisitions de la Commune Clôture. — 1269.

78) (**F° 37, r°**). En nom de 'nostre Senhor Jhesu Crist, en l'an de l'Encarnacion III e CC e LXVIIII, foron obrier, en Colin Bertran, en G. de Cassilhac, drapiers, en R. Miquel ortolan, en P. Livat mazelier, en Nicolau soquier, en G. Doais maistre de peira, e Huc Ermengau mersier, que fon clavaris aquel an, et aproprieron a l'obra, primeiramens III obradors que feiron bastir al portal d'Obilhon, que se tenon ab lo pont de vas senestre quant hom s'en eis.

79). *Item*. II maizons al portal de la Blancaria, quant hom s'en heis a man senestra, que doneron li dig obrier (**F° 37, v°**) a Bertolmieu Amoros corratier a XL ans, et el deu las bastir a sas messions a conoguda dels obriers et deu las laixar a cap des digz XL ans bastidas en aquel estamen en que devon esser bastidas segon la conoguda dels obriers e deu ne donar cascun an X sol. de loguier a la obra, a la festa d'Ahost. Et an Iª carta que fes maistre R. de Requezen.

80). *Item*. Io. de Veza fustiers, fa de servizi a l'obra VI d. a la festa d'Aost, per XII palms que ten al portal de Monpesleiret. Et an Iª carta que (**F° 38, r°**) fes maistre R. de Requezen e deu los pagar cascun an.

81). *Item*. G. Riquet fai de servizi a l'obra VI d. a la festa d'Aost, per XII palms que ten entr'el portal del Peiron el portal de Sanh Guilhem. Et an Iª carta que fes maistre R. de Requezen. E deu los pagar cascun an.

82). *Item*. R. de Renhac fai de servizi a l'obra VI d. a la festa d'Aost per XII palms que ten en la carreira des Banhs.

Et an Iª carta que fes maistre R. de Requezen. E deu los pagar cascun an.

83). *Item.* Abraam d'en Vidal fai de servizi (**Fº 38, vº**) a l'obra, per XII palms que ten davan lo pos de l'Evesque, VI d. a la festa d'Aost. Et an Iª carta que fes maistre R. de Requezen. E deu los pagar cascun an.

84). *Item.* G. Arnals mazeliers, fa de servizi a l'obra VI d. a la festa d'Ahost, per XII palms que ten en la Vacaria. Et an Iª carta que fes maistre Iohans de Cena. E deu los pagar cascun an[1].

85). *Item.* Na Joliana fai de servizi a l'obra VI d., per XII palms que ten en la (**Fº 59, rº**) carreira dels Banhs. E confronton se ab los XII palms, que ten R. de Renhac, la traversa en meg, e deu pagar a la festa d'Aost. Et an Iª carta que fes en Iohans Bertran. E deu los pagar cascun an.

V. Inventaire des objets appartenant a une chapellenie

86) (**Fº 59, rº**). AISO es l'enventari de la ornamenta del autar de Mossenhor Sant Antonin, en la glieia de sant Mathieu. Els vestirs dels capelans que cantan el dich autar per las capelanias d'en Gaulet e de na Maradena de que son execudor obriers de Monpeslier, e podon estituir e destituir los capelans a lur volontat, e son reconogut per los obriers en lan de M CCC VIII, la setmana davan Tots sans.

87). Primieiramens, II vestirs sacerdotals guarnitz.

88). *Item.* XIII toalhas blancas, so es del autar.

89). *Item.* IIII toalhas obradas de seda.

90). *Item.* II tersors obrats de seda.

91). *Item.* II cros et II candelabres del autar.

92). *Item.* I missal et I calice et I caissa ab II corporals.

93) (**Fº 59 vº**). *Item.* I brostia a tener hostias.

94). *Item.* I peira sagrada a obs de celebrar en l'autar.

95). *Item.* I esquilleta pauca que hom cloca a la sagra.

[1] Note: c'est le *Bogadis*.

96). *Item.* II reiretaules penchs.

97). *Item.* I tela blava a tener la carema davant l'autar.

NOTE

Voici le texte roman de l'article 95 de la Charte de 1204, pour qu'on puisse le comparer avec la version de notre manuscrit.

XCV. Com proshomes albiron los bens d'un cadaun

Establit es que proszomes lials de Monpeylier ab sagramen sian elegustz, lical devon albirar ab sagramen los bens d'un cadaun, e manifestar quan cadaun deia donar e despendre en aquelas cauzas que seran obs el bastimen dels murs. Et aquestz podon mermar e creycher en sengles homes segon que ad els per bona fe sera veiayre, per la petiteza e per la grandeza de la riqueza d'un cadaun. Et aquestz sian elegutz ab sagramen de XIIII, so es assaber dos de cascuna de las escalas e lical XIIII juron eleger a bona fe. E totas aquestas cauzas sian de an en an, aysi que neguns hom aqui estar non deu mays per un an, e pueys autres per aquela manieyra son establistz. Et aquels sobredistz losquals li dig XIIII eligiran, devon l'aver pertenent al bastimen, ayssi com ad els mielhs sera veiayre, despendre.

GLOSSAIRE

Antigamens, adv. — Dans Rayn., *antiquament* (art. 3).

Azenan, loc. — A l'avenir, pour *ad enan* (a. 3). On dit aussi d'*aissi enan* (a. 18).

Azismar, v. pris s. — L'appréciation (a. 5).

Affar, s. m. — Affaire (a. 18).

APROP, PROB, c. — Ici *aprob* après, et *prob* près. Il s'agit des deux côtés d'un portail (a. 51 et 52).

BASTIMEN, s. m. — Action de bâtir (a. 4 et note).

BESTORRE, s. f. — Ici, double tour défendant une porte (a. 26 et 59).

BLANCARIA, s. f. — Rue, métier des tanneurs (a. 57).

BOGADIS (lo), s. m. — Lieu sale, boueux, surnom de la rue des Vachers (a. 84), aujourd'hui, *lou boujadis*.

BOQUIER, s. m. — Boucher, et prim., marchand de chair de bouc (a. 10).

BORLIER, s. m. — Bourrelier (a. 14).

BUADA, s. m. — Buée des tanneurs, eaux sales qui découlent de leur rue (a. 57).

CEDIER, s. m. — Marchand de soies et soieries (a. 9).

CALLIDITAT, s. f. — Lourdeur d'esprit (a. 46).

CAPELANIA, s. f. — Chapellenie, rente établie pour faire dire des messes (a. 86).

COIRATARIA, s. f. — Rue, métier de ceux qui préparent le cuir (a. 57).

COIRATIER, s. m. — Tanneur (a. 11).

DERUIR, v. — Détruire (a. 41).

DESPENDRE, v. pris s. — La dépense (a. 5).

EMPERAIRIS, s. — Impératrice. Titre donné à Eudoxie, fille de l'empereur de Constantinople, quoiqu'elle n'eût épousé que le seigneur de Montpellier (a. 15). Il lui est donné également par sa fille Marie, Bertrand de Born, la Biographie des troubadours, Foulques de Marseille, etc.

ENAISI EMPERO, loc. — Avec cette réserve pourtant (a. 40).

ESPECIADOR, s. m. — Epicier (art. 12). Dans Rayn., *especiayre*.

ESQUILLETA, s. f. — Sonnette (a. 95).

ESTITUIR, v. — Instituer (a. 86).

FUSTARIA, s. f. — Rue, métier des marchands de bois (a. 32).

FUSTIER, s. m. — Marchand de bois (a. 12).

GAUTA, s. f. — Face, joue (a. 48).

GRASSEZA, s. f. — Importance (a. 4).

HONOR, s. m. — Ici, possession quelconque (a. 5).

JUST, adj. — A côté (a. 62).

LAUZIMI, s. m. — Consentement (a. 18). Ducange, *consensus*.

MASCIP, s. m. — Employé (a. 2).

MESSION, s. m. — Frais (a. 79).

OBLIWON, s. f. — Oubli (a. 3).

Obvencion, s. f. — Redevance (a. 6).

Orjaria, s. f. — Rue, métier des orgiers (a. 9).

Ornamenta, s. f. — Les ornements d'un autel (a. 86).

Patu, s. m. — Petite place publique où on laissait croître l'herbe (a. 18).

Pellier, s. m. — Marchand de chiffons (a. 3). Le marché se nommait *Pelharia*.

Peilla, s. f. — Chiffon. *Portadors de peilla* (a. 13) : chiffonniers ambulants.

Peireira, s. f. — Carrière (a. 37).

Pelissaria, s. f. — Rue, métier des pelletiers (a. 9).

Penre, v. pris s. — Le prendre (a. 5).

Reiretaule, s. m. — Rétable (a. 96).

Sai en reire, loc. — Autrefois (a. 38).

Sangnador, s. m. — Saigneur (a. 8).

Saunaria, s. f. — Rue, métier des sauniers (a. 69).

Saunier, s. m — Saunier (a. 14).

Seoula, s. f. — Dans Rayn., *cedula*.

Teissedor, s. m. — Tisserand (a. 14).

Tenedoira, adj. f.— A tenir, qui doit être tenue (a. 20).

Tersor, s. m. — Pardessus, tapis (a. 96). Dans Ducange, *tersorium*, inter vestes ecclesiasticas.

Vacaria, s. f. — Vacherie (a. 84).

Vestir, v. pris s. — Vêtement (a. 87).

Plus, quelques variantes orthographiques : *con* pour *com* (a. 34); *dimerccue* pour *dimergue* (a. 8); *isc*, *eis* et *heis* (a. 57, 78, 79); *sua* et *soa* (a. 41); *fach* et *fait*, *profich* et *profieg*, *negoci* et *negossi*, *obra* et *hobra*, *peliscier* et *pelicier*, *tenrrai* et *tenrai*, *logan* et *loguon*, *Barssal lona* et *Barsallona*, etc.

INDEX TOPOGRAPHIQUE.

Banhs (los). — Etuves publiques, situées entre la porte de la Saunerie et celle de Lattes (a. 82).

Banhs (carreira dels). — La rue des Bains (a. 82, 85), aujourd'hui rue des Etuves.

Banhs (traversa dels). — Ruelle qui, venant des Douze Pans, cou-

pait la rue des Bains (a. 85). A peu près où se trouve la rue Vieille-des-Pénitents.

Bogadis (lo). — Surnom de la rue Vacaria.

Bestorres. — Les doubles tours de l'enceinte. Le mss. en cite onze, dont trois de la porte du Peyrou au Legassieu (a. 49, 50, 51, — 26, 38, 53, 54, 63, 64, 65, 67).

Castel (lo). — Le château des Guilhems (a. 18).

Clauzura (la). — L'enceinte fortifiée (a. 18), dite aussi *communa clauzura*, *cominal clauzura*, *los murs*.

Coirataria (la). — Rue des tanneurs (a. 57), la Corraterie, maintenant rue de la Chapelle-Neuve.

Dotze palms (los). — Le chemin de ronde. On l'avait divisé en *espazis*, dont les voisins jouissaient moyennant une redevance (a. 28, 29, 35, 36, 44, 80, 81, 82, 83, 84, 85.)

Femorasses (los). — Creux à fumier; l'œuvre en avait fait creuser un certain nombre dans les fossés, non loin des portes, et en tirait de bons revenus. Notre mss. cite ceux des portails du Peyrou (a. 48, 61 s.), de St-Gilles (a. 58), de Lattes (a. 68), de Montpellieret (a. 67), de l'Evêque (a. 60).

Fustaria, s. f. — Rue des marchands de bois (a. 32), située non loin de la Porte de Lattes, du côté des Bains, sans doute où est aujourd'hui la rue Richelieu.

Maizon dels Genoeses. — La maison des Génois. La charte de la Commune Clôture de 1196 y fut concédée (a. 17). V. Germain, *H. du Commerce de Montpellier*, I, 93 et 112.

Maizon d'en Vidal, juzieu. — Non loin de la porte neuve du Peyrou (a. 62); on en cite une autre d'Abraam Vidal, voisine du puits de l'Évêque, aux Douze Pans (a. 83).

Nostra Dona Sancta-Maria. — L'Église Ste-Marie du Palais (a. 18).

Obradors (Los tres). — Ouvroirs que les ouvriers de 1368 firent bâtir à la porte d'Obilhon (a. 78).

Orjaria Vielha (L'). — La Vieille Orgerie, voisine du Paiais. Les *peliciers* demeuraient non loin, à la rue Pelleterie, *Pellissaria*.

Patu (Lo). — Petite place publique, où on laissait croître l'herbe. Le mss. cite le *patu* de la Blanquerie (a. 55), et celui de la part de l'Évêque (a. 38).

Pes de San Gili (Lo). — Poids public de la porte du Pila-St-Gély (a. 59).

Peiron (Lo). — Le Peyrou, place publique (a. 10).

Pelissaria Vaira (La). — Rue des Pelletiers de Vair (a. 9).

Pons. — Chaque porte de la ville avait son pont-levis. Le mss. cite celui *del Peiron* (a. 43) et celui d'*Obilhon* (a. 78).

Pos de l'Avesque (Lo). — Le puits de l'Évèque (a. 83).

Portals (Los). — Le mss. cite les portes de la *Saunaria* (a. 27), de *san Guilhem* (a. 71, 77, 81), *del Peiron*, (*portal Vielh*, a. 27, 47 et *portal Nou*, a. 40, 41), *del Legador* (a. 51, 52), de la *Blancaria* (a. 55, 79), *de San Gili* (a. 24, 58). *nou de l'Avesque* (a. 36, 60), *de Monpeslairet* (a. 26, 29, 35, 38, 80), *de Latas* (a. 68), *d'Obilhon* (a. 78), de la *Fustaria* (a. 73, etc.). — L'*Entre amdos los portals de la Saunaria... de san Guilhem...* (a. 69, 71, etc.), était l'espace compris entre les portes de la ville et les portes correspondantes de la seconde enceinte.

Vacaria, s.f. — Rue des Vachers (a. 84), était parallèle au Douze Pans. La Triperie-Neuve a longtemps porté le surnom de *carriera dau Boujadis*.

Valats (Los). — Les grands fossés de l'enceinte. La ville louait ceux des portes de la *Fustaria* (a. 32) et *del Peiron* (a. 33), aux *fustiers*, pour y entreposer leurs bois de charpente.

LA VIE DE SAINTE EUPHROSYNE

TEXTE ROMANO-LATIN DU VIIIe-IXe SIÈCLE. *(Suite.)*

CONJONCTIONS. — *Dum* est employé à chaque instant pour *quia* ou *quoniam:* Gaudebant *dum* erat (2), etc.

Il est employé aussi quelquefois pour *quum,* comme, lorsque : *Dum* venit (4); Lorsqu'elle vint.

Enim p. *autem:* Dum *enim* jacebat (16).

Ergo pléonastique: *Propterea ergo* in bono loco censimus illam esse (13). Cf. la locution *ainsi donc:*

> *Ainsi donc* un perfide, après tant de miracles,
> Pourrait anéantir la foi de tes oracles.
> (Racine, *Esther.*)

Et p. *sed:* Servire Deo volo, *et* (sed) civitas ubi commoratur imperatur non habet loco quietudinis (9). C'est ainsi que le français emploie souvent *et:* Je veux servir Dieu, *et* (mais) la ville où réside l'empereur, etc. — Freund cite des exemples presque analogues, mais où l'opposition, marquée ici par *et,* est bien moins accusée.

Itaque se trouve une fois n'être pas à sa place ordinaire : Unus autem... rogavit *itaque* pro suum filium (3).

Ne p. *non:* Postea *ne* paruit (12): Puis *ne* parut. — *Ne* se retrouve ainsi employé à l'origine même de la langue latine, mais plus spécialement devant *minus* ou *minor.* — *V.* Freund.

Non p. *ne,* substitution fréquente: *Non* tradas corpus tuum in corrupcione (6). — *Non* illa cooperies (cooperias) (12). — Rogo *non* obliviscas (13), etc.

Non sous-entendu après *et:* Si quis non demittit patrem aut matrem et filius, et renunciat propriae anime (8), p. et *non* renunciat.

Quia: Nuncia domno abbati *quia:* Eunuchus aliquis de palatio occurrere tibi volit (9). — Cogitavit in se ipsam dicens *quia:* Si ambulavero, etc.. (9).

Cf. la tournure grecque équivalente : λέγεις ὅτι πλούσιος εἰμί p. λέγεις ὅτι πλούσιος εἶ. (Burnouf, *Gram. gr.*, p. 398.)

Quomodo p. *quum*, comme, lorsque, pendant que : *Quomodo* autem intrabat... fecit inimicus scandalum (11).— Romanisme.

Vero pléonastique : Puella autem *vero* a verbis.. (6).

TOURS DE PHRASE

1° Puella autem vero, a verbis monachi ipsius inrigatus est cor ejus, et dixit (6). Litt. : Or la jeune fille — les paroles du moine pénétrèrent son cœur — et elle dit.

2° Contegit genetricem suam de ac lucem *migravit* (3). — Et interrogabat familiam suam quidevenisset filia *mea* (12).

La rupture des rapports directs entre *puella* et *dixit*, l'emploi de *migravit* pour *migravisse*, et de *mea* pour *sua*, s'expliquent de la même manière, par la tendance que nous avons tous, mais qui est surtout manifeste chez les gens à esprit vif et en même temps peu cultivé, et qui fait que nous exprimons souvent nos pensées comme notre esprit les a conçues, ou que nous rapportons les faits comme notre mémoire nous les a rappelés, c'est-à-dire dans leur isolement successif. De là, dans le premier passage, la suppression du relatif *cujus*, qui aurait fait de la phrase un seul tout, et, dans les deux autres, la substitution brusque de la tournure directe à la tournure indirecte. Ces naïves anacoluthes, je parle des deux dernières, sont comme le miroir de ce qui se passait dans l'esprit de l'écrivain, qui d'abord n'était que narrateur : *Contegit genetricem suam...*— *Et interrogabat familiam suam quidevenisset*—; puis est devenu témoin : *De ac lucem migravit*—, et enfin acteur : *Filia mea.*

Est est supprimé parfois dans les temps composés du passif : Et reposita [est] in loco sancto (20). — Et positus [est] in latus filiae suae (21).

LEXIQUE

Ad, v. p. 49.

Adjungere : Ut viriliter certantes *adjungamus* te in beatitudinem aeternam (19) ; Afin que, grâce à nos efforts persévé-

rants, nous puissions *te rejoindre* dans la béatitude éternelle. — Les lexiques n'indiquent pas ce sens.

Peut-être pourrait-on traduire aussi : Afin que... nous puissions t'*égaler* dans la béatitude éternelle, c'est-à-dire en jouir de la même manière et au même titre que toi.—A l'appui de cette explication, on peut citer Ducange : « *Adjungere, Æquare.* »

Adquievit p. *accepit, impetravit :* Rogavit itaque pro suum filium patrem puelle et *adquievit* (3).

A joindre à l'exemple unique que cite Ducange.

Affligere, forme pléonastique : Dum de nimiam *adflictionem* sui fuerat *afflicta* (14). Cf. *jejunate jejunium.*

Ago avec l'infinitif: *Jejunare* autem unusquisque juxta voluntatem certaminis sui *agit* (5); Chacun *pratique le jeûne* selon, etc. Il est probable que *jejunare* doit être considéré comme un vrai substantif, τὸ νηστεύειν.

Aliquis p. aliquibus, v. p. 60.

Ambulare, aller : très-fréquent.

Capitellum : Et dicto *capitello* sederunt (7), p. Et *dicta oratione,* ainsi que l'a indiqué le correcteur. — Et surrexit senex, et dixit *capitellum* (8). — Et dicto *capitello* sedit foras (14). Quelle était cette courte prière que les fidèles échangeaient comme une salutation pieuse ?

Ni Ducange ni ses continuateurs ne nous le disent.

Ce devait être, je crois, quelque chose d'analogue à ce que donne le *Pontificale et rituale* (IXe siècle) de la bibl. d'Albi, n° 3, f°. 67, r°.

Capitula

Salvum fac servum tuum. Dominus conservet eum. Dominus opem ferat. Dominus custodiet eum ab omni malo. Angelis suis Deus mandavit. Perfice Domine gresus (*sic*) meos. Mitte ei Domine auxilium. Nihil proficiet inimicus. Esto ei Domine turris forti (*sic*). Convertere Domine usqueque (*sic*). Averte (*sic*) Domine faciem tuam. Cor mundum crea in me Deus. Exurge (*sic*) Domine, adjuva nos.

C'étaient, comme on le voit, des formules de civilité dévote.

Castigare, employé avec le sens de *donner des avis, instruire,*

et non avec le sens de *faire des reproches :* Et in crastino die *castigabat* illam ipse vir sanctissimus pro castitatem et elimosinam et timore Dei (4). Le correcteur a indiqué le vrai sens de *castigabat,* en y substituant *ammonebat.* C'est un romanisme : cf. le v. fr. *chastier.*

Certamen, zèle : Unusquisque jejunare juxta voluntatem *certaminis* sui agit (5) ; Chacun pratique le jeûne suivant l'ardeur de son zèle.

Ducange donne deux exemples de *certamen* ainsi employé, et le traduit par *cura, accuratio.* Le véritable équivalent serait plutôt *æmulatio :* cf. *certatim,* à l'envi.

Certare in : S'efforcer de, montrer du zèle pour : *Certa* in preparare (10). V. p. 59.

Commoro, v. p. 59. Freund ne cite qu'un exemple de cette forme active, d'après Priscien.

Contumelium : Nec tradas talem formam *contumilio* temporali (6). A joindre à l'exemple unique que cite Ducange.

Conversare, p. *conversari :* Volebam.... sic in hoc seculo *conversare* quomodo vos (6).

Ducange cite la même forme : *Conversare,* vitam religiosam seu monachicam profiteri. Mais il a tort de donner à *conversare* la signification spéciale de : Embrasser la profession monastique, signification que ce verbe n'a qu'accidentellement et qui résulte de l'ensemble de la phrase ou de l'expression dont il fait partie.

Creditorius : Dixit puella uno *crediturio* suo (7). Ducange : *Creditarius,* même sens.

De : acceptions diverses, v. p. 61 et 62.

Debeo, employé avec l'infinitif pour exprimer le subjonctif futur, v. p. 59. On en trouve des exemples fréquents dans Grégoire de Tours.

Digno p. *dignor,* v. p. 59.

Dimittere, disposer par testament : Non sperabat *dimittere* ut suam substantiam bene disponeret (1).

Ducange cite, d'après Casaubon, un exemple analogue tiré de Lampride.

Directi: Statim *directi* sunt in omnem patriam querere beatam puellam (12).

Divinit (p. devenit): *Quidivinit* (quid devenit) filia tua (12). Les exemples cités par Ducange sont moins anciens.

Divitia: Dum *divitia* erat (1). — Freund n'en cite qu'un exemple à l'accusatif.

Dominus. Toutes les fois qu'il s'agit de Dieu, ce mot est écrit sous forme abrégée : quand il s'agit d'un homme, il est écrit le plus souvent en toutes lettres, et alors ce n'est jamais *dominus,* mais *domnus* ou *dumnus.* Probablement cette distinction dans l'orthographe était voulue et correspondait à une distinction dans la prononciation.

Le v. fr. avait aussi deux formes distinctes pour ce mot: l'une plus fidèle à son origine, hiératique en quelque sorte, *domine* (St Léger), *damnes* et *damne, damle, dambre, dame,* quand il s'agissait de Dieu ; l'autre, plus éloignée de la forme latine, moins respectée par l'usage, *danz, dant, damp, dom,* quand il s'agissait d'un homme.

Dum: acceptions diverses, v. p. 109.

Enim p. autem, v. p. 109.

Eorum p. *suus,* v. p. 52 et 53.

Et p. sed, v. p. 109.

Expoliare, synonyme de *exuere:* Et *expoliavit* femineum vestimentum (9). — Romanisme.

Fiendum: Hoc erit *fiendum.* A joindre aux exemples que cite Ducange.

Foras p. foris, v. p. 62.

Frequentare in: Et dum *frequentabat in* ipso monasterio (1). Cf. Boileau :

> Qui se sentait des lieux *où* fréquentait l'auteur.

Et saint Alexis :

> Si li depreient que la citet ne fundet,
> Ne ne perissent la gent ki *enz fregundent* (st. 60).

Furare, v. p. 59; indiqué par Ducange.

Habeo, combiné avec l'infinitif pour former le futur séparable,

v. p. 57 et 58. Ducange cite des exemples analogues très-anciens, mais il ne voit dans *habeo* ainsi employé qu'un équivalent de *possum*, et de ἔχω suivi de l'infinitif.

Ille p. *se*, v. p. 52

Incessabiliter (4). Ducange n'en cite qu'un exemple.

Inparere : Inparuit enim filia mea (13 ; Pro filia tua que tibi *inparuit* (17). — Ce mot ne se trouve pas dans les lexiques.

Ipse fréquemment employé comme synonyme de l'article, v. p. 52.

Itaque placé après le premier mot de la phrase, v. p. 109.

Jejunare, forme pléonastique : *Jejunium jejunate* triduanum (13). Cf. *adflictione affligi*. — Les lexiques ne donnent pas d'exemples analogues, mais *celebrare, consummare, fieri, exercere jejunium*.

Lamentare, v. p. 59. Freund donne cette forme, qu'il suppose d'après le passif *lamentatur* (fletur)... — fata *lamentata ;* mais il ne cite pas de forme active proprement dite.

Lucrare, v. p. 59. Cette forme ne se trouve pas dans les lexiques.

Mirabilia employé substantivement : Magna *mirabilia* sunt Dei quem vidi hodie (15). Ducange n'en cite qu'un exemple, qui est moins ancien.

Ne p. *non*, v. p. 109.

Non p. *ne*, v. p. 109.

Noram p. *nurum :* [Lamentabat] socer *noram* (12). De là *nore* (Saintonge), *noro* (Provence), *nora* (Montpellier).

Oblivisco, v. p. 59. Ducange n'en donne pas d'exemple. Freund, qui a cité *lamento* par induction, d'après la forme passive, n'en fait pas autant pour *oblivisco*, dont il signale cependant le passif.

Obverso p. *obversor :* Te rogo ut *observis* (observes, obverses, obverseris) hic in isto monasterio tres dies (16). — Freund n'en cite qu'un exemple d'après Priscien.

Omnia (*per*) : Et dixit monachus : « *Per omnia*, apertum est omnibus volentibus esse salvos ustium monasterii nostri » (5). Et le moine dit : « *Dans tous les cas*, la porte de notre monas-

tère est ouverte à tous ceux qui cherchent leur salut. » Ici, *per omnia* me paraît être la contre-partie |de *per singula,* Par le menu, en détail. Cette expression indique chez celui qui s'en sert le désir de clore et de résumer très-brièvement les observations qu'il a faites ou qu'il pourrait faire.

Ordinare p. *jubere : Ordinavit* me abbas invitare te (7). — Et *ordinavit* abbas introducere illum (9).

Patria, pays, contrée : Statim directi sunt in omnem *patriam* (dans tout le pays) querere beatam puellam (12).

Paupera : Ego sum *paupera* et peccatrix (17). V. p. 60. Du cange ne donne que la forme masculine *pauperus.*

Perinquirere : Omnem conversationem eorum *perinquirebat* puella (6). — *Perinquire* tibi unum servum Dei, et tundat te.

Ne se trouve pas dans les lexiques.

Potebam, assez fréquent.

Pro, v. p. 62.

Prope de, v. p. 62.

Quanti p. *quot : Quanti* sunt fratres (5).

Quid p. *aliquid :* Quia habeo *quid* rogare illum (7).

Quid est quod..? (18) Qu'est-ce que..?

Quietudo : Civitas ubi commoratur imperatur non habet loco *quietudinis* (9). — Les exemples cités par Ducange sont moins anciens.

Quomodo, v. p. 110.

Recessit p. *decessit :* In qua egrotudine *recessit* (16). Exemples analogues dans Ducange.

Recogitatio : Quia inimicus impedimenta et *recogitationis* facit (8). — Ne se trouve pas dans les lexiques.

Redicere, dire à son tour : Et tam ipse quam et hamediaesuae diliguas eorum derexissint (de linguis eorum *redixissent*) (*Chartes méroving.*, ap. Letronne, anno 680).

Ne se trouve pas dans les lexiques.

Refrigeri, v. p. 60. Les lexiques ne donnent que *refrigero, as* et *refrigesco.* Le second cependant, *refrigesco,* suppose le doublet *refrigeo,* supposition autorisée par le simple *frigeo.*

Relegiositas, profession de religieux ou de religieuse: Induensque *relegiositatis* vestimenta oravit super eam (8).

Retrudere, retrusio, p. *recludere, reclusio:* Volo ut una cella *retrudas* te (11). — Et dum fecit in ipsa cella *retrusione* (16).

L'actif *retrudere* ne se trouve, avec le sens de renfermer, ni dans Freund, ni dans Ducange ; mais tous deux donnent *retrusus* avec le sens de « reclus, renfermé. »

Satis p. *multum:* Si jubes, videam istum eunuchum, quia *satis* diligit illum anima mea (16). — *Satis* est employé ici avec le sens du v. français *assez,* synonyme de *beaucoup, tout à fait.*

Se p. *si: Se* salvaveris animam meam (9). Substitution fréquente dans les textes mérovingiens, surtout dans ceux qui viennent du nord de la France. (Voyez *Cinq Formules rhythmées,* etc.., p. 39.)

Se, pronom réfléchi, v. p. 53.

Senecae p. *seni,* et *senecim* p. *senem:* Et dixit *senecae* (7). — Oportet te unum *senecim* accipere magistrum (11).

Freund : *senicis,* Plaut. fragment apud Prisc., p. 724, P. — *Senica, æ,* vieille femme ; Pompon. dans Non., 17, 20 et 21.

Cf. le nom d'homme *Seneca.*

Si interrogatif (5).

Suus a, um (emploi de), v. p. 52 et 53.

Tenebra : O quomodo transisti principatus et potestatis (potestates) *tenebre* istius seculi (18) ! — Freund n'en cite qu'un exemple emprunté à Lampride, *Vie de Commode.*

Toti p. *omnes:* Ubi et *toti* fuerant patres sepulti (20).

Triumphare : Ipsa autem cognovit patrem suum, et sicut fons *triumphabat* lacrimis (14). Le correcteur a substitué *emanabat* à *triumphabat,* et mis *lacrimis* à l'accusatif. Le sens ne saurait donc être douteux : Ses larmes redoublaient et coulaient en abondance comme l'eau d'une fontaine.

C'est une expression empruntée à la langue liturgique : *Triumphare antiphonam,* Répéter à trois reprises le même chant. Cf. le chant des frères Arvales. On conçoit aisément que le mot qui signifiait : Répéter trois fois, ait pu signifier : Répéter

plusieurs fois. En français, on s'en est tenu à l'idée de dualité : redoubler.

Unus est fréquemment employé pour *quidam* ; c'est un romanisme : In *una* die (passim).— Dixit puella *uno* crediturio suo : Quere mihi *unum* servum Dei (7).—Unde *una vice* veniente illo dixit abbas (14) : « Une fois » . . Cf. Diez, *Altr. Glossare,* p. 53.

Ustius p. *ostium* : Apertus est *ustius* (17). Ducange ne donne pas cette forme masculine.

Valedare p. *valedicere :* Quia *valedare* volemus (4). Le correcteur y a substitué : *quia volumus discedere in domo.*

Probablement *dicere* était écrit sous forme abrégée dans le texte original, et le copiste aura lu *dare.*

Vero pléonastique, v. p. 110.

Vice (*una*), une fois (14).

Voleo p. *volo : Voles* (vis) videre bonum hominem ? (14) — Nuncia domno abbati quia eunuchus aliquis occurrere tibi *volit* (p. volet, p. vult) (9).— Quia valedare *volemus* (volumus) (4). — Romanisme. Cf. Diez, *Altr. Gloss.,* p. 31.

Errata

Au bas de la page 53, *au lieu de* : « Lou paire, etc... », *lisez* , « Lou paire e la maire se soun enanats embé *soun* garçoun. »

Pag. 54, ligne 15, *au lieu de* : Illa, *lisez :* Ille.

Pag. 62, ligne 21, *au lieu de :* « Decens »; *lisez :* « Docens. »

GESTA FRANCORUM — PSEUDO-TURPIN

TEXTES POITEVINS DU XIIIe SIÈCLE

La *Société des Langues romanes* avait annoncé dans son prospectus qu'elle publierait la traduction en vieux français du *Pseudo-Turpin* et du *Gesta Francorum*, éditée pour la première fois d'après les mss. 124 et 5714 de la Bibliothèque nationale (fonds français) Mais, ce travail étant trop étendu pour entrer dans le cadre actuel de la Revue, elle a décidé de l'imprimer à part, dans la série de ses publications accessoires, et, en attendant, d'insérer dans la Revue quelques extraits pris au commencement et à la fin de chacun des deux textes. Elle a pensé que ces échantillons seraient d'autant mieux accueillis de nos lecteurs, qu'ils appartiennent au dialecte poitevin.

Ce dialecte, encore peu connu et peu étudié, est l'un des plus intéressants qu'on puisse signaler à l'attention des philologues, parce qu'il est, jusqu'à un certain point, intermédiaire entre la langue d'oïl et la langue d'oc, et que c'est à lui qu'on doit rapporter deux des plus anciens monuments de notre langue : la *Passion du Christ* et celle de *saint Léger*, et même les fameux *Serments de Strasbourg*. J'en ai déjà déterminé les principaux caractères dans un mémoire resté manuscrit : *le Dialecte poitevin au XIIIe siècle*. Je n'y reviendrai pas ici: il faudrait pour cela entrer dans de longs développements, qui seraient hors de proportion avec l'étendue des fragments qui vont suivre. Je réserverai ces observations, et bien d'autres, pour la publication intégrale des deux textes annoncés.

Les mss. 124 et 5714, qui nous les ont conservés, ont été signalés et étudiés par M. Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire* (tom. XXI, p. 742, 743), et par M. G. Paris, qui en a cité de longs extraits dans ses deux thèses de doctorat (*de Pseudo-Turpino, Histoire poétique de Charlemagne*). Raynouard avait

déjà apprécié le second, le ms. 5714, mais non sans commettre quelques erreurs, que M. Paulin Paris a justement relevées.

Le ms. 5714 contient à la fois le *Gesta Francorum* et le *Pseudo-Turpin*. Ce sont deux traductions d'originaux latins.

La première a été composée d'après les textes mélangés et abrégés d'Adhémar de Chabanais et d'Aimoin, grossis, comme celui du *Pseudo-Turpin,* d'interpolations considérables, toutes relatives au Poitou et à la Saintonge. Le récit remonte à la prétendue origine troyenne des Francs, pour ne s'arrêter qu'aux princes de la troisième race, et sur le tableau de l'invasion normande.

La seconde, reproduite par les deux manuscrits, suit très-exactement le latin.

Ces manuscrits dérivent d'un modèle commun, ainsi que le prouve l'extrême ressemblance des deux textes. Ils ne diffèrent guère que par l'orthographe, et aussi par certaines additions particulières au ms. 124, additions relatives aux petites villes de Pons et de Jonzac (Charente-Inférieure), ce qui semblerait indiquer, ou que le texte de ce manuscrit a été transcrit à Pons ou à Jonzac, ou que le copiste était originaire de l'une de ces deux localités. Il a une physionomie méridionale moins accusée que le ms. 5714, où l'*a* mi-muet, par exemple, est presque partout substitué à l'*e* muet, surtout à la fin des mots.

Je serais porté à croire que le copiste de ce manuscrit était originaire de la région orientale du Poitou ou de l'Angoumois. Peut-être appartenait-il à l'importante et antique communauté de Charroux, localité située sur la limite du Poitou et du Limousin.

La grande ressemblance orthographique qu'on remarque entre ce texte et celui de la célèbre *Coutume* de Charroux autorise cette supposition. Quant à l'auteur de la traduction, il est très-probable qu'il écrivait à Angoulême, peut-être dans l'abbaye de Saint-Cybard, où Adhémar de Chabanais avait composé ses ouvrages. C'est ainsi qu'on s'explique l'importance exagérée qu'il attribue à la famille des Taillefer, comtes d'Angou-

lème. Évidemment son but était de flatter l'ignorant orgueil des membres de cette dynastie féodale.

Les fragments qu'on va lire, extraits du commencement et de la fin de chacun des deux ouvrages, ne sont accompagnés d'aucune note philologique. J'ai déjà dit que je réservais ce travail d'exégèse pour l'édition complète.

Je me suis servi des deux manuscrits 124 et 5714 pour établir le texte du *Pseudo-Turpin*. J'ai choisi la leçon du premier, bien qu'il soit assez difficile de dire quel est la meilleure, car il y a à peu près autant d'erreurs dans l'un que dans l'autre. Cependant, celles du ms. 124 étant généralement moins grossières, j'ai cru devoir lui donner la préférence ; mais j'ai eu soin de relever les moindres variantes du ms. 5714, et de les reproduire toutes sans exception.

De la sorte, ceux qui voudront étudier à fond ce texte, pourront le faire, absolument comme s'ils avaient les deux manuscrits sous les yeux.

GESTA FRANCORUM[1]

TRADUCTION POITEVINE DU XIIIe SIÈCLE. (Ms. 5714. — Bibl. nat.)

I

(F° 1, r°). Iço est li començamenz de la gent daus Franx e de lor lignéa e daus faiz deus reis.

En Aisa est una citez qui est dita Ylion : ici règna li reis Heneas. Cele gent furent most fort conbateor encontra lur veisins. Donques li rei de Grezça se tornarent contra lui, e ot grant ost combatèrent sé encontra lui ot grant batallie, e mori granz genz daus Troianz. E li reis Eneas s'en foi e reclot sei en la cité de Ylion. Equi lo conbatèrent. XVII. anz. Prisa la cité, s'en fui e ot sa gent en Lonbardie, e preia celes genz qui erent foi

[1] Ce titre n'est pas dans le manuscrit.

de Troia per mer qu'il li aidessant. Donc Priamus e Antenor furent prince, e firent citez delez les Méautines paluz, e apelèrent en memoire d'aus Sicanbriam. Equi furent mainz anz, e creurent en granz genz.

En ceu tens estet enpereire de Roma Valentiniens. Quant la genz deus Alainz rebella contra l'enpereor, il ajosta granz genz daus Romanz, e conbatet sei encontra eus, e venquit les. Il s'enfuirent dedenz les Meautines paluz. Li enpereires dist, qui poiret giter celes cruaus genz de laenz, il li otréerait son tréu. X. anz. Adonques s'ajostèrent li Franc qui avoent este chaicé de Troia e, aparellies lorz genz de totes parz si com il le savoient ben faire, e (*sic*) gitèrent les de celes paluz, e tuèrent les toz. Lors les apela li enpereires Franx ço est à dire fiers e de for cuer. Passez les. X. anz, tramist li enpereires aus senez de Roma qu'il preissant lo tréu deu puble daus Franhs. Il qui estoent granz genz orent conseil néent profetable entra eus: « Li Romain (v°) ne porent contra les Alains dedenz les paluz; nos qui les en gitames per qué rendrom tréu? Elevom nos contra ceus messages, e ne rendrom treu aus Romainz.»

Il agaitent les messagies, si les tuarent. Quant li enpereires le soit, si fu irez e assembla granz oz daus Romanz e d'autres genz, e conbatirent sé contra les Franx, e granz occisions fu faite de chescuna partie. Quant li Franc ne porent plus soffrir la batallie de si grant gent, si s'en fuirent. Eci murit Priamus lor sire; pui si s'essirent de Sicambria, e vindrent au derrer chef de Fem, un chasteu de Germania, e abitèrent ot lur princes ot Marcomira, lo fil Priam, e Simone, lo fil Antenor. Equi furent mainz anz. Mort Simone, orent conseil li melior d'eus ot Marcomira qu'il aguissant un rei si coma les autres gens. Il lor dona conseil, e firent rei de Feramunt, lo fil Marcomire. Adonques orent lei itela com li conselier Wuigast, Arogast, Selegast on viles e on borch de Germania traitèrent.

Mort Ferramunt, firent rei de Clodion son fil, qu'à ceu temps estoit li reis au començement crenuz. Adonques vindrent ons contrées daus Toringues e habitèrent equi. Cloidanz li reis fit equi Montabir, un chasteu en Germanie: per ico estoent ape-

lées les regions dous genz qui sunt ostra le flum de Rem de Germania, que les genz sunt de granz corz e cruau home e aduré. En ceu temps habitoent li Romain jusqu'à Leira. Ostra Leira eriant seignor li Guoth; li Borguognion avant hi habitoent delez le Roina qui cort à la cité de Léun. Clodios li reis tramist espies on chasteu deu Toringanz (F° 2, r°) jusqu'à la cité de Caramacum. Enprès ço passa Runa ot grant ost e tua most deus Romanz, e enchauça, e prist la cité de Turna, d'equi vint à la cité de Camaracum. Prise la cité, tua toz les Romainz qu'il trova e prist jusqu'à Lumma. Clodio mort, fu reis Meroveus, deu quau li rei de France sunt apelé Meronchi. Meroveus ot un fil, qui ot nom Hilderis, most aut rei. Adonques aorèrent li Francès les ydeles, e ne creiant en De qui les fit. Adonques estoit en cela partia Giles, princes de chevaleria deus Romanz.

Hilderis li reis fu trop luxurios e forçot les filies aus Franceis, per ço si l'en aïrent most e vogrent lo ocira, e gitarent lo dau regna. Quant il le sot, si s'en ala à Toringua, e prist conseil ob un son ami, e partirent un anel d'or: l'una partia enporta Hilderis, l'autra partia enporta Vitmaus e dist: « Quant je te trametrai cesta partia, tu coneitras que tu oguis paiz ot les Franceis, e torneras t'en segurament. » E ala s'en à Toringua au rei Basin e à sa femna la reina Basina. Li Franceis, laissé Hilderis, firent rei de Gile le prince deus Romainz per mouvaiz conseil. Quant oc regné .VII. anz, Vitmauz se fi sis amis e sis conselliers, e amonestot li à prendra les uns deus Franceis felonessament. Cil créot son conseil e efforçot sei deu grever. Il lo cremsirent most e orent conseil ot Witmaut qu'il feroent. Il lor dist: « Ne vos nembre (sic) comment li Romain oprement nostra gent les gitarent de lur regna? Vos avez gité vostra bon rei, e avez esleu cest chevaler à l'enpereor de Roma qui est cruaus e orguolios. Sanz conseil le feites e mau feistes. » Il distrent: « Quar il forçot nostres filies. E nempero most nos pesa, quar nos meffeimes contra nostra rei. Ben lo vosdriom ores trover, e regneret sor nos en paiz. » Adonc tramist cil qui eret amis dau rei la partia de l'anel qu'il partirent entra eus, si li manda qu'i (sic) s'en tornast en

France qu'il avoit bona paiz. E il reconoissot cest signa, e sot que li Franceis lo desiroent. Per lur preeira s'en torna en son regna.

Dementra qu'il estet a Toringua en la reina Basina, si la conu. Quant fut tornez aus Franceis, si fut reis. Gile le Romain gitèrent de France. Basina la reina laissa son seignor e vint s'en à Ilderi. Il li demanda que queroit ni per quoi estet venua de si loig : « Per ço soi venua habiter ot tei, quar je sai que tu es proz e nobles e beaus, que, si coneussa plus profetabble de toi ostra la mer, je alassa habiter ot lui. » E il ot joia, e prist la à femna. La quaus ot un fil de lui qui ot nom Clodoveu. Cil fut fu auz reis sor toz les reis de France e bateleiros e covenabbles. En iceu temps prisdrent li Franceis la cité de Grippe qui est sor le fluiva de Runa, e apelèrent la Colognia. Equi tuarent most daus Romanz, e Giles s'en fui. E vindrent à Treis la cité, e guastèrent les terres environ, e pristrent la cité e abrasèrent. Quar avant l'avoit cil meimes Hilderis destruita e abatua.

En ceu temps muri Giles li princes deus Romainz. Siagrius sis filz fu après lui on regna de la cité de Saisognia. Equi tenoit la séa de son regna. Adonques li reis moü, e ala ot grant ost jusqu'à (**F° 3, r°**) la cité d'Orliens, e gasta celes terres. Adonagrius dus deus Saisonz annez vint à la cité d'Anges ot grant ost, e guasta ot grant occision lo poble, e prist Angeus e d'autres citez. Quant Adonagrius s'entorna d'Angeus, Hilderis li reis ot l'ost deus Franceis avint equi, e prist la cité, e tua le conte Pol de la cité, e mist la cité à fu.

En ceu temps muri Hilderis, e regna .XX. e un anz.

. . . . . .

II

(**F° 39, v°**). Après iço vindrent li Normant, e destruissirent Piratica e Amarica, e tota la terra jusqu'à Paris, e tota France fut sosmissa à eus. Il guastoent quanque ateignioent. E aloent à primes à pié, quar no savoent encora aler à chivau. Mès après, segunt la costuma daus noz, alèrent à chivau, e préa-

rent, e guastarent plus felonessament, e arrivèrent lor nez en l'ila saint Florenz, e firent equi lur arbergies, e posèrent lur tentes. Equi gardoent les prisonz, e destruissirent tota cela provença tot en viron e per aigua e per terra. Il arsirent la cité de Nantes. Après corrurent la terra d'Angio, e la cité abrasèrent, e tot lo païs, dès la mer jusqu'à Pestiers la cité, tuarent e guastarent. Après vindrent à Tors la cité ot navei, e arsirent la, e tota la region despoliarent. Enprès vindrent ot nez jusqu'à Orliens per Leira, e pristrent la per force. Adonques estet evesques Evurcius. Adonques pertirent d'equi. Après vindrent arreira, e arsirent la, forz solament l'esglise que sainz Ivurces sacra en l'enor de sancta croiz per comandament Costantin Augusta.

Après destruissirent Beuvaiz, e totes les cités de France, e tot de la mer jusqu'à una cité en Auvergnie. Onc ne s'en puec deffendra chasteus ni regions contra eus. Ço testimonia qu'à Xainctes la cité ni à Enguolesma, ni à Peireguers, ni à Lemoges ne trovarent batalia.

Quant li Franceis orent gité Karla le fou dau regna (F° 40, r°) li melior de France se descordarent entr'eus, e lur chevalier se tuoent entr'eus, e per ço que cela terra estoit sanz seignor fut guastéa e destruita d'estrange gent. Quar li Normant vindrent per ço que la trovarent abondosa e plentiva, e destruissirent Bordeau e tota la terra jusqu'à Tolosa. Mès Raos, li reis de Borguognia, se drezça contra eus, e se conbati ob eus aus destreiz, entra Votona e Charante, e en ocist tant que nus hom n'en set lo nombre, e seguet les au monz d'Arvert, o il 'n ocist à mervelies. A Monpoira furent mort, e seguet les à Bordeu e à Toloza, e delivra en tot Bordalès e tota la terra de Tolosa. Puis s'en torna, e delivra en la terra jusqu'à Paris, e conbati sé ob eus à Selercama. E Taliafers de Léon, li filz Rao, les ocist toz au pui d'Arton, sor una fontaina, e per ço qu'il eret si proz li dona Raos sis père tota Aguiaine e Engolesma la cité, e fit un chasteu en Bretagnie, qui a nom Léons, e un autra en Peito, qui a nom Mauléons. E per ço l'apelet l'om Taliaffer, per son oncle Taliafer qui ala ot

Karlemagne en Espagnie, e per la proezça qu'il ot, donarent li la filia Gauter Frapan de Roma, e tramesirent li or e argent e .XX. mira chevalers, ot qué gita les Normanz de Paris.

Cist Taliafers gita les Normanz d'Oleiron, dont nus hom ne les puec giter, e fit son chasteu en Oleiron. Eci perdirent les yglises lur demes, quar li chevaler les pridrent que Taliafers amena, qu'il n'i trovarent nul habiteor. Puis s'en torna à Engeriec, e drezça l'abaia saint Joan que li Normant aviant destruita, e furent hi porté li corn aus barons, à saint Joan, qui morirent en champ dolent, e drezça l'abaia de Charros, quar li moina s'en ariant fui à Enguolesma, e icela de saint Maisens.

En ceu temps estet Williaumes, li coms d'Auvergnia, dus de Guiaina, e fu filz Taliafer, e Ronnos li cuens de Pestiers, filz Taliafer, e ot un fil qui ot nom Tebbauz. Cist Rannos mori de veren, en la sala au comte Williaume, qui fonda Cliniec. En cel temps estoit Giraus (F° 40, v°) e Ebons, li princes de Beorges, qui fit le moster de Deaus, Aimars, uns deus filz Emonon le comta d'Engolesma. Dementra qu'il demorast ot lo rei Odon, si le fit comte de Pestiers. E quant ne puec aver heret de sa molier, de sa domeina dreitura fit heret sancta yglise. A saint Sauveor de Charros dona Voerta, à saint Marçau, Moston, à saint Johan, Neirec, à saint Chibart, Guodovila, à saint Hiliara, Corcolma.

En cel temps vindrent derechep li Normant en Peito. Quant il s'en furent torné, Audoins, li filz Bogrin, ne voc mia rendra la veraie croiz qui fu en sa cité comandéa, e fit la metra à saint Sauveor, qui est jota l'iglise saint Chibart. Per ço fu malades sis cors .VII. anz, e en sa terra ot si grand famire que li uns hom mengiot l'autra, e s'entratuoent e menjoent la charognia coma lop. E quant furent si contreint, Audoins laissa le precios fust, e le rendit à Charros, ob una bela chapse d'or, qu'il fit faira à Pestiers, e dona lor l'obiliec, e cessa céla pestilença.

Karles, que li Françeis avaient gité dau regna, le covra; mès derechep en fu gitez, e Robberz fu reis, qui estoit dus,

Mès Karles ala querra aïa à Odon l'enpereor, e conbati sé ot les Franceis, e tua Robbert, e covra lo regna.

Taliaferz de Léon per sa proezça covra l'enperi de Alemagnie, e gita en les Ongres, com fit les Normanz, e ala ostra mer, e laissa Odon son fil enpereor. E cist Odo ot .IIII. filz: à Gaufrei dona Peito e Borguognia. Icest comps Joffrez fit l'abaia de Vendoma, e fit l'abaia daus nonans, e la comtessa Agniès sa femna, e dona granz terreures en Pesto, e commanda à l'abé que fust abbes daus nonans e que les tenguist coma recluses. A Emonon son fil dona Enguolesma e Guascognie e Sainctongie e Peiregorc, e à Gauter Tolosa e Lemozin e Auvergnia e tota la terra jusqua on Roïna.

Très gestes ot en France, l'una de Pepin e de l'Angre, e l'autra de Odo de Maença, e l'autra de Guarin de Maença. Icist conquesirent la crestienté nostre Seignor.

Eci fenist l'estoira de France.

PSEUDO-TURPIN

TRADUCTION POITEVINE DU XIIIe SIÈCLE

(Ms. 124. — Bibl. nat. — *Texte*) (Ms. 5714. — Bibl. nat. — *Variantes*).

I

(F° 1, r°). ICI COMENÇA LE PROLOGUE TURPIN LE BON ARCEVESQUE DE REINS, COMENT KARLEMAINE SOSMIST ESPAGNIE A LA LOI CRESTIANE.

a. A [1] l'enor nostre segnior [2] qui est pères [3] e filz e sainz esperiz, e [4] qui est uns Dex en trois [5] persones, e on [6] nom de [7] la gloriose mère ma dame [8] sainte Marie, voil comencer l'estoire, si cum li bons empereires [9] Karlemaines en ala en Espagnie, par la terre conquerre sore les Sarrazins [10]. Maintes

a. [1] En.— [2] Seignor.— [3] Père.— [4] *Mq*. e.— [5] Des en très.— [6] En.— [7] *Mq*. de. — [8] Dama. — [9] Enpereire. — [10] Por la terra conquerra sor Sarrazins.

genz si en ont oï [11] conter e chanter, mès n'est si mençonge [12] non ço qu'il en dient e en [13] chantent cil chanteor ne cil jogleor [14]. Nus contes rimés n'est verais, tot est mençongie, ço qu'il en dient, car [15] il n'en sievent rienz, fors quant par oïr [16] dire. Li bons Baudoins, li cuens de Chainau, si ama most Karlemaine, ni ne veut onques [17] croire chose que l'om [18] en chantast, ainz fit cercher totes [19] les bones abeies [20] de France e garder par totz [21] les armaires, par saver [22] si l'om i troveroit la veraie ystoire [23]. Ni onques trover ne l'i porent li clerc. Tant avint qu'uns si clers, si ala en Borgognie [24] par l'estoire querre, e issi cum à [25] Deu plot si la trova à Sansz en Borgognie [26] icele istoire [27] domeinament que Turpins li bons arcevesques de Reins escrit en Espagnie [28], qui avoec [29] le bon empereor Karlemaine fu [30], et totz les miracles et tot le conquest qu'il fit, par so qu'il sot que vers fu, si les escrivoit par nuit e par jor, quant il en avoit leisir, si cum il li avenoient le jor. Donc en feit mieuz cil [31] à croire qui i fu e qui le vit, que ne font cil qui rienz n'en sevent fors quant [32] par oïr dire.

b. Li clers au bon comte Baudoin [1] contre escrit l'estoire, e à son segnior [2] la porta qui most la tint en grant charté [3], tant cum il vesqui. E quant il sot qu'il dut morir [4], si envoia son livre [5] à sa seror à [6] la bone Iolent, à [7] la comtesse de saint Pou. E si li manda [8] que par amor de lui gardast le livre, tant cum ele vivroit [9]. La bone contesse [10] ha gardé le livre jusqu'à

— [11] Gens en ont oi. — [12] Mensongia. — [13] *Mq*. en. — [14] Cil jogleor ne cil conteor. — [15] Menssongie.... quar. — [16] Sevient rien fors par oïr. — [17] Ne ne voc unques. — [18] L'en. — [19] *Mq*. totes. — [20] Abaies. — [21] Toz. — [22] Por savoir. — [23] Estoire. — [24] Clercz ala en Borgognia. — [25] *Mq*. à. — [26] Sanz en Borguonie — [27] Estoira. — [28] Espaigne. — [29] Avoc. — [30] Enpereor fu. — [31] E per jor e per nuit, e qu'il sot que vers fu, tot le conquest, toz les miracles, si com il avenoient le jor, tot issi les escrivoit per nuit et per jor. Dont en fait cil mielz, etc. — [32] *Mq*. quant.

b. [1] Ou bon compte Boudoin. — [2] Seignor.— [3] L'en tinc en grant cherté. — [4] E quant il dut murir. — [5] Enveia le livre. — [6] *Mq*. à. — [7] *Mq*. à. — [8] La contessa de Saint-Po, e si manda.— [9] Ela vivreit. — [10] Bona contessa.

ore. Or si [11] me proie que je le mete [12] de latin en romanz sanz rime [13], par [14] ço que teus set de letre [15], qui de latin ne le [16] seust eslire, e par [17] ço que par romanz sera il mieuz gardés [81]. Or si oiez [19] que li bons arcevesques en reconte.

Ici començe le tra.... de Turpin [1].

a. Turpins par la graice de Deu [2] arcevesques de Reins qui fut compainz [3] le grant Karle en Espagnie [4] e most ententis à son servise, [5] si salua Leobrant, le [6] dien d'Ais la Chapele, [7] si li dist: « Amis, vos me mandates novelament à Viane [8], lai ou [9] je estoie malades par [10] la forceneure de mes plaies, e [11] que je vos escressisse [12] coment nostre [13] empereires li très renomés Karlemaines delivra Espagnie [14] e Engalice [15] de la poeté aus Sarrazins. E je vos en conterai mervellies [16] de ses faiz qu'il fit sore [17] Sarrazins, ço que je ai ot mes oilz veu par .XIIII. anz que nos alames en Espagnie e par Engalice avoec [18] lui e ob ses oz. E je n'en dot mie que je vos en die assez de ce qu'il fit en Espagnie [19] e en Engalice. Dedanz les [20] escroniques (*sic*) qui sont à Monsegnior [21] saint Denis n'en a rienz [22] de so que je vos dirai. Or si entendez, [23] si le vos conterai.

Les noms des vilés e des citez que Karles conquit en Espagnie

a. Mis sire [1] sainz Jacques li apostres Jhesu Crist, [2] à la ore [3] que nostre [4] sires envoia [5] ses apostres e ses deciples preecher par le monde, si s'en ala [6] en Engalice, e ço fu [7] li premiers qui les paroles Dambredeu e sa foi [8] preecha. Après si [9] s'en ala en Jerusalem, e lai [10] si fu ocis de Herode le roi.

— [11] *Mq*. si. — [12] Meta. — [13] Sanz rime *mq*. — [14] Por. — [15] Letra. — [16] *Mq*. le. — [17] Por. — [18] Mielz gardez. — [19] Oez.

[1] *a*. *Ce titre manque ainsi que les suivants*. — [2] De. — [3] Conpaings. — [4] Espaigne. — [5] Service. — [6] Le. — [7] Chapela. — [8] Viene. — [9] Or. — [10] Por. — [11] *Mq*. — [12] Encressisse. — [13] Nostres. — [14] Espaigne. — [15] Engualice — [16] Mervelies. — [17] Sor. — [18] Engualice avec. — [19] Que je n'en vos dia assez que il fit en Espaigne. — [20] E en Engalice dedanz les *mq*. — [21] Monseignor. — [22] Riens. — [23] Or hi entendez.

a. [1] Sires. — [2] Cris. — [3] Ora. — [4] Nestra. — [5] Enveia. — [6] Mont, s'en ala. — [7] Engualice, e ço fut. — [8] Dambredieu e la foi, [9]. — [9] *Mq*. si. — [10] Là

E sei deciple si prisdrent[11] lo cors de lui, si l'enportarent par mer desqu'en[12] Engalice, e la predicacion e la foi[13] Jhesu Crist qu'il avoient comencée iloec affermarent[14]. Mès li chaiti d'Engalice[15], par lor peché e par lor male aventure, si renoiarent[16] puis nostre Segnior[17], e furent en icele[18] error tresqu'au[19] temps Karlemaine. Icest bons eurez Karlemaines si conquist most en son tens, e most ot poines[20] e travaus, car[21] il conquist Englaterre, e Narmandie (*sic*)[22], e Baiveire, e Saissognie, e Ongrie, e Germanie, e Loeregne, e Lombardie, e Frise, e outres[23] regnes assez, e citez most de l'une mer tresqu'en l'outre. Et tot iço fit il par Deu, car il ne fu[24] onques venciuz, e tot le conquest qu'il fit, tot fu à la crestianté[25]. E totes les citez[26] delivra de ceaus qui en Deu croire ne voloient. Quant il ot assez travallié[27] par la suor e par le[28] grief travail, si dist qu'il se repouseroit[29] ne plus bataillie ne feroit[30].

II

(F° 12, v°). Miracle lequel en devinc a la terre d'Engalice après la mort de Karle.

a. Or vos redirom quieu chose avint après la mort[1] Karle en la terre[2] d'Engualice. Car la terre[3] ot esté en paiz most grant tens; par[4] l'amonestament de diable se drezça[5] vers paianz : li aumançors de Cordes[6] si dist qu'il conquerroit la terre[7] d'Espagnie e d'en Gualice (*sic*) que Karles avoit[8] tolue à ses ancessors e hi metreit[9] les Sarrazins. Lors ajusta[10] granz oz, et gasta çà e là tant qu'il vinc[11] à la cité saint Jaque, e si prist quant qu'il trova[12] en mostiers les livres e

— [11] Le rei. E sei deciple pridrent. — [12] Jusque en. — [13] Fei. — [14] Commencéa iluec l'afermèrent. — [15] Engualice. — [16] Par mala aventura si renéèrent. — [17] Seignor. — [18] Cela. — [19] On. — [20] Penes. — [21] *Mq*. car. — [22] Engleterra e Normandie. — [23] Autres. — [24] L'una mer jusqu'en l'outre. E eço fit-il tot par De, quar il ne fut. — [25] E tot ço conquist à la crestianté. — [26] Terres. — [27] Ceus qui en De ne voloent creire. Quar il oc travallié. — [28] *Mq*. le. — [29] S'en repousereit. — [30] Batalie ne feret.

a. [1] Qu'il avint pos la mort. — [2] Terra — [3] Que la terra. — [4] Temps; por. — [5] Droiça. — [6] Cordis. — [7] Terra. — [8] Avet. — [9] Ses homes ancessors e si hi metroit. — [10] Lorz ajosta. — [11] Vint. — [12] Quanque trova. —

les tables [13] d'argent, les escheles, et les seinz qui sonoient, et les outres ornamenz [14]. Li Sarrazin se arbergiarent [15] on mostier e lurs chevaus, e si hi fazoient lurs [16] vilanies delez l'outer [17] où li apostres gisoit, car il ne le cremoient [18] mie. E Deus en prist son droit, car li un començarent [19] à sagnier par les nes e par alliors, si fort que [20] nus ne les poet estanchier [21], ainz en muroient. Li outre [22], si cum il aloient [23] par le mostier e par la cité si perdoient la veue daus oilz, tot issi [24] qu'il ne savoient que fazoient. D'iceste [25] enfermeté ot li aumançors sa partie [26], car il fut iteus conrroiés [27] qu'il ne vit gote, mès par le conseil [28] d'un son prison qui prestres esteit del [29] mostier si comença lo Deu des crestians reclamer [30] qu'il li aidast e si dist : « O li Deus daus crestianz [31], li Deus Jaque, li Deus Peire [32], Deus de totes choses, si me remenoies santé à mes oilz [33], je te rendrai ço que je t'ai tolu. »

b. Quant il ot tot rendu à l'iglise ço qu'il hi avoit [1] tolu, si ot [2] santé. Lors s'en ala de la terre [3], e si promist que jameis n'i vendroit por riens tolir [4], e si dist que li Deus des crestians esteit [5] most granz, e sainz Jaques esteit uns autz [6] sires. Lors s'en ala par Espagnie tot destruiant devant soi [7] e tant qu'il vinc à une [8] vile qui ot nom Ornix. E si hi avoit [9] un mostier de saint Roman most bel e [10] most riche de pailes e de livres, e de croiz d'argent, e [11] de vestimenz dorés. Li aumançors si hi prist quant [12] qu'il hi trova on mostier e essilia la vile [13] e si

[13] Tabbles. — [14] Sainz qui sonoent, e les autres ornemenz. — [15] Arbergièrent. — [16] Lur chivaus, e si faizoent lor. — [17] L'auter. — [18] Le cremoent. — [19] Comencèrent. — [20] Alliors, fors que. — [21] Estancher. — [22] Muroent. Li autre. — [23] Aloent. — [24] Perdoent.. veua deus oilz, eissi. — [25] Faizoent. De cesta. — [26] Part. — [27] Fu iteus conréez. — [28] Gota... lo conseil. — [29] Estoit deu. — [30] Le Deu deus crestians à apeler. — [31] Des crestians. — [32] Peiron. — [33] Si me ramenoes santé de mes oilz.

b. [1] Qu'il avet. — [2] Aguit. — [3] Terra. — [4] Jamais... par ren tolir. — [5] Li Des deus... estoit. — [6] Estoit... aus. — [7] Tot destruient davant lui. — [8] Vinc una. — [9] E avet hi. — [10] Roman beu e. — [11] *Mq.* e. — [12] Dorez. Li aumançors prist tot quant. — [13] Essillia la vila. — [14] Estot dux des oz. —

harbergia ot ses oz. Uns Sarrazins qui dux esteit de l'ost [14] si entra on mostier, e si hi vit un piler de pierre most bel qui soltivment sosteneit la voute [15]. Li outre piler estoient [16] d'or li plusor, li outre [17] sorargenté, e il en ot grant envie. Si prist un coing [18] de fer e un mail, e puis mis son coing desoz, entra [19] les pierres, e lo ficha laiens. Si lo [20] comença à ferir most durament de son mail e doner granz cos, car il cuidot l'iglise abatre ; mès par [21] la vertu de Deu, il devinc pierre en icele [22] yglise en semblance d'ome en tel [23] color cum sa cogniée esteit. Encore [24] dient li pelerin qui lai ont esté que cele pierre [25] rent puor. E quant li aumançors [26] ço vit, si dist à ses crestians : « Most est autz li Deus des [27] crestians, car cil qui sont parti d'icest [28] siegle voi qu'il se vengient de lurs mausfaitors [29]. Jaques si me toli la lumière [30] de mes oilz. Romanz si ha feit d'ome pierre [31]. Jaques est plus pidos que cist Romanz. Jaques eü [32] merci de moi qui ma veue [33] me rendi, mès Romanz ne veut mie rendre l'ome. Fuiom nos d'icest [34] païs. » Si s'en torna li aumançors toz [35] confus. E après lui ne fut nus si ardiz qui [36] osast entrer à saint Jaque par mal fere. Sachez que tuit cil sont [37] dampné perpetuaument qui mal hi feront. E cil qui la deffendront daus [38] Sarrazins si'n auront [39] par lur loier vie perdurable [40]..... *sit laus et gloria Christo.*

c. Ici est fenie l'istoire [1]. Deus doint au comte de Saint Pou vie durable, qui la fit metre [2] de latin en romanz sanz

[15] Si vit un p. de peiro m. beau qui votament sotenent la vouta. — [16] Li autra p. erian. — [17] Autra. — [18] Quist un coig. — [19] E si mist s. coig d. entra. — [20] E si le ficha laenz, si le. — [21] Por. — [22] Devenguit pierra en cela. — [23] Teu. — [24] Estoit. Encora. — [25] Cela pierra. — [26] L'aumançors. — [27] Auz li Des deus. — [28] De cest. — [29] Mauffaitors. — [30] Jaques re me toli la lumeira. — [31] A f. d'oma pierra. — [32] Oü. — [33] Veua. — [34] Mia rendra l'oma. F. nos en de cest. — [35] Trestoz. — [36] Fu n. si a. qu'il. — [37] Jasqua por mau faira. Sachiez q. cil sunt. — [38] Deus. — [39] Ouront. — [40] Vita durabble.

c. [1] Ci est fenia l'estoira. — [2] Dont au comta d. s. Po via qui la f. metra.

rimé, par mieuz entendre [3], car eço puet maint sen aprendre [4]. Dites *amen* comunoument [5] que Deus nos doint grant joie ensemble [6]. *Amen.*

A. Boucherie

— [3] Senz rima por mieuz entendra. — [4] Aprendra. — [5] Comunaument — [6] Lor dont g. joia ensembla,

E à Nicholas de saint Lis
Cui grant henor dont Jhesu Crist [1].
Amen.

1 Ces deux vers sont écrits comme de la prose dans le manuscrit.

ÉPITRES FARCIES INÉDITES DE LA SAINT-ÉTIENNE

EN LANGUE ROMANE[1]

Nous avons trouvé les deux tropes liturgiques qui suivent à la fin d'un vieux Lectionnaire manuscrit, provenant de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, et faisant aujourd'hui partie de la Bibliothèque de la ville de Montpellier[2]. Ils sont dans un petit cahier séparé, dont l'écriture diffère de celle du Lectionnaire lui-même, et qui a été réuni postérieurement à ce dernier pour le préserver, selon toute apparence, des détériorations auxquelles l'exposait le délabrement d'une vieille couverture en parchemin, dont un lambeau subsiste encore, et laisse lire une quittance notariée de l'an 1307.

Ce cahier se compose de vingt feuillets in-4°, de vélin mince et bien apprêté : les huit premiers contiennent les *Lamentations de Jérémie* et autres textes sacrés, avec accompagnement de plain-chant; les autres, qui ne sont pas écrits de la même

[1] Sur les Épitres farcies en général, on peut consulter : dom Martène, *de Antiq. Ecclesiæ Ritibus*, tom. Ier, pag. 279, et *de Antiq. Ecclesiæ Disciplina*, pag. 90 et 98; Du Cange, s. v., *Farsa*, *Farsia* et *Epistolæ farsitæ*; l'abbé Lebœuf, *Acad. des insc.*, tom. XVII; Lebrun-Desmarettes, *Voyages liturg.*, pag. 323; Dortigue, *Dictionn. de plain-chant*; M. Gaston Paris, *Ebert's Iahrbuch*, etc., IV, pag. 311; M. Paul Meyer, *Revue des soc. sav.*, 1867, pag. 297, et les autres auteurs cités par ces deux derniers savants. — Rappelons seulement que ces interpolations, soit latines, soit en langue vulgaire, dont l'usage s'était introduit dans notre ancienne liturgie, étaient surtout employées pendant l'octave de Noël, et notamment le jour de saint Étienne. L'abus était même devenu si grand, que les évêques durent quelquefois y remédier. « *In festa S. Johannis et Innocentium*, dit Eudes, archevêque de Reims, en 1250, *nimia jocositate et scurrilibus cantibus utebantur, utpote farsis, conductis, motulis, præcepimus quod honestius et cum majori devotione alios se haberent.* »

[2] C'est probablement à cause de son mauvais état qu'il n'a pas été catalogué. Le Sanctoral est complet, moins le f° 149, qui a été lacéré; le Propre du temps ne commence qu'au Samedi Saint; le reste manque. Plus anciennement encore, ce Lectionnaire appartenait à la paroisse Saint-Laurent du même lieu de Saint-Guilhem-le-Désert.

main, contiennent l'Évangile *Liber generationis* et les deux Épitres farcies dont nous allons successivement parler.

I

La première, restée complétement inconnue jusqu'à présent, est celle que nous reproduisons en fac-simile[1]. Ce sera désormais un quatrième trope en langue vulgaire à joindre aux trois que l'on connaissait déjà pour l'Épitre de la Saint-Étienne[2]. Le latin et la *farcitura* romane sont mêlés ensemble et se suivent sans interruption. Cette dernière diffère entièrement de celle qu'on a plusieurs fois imprimée, et qui jusqu'aujourd'hui se trouvait être l'unique monument de ce genre subsistant en langue romane. On remarquera toutefois, dans l'une et dans l'autre, quelques vers de la troisième strophe qui sont absolument pareils, sans qu'il soit possible d'admettre une coïncidence fortuite de traduction. C'est peut-être un emprunt, mais dans ce cas il serait malaisé d'établir, entre deux textes remontant à des temps si reculés, de quel côté se trouve la priorité de composition.

L'écriture, élégante et correcte, semble appartenir au commencement du XIIIe siècle ; elle se rapproche assez comme type de celle du ms H. 196, de la Faculté de médecine de Montpellier, qui est de la même époque et dont M. Coussemaker a publié la majeure partie en 1865. La musique est en notation noire et carrée ; la clef d'*ut* repose sur la troisième ligne ; enfin les portées sont de cinq lignes, circonstance qui peut aider encore à fixer l'âge du manuscrit, car on sait que l'usage de ces cinq lignes ne dépasse guère le XIIIe siècle[3].

[1] La reproduction du plain-chant a été exécutée avec l'attention la plus scrupuleuse sous les yeux de M. le professeur Lambert, notre collègue, dont la compétence et l'érudition musicale sont suffisamment connues. On remarquera quelques erreurs de clef commises par l'ancien copiste.

[2] M. Paul Meyer, *loc. cit.*

[3] *Revue de musique religieuse*, etc., T. Ier, p. 184. — M. Coussemaker donne cependant, dans son *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, quelques spécimens de portées à cinq lignes au XIVe siècle.

Les strophes, au nombre de dix-neuf, sont en vers octosyllabiques et sur une seule assonance, toujours masculine, comme plus susceptible, apparemment, de s'adapter au plain-chant et de satisfaire l'oreille. Les deux premières servent de prologue ou d'introduction, et se chantaient avant le titre même de la prose latine.

Mais, tandis que, dans les autres Épitres connues, ces versets sont égaux et contiennent chacun le même nombre de vers, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de la coupure latine correspondante, cette régularité, qui implique une certaine science de composition, fait, au contraire, complétement défaut dans notre paraphrase romane. On y trouve des strophes variant de dix à deux vers seulement; il en est même une dont les rimes incomplètes ne présentent guère qu'une façon de prose cadencée. Cette facture rudimentaire et cette forme insolite ont pour résultat de donner au trope de Saint-Guilhem un caractère étrange et particulier, et font nécessairement supposer une ancienneté bien antérieure à l'époque de la transcription qui nous en est parvenue.

Le voici, du reste, pour qu'on puisse en juger:

I

EPISTOLA BTI STEPHANI PTHOMARTIRIS

—

Entendes tug cominalmen
Mostrar vos vuiel apertamen
De sanc Esteva lo turmen
Que sel sofri mont dousamen
Per amor Dieu omnipoten.

Iusieu lon traisson laiamen
Defors lors murs Iherusalem
On Dieus fo mortz corporalmen
Don el penra so vengamen
Quant il venran al iuggamen.

Lectio Actuum apostolorum.

Des libres es que nos avem
Fags dels Apostol, lapelam
Quar so quil fero i trobam
Cel recomta la passio
De sanc Esteve lo baro
Cel que lescrieg Lucas ac nom.

In diebus illis.

Apres que Ihesu Crist fo natz
E fo de mort resuscitaz
E pueis el cel sen fon poiatz
San Esteves fon lapidatz
Auiats comen si lentendatz.

Stephanus, plenus gratiâ et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

Sanc Esteves plen de bontat
Non ac cura de richedat
De mon a tot desamparat
Car trop i vi gran falsetat
Des Dieu torna tot son pessat

Li apostol lau mot amat
Esems ab se laun aiustat
A diague adordenat
Per mantener cristiantat
Be la mante se falsedat.

Surrexerunt autem quidam de synagogâ quæ appellatur Libertinorum et Cyrenensium et Alexandrinorum et eorum qui erant à Cilicia et Asiâ, disputantes cum Stephano.

Encontra lui son endressat
Li fals iusieu per lur peccat
E entorn lui son approchat
De disputar tug aficat
Per defendre lur malvestat.

Et non poterant resistere sapientiæ et spiritui qui loquebatur.

Mas non la podo mantenir
Lur fals error ni guerentir
Contrai benaurat martir
Que volc amar Dieu e servir
E non duptet pas a morir.

Audientes autem hæc dissequebantur cordibus suis et stridebant dentibus in eum.

Quant oviro la falsa gen
Que nol veso mot son dolen
Lurs dens li mostro issamen
Co fai le lops cant łaniel pren.

Cum autem esset Stephanus plenus spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei et Ihesum stantem à dextris, et ait :

Decvos lo sanc enluminat
Del esperit Dieu be fermat
Vi Dieu lo paire magestat
E a sa dextra per vertat
Ihesum lo fill ab gran clartat
E dis ab gran humilitat.

Ecce video cœlos apertos et Ihesum stantem à dextris Dei.

Ieu vei lo cel apertamen
E si vei Dieu omnipoten
E a sa dextra veramen
Ihesum so fill mot claramen
Quel me socorra empresen.

Exclamantes autem voce magnâ continuerunt aures suas et impetum fecerunt unanimiter in eum.

Quant li iusieu laun escotat
Quel aisi de Dieu a parlat
Lurs aurelias au estopat
En contra lui vau en privat.

Et ejicientes eum extra civitatem, lapidabant.

Fors lo ieto de la ciutat
E mot formen lau decassat
E ab gran peiras lapidat.

Et testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus.

Sos vestimens au depausatz
Ed ad u iuvencel livratz
Ques era Saulus apelatz
Sanc Paul a nom beno sapchatz.

Et lapidabant Stephanum invocantem et dicentem :

E lapizero lo martir
Que reclama Dieu per morir.

Domine Ihesu, suscipe spiritum meum.

Seniner Dieus paire Ihesu Crist
Que ab ta dexera me fesist
E de to sanc me resemist
Par cui amor serai ausistz
Recep me uei em paradis.

Positis autem genibus, clamavit voce magna, dicens :

Sos ginols en terra pausa
Per los iuzieus Dieu reclama
Mot dossamen lon depreia.

Domine, ne statuas illis hoc peccatum.

Ai seniner paire creator
La mort de me perdona lor
Quar ieu ten prec per ta dossor.

Et cum hoc dixisset, obdormivit in Domino.

Cant ac parlat le sang martir
Lo termes fon quel dec morir
Li angel vengron al fenir

Per la sua arma requerir
No fes sanglot ni fes sospir
Ans lo fes Dieus si ben transir
Cosil se degues adormir.

II

La seconde Épitre de notre manuscrit est une nouvelle version, également inédite, du texte publié par M. Raynouard, en 1817 [1]. On sait que ce dernier a été tiré d'un ancien processionnal du chapitre d'Agen, et surtout d'un martyrologe d'Adon, recopié en l'an 1318 pour le chapitre d'Aix [2]. La découverte, par l'abbé Delhoste, d'un fragment de version catalane du même trope dans les archives de la cathédrale de Perpignan [3], et l'existence maintenant constatée de cette même *ornature* en langue romane à l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, confirment l'opinion déjà émise par M. Paul Meyer, qu'elle était d'un usage général dans tout le midi de la France.

Il serait difficile de déterminer le lieu de sa composition; tout ce qu'on peut constater, c'est que l'Épitre d'Agen est presque identique à la nôtre, et que celle-ci est bien supérieure pour la correction et la pureté de la langue à l'Épitre d'Aix, comme on pourra s'en convaincre par leur juxtaposition.

Nous copions le texte d'Aix dans la notice de M. Rouard.

[1] *Choix de Poésies origin. des Troub.*, II, CXLVI et 148.

[2] Le *Planch* d'Aix a été plusieurs fois imprimé depuis lors, avec son rajeunissement provençal du XVIIe siècle, dans la *Notice*, de M. Rouard, *sur la Biblioth. d'Aix*, pag. 295; dans les *Variétés religieuses, ou Choix de Poésies provenç. avec notes*, pag. 183; dans le *Dictionnaire* de Dortigue et, en dernier lieu, par M. P. Meyer, dans la *Revue des Sociétés savantes*, *loc. cit.* On y a même joint le texte plus moderne, qui se chante encore aujourd'hui dans la cathédrale d'Aix, le jour de saint Etienne.

[3] *Société agric., scientif. et littér. des Pyrénées-Orientales*, tom. XIV, pag. 297.

Texte de Montpellier	Texte d'Aix
—	—
	Sezes Senhors e aias pas So que direm ben escoutas Car la lisson es de vertat Non hya mot de falssetat.
Sesta lesson que legirem Dels fatz dels apostols trairem. Lo dig san Luch recomtarem De sanct Esteve parlarem.	Esta lisson que ligirem Dels fachs dels apostols trayrem Lo dich san Luc recontarem De sanc Esteve parllarem.
En aicel temps que Dieus fo natz E fo de mort resussitatz E pueis el cel sen fo poiatz Sanct Esteve fo lapidatz.	En aquel temps que Dieus fom nat Et fom de mort ressuscitat Et pueis el cel el fom puiat, Sant Esteve fom lapidat.
Aviatz seinhors per qual razon Lo lapideron li fellon, Car viron que Dieus en lui fon E fes miracles per son don.	Auias Senhors per qual razon Lo lapideron los fellons Car connogron Dieus en el fon, Et fes miracle por son don.
Encontra lui corron e van Li fellon Libertinian E li cruzel Cirinian, Els autres Alexandrian (E silh de lai Cilician) [1].	En contre el corron e van Los fellons Losbertenians E los cruels Cilicians Els autres Alexandrians.
Lo sen de Dieu e la vertutz Los ha messongiers conogutz Los pus savis ha rendutz mutz Los paucs els grans totz ha vencutz.	Lo ser de Dieu e la vertut Los messongies a connogut Los plus savis a rendut mutz, Los bons els mals tots a vencutz.
Quant han auzida sa rezon E conogron que vencutz son Dira lor efflon li polmon, Los dens croisson coma leons.	Quant an auzida la razon Els connogron que vencutz son Dira lur enflan lo polmon Las dems cruysson coma leons.
Quant le sancts cong lur volentat Non quer socors dome armat Mai sus el cel ha esgardat Auias seinhors con ha parlat.	Quant lo sant si lur voluntat Non quer secors dome armat Sus en lo cel a regardat Auias senhors com a parllat.

[1] On ne s'explique guère l'addition de ce cinquième vers. Il n'y a pas erreur cependant, car il a sa notation comme les autres.

Epistola vñ sweyhan pthomarans.

Gardendes cuy communalmen mostrar nos muel apertame

de sanc esteua lo turmen que fei sofri mont vusamen per amor

omnipoten. Ipsen lon trausdon lauamen defors los muns spe

on dieus fo mort corporalmen don el penra so uengamen qua

uenran al uggramen. Lecto actum apostolorum D

vres el que nos auem fagt dels apostols la pelam quar so q

fero trobam cel recomta la passio de sanc esteue lo baro cel c

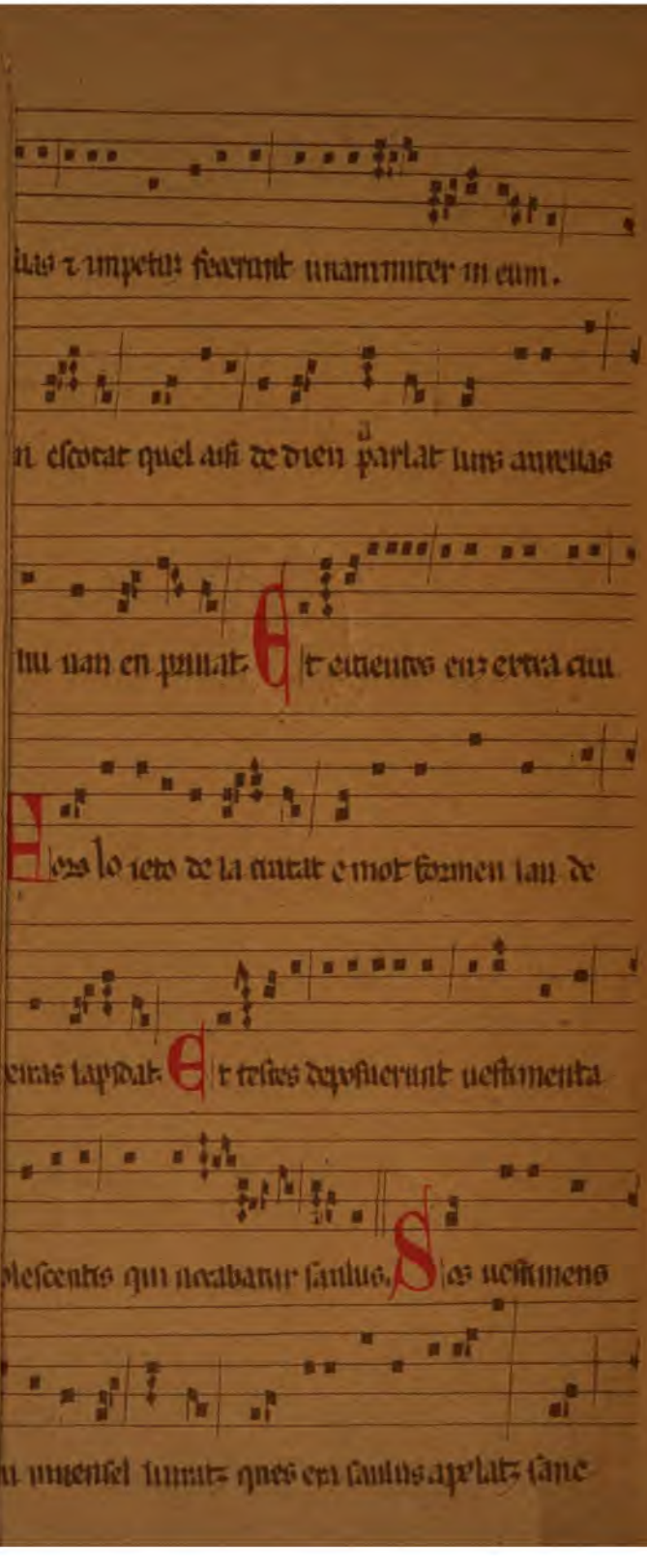
ias t impetu: fecerunt unanimiter in eum.
n escorat quel aisi de dien parlat lum auretas
lui uan en pauat. Et euenimus eis extra ciu
Hors lo ieto de la ciutat e mot formen lau de
eiras lapidat. Et testes deposuerunt uestimenta
olescentis qui uocabatur saulus. Sos uestimens
n unsensel lumat. ques en saulus apelat sanc

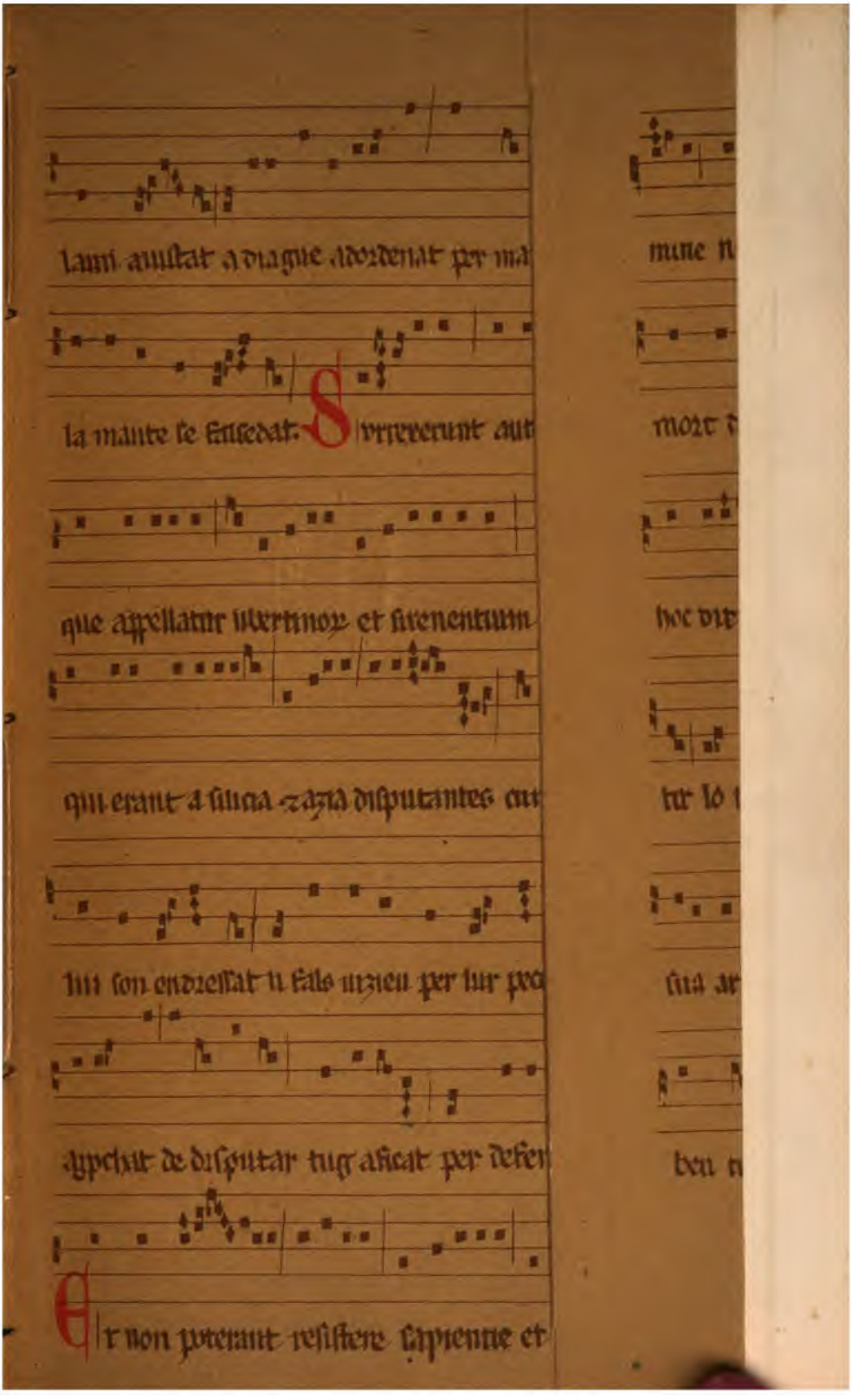

launi auultat a diagne adordenat per ma

la mante le falsedat. Surrexerunt aut

que appellatur libertinor et sirenentium

qui erant a sinna zazia disputantes cu

lui son endressat li fals uzien per lur pre

appelait de disputar tuz aficat per defen

Et non poterant resistere sapienne et

mune n

mort d

hoc vir

tir lo

sua ar

ben n

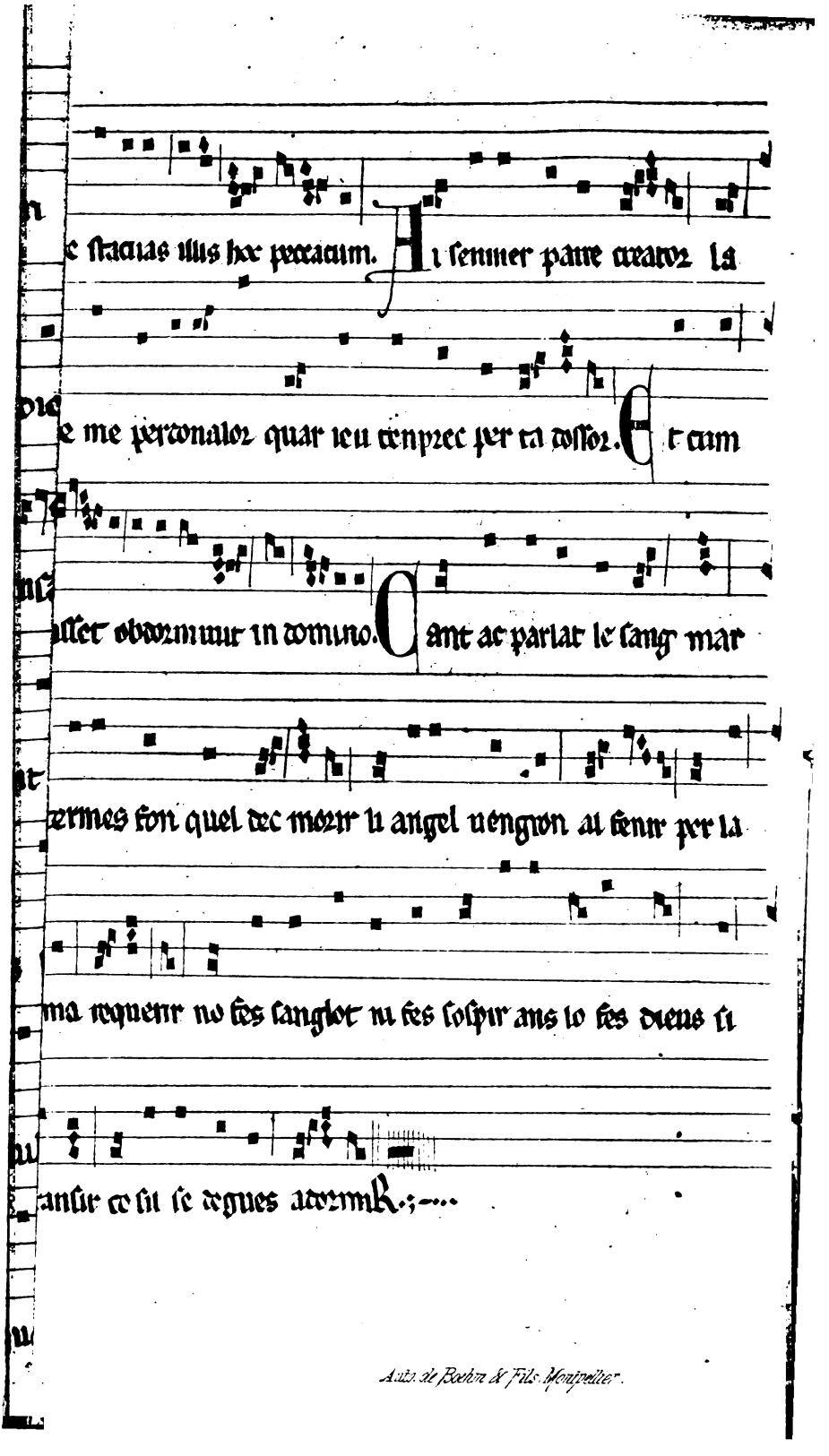

Auto de Boehm & Fils. Montpellier.

Ar escoutas nous sia greu,
Lo cel ubert laissus veig ieu
E conosci lo fil de Dieu
Que cruzifies vos iusieu.

Per aquest dig son corrossat,
Li fals iusieu et han cridat,
Prenguam lo cassats ha parlat,
Gitem lo fors de la ciutat.

Non si pot mais l'orgueilhs celar
Lo sans prenon per lui penar
For la ciutat lo van gitar
E comenson lo lapidar.

Decvos cals pes dun bachalier
Pa (uson) lurs draps per miel lansier
Saul l'apele (ron) li premier
(Sanct) Paul cilh que vengro derrier.

Le sans vi las peiras venir
Dousas li son, non quier fugir
Per son seinher suffri martir
E comenset aissi a dir

Bel seinher Dieus que fezist lo mon
E nos traissist denfern preon
E pueis domne (st) lo tieu san nom
Recip mon esperit amon.

Apres son dig saginoilhet
Don a nos eissemple donet
Car per sos enemics preguet
E so que ques el acabet.

Seinher Dieus plen de gran dousor
So dis lo sers a son sennor
Sest mal can fach perdona lor
Non aion pena ni dolor.

Quant aquest sermon fon fenitz
El martire fon azemplitz
De so quel ques es essauzitz
El regne Dieu ses adormitz.

Or escoutas nos vos sia grieu
Que sus el cel ubert vech yeu
E connost la lo filh de Dieu
Que crucifixeron Juzieus.

D'aisso foron fort corrosat
Los fals Iusieus et en cridat
Prennam lo que trop a parllat
Gittem lo for de la ciutat.

Non se pot plus l'orgueilh celar
Lo sant prenom per tormentar
De foras el lo van menar
Commenson à lo lapidar.

Vevos qu'es pes dun bachallier
Pauson lur draps per miels lancier
Saul li apelleron li premier
Sant Paul cels que vengron darrier.

Lo sans vit las peyras venir
Doussas li son, non quer fugir
Per son Senhor suffri martir
E comensset aysso a dir :

Senher Dieus que fezist lo mont
E nos trayssist dunfern pregon
E nos domnest lo tieu sant nom
Recep mon esperit amon.

Apres son dich saginolhet
Don annos exemple donet
Car per son enemics preguet
E so que solc el accabet.

Senhor Dieus plen de grand dousor
Lo dis lo sant a son Senhor
Lo mal quels fan perdona lor
Non aian pena ni dolor.

Quant lo sermon fom tot fenit
El martire fom adymplit
De so quel ques el fom auzit
El regnum de Dieus ses adormit.

Quant à la notation musicale, elle est la même, sauf quelques détails de peu d'importance, que celle donnée par l'abbé

Delhoste, d'après un missel d'Elne, imprimé en 1511. Les portées sembleraient de cinq lignes; mais, en y regardant de près, on voit que quatre seulement sont utilisées par le copiste, qui s'est servi de quelques feuillets de vélin ayant déjà servi pour une notation antérieure, dont on aperçoit encore les traces.

Léon GAUDIN.

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE AU XIIIe SIÈCLE

(Extrait de la *Chronique* catalane du roi Jacques Ier d'Aragon)

I

Un jour de l'année 1228, le roi d'Aragon dînait chez un bourgeois de Catalogne, qui avait été capitaine de navire. On parla des Baléares et de la nécessité d'arracher au plus vite ces riches pays à la domination musulmane. Pour donner suite à ce projet, le roi convoqua à bref délai l'Assemblée nationale de la Catalogne

Les détails de cette session, qui eut lieu au mois de décembre 1228, nous ont été conservés par le roi Jacques Ier lui-même. Nous retrouvons dans la Chronique de ce souverain les discours prononcés en cette circonstance et le récit des différentes phases de la délibération. C'est le fragment que nous publions aujourd'hui.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt historique de ce document, le plus ancien qui constate la présence de la bourgeoisie dans les *Corts* catalanes[1] et la division des membres de l'Assemblée en trois ordres distincts, délibérant parfois séparément[2]. Quant à son intérêt philologique, on nous permettra d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

[1] Il semble résulter des actes des Cortès générales d'Aragon et de Catalogne, réunies à Monzon en 1217, que la bourgeoisie catalane fut représentée à cette assemblée. Mais ce n'est là qu'une induction tirée de cette phrase: « *Multi alii nobiles, clerici et laici cives et burgenses de Aragone et de Catalonia.* » (Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier, le Conquérant*, tome Ier, Pièces justificatives, page 444.)

[2] Qu'on fasse bien attention qu'il ne s'agit ici ni des Cortès du royaume d'Aragon, dans lesquelles la bourgeoisie fut admise dès 1133, ni des Cortès générales des États de la couronne aragonaise, mais seulement de l'Assemblée nationale du comté de Barcelone, à laquelle nous conservons avec intention son nom catalan de *Corts*. Nous avons indiqué ailleurs toute l'importance de cette distinction, trop souvent méconnue par les historiens, qui

II

A propos des beaux vers de MM. Balaguer et de Quintana, publiés dans le dernier numéro de cette *Revue,* on nous a demandé si le catalan devait être considéré comme un dialecte de la langue d'oc au même titre que les idiomes du midi de la France, ou bien s'il fallait en faire un genre spécial de la famille des langues romanes.

Hâtons-nous de dire que nous ne donnons pas au mot *dialecte* le sens *dépréciatif* qu'on y attache souvent. Nous ne considérons pas le dialecte comme un langage dérivé par corruption d'une langue proprement dite ; nous voyons uniquement dans ce mot un terme de classification.

De même qu'en histoire naturelle il y a des familles, des genres, des espèces, des sous-espèces, des variétés, de même nous distinguons en philologie des familles de langues, des langues, des dialectes, des sous-dialectes, des variétés de sous-dialecte. La famille des langues romanes, par exemple, comprend six genres ou langues : le français du Nord ou langue d'oïl, le français du Midi ou langue d'oc, l'espagnol, le portugais, l'italien et le roumain ou valaque. Chacun de ces genres se subdivise en dialectes, un dialecte pouvant, d'ailleurs, devenir une vraie langue littéraire. Ainsi, quand nous disons que *Mirèio* et *Calendau* sont écrits dans le sous-dialecte des bords du Rhône, appartenant au dialecte provençal, nous n'avons nullement l'intention de rabaisser la langue de Mistral au-dessous d'une langue officielle quelconque.

Quels que soient donc les caractères philologiques que l'on reconnaisse au catalan, il est évident qu'on ne peut lui con-

ont ainsi dénaturé la physionomie de la monarchie aragonaise.—La conquête des Baléares fut une entreprise exclusivement catalane. Si des seigneurs aragonais y prirent part, ce fut en qualité de chevaliers de la *mesnada* royale, c'est-à-dire de la suite militaire du roi, ou bien ils se joignirent à l'armée à titre de volontaires, de même qu'un certain nombre de Castillans, de Portugais, de Français, d'Italiens et d'Allemands, dont on retrouve les noms dans les documents relatifs à la conquête de Mayorque.

tester ni une vie propre, ni une tradition suivie, ni un degré avancé de culture, qui en font une langue dans le sens littéraire et usuel de ce mot.

Ces explications une fois données, on voit que la question se pose ainsi : le catalan présente-t-il les caractères génériques de la langue d'oc ? devons-nous, au contraire, le considérer comme un septième genre de la famille des langues romanes, qui s'ajouterait aux six genres déjà reconnus par la science ?

En ce qui concerne le catalan moderne, combinaison intime de l'élément hispanique et de l'élément gallo-méridional, la question peut être controversée. M. Diez, dans sa *Grammaire des langues romanes,* après avoir donné la classification que nous avons rapportée plus haut, et rangé le catalan parmi les espèces du genre *provençal* (dénomination impropre, sous laquelle la philologie allemande a l'habitude de désigner la langue d'oc), s'exprime ainsi : « La langue catalane n'est pas, à proprement parler, un dialecte par rapport au provençal ; elle est plutôt un idiome particulier, proche parent de cette langue [1]. »

Mais cette opinion, admissible en ce qui touche la langue parlée et écrite de nos jours dans les provinces orientales de l'Espagne, peut-elle se justifier également, si l'on se reporte à l'époque où ces pays échappaient encore à l'influence immédiate de la Castille ? C'est ce que l'extrait que nous publions aidera à décider. De la comparaison de ce document avec les vers catalans insérés dans la livraison de janvier 1871 on peut tirer d'utiles indications. La *Revue des langues romanes* donnera successivement les anneaux intermédiaires de la chaîne dont nous avons dès aujourd'hui les deux extrémités ; c'est ainsi qu'il deviendra possible, nous l'espérons, de répondre d'une manière précise à la question qui nous a été posée [2].

[1] Friedrich Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, 2e édition, tome Ier, page 112.

[2] M. Antonio de Bofarull a donné une série d'extraits de documents catalans depuis le XIIIe siècle jusqu'à l'époque moderne, dans son intéressant ouvrage intitulé : *Estudios, sistema gramatical y crestomatia de la lengua catalana*.

III

Les Mémoires que le roi Jacques Ier d'Aragon écrivit en langue catalane sont un des monuments les plus curieux de l'histoire des pays méridionaux au XIIIe siècle.

Cette Chronique a été imprimée une seule fois (Valence, 1557); les exemplaires de cette édition sont devenus à peu près introuvables. La *Société pour l'étude des langues romanes* chargea, dès son origine, un de ses membres de préparer une nouvelle édition de cet important ouvrage; mais elle ignorait qu'un philologue catalan s'occupât d'un travail semblable. Don Mariano Aguiló, conservateur de la bibliothèque de San-Juan de Barcelone, doit donner incessamment la Chronique du roi Jacques, dans une intéressante série de publications intitulée : *Biblioteca catalana.*

Le travail de M. Aguiló ne rendra pas cependant inutile l'édition projetée par la *Société des langues romanes.* Tandis que le savant bibliothécaire de Barcelone reproduit, avec une érudition scrupuleuse, le plus ancien manuscrit de la Chronique qui nous ait été conservé (1343), et qui porte nécessairement la trace des habitudes orthographiques d'une époque postérieure à celle où fut écrit l'original, l'éditeur désigné par la Société voudrait restituer à cet ouvrage son orthographe primitive probable. Pour arriver à ce résultat, il étudie avec soin et se propose de publier les documents catalans originaux de la chancellerie du roi Jacques Ier, conservés aux archives de la couronne d'Aragon.

Cette édition sera, en outre, accompagnée d'une traduction française. On voit que la publication de M. Aguiló et celle de la *Société pour l'étude des langues romanes* sont appelées à se compléter l'une l'autre, de même que les deux éditions de Joinville publiées par M. de Wailly. La Chronique du roi d'Aragon ne le cède guère, sous le double rapport de l'intérêt philologique et de l'intérêt historique, aux *Mémoires* du sénéchal de Champagne.

Notre travail de restitution orthographique n'a pas encore atteint un degré suffisant de certitude pour que nous puissions l'appliquer à l'extrait que nous publions aujourd'hui. Nous donnons ce fragment d'après l'édition de Valence, rectifiée et complétée au moyen du manuscrit de la bibliothèque San-Juan. M. Aguiló a bien voulu faire revoir notre transcription ; nous l'en remercions ici. Comme le savant bibliothécaire était malade au moment où nos épreuves lui sont parvenues, il n'a pu s'occuper lui-même de ce travail de révision. De plus, une fatigue de la vue nous a empêché de surveiller l'impression de cet article. Pour ces divers motifs, nos lecteurs ne doivent accepter les détails orthographiques de la publication qui suit que sous le bénéfice d'une vérification ultérieure, vérification que leur rendra facile l'édition promise par M. Aguiló. Nous croyons notre leçon assez correcte, quant à l'ensemble, pour servir à l'objet que nous avons en vue en ce moment.

Dans notre traduction, nous nous sommes attaché à reproduire le plus exactement possible la physionomie originale, l'allure naïve, et souvent quelque peu embarrassée, qui donnent tant de saveur à la lecture des vieilles chroniques. Pour cela, nous avons suivi le texte pas à pas, sans reculer devant quelques inversions hardies, devant quelques locutions d'une correction douteuse, qu'il nous aurait fallu remplacer, pour être irréprochable au point de vue de la grammaire, par des tournures et des formes trop modernes. Nous avons mis tous nos soins à donner au lecteur qui ne pourrait suivre la Chronique que dans la traduction, une idée assez exacte du génie de la langue et de l'esprit de l'auteur.

C. DE TOURTOULON.

CRONICA DEL REY EN JACME D'ARAGO

CAPITOL XLVI[1]

Aquel dia en lo qual nostra cort haviem manada, fom en Barçelona, nos, e l'arquibisbe, e els bisbes, e els richs homens aytambe. E quan vench en l'altre dia que la cort fou ajustada, foren tots al nostre palau antich lo qual lo comte de Barçelona feu bastir. E sobre aço, quan foren tots denan nos, començam nostra paraula en esta manera:

« *Illumina cor meum, Domine, et verba mea de spiritu sancto.*

CHRONIQUE DU ROI JACQUES D'ARAGON

CHAPITRE XLVI

Le jour pour lequel nous avions mandé notre Cort, nous fûmes à Barcelone, nous et l'archevêque et les évêques et les *richs homens*[2] pareillement. Et quand vint l'autre jour, que la Cort fut réunie, ils furent tous à notre palais vieux que le comte de Barcelone fit bâtir. Et sur cela, quand ils furent tous devant nous, nous commençâmes notre discours en cette manière :

« *Illumina cor meum, Domine, et verba mea de Spiritu sancto.* Ainsi

[1] Le manuscrit le plus ancien qui soit connu de nos jours, celui de la Bibliothèque provinciale de Barcelone (1343), n'a qu'une seule série de chapitres, du commencement à la fin de l'ouvrage. L'édition de 1557 divise la Chronique en quatre livres. D'après cette édition, ce chapitre est le quarante-sixième du livre Ier.

[2] Les *richs homens* (littéralement *riches hommes*) sont les hauts barons catalans. On disait en Castille et en Aragon *ricos homes* et plus tard *ricos hombres*. Il est essentiel de faire remarquer que les *ricos homes* aragonais formaient un ordre spécial, distinct de celui des chevaliers ou simples nobles; tandis que les *richs homens* catalans n'étaient, comme les hauts barons de la plupart des États de l'Europe, que *primi inter pares* au milieu des autres nobles.

On nos pregam nostre senyor Deu e la Verge sancta Maria mare sua, que nos puxam dir aqueles paraules que sien a honor de nos e de vos que les escoltarets, e que sien a plaher de Deu e de la sua mare madona sancta Maria; car nos vos volem parlar de bones obres, e les bones obres venen de el, e aqueles paraules que nos vos direm seran ho, e placia a el que nos les puxam adur a acabament. Çerta cosa es que la nostra naxença se feu per virtut de Deu; car no volen be nostre pare a nostra mare, fo voluntat de Deu que nasquem en aquest mon. E quan nos dixessem a vos les condicions e les maraveyles que foren al nostre neximent, grans serien (mes lexem nos en, car al començament de aquest libre ne havem parlat). Mes ben sabets per çert que nos som vostre senyor natural, e som sols menys de frare e de sor que no hach nostre pare en nostra mare; e vinguem entre vos jove de jovent de

nous prions Notre-Seigneur Dieu et la Vierge Sainte Marie, sa Mère, que nous puissions dire des paroles qui soient à l'honneur de nous et de vous qui les écouterez, et qui soient agréables à Dieu et à sa Mère madame Sainte Marie; car nous vous voulons parler de bonnes œuvres, et les bonnes œuvres viennent de lui, et ces paroles que nous vous dirons seront telles, et qu'il lui plaise que nous les puissions conduire à achèvement. C'est chose certaine que notre naissance se fit par le pouvoir de Dieu; car, notre père ne voulant pas du bien à notre mère, ce fut volonté de Dieu que nous naquissions dans ce monde. Et si nous vous disions les circonstances et les merveilles qui furent à notre naissance [vous verriez que] elles sont grandes (mais laissons cela, car au commencement de ce livre nous en avons parlé)[1]. Mais bien vous savez certainement que nous sommes votre seigneur naturel; et nous sommes seul sans frère et sans sœur qu'ait eu notre père dans notre mère. Et nous vinmes parmi vous jeune d'une jeunesse de six ans et demi, et nous

[1] Ces mots entre parenthèses sont un renvoi du chroniqueur aux premiers chapitres de son livre. Ils tiennent sans doute la place de quelques phrases du discours royal.

sis anys e mig, e trobam Arago e Cathalunya torbats que los uns venien contra los altres e no s'acordaven en re neguna, que ço quels uns volien nou volien los altres, e per lo mon haviets mala fama per les coses que eren passades. E aquest mal nos no podiem adobar sino per dues maneres : per la voluntat de Deu quins endreç nostres feynes, e que començem tales coses que nos e vos a el vinguen a plaher, e que la cosa sia tan gran e tan bona que la mala fama qu'es entre vos ques tolga ; car la claror de bones obres desfa la scuredat. On nos vos pregam molt charament per dues rahons : la primera per Deu, la segona per la naturalesa que nos havem ab vos, que vos quens donets consell e ajuda en tres coses : la primera que nos puxam nostra terra metre en pau, la segona que nos puxam servir Nostre Senyor en est viatge que volem fer sobrel regne de Maylorques e les altres illes que pertanyen ad aquela ; la tercera que hajam consell e ajuda en manera que aquest feyt puxam complir a honor de Deu. » E aço dit fahem fi a nostres paraules.

trouvâmes Aragon et Catalogne troublés tellement, que les uns allaient contre les autres et ils ne s'accordaient en nulle chose ; car ce que les uns voulaient, les autres ne le voulaient pas, et par le monde vous aviez mauvaise renommée pour les choses qui s'étaient passées. Et ce mal, nous ne pouvions le réparer que de deux manières : par la volonté de Dieu qui dirigea nos actions, et en entreprenant de telles choses que nous et vous parvenions à lui plaire, et que la chose soit si grande et si bonne que la mauvaise renommée qui est parmi vous disparaisse ; car la clarté des bonnes œuvres dissipe l'obscurité. Donc nous vous prions très-affectueusement pour deux raisons, la première pour Dieu, la seconde pour les liens naturels que nous avons avec vous, que vous nous donniez conseil et aide en trois choses : la première pour que nous puissions mettre en paix notre terre ; la seconde pour que nous puissions servir Notre-Seigneur dans ce voyage que nous voulons faire contre le royaume de Mayorque et les autres îles qui lui appartiennent ; la troisième pour que nous ayons conseil et aide pour que ce fait puisse s'accomplir à l'honneur de Dieu. » Et, cela dit, nous mîmes fin à nos paroles.

CAPITOL XLVII

E levas lo arquibisbe de Tarragona, per nom N'Esparech, per prechs quels richs homens li faeren que volien que parlas primer. E respos nos en aquesta manera: «Senyor, be conexem que vos sots vengut jove entre nos, e que havets ops consell gran a tan grans paraules com vos havets proposades aqui. E nos acordar nos hem [1] e respondrem vos en tal manera que sera a honor de Deu, e de vos, e de nos.» E En G[uillem] de Moncada respos per los nobles e per el, e dix que grahia molt a Nostre Senyor lo bon proposit que el nos havia donat. E car la cosa era gran e de gran noblea, no podien respondre menys de

CHAPITRE XLVII

Et se leva l'archevêque de Tarragone du nom de *N'Esparech* [2], sur la prière que les *richs homens* lui firent qu'ils voulaient qu'il parlât le premier. Et il nous répondit en cette manière: «Seigneur, bien nous savons que vous êtes venu jeune parmi nous et que vous avez besoin de grand conseil pour de si grands discours que vous nous avez tenus ici. Et nous nous mettrons d'accord, et nous vous répondrons de telle manière que ce sera à l'honneur de Dieu, et de vous, et de nous.» Et En Guilhem de Moncada répondit pour les nobles et pour lui, et dit qu'il remerciait fort Notre-Seigneur pour la bonne résolution qu'il nous avait donnée. Et, comme la chose était grande et de grande noblesse, ils ne pouvaient répondre sans un

[1] On remarquera, dans ce fragment, de nombreux exemples de la forme primitive du futur: *nos acordar nos hem*, nous accorder nous avons; pour *nos nos acordar — (h)em*, nous nous accorder — (av)ons.

[2] L'archevêque de Tarragone était Spargo ou Aspargo de la Barca, parent du roi d'Aragon. Le texte catalan de la Chronique traduit le prénom aragonais Spargo par Esparech; le N' n'est autre chose que la qualification catalane *en*, équivalant à peu près au *don* aragonais et castillan. *En* devant une voyelle s'écrit N'.

gran consell : « Mes açous dihem davan tot quel consell sera tal que vos lo deurets pendre e nos donar. » E dixeren los de les ciutats, En B[ere]n[guer] Girart, qui era de Barçelona, qui respos per els, e levas en peus e dix : « Nostre Senyor Deu, qui es senyor de vos e de nos, vos ha mes en cor e en voluntat aquesta bona paraula que vos nos havets dita. E placia li que nos puxam respondre en tal manera que vos puscats complir vostra voluntat a honor de Deu e de vos, e haurem nostre acort, e ab els ensemps respondrem vos. » E dix l'arquibisbe : « La clerecia s'acordara a una part, e els richs homens a altra, e les ciutats hauran son acort per si. » E tengren ho tuyts per bo ; e en aquesta manera aquel dia partis la cort. E els acordarensen, e al terçer dia resposeren nos. E sobre aço fom en segret consell a una part, e foren hi los richs homens, e parlaren ab nos ans que l'arquibisbe ne els bisbes. E levas lo comte d'Ampuries en peus, e dix : « Senyor, aço

grand conseil : « Mais nous vous disons ceci avant toute chose que le conseil sera tel que vous le devrez recevoir et que nous [le devrons] donner. » Et ceux des villes parlèrent ; En Berenguer Girart, qui était de Barcelone [et] qui répondit pour eux, se leva en pied et dit : « Notre Seigneur Dieu, qui est seigneur de vous et de nous, vous a mis dans le cœur et dans la volonté cette bonne parole que vous nous avez dite. Et qu'il lui plaise que nous puissions répondre en telle manière que vous puissiez accomplir votre volonté à l'honneur de Dieu et de vous, et nous aurons notre accord et avec eux ensemble nous vous répondrons. » Et l'archevêque dit : « Le clergé s'accordera d'une part, et les *richs homens* de l'autre, et les cités auront leur accord à elle. » Et ils le tinrent tous pour bon ; et de cette manière ce jour-là se sépara la Cort. Et ils s'accordèrent, et le troisième jour ils nous répondirent. Et sur cela nous fûmes en secret conseil d'une part, et les *richs homens* y furent, et ils parlèrent avec nous avant l'archevèque et les évêques. Et se leva en pied le comte d'Ampurias et il dit : « Seigneur, je vous dirai ceci avant la réponse que vous doivent faire vos bons nobles : si hommes au monde ont mauvaise renommée, nous l'avons, de bonne que nous la soulions avoir. Et vous êtes venu parmi nous comme

us dire ans de la resposta queus deven fer los vostres bons nobles : si homens del mon han mala fama, nos la havem, de bona que la soliem haver. E vos sots vengut entre nos com nostre senyor natural, e es mester que façats tales obres ab ajuda de nos quel prets que havem perdut quel cobrem ; e ab aquesta manera lo cobrarem si vos prenets un regne de Sarrahins, ab ajuda de nos, qui sia dins mar. E tota la mala fama que havem tolrem de nos, e sera lo mellor feyt que cristians faessen cent anys ha. E val mes que nos muyram e que cobrem lo bon prets que soliem haver e la bonea que solia haver nostre linatge e nos, que viure en aquesta mala fama en que som. Per queus dich en totes guises del mon per mon consell se faria aquest feyt. » E a aquesta paraula quel comte d'Ampuries hach dita s'acordaren tuyts, e cascun dix bones paraules, axi com podia, tocants al endreçament del feyt. E aquela vesprada fo empres que al mati fos cort general, e que res-

notre seigneur naturel. Et il est besoin que vous fassiez telles œuvres, avec l'aide de nous, que le renom que nous avons perdu, nous le recouvrions. Et de cette manière nous le recouvrerons, si vous prenez avec notre aide un royaume de Sarrasins qui soit dans la mer[1]. Et toute la mauvaise renommée que nous avons, nous l'éloignerons de nous ; et ce sera le meilleur fait que chrétiens aient fait depuis cent ans. Et il vaut mieux que nous mourions et que nous recouvrions le bon renom que nous soulions avoir, et la bonté que soulait avoir notre lignage et nous, que de vivre dans cette mauvaise renommée dans laquelle nous sommes. C'est pourquoi je vous dis [que] de toutes les manières du monde, suivant mon conseil, devrait s'accomplir ce fait[2]. » Et avec cette bonne parole que le comte d'Ampurias avait dite, tous s'accordèrent, et chacun dit bonnes paroles, autant qu'il le put, touchant la direction du fait. Et cette soirée, il fut résolu qu'au matin il y aurait Cort géné-

[1] La phrase catalane est ainsi construite : *si vous prenez un royaume de Sarrasins, avec notre aide, qui soit dans la mer.*

[2] Litt. : *C'est pourquoi je vous dis en toutes les manières du monde par mon conseil se ferait ce fait.*

pondrien els primers per tal que avegorassen la clerecia e els ciutadans. E enviam per los richs homens, e al arquibisbe, e als abats, e als bisbes que fossen denan nos per lo mati, per fer a nos la resposta que fer devien.

CAPITOL XLVIII

E quan vench lo mati, les misses celebrades matinals, tuyts vingueren a la cort, e donaren la paraula a' N G[uillem] de Moncada, e que la mostras segons que els havien acordat. E el levas de peus e dix : « Senyor, vera cosa es que Deu feu vos per regir, e nos per tal queus servissem be e lealment. E nous poriem servir be ne lealment si vostre prets e vostra

rale, et qu'ils répondraient les premiers afin qu'ils encourageassent le clergé et les bourgeois. Et nous mandâmes aux *richs homens* [1], et à l'archevêque, et aux abbés, et aux évêques, qu'ils fussent devant nous au matin, pour nous faire la réponse qu'ils devaient nous faire.

CHAPITRE XLVIII

Et quand vint le matin, les messes matinales célébrées, tous vinrent à la Cort et ils donnèrent la parole à En Guilhem de Moncada, afin qu'il fît connaître ce qu'ils avaient délibéré [2], et il se leva en pied et dit : « Seigneur, c'est chose vraie que Dieu vous fit pour commander, et nous, pour que nous vous servions bien et loyalement. Et nous ne pourrions vous servir bien ni loyalement, si

[1] Le sens littéral serait : *et nous envoyâmes pour* (ou *par*) *les richs homens et l'archevêque....* Il nous a semblé que nous devions donner ici à la préposisition *per* le sens de *pour*, et non celui de *par*. *Envoyé pour quelqu'un* signifie, en catalan et en castillan, *envoyer dire à quelqu'un de venir*.

[2] Littéralement : *et qu'il la fit connaître (la parole) selon qu'ils avaient délibéré.*

honor no pujavem a fer a tot nostre poder; car lo vostre pujament es pujament de nos, e el vostre be aconsig nos. Donch be es raho que quan aquests dos bens se acorden, que nos lo dexam voler, e en semblant daquest feyt que vos nos havets parlat de conquerir lo regne de Maylorques, qui es dins mar; queus sera major honrrament que sin conqueriets tres en terra. E en la vostra honra devem punyar sobre totes coses del mon. On nos vos dihem, sobre els tres consells que vos nos havets demanats, que metats pau en vostra terra, e queus ajudem en guisa que aquest feyt se pusca complir a honor de vos e de nos. Primerament que façats pau e treves per tota Cathalunya e aquels qui hi volran esser quels metats en scrit. E Don Nuno qui es aqui, qui es net del comte de Barçelona, sera en aquesta pau en un ab vos per dues rahons : una

à votre valeur et à votre honneur nous ne nous efforcions[1] de travailler de tout notre pouvoir; car votre élévation est notre élévation, et votre bien nous touche; donc il est bien raison que, quand ces deux biens s'accordent, nous les acceptions ; et pareillement ce fait dont vous nous avez parlé, de conquérir le royaume de Mayorque, qui est dans la mer, ce qui vous sera plus grand honneur que si vous en conquériez trois sur terre. Et à votre honneur nous devons travailler plus qu'à toute autre chose au monde. Donc nous vous disons, sur les trois conseils que vous nous avez demandés, que vous mettiez paix en votre terre, et que nous vous aidions de telle sorte que ce fait se puisse accomplir à l'honneur de vous et de nous : premièrement, faites paix et trève par toute la Catalogne, et ceux qui voudront y consentir, mettez-le par écrit. Et don Nuno[2], qui est là et qui est petit-fils du comte de Barcelone, ne fera dans cette paix qu'un avec vous pour deux raisons :

[1] Le manuscrit de la bibliothèque San-Juan dit *pujavem*, élevions. Nous croyons qu'il faut lire *punyavem*, efforcions. Nous avons respecté, dans le texte, la leçon du manuscrit; mais nous traduisons conformément au sens le plus naturel.

[2] Nunyo Sanchez était fils de don Sanche, comte de Roussillon et comte *commendataire* de Provence, grand oncle paternel du roi Jacques Ier.

per lo bon parentesch que ha ab vos, altra per les bones obres que volets fer. E si negu no hi vol esser de Cathalunya, nos li farem esser si li pesa o li plau. E de mes volem que prengats lo bovatge sobre nostres homens, e donam vos ho en do ; car ja altra vegada lo havets pres per vostra dretura, axi com es usat dels reys quel prenguen una vegada. Mes aquest vos donam per gracia e per amor, per tal que vos façats be vostres feynes. E profir vos que yo e mon linatge vos irem servir ab cccc cavallers armats, e aquels tan tro que Deu vos haja donada la illa de Maylorques ab les senyories de les altres illes que son entorn de Maylorques e de Eviça ; e nons partirem de vos tro la conquesta sia complida. E Don Nuno e els altres diran, cascu per si, la ajuda queus faran. E pregam vos que, pus nos fem estes tres coses per vos, quens donets part en la conquesta

l'une pour la bonne parenté qu'il a avec vous, l'autre pour les bonnes œuvres que vous voulez faire. Et, si quelqu'un ne voulait y consentir en Catalogne, nous l'y ferions consentir, que cela lui pèse ou lui plaise. Et de plus nous voulons que vous preniez le bovatge [1] sur nos hommes, et nous vous le donnons en don ; car déjà une autre fois vous l'avez pris selon votre droit, ainsi qu'il est d'usage chez les rois, qu'ils le prennent une fois. Mais celui-ci, nous vous le donnons par grâce et par amour, afin que vous fassiez bien votre besogne. Et je vous offre que moi et mon lignage nous vous irons servir avec quatre cents cavaliers armés, et cela jusqu'à ce que Dieu vous ait donné l'île de Mayorque, avec la seigneurie des autres îles qui sont autour de Mayorque et d'Iviça ; et nous ne nous séparerons pas de vous jusqu'à ce que la conquête soit accomplie. Et don Nuno et les autres diront, chacun pour soi, l'aide qu'ils vous feront. Et nous vous prions que, puisque nous faisons ces trois choses pour vous, vous nous donniez part à la conquête que vous ferez avec nous, et aussi bien

[1] *Bovatge*, impôt prélevé sur le gros bétail des propriétés rurales de Catalogne. Il n'était dû qu'une fois par règne, à titre de subside pour la guerre contre les infidèles.

que vos farets ab nos, e aytambe en les coses movents com en les seents ; car be vos ho servirem. E volem ne haver part per tal que tostemps sia memoria del serviçi que nos vos farem. » E ab aytant feu fi a sa paraula.

CAPITOL XLIX

E levas Don Nuno Sanxis, fiyl del comte don Sanxo e net del comte de Barçelona, e dix : « Senyor, la paraula que En G[uillem] de Moncada ha mostrada es molt bona, e parla be per el e son linatge, e yo vuyl respondre per mi. Nostre Senyor quius feu volch que fossets nostre senyor e nostre rey, e pus a el plach, be deu plaure a nos e a mi de tot en tot per lo parentesch que he ab vos, e per la senyoria que vos havets sobre mi. Que si vos havets honrament ne pujament que yo n'haure la una part, pus Deu volch que yo fos del vostre linatge. La

aux choses meubles qu'aux immeubles ; car bien nous vous servirons. Et nous voulons y avoir part pour qu'en tout temps il soit mémoire du service que nous vous ferons. » Et ainsi il mit fin à son discours.

CHAPITRE XLIX

Et se leva don Nuno Sanxis, fils du comte don Sanxo et petit-fils du comte de Barcelone[1], et il dit : « Seigneur, la parole que en Guilhem de Moncada a dite est très-bonne, et il a bien parlé pour lui et pour son lignage, et je veux répondre pour moi. Notre-Seigneur, qui vous fit, voulut que vous fussiez notre seigneur et notre roi ; et, puisque cela lui a plu, cela doit bien nous plaire à nous, et à moi surtout, pour la parenté que j'ai avec vous et pour la seigneurie que vous avez sur moi. Car, si vous avez honneur et élévation, j'en aurai une part ; puisque Dieu a voulu que je

[1] Ce comte de Barcelone est Ramon-Berenguer IV, qui épousa Pétronille, héritière du royaume d'Aragon, et en eut, entre autres enfants, Alphonse II, roi d'Aragon, et Sanche, comte de Roussillon et comte commendataire de Provence.

obra es bona per aquesta raho car es obra de Deu, e qui ab Deu fa ses feynes no les pot mal fer. Les paus e les treves vos attorch per mi e per la terra que vostre pare me dona, ço es a saber Rossello, Conflent e Cerdenya, e tinch lo de mos dies, e don vos hi que hi puscats fer bovatge. E sobre tot aço anare ab vos ab cent cavallers armats a ma messio, e vos quem donets part de la terra e del moble per aquels que yo menare a caval e a peu, e aytambe per los leyns armats e per les galees que stien armades per mi. E servir vos he en aquela terra tro que Deu laus do a guanyar. » E quan Don Nuno hach finida sa paraula, levas lo comte d'Ampuries e dix : « Senyor, aquest feyt que vos volets començar nol poria hom sobre loar; car el mostra la bonea que ha. Car gran be ne pot sdevenir. E promet vos hi que yo hi anare ab LX cavallers ab cavals armats. E jassia que Deu me haja feyt comte

fusse de votre lignage. L'œuvre est bonne pour cette raison que c'est œuvre de Dieu, et qui avec Dieu fait sa besogne ne la peut mal faire. Les paix et les trèves, je vous les accorde pour moi et pour la terre que votre père me donna, c'est à savoir : Roussillon, Conflant et Cerdagne; et je les possède durant ma vie ; et je vous accorde que vous y puissiez faire le *bovatge*. Et, outre tout cela, j'irai avec vous avec cent cavaliers armés à mes dépens, et vous me donnerez part de la terre et des meubles pour ceux que je conduirai à cheval et à pied, et aussi pour les lins[1] armés et pour les galées[2] qui seront armées par moi. Et je vous servirai dans cette terre jusqu'à ce que Dieu vous la donne à gagner. » Et, quand don Nuno eut fini son discours, se leva le comte d'Ampurias, et il dit : « Seigneur, ce fait que vous voulez entreprendre, on ne pourrait le trop louer; car il montre lui-même la bonté qu'il a. Car grand bien il peut en advenir. Et je vous promets que j'y irai avec soixante cavaliers avec [leurs] chevaux armés. Et, quoique Dieu m'ait fait

[1] Lin, *leny*, espèce de bâtiment léger.

[2] La *galée*, appelée plus tard galère, était un navire de combat, allant ordinairement à la rame et au besoin à la voile.

d'Ampuries, En Guillem de Moncada es lo mellor hom de nostre linatge, e el pus noble; car el es senyor de Bearn e de Moncada, que te per vos, e de Castelvi, que es son alou. E attorch les paraules que el ha dites, e en aquel compte dels cccc cavallers met aquels sexanta meus, car tot nostre linatge vos hi levara. E d'aquela part que promesa es a el e als altres, que donets a mi per los homens de caval e de peu que yo hi menare; car tots los cavallers que nos e els altres hi haurem tots anaran ab cavals armats. »

CAPITOL L

E sobre aço levas l'arquibisbe de Tarragona dient : « *Viderunt oculi mei salutare tuum.* Aquesta es paraula de Simeon quan rebe Nostre Senyor entre los seus braços qui dix : Vist han los meus uyls la tua salut; e els meus uyls veen la vostra

comte d'Ampurias, en Guilhem de Moncada est le meilleur homme de notre lignage et le plus noble; car il est seigneur de Béarn et de Moncada, qu'il tient pour vous, et de Castelvi, qui est son alleu. Et j'approuve les paroles qu'il a dites, et dans ce compte de quatre cents cavaliers il met ces soixante miens, car tout notre lignage vous y conduira[1]. Et de cette part qui est promise à lui et aux autres, [je demande] que vous me donniez pour les hommes de cheval et de pied que j'y conduirai ; car tous les cavaliers que nous et les autres y aurons, iront tous avec des chevaux armés. »

CHAPITRE L.

Et sur cela se leva l'archevêque de Tarragone, disant : « *Viderunt oculi mei salutare tuum.* C'est la parole de Siméon quand il reçut Notre-Seigneur entre ses bras, [et] qu'il dit : Mes yeux ont vu ton salut ; et mes yeux voient votre salut. Et j'ajoute, quoique l'Écriture

[1] Le texte dit *vos hi levara.* En castillan et en catalan moderne, *llevas* signifie porter, transporter, conduire. Il est étonnant de trouver un pareil hispanisme dans un manuscrit aussi ancien que celui de notre Chronique.

salut. E yo meti aytant, jassia aço que la scriptura nou diga, que pus nos veem la vostra, veem la nostra. E aço es la vostra salut quan vos començas de obrar de metre vostre cor en bones obres; e aço es la nostra quan vos pujarets en preu, e en honor, e en poder, e en valor; car si la vostra valor ni el vostre pujament fa obres de Deu, tenim nos per nostres. E aquest pensament que vos e aquests nobles qui son ab vos aqui havets pensat e volets començar, es a honor de Deu e de tota la cort celestial, e a prou que vos e vostres homens reebran e reeben en aquest mon e en l'altre qu'es sens fi. E placia a Nostre Senyor que aquesta cort açi ajustada sia a servey d'el, e a prou de vos e de tots los nobles que aqui son; que cascun dels vostres nobles vos fan profirença tal e tan bona que vos lus ho devets grahir. E quan Deu vos donara aquest regne que havets en cor de conquerir, e els ab vos ensemps, que vos quels hi façats be, e que partats les terres e els mobles a aquels qui en aço vos volran servir. E dir vos he aytant per mi e per la

ne le dise pas, que, puisque nous voyons le vôtre, nous voyons le nôtre. Et c'ést votre salut, quand vous commencez d'agir, de mettre votre cœur en bonnes œuvres; et c'est le nôtre quand vous vous élèverez en gloire, et en honneur, et en puissance, et en valeur; car, si votre valeur et votre élévation fait œuvre de Dieu, nous la tenons pour nôtre. Et cette pensée que vous, et ces nobles qui sont là avec vous, avez eue et voulez mettre en œuvre, est à l'honneur de Dieu et de toute la cour céleste, et c'est un avantage[1] que vous et vos hommes recevront et reçoivent dans ce monde et dans l'autre, qui est sans fin. Et plaise à Notre-Seigneur que cette Cort ici assemblée soit à son service et à l'avantage de vous et de tous les nobles qui sont là; car chacun de vos nobles vous fait offre telle et si bonne, que vous leur en devez savoir gré. Et, quand Dieu vous donnera ce royaume que vous avez à cœur de conquérir et eux ensemble avec vous, faites-leur du bien et partagez les terres et les meubles à ceux qui en cela vous voudront servir. Et j'ai à

[1] Littéralement : *et à profit que vous et vos hommes recevront*. . .

sglesia de Tarragona, que jo de feyt d'armes no use anch, e som de tan gran temps que nous hi poria trer mal : mes en quan son los meus bens ne els homens meus, vos do poder queus enservats axi com fariets dels vostres. E si negun bisbe ne abat vos hi vol servir ne anar sa persona quens plaura molt, e quels en dam solta de part de Deu e de nos; car en tan bon ardit com aquest tot hom vos hi deu seguir e ajudar e de paraula e de obra. E Deu qui vench en terra per nos altres a salvar, vos leix finir e aquest feyt els altres a la voluntat nostra e vostra. »

CAPITOL LI

Pus levas en peus lo bisbe de Barçelona, per nom En B[ere] n[guer] de Palou, e dix : « De vos pot hom dir la semblança quel Pare envia a Nostre Senyor Jesu Christ fiyl de Deu al mon, qui havia nom *excelsis;* car hi era Nostre Senyor Jesu

vous dire pareillement, pour moi et pour l'Église de Tarragone, qu'à des faits d'armes je n'ai jamais pris part, et je suis de si grand âge que je ne vous y pourrais aider ; mais, pour ce qui est de mes biens et de mes hommes, je vous donne pouvoir de vous en servir ainsi que vous le feriez des vôtres. Et, si aucun évêque ou abbé vous y veut servir et aller de sa personne, cela nous plaira fort, et nous lui en donnons dispense de la part de Dieu et de nous ; car, en si bonne entreprise que celle-là, tout homme vous doit suivre et aider et de paroles et d'œuvres. Et que Dieu, qui vint sur terre pour nous sauver [1], vous laisse accomplir ce fait et les autres à notre volonté et à la vôtre.

CHAPITRE LI

Puis se leva en pied l'évêque de Barcelone, du nom d'en Berenguer de Palou, et il dit : « A vous on peut appliquer la vision que Dieu le Père envoya à Notre-Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, en ce monde, [et] qui fut appelée *excelsis ;* car là était Notre-

[1] Litt. : *pour nous autres à sauver.*

Christ, fiyl de Deu, e Moysen, Elies, e sent Pere. E dix sent Pere : Be seria cosa convinent que faessem aqui tres lochs de tabernacle, lo primer a Notre Senyor Jesu Christ, e l'altre a Moysen, e a Helies l'altre. E en tan vench gra- tro del cel, e caegren tots en terra. E quan foren tots cahuts, levarensen espaventablement. E vench la nuu del cel, e abaxas contra els, e dix : *Ecce filius meus dilectus in quo mihi bene complacui.* E aytal semblança pot hom fer de vos qui sots fiyl de Nostre Senyor, car volets perseguir los enemichs de la fe e de la creu. E yo he fiança en el que per aquest bon proposit que vos havets, haurets lo regne celestial. E yo profir vos per mi e per la sglesia de Barçelona cent cavallers o pus ab ma messio, entro que Deu vos do a conquerir aqueles illes de Maylorques. E quem donets ma part per los homens que yo hi menare, e aytambe per los mariners com per los cavallers. » E sobre aço dix lo bisbe de Gerona : « A Nostre Senyor grahesch yo

Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, et Moïse, Élie et saint Pierre. Et saint Pierre dit : Ce serait chose convenable que nous fissions là trois tentes[1] : la première pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'autre pour Moïse, et pour Élie l'autre. Et pendant cela vint un grand [coup de] tonnerre du ciel, et ils tombèrent tous à terre. Et, quand ils furent tous tombés, ils se levèrent avec épouvante. Et vint la nuée du ciel, et elle s'abaissa près d'eux, et dit : *Ecce Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui.* Et pareille comparaison peut-on faire de vous, qui êtes fils de Notre-Seigneur ; car vous voulez poursuivre les ennemis de la foi et de la croix. Et j'ai confiance en lui [espérant] que par ce bon propos que vous avez, vous aurez le royaume céleste. Et je vous offre, pour moi et pour l'église de Barcelone, cent cavaliers ou plus [armés] à mes dépens, jusqu'à ce que Dieu vous donne à conquérir ces îles de Mayorque. Et [je vous demande] que vous me donniez ma part pour les hommes que j'y conduirai, et aussi bien pour les mariniers que pour les cavaliers. » Et sur cela dit l'évêque de Girone : « A Notre-Seigneur je rends

[1] Litt. : *trois lieux (emplacements) de tente.*

la bona voluntat que Deu ha donada a vos e a la vostra cort. E poria dir molt en laor de aquesta bona obra, si dir hi volia; mes lo nostre arquibisbe, e lo bisbe de Barçelona, e En G[uillem] de Moncada, e En Nuno, e el comte d'Ampuries vos hi han tan dit que compliment ha aço que dir volia. Mes profir vos per mi e per la sglesia de Gerona que yo e els nostres farem que anarem ab vos ab xxx homens a caval; e vos quens donets aquela part que darets als altres. » E levas l'abat de Sent Feliu de Guxols[1], que yria ab nos ab cinch cavallers be apparellats. E pus levas lo prevost de Tarragona e dix nos: « Senyor, yo no he tans cavallers com els, mes servir vos hi han ab mi quatre cavallers ab una galea armada. »

grâce [pour] la bonne volonté que Dieu a donnée à vous et à votre Cort. Et je pourrais dire beaucoup à la louange de cette bonne œuvre, si je le voulais dire; mais notre archevêque, et l'évêque de Barcelone, et en Guilhem de Moncada, et en Nuno, et le comte d'Ampurias, vous en ont tant parlé qu'est achevé ce que je voulais dire[2]. Mais je vous offre pour moi et l'Église de Girone, que moi et les nôtres nous ferons [de telle sorte] que nous irons avec vous[3], avec trente hommes à cheval; et vous, donnez-nous cette part que vous donnerez aux autres. » Et se leva l'abbé de Saint-Félix-de-Guixols, [et il promit] qu'il irait avec nous avec cinq cavaliers bien équipés. Et puis se leva le prévôt de Tarragone, et il nous dit: « Seigneur, je n'ai pas autant de cavaliers qu'eux; mais vous y serviront avec moi quatre cavaliers avec une galée armée. »

CHAPITRE LII

Et ouïes ces paroles, se leva en Pierre Grony, et il dit ainsi: « Seigneur, à Dieu rend grâce toute la cité de Barcelone[4] [pour] la bonne volonté que Dieu vous a donnée; et nous avons confiance

[1] Il paraît y avoir là quelques mots omis.

[2] Litt.: *qu'il y a achèvement à ce que.....*

[3] Litt.: *que moi et les nôtres ferons que nous irons avec vous.* On dit en castillan, d'une manière analogue, *procuraremos ir*.

[4] Litt.: *à Dieu nous rendons grâce toute la cit de Barcelone.*

CAPITOL LII

E, oydes aquestes paraules, levas En P[ere] Grony e dix axi: « Senyor, a Deu grahim tota la ciutat de Barçelona la bona voluntat que Deu vos ha donada, e havem fiança en Nostre Senyor que vos la acabarets a vostra voluntat. E profir vos primerament les cocces, e les naus, e els lenys que en Barçelona son, per servir vos en aquesta host honrada a honor de Deu, e farem ho en tal manera quen retenrem grat per tot temps per lo serviçi que araus farem. E perço no hi volem pus metre de les ciutats, car non hi a pus sino Barçelona. » E Tarragona e Tortosa attorgarense a la paraula quels prohomens de Barçelona dixeren.

en Notre-Seigneur que vous la mettrez à exécution selon votre désir. Et je vous offre premièrement les *coques* [1] et les navires et les lins qui sont à Barcelone, pour vous servir en cet *host* [2] honoré, à l'honneur de Dieu; et nous le ferons de telle manière que nous conserverons votre reconnaissance pour tout temps pour le service que maintenant nous vous ferons. Et pour cela nous ne voulons rien ajouter pour les autres cités, car nous ne parlons que pour Barcelone [3]. » Et Tarragone et Tortose s'accordèrent avec la parole que les prud'hommes de Barcelone avaient dite [4].

[1] Coques, *cocces*, gros navires.

[2] Le mot *host*, en langue d'oc comme en langue d'oïl, signifiait à la fois l'armée du roi, le camp et le service militaire dû au souverain par ses vassaux, dans les guerres de la nation. C'est dans ce dernier sens qu'il est employé ici.

[3] Nous avons donné à ce passage le sens qui nous a paru le plus naturel, et nous avons dû, pour ne pas être incompréhensible, nous éloigner du texte, qui est très-obscur. La traduction littérale serait celle-ci : *et pour cela nous n'y voulons plus (rien) mettre des cités, car il n'y en a plus si ce n'est Barcelone.*

[4] Litt.: *s'accordèrent à la parole que les prud'hommes de Barcelone dirent.*

CAPITOL LIII

Ab aytant, les paraules finides, dixeren quels faessem carta segons quel partiment seria de les terres que nos guanyariem ab els, e dels mobles. E la forma de la carta fo aytal : que segons los cavallers, e els homens armats, ne les naus, ne les galees, ne els lenys, ne els armaments que yrian en els, que nos, quan Nostre Senyor nos hauria donada aquela victoria, quels donassem part, e a aquels qui yrien a caval e a peu, e aytambe per los guarniments que portarien. E aquesta part que fos donada del guany ques faria per totes coses en aquel viatge entro que la host fos partida. E aço lus prometem, en la fe de Deu e en la nostra, que aço lus attendriem sens corrompiment. E els quens servirien be e lealment, e que no hi metrien plus d'homens sino daquels que hi passarien.

CHAPITRE LIII

Sur cela, les discours [étant] finis, ils nous dirent que nous leur fissions une charte de la manière dont serait [faite] la répartition des terres que nous gagnerions avec eux et [celle] des meubles. Et la forme de la charte fut telle — que selon les cavaliers, et les hommes armés, et les navires, et les galées, et les lins, et les armements qui iraient sur eux, nous, quand Notre-Seigneur nous aurait donné cette victoire, nous leur en donnassions part et à ceux qui iraient à cheval et à pied, et pareillement pour les équipements qu'ils porteraient — et cette part qu'elle fût donnée du gain qui se ferait pour toutes choses dans ce voyage, jusqu'à ce que l'armée se fût séparée. Et cela nous leur promîmes sur la foi de Dieu et sur la nôtre, que nous le leur tiendrions sans dommage. Et eux [nous promirent] qu'ils nous serviraient bien et loyalement, et qu'ils n'y compteraient pas plus d'hommes que ceux qui

E veus lo començament que nos fahem de passar a Maylorques. Empresem dia que al mixan maig fossem tuyts a Salou. E ab aytant partis la cort, e cada un pensas de aparellarse. E fo pres sagrament de tots homens que lo primer dia de maig fossen tots a Salou ab tot lur aparellament per passar a Maylorques, e que no hi fallissen.

y passeraient[1]. Et vous voyez le commencement que nous fîmes [de notre résolution] de passer à Mayorque. Nous prîmes jour qu'au milieu de mai nous fussions tous à Salou[2]. Et sur cela se sépara la Cort, et chacun pensa à se préparer. Et il fut pris serment de tous les hommes que le premier jour de mai ils fussent tous à Salou, avec tout leur équipement, pour passer à Mayorque, et qu'ils n'y faillissent pas.

[1] L'acte analysé par le chroniqueur est conservé aux archives de la couronne d'Aragon, *Parchemins de Jacques* 1er, *n°* 365. Il a été publié dans la collection des documents inédits de ce dépôt, tom. VI, p. 95. Il est daté du 10 des kalendes de janvier (23 décembre) 1228. Dans cet acte, Guillem de Moncada, vicomte de Béarn, ne figure que pour cent chevaliers, tandis que dans son discours il en promet quatre cents; mais il faut remarquer qu'il parle au nom de tous les membres de sa famille, c'est-à-dire de F. de San-Martin et de G. de Cervelló, qui, dans le document précité, promettent chacun cent chevaliers; de Ramon de Moncada et de Ramon-Berenguer de Ager, qui en promettent chacun cinquante.

[2] Le port de Salou, d'une importance à peu près nulle aujourd'hui, était, au XIIIe siècle, le plus considérable de la plage de Tarragone.

DIALECTES MODERNES

GRAMMAIRE LIMOUSINE

AVANT-PROPOS

I

Le dialecte limousin est parlé dans la plus grande partie des départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Dordogne, et à peu près dans le tiers de la Creuse et le quart de la Charente. Je n'essaye pas d'en marquer plus précisément les limites géographiques, parce que je crains de ne pouvoir le faire avec l'exactitude nécessaire[1]. Je note seulement qu'il est borné au midi par les dialectes de la Gascogne et du Quercy, qu'il confine à l'est avec celui de l'Auvergne, et qu'il va se perdre, au nord et à l'ouest, dans des patois de langue d'oil, berrichon, poitevin, saintongeois.

L'unité, dans le langage d'un pays quelconque, est le résultat de la culture. Il se forme ainsi une sorte de langue commune, mais toujours plus ou moins artificielle par quelque côté : telle fut sans doute celle des troubadours. Privé de culture, au contraire, le langage est essentiellement divers. Celui de chaque localité a ses particularités qui le distinguent de ses voisins, au milieu de leurs communes ressemblances. Ces langages particuliers sont comme autant de variétés d'une espèce linguistique, unie à son tour à d'autres espèces par la communauté de caractères plus généraux, qui constituent un genre. Cela posé, si l'on considère, ainsi qu'il convient, la

[1] Je tâcherai pourtant, dans un appendice, de donner sur ce point des indications moins vagues.

langue d'oc comme un genre dans la famille naturelle des langues romanes, le limousin sera l'une des espèces que ce genre embrasse[1]. C'est cette espèce qui fait l'objet du présent travail.

Je l'étudierai plus particulièrement dans celle de ses variétés que je connais le mieux, pour l'avoir pratiquée dès mon enfance, et qui est du reste une des principales : je veux dire le parler de Nontron (Dordogne)[2] et de ses environs. Le lecteur familier avec les autres variétés fera de lui-même les comparaisons que je n'aurai pu établir. Je ne puis me flatter, en effet, d'avoir réuni ici tous les faits dignes de remarque que le dialecte limousin, étudié sur toute l'étendue de son domaine, pourrait offrir à l'observateur. Mais, si la partie comparative de mon ouvrage laisse forcément à désirer dans le détail, en raison de l'impossibilité où je suis d'acquérir une connaissance égale de toutes les variétés de ce dialecte, j'espère pourtant qu'aucun de ses traits essentiels et caractéristiques ne m'aura échappé. En tout cas, j'ose assurer que l'on aura ici, à défaut d'un tableau d'ensemble que je ne puis promettre, une monographie exacte et complète.

II

La renommée et l'autorité littéraires du Limousin[3] étaient grandes au moyen âge. C'était non-seulement la terre classique de la poésie, honneur légitimement acquis au pays qui

[1] Il y faut distinguer trois sous-espèces, correspondant à peu près aux divisions géographiques du domaine de ce dialecte, savoir : le haut limousin, le bas limousin et le périgourdin. Celle-ci est, par ses caractères, intermédiaire entre les deux autres. C'est à elle qu'appartient la variété de Nontron, prise ici pour type de tout le dialecte.

[2] Nontron même est à l'extrême limite nord de la région qui parle la variété désignée ici de son nom. Mais cette variété s'étend assez loin dans les autres directions, surtout au sud et au sud-ouest. Sa caractéristique essentielle est, phonétiquement, la pureté de l'*a*, et, grammaticalement, une répugnance marquée pour les formes étrangères à la langue classique.

[3] Il faut entendre le territoire du dialecte limousin.

avait produit les plus grands des troubadours, mais encore celle du bon et pur langage. On connaît, à cet égard, le témoignage souvent cité de Raymond Vidal de Bezaudun [1]. Celui des *Leys d'amors,* non moins explicite et plus précis, a pour nous plus d'importance. L'auteur loue, dans le langage du Limousin, l'exacte observation des règles de la flexion, la juste *prononciation,* comme il dit, des cas du nom et des personnes du verbe. Mais, en même temps, il constate dans ce dialecte la présence en grand nombre de mots étrangers ou fortement altérés, et qui doivent être, à ce titre, exclus de la langue littéraire [2]. Or le dialecte limousin porte encore très-fortement empreint ce double caractère. Car, s'il a dû plus que d'autres, en raison de la situation géographique de la province, subir l'intrusion de mots français, il n'en est peut-être aucun qui ait conservé une aussi grande pureté grammaticale [3] et qui soit par là resté plus près de la langue classique du XIIIe siècle. C'est surtout la variété dont je m'occupe ici spécialement qui manifeste cette pureté. Ainsi certaines formes, réputées dès le XIVe siècle incorrectes ou sans grâce par l'auteur des *Leys*

[1] Totz hom qi vol trobar ni entendre deu aver fort privada la parladura de Lemosin..... Car tota la parladura de Lemosin se parla naturalmenz et per cas et per genres et per temps et per personas et per motz. — Guessard, *Grammaires provençales,* 2e édition, pag. 71.

[2] Segon que ditz En Ramon Vidal de Bezaudu le lengatges de Lemozi es mays aptes e covenables a trobar et a dictar en romans que degus autres lengatges. Ad aysso dizem que aysso dish En Ramon Vidal per doas cauzas: la una cant a la pronunciatio dels cas, car en Lemozi parlo leumen bon cas e drechurier; l'autra cauza es per las personas del verb, quar il pronuncio las personas leumen e las formo segon dever e segon que pronunciar e formar las devo.... En autra maniera no trobam nos quel lengatges de Lemozi sia mays aptes a trobar que autres lengatges, si no per las doas cauzas sobredichas; quar, en Lemozi, ditz hom granre de motz estranhs, biaysshatz, trencatz e mal pauzatz, que ges per aco quar son dig en Lemozi no los aparia hom en dictatz. — Tome II, pag. 402.

[3] Nouvelle preuve de cette vérité, que le vocabulaire d'une langue peut être envahi par des éléments étrangers sans que sa grammaire en souffre d'atteintes. Il semble même que l'on se montre d'autant plus jaloux de ne rien sacrifier de ce côté, que l'on a dû de l'autre céder davantage.

d'amors, qui en constate pourtant dès lors l'emploi étendu, bien qu'elles se soient répandues dans tous (?) les dialectes méridionaux de la langue d'oc, et que plusieurs même soient reçues dans le haut Limousin, continuent d'être rejetées à Nontron : tels sont par exemple les prétérits en *igui* dans les verbes en *ir*.

PREMIÈRE PARTIE

PHONÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER

ALPHABET. — PRONONCIATION. — ORTHOGRAPHE

Voici l'inventaire des sons usités en limousin.

I. — Voyelles

A. — *Voyelles simples*

a. — Pures : *a, e, i, o, u, ou, eu.*

b. — Nasales : *an, en, in, on, un, oun.*

Les voyelles, en raison de leur tonalité, sont graves ou grêles. Les graves sont *a, o, eu;* les grêles, *i, u, ou. E* est tantôt grave (*è* ouvert), tantôt grêle (*é* fermé); mais il n'est jamais muet.

Eu est une modification de l'*o;* c'est le renforcement ordinaire de l'*u*. On ne le trouve jamais que sous l'accent; il se prononce comme en français dans *leur*.

En, in, un, conservent le son de l'*e,* de l'*i* et de l'*u,* au lieu de prendre, comme en français, celui de l'*a,* de l'*e* et de l'*eu.*

Ni à Nontron, ni dans le haut Limousin, on ne connaît l'*o* nasal. Mais ce son existe dans le bas Limousin et dans quelques contrées voisines du Périgord, où il représente ordinairement un *a* originaire nasalisé.

B. — *Diphthongues et Triphthongues*

Ai, au, — ei, éu, eü, — ia, ie, io, iu, iou, ieu, — óu, — ua, ue, ui, uo, — oua, oue, oui, ouo ;

Iai, iau, iéu, ieü, ióu, — uei, — ouai, ouei, ouau.

Au, éu, óu, représentent les sons notés de même par les félibres, c'est-à-dire *aou, eou, oou.* Quant a *eü,* je note ainsi le son particulier que prend la diphthongue *éu*[1] à Nontron, et qui résulte de la modification simultanée de ses deux éléments constitutifs, savoir d'*é* en *eu* et de *ou* en *u*.

Dans les triphthongues, c'est toujours la voyelle médiale qui est prépondérante, parce que cette voyelle est toujours grave, tandis que les deux autres sont grêles. Dans les diphthongues, il faut distinguer deux cas : si la voyelle initiale est grave, c'est sur elle que la voix domine. Le contraire a lieu si elle est grêle, à moins que la seconde ne le soit aussi; auquel cas, si celle-ci est plus faible, la première peut garder la prépondérance.

La nature de ce travail nous imposant l'obligation de noter souvent à la fois l'accent tonique et la quantité, voici les signes que nous emploierons à cet effet :

Voyelle longue et tonique : ^. Ex. : *Chantâ (cantare).*

Voyelle brève et tonique : ´. Ex. : *Chantá (cantatum).*

Voyelle longue et atone : -. Ex. : *Chantā (cantas).*

Nous ne marquerons l'accent tonique des mots terminés par une diphthongue que si cet accent porte sur la pénultième. — Quand il y aura lieu de mettre l'accent sur une diphthongue ou une triphthongue[2], ce sera la dernière voyelle du groupe qui le recevra. De la sorte, le signe de l'accent tonique ne pourra se confondre avec celui qui nous sert à distinguer *óu* et *éu,* diphthongues, des pseudo-diphthongues *ou* et *eu.*

[1] Cette diphthongue est restée sans s'assourdir dans le bas Limousin et dans la plus grande partie du Périgord. A Limoges, elle s'est réduite à l'état de voyelle simple (*eu*) comme en français; mais, dans le sud et le sud-ouest de la Haute-Vienne, elle se prononce en général comme à Nontron.

[2] Vraie ou fausse.

II. — Consonnes

Le dialecte limousin, pris dans sa généralité, possède les mêmes articulations que le français ; mais les sons chuintants représentés par *ch* et *j* sont inconnus à Nontron. Ils y ont pour correspondants, comme dans le reste du Périgord et dans le bas Limousin, et comme aussi dans un grand nombre d'autres dialectes de la langue d'oc, tels que le provençal, des sons complexes, qu'à l'exemple des félibres nous figurerons de la même manière, mais dont la notation exacte serait *ts* et *dz*. Ces sons deviennent moins sifflants et de plus en plus mous à mesure qu'on s'avance vers le nord. Le *t* même venant à disparaître, ils se réduisent, en certains lieux du haut Limousin, au *ch* et au *j* français. — Dans le nord de la Charente et dans les contrées voisines de la Haute-Vienne, vers Confolens et Saint-Junien, ces sons deviennent tout à fait pâteux ; *jamai* et *chavâ*, par exemple, s'y prononcent *djiamai, tchiavâ*.

C a le même son doux qu'en français devant *e* et *i*.

G, dans la même position, se prononce comme *j*. — *Qu* et *gu*, suivis d'une voyelle, ont la même valeur qu'en français dans *équerre, guerre*.

S, simple, entre deux voyelles, a le son du *z*. Pour lui conserver, dans cette position, le son qui lui est propre, nous en écrivons deux, comme en français ; procédé sans inconvénient, parce que, dans aucun cas, la voix n'articule deux *s* consécutives et que, ainsi, on ne pourra jamais être en doute sur la vraie prononciation.

Nous figurerons toujours *l* mouillée par *lh*, et *n* mouillée par *nh*. Ces notations, consacrées d'ailleurs par l'ancienne orthographe, et maintenues par l'usage dans un grand nombre de noms de lieu, tels que *Javerlhac, Marnhac*, nous paraissent les plus propres à prévenir toute confusion.

Y, dans notre orthographe, sera toujours consonne et servira exclusivement à figurer le même son que cette lettre repré-

sente en français dans *yole, yeuse,* c'est-à-dire le son du *j* latin[1].

CHAPITRE DEUXIÈME

VOCALISME

DES VOYELLES EN GÉNÉRAL. — ACCENT TONIQUE ET QUANTITÉ

Accent tonique

La loi générale qui domine l'histoire des langues romanes, je veux dire la fixité de l'accent latin, se vérifie dans le limousin comme dans les autres idiomes de la famille ; mais elle y est sujette à beaucoup plus d'exceptions que dans les langues cultivées, parce que la tradition y a naturellement moins de puissance que dans celles-ci. Les principales de ces exceptions paraissent dues à l'influence de la quantité. Nous les signalerons tout à l'heure, en traitant de cette partie importante de la phonétique.

La langue d'oc, on le sait, avait, comme la langue d'oïl, mais avec plus de rigueur encore, réduit à l'état d'oxytons les paroxytons latins dont la dernière voyelle n'était pas un *a*. Le limousin moderne a ramené à leur premier état plusieurs de ces mots, principalement des adjectifs, en leur restituant une flexion. Quant aux proparoxytons latins, devenus, comme en français, paroxytons dans l'ancienne langue, ils sont restés tels en limousin. Ex. :

Plángere, — planher, — plânhei.
Contrárium, — contrari, — countrâri.
Féria, — feira, — feiro.

Quantité

Dans toutes les langues romanes, les longues par position

[1] Voir Baudry. *Gram. comp. des langues classiques.* - PHONÉTIQUE, pag. 195.

sont devenues brèves, même sous l'accent, qu'elles fussent ou non longues par nature. Cette règle s'applique naturellement au limousin comme à ses congénères. Ainsi *femina,* prov. *femna,* y est *fĕnno.* Les voyelles en position joignent à la brièveté ainsi acquise ou conservée une forte tonalité, ce qui est une conséquence nécessaire de la position, parce que les deux consonnes placées devant elles, en s'opposant à leur expansion, les obligent à se redresser, et leur étendue ne diminue ainsi qu'au profit de leur hauteur. Aussi sont-ce celles de toutes qui retiennent l'accent tonique avec le plus de fermeté. Mais, lorsque la position a été détruite, accident fréquent et qui, en limousin, est arrivé constamment, par la chute ou la vocalisation d'une des consonnes accouplées, devant tout autre groupe que ceux qui commencent par une nasale, une liquide ou la sifflante *s*[1], les effets de la position sur la quantité et la tonalité ne subsistent plus. Les voyelles se comportent alors, selon leur espèce et les inclinations qui en découlent, comme les longues et les brèves telles par nature, dont nous allons maintenant nous occuper, en les considérant principalement dans leurs rapports avec l'accent.

La quantité, qui, dans les langues cultivées de la famille romane, l'italien par exemple et le français, est sacrifiée à l'accent et doit se plier à ses lois, a gardé ou, plutôt peut-être, a repris en limousin une grande indépendance. Non-seulement elle n'est pas toujours dominée par lui, mais c'est souvent elle, au contraire, qui prend la prépondérance et oblige l'accent à se déplacer. Ce déplacement peut avoir lieu en avant ou en arrière ; nous aurons donc à l'étudier successivement dans les mots paroxytons et dans les mots oxytons.

1° Mots paroxytons. — C'est une règle générale en roman,

[1] Les groupes commençant par *l* ne se trouvent que dans les mots empruntés au français, *l* provençal s'étant toujours vocalisé devant une autre consonne. — S est presque toujours tombé, et sa chute, dans les couples qui ne résultent pas de sa gémination, a toujours entraîné l'allongement de la voyelle. Ex. : *Moûcho* de *musca,* mais *roûsso* de *russa.*

règle sans exception en français, qu'une voyelle brève devient longue sous l'accent, en dehors de la position, dans les mots paroxytons. Or cette règle ne s'applique qu'à moitié dans le parler de Nontron. Les voyelles graves *a* et *o* seules s'y soumettent constamment. Ex.:

căvat	*châvo*
* *demŏrat*	*demôro*

Les voyelles grêles *i, u, ou,* y échappent toujours; bien plus, ces voyelles, quelle qu'en soit d'ailleurs la provenance, si elles étaient longues en latin, sont devenues brèves, même à cette place. Ex.:

i : —	*vīta,*	*vĭto;*
	fīlia,	*fĭlho;*
	crīmen,	*crĭme;*
	capīva,	*cheitĭvo;*
u : —	*mūla,*	*mŭlo;*
	natūra,	*natŭro;*
	salūtat,	*salŭdo;*
	cūpa,	*cŭbo;*
ou : —	*labōrat,*	*laboŭro;*
	tōta,	*toŭto;*
	sōla,	*soŭlo;*
	corōna,	*couroŭno.*

Les exceptions sont très-peu nombreuses; elles portent principalement sur l'*i*. En voici quelques-unes : *vīmen* = *vīme, fīca* = *fījo, *refūtiat* = *refūso;* je citerai encore *groûlo,* dont j'ignore l'étymologie, mais que le Donat provençal mentionne, sous la forme *grola*[1], parmi les rimes en *ola estreit,* c'est-à-dire en *oula,* comme M. Paul Meyer l'a parfaitement démontré[2].

Quant à l'*ē,* que nous avons à dessein omis à son rang, il se comporte, en vertu de sa double manière d'être, c'est-à-dire

[1] Ce mot n'est pas dans Raynouard. Le Donat provençal le traduit par *solea vetus.* C'est, en effet, à « savate » qu'il correspond en français.

[2] Voy. *Phonétique provençale, O,* dans les *Mémoires de la Société de linguistique,* 2e fascicule, p. 145-161.

selon qu'il est plus ou moins ouvert, tantôt comme les voyelles graves, tantôt comme les grêles, mais plus souvent comme les premières[1]. Il ne s'abrége, en effet, systématiquement que devant *n*. Devant les autres consonnes, ce phénomène est exceptionnel. Ex.:

catēna,	*chadĕno;*
plēna,	*plĕno;*
pœna,	*pĕno;*
cēra,	*cĕro.*

E tonique, provenant de *ĕ* latin, tantôt s'allonge, suivant la règle générale,

Ex.: *sĕco,*	*sêjo;*
**sĕquo,*	*sêgue;*
prĕtio,	*prêse;*

tantôt reste bref,

Ex.: * *trepo,*	*trĕpe;*
crĕdo,	*crĕse;*
tĕneo,	*tĕne.*

Mais *é* provenant de *ĭ* reste toujours bref, sauf de très-rares exceptions[2]. Ex.:

pĭra,	*pĕro;*
rĭga,	*rĕjo;*
**fĭmat,*	*fĕmo;*
aurĭcula,	*óurĕlho.*

En français, les voyelles finales atones, longues ou brèves, sont tombées ou se sont réduites à l'*e* muet, c'est-à-dire que la voyelle tonique les a complétement annihilées. En provençal, celle-ci, moins ombrageuse ou moins puissante, avait

[1] Parce que l'*e*, par nature, est plutôt grave que grêle; mais il est sur la limite des deux domaines, comme l'*i* l'est lui-même. Voilà pourquoi ces deux voyelles présentent toutes deux plus d'exceptions que les autres aux règles qui régissent leurs groupes respectifs.

Par exemple : *plicat,* *pléjo*
* *consiliat,* *couselho*

laissé leur pleine existence à l'*ā* et à l'*ē* des flexions latines en *as* et en *es*. Il y a du moins lieu de supposer que ces voyelles avaient conservé leur quantité. Quoi qu'il en soit, elles sont longues en limousin, bien que l'*s* s'en soit complétement séparé; *ē* y est même devenu *ei*. Ex.:

Feminas, — *femnas,* — *fénnā;*
Homines, — *homes,* — *hômei;*

I long s'y rencontre également en finale atone. Ex. : *Cementêrī*. Il provient toujours d'un *ĭ* latin allongé par l'influence de l'*s* de la flexion provençale du pluriel.

Revenant maintenant à l'accent, nous remarquerons que, dans tous les mots où la voyelle tonique est restée ou devenue brève, il tend à quitter cette voyelle et à se porter sur la finale. Je dis tend, car le transfert ne s'est point accompli partout avec certitude. Si la finale est brève, l'accent reste comme indécis et partagé entre les deux voyelles[1]. Mais cette hésitation cesse tout à fait dans la plupart des mots dont la finale est longue, parce que celle-ci, plus lourde, fait aussitôt pencher la balance de son côté. C'est ce que l'on constate fréquemment dans la conjugaison, surtout quand la flexion est en *ā* et même, en certains cas, quoique la tonique légitime soit une voyelle en position. Ex. : *Tu pourtâ,* et non *tu pórtā*.

Ainsi, pour nous résumer, les voyelles graves restent longues ou s'allongent sous l'accent; les voyelles grêles s'abrégent ou restent brèves, et l'accent s'en détache. Celles-ci ont même une telle répugnance à devenir longues, que les deux dernières de la série, *u* et *ou,* si l'accent réussit à se maintenir fermement en place, aiment mieux permuter avec les voyelles graves qui leur correspondent, que de s'allonger elles-mêmes pour lui donner l'assiette qu'il exige[2].

[1] Par exemple, dans les mots précédemment cités, *vito, mulo,* etc.

[2] Je ne donne ici aucun exemple pris parmi les mots tels que *demóro,* de *demourâ; jeûgue,* de *jugâ,* parce que, dans de pareils mots, ce n'est pas proprement *ou* qui devient *o, u* qui devient *eu :* c'est l'*ŏ* latin qui, différemment modifié, donne *ō* ou *eū* sous l'accent, *oŭ* ou *ŭ* avant l'accent (Voir ci-après, chap. III, à l'article de l'*o*).

Exemples :

Ructare,	—	*roŭtâ,*	—	*rôte;*
Dŭbitare,	—	*doŭtâ,*	—	*dôte;*
Exsuccare,	—	*eissŭjâ,*	—	*eisseûje;*
?	—	*amŭsâ,*	—	*ameûse;*
**Sufferrire,*	—	*sŭfrî,*	—	*seûfre.*

Il arrive aussi à l'*i* d'en faire autant, mais tout à fait exceptionnellement, et je ne sais si l'exemple suivant n'est pas le seul qu'on puisse citer :

**Oblitare,*	—	*óublidâ,*	—	*óublêde.*

2° Mots oxytons. — Le recul de l'accent de la finale sur la pénultième est un phénomène assez fréquent, quoique plus rare que le déplacement contraire. Il est dû, comme ce dernier, à l'influence prépondérante de la quantité et se produit surtout, par conséquent, lorsque, la pénultième étant une voyelle en position, une longue ou une diphthongue, la finale tonique est brève et grêle. Ex. : *éndre* pour *endré*[1], *eître* pour *eitré*[2], *vâle* pour *vālé*. Mais ce déplacement peut avoir lieu encore si la tonique est elle-même une longue, une diphthongue, ou une nasale. On en verra dans la conjugaison de nombreux exemples ; nous nous dispenserons donc d'en citer ici, et nous terminerons ce paragraphe en observant que, dans les cas où l'accent reflue ainsi sur la pénultième, la prononciation paraît en général plus assurée, la nouvelle assise de l'accent plus certaine et plus fixe que lorsqu'il se déplace en sens inverse.

Outre les reculs de l'accent, que nous venons de constater, nous avons encore à signaler dans les mots oxytons un autre phénomène. Il n'a rapport qu'à la quantité et n'est point, du reste, particulier au limousin. Je suis porté à croire que tous les idiomes romans doivent, plus ou moins, le présenter.

Les toniques latines, longues par nature, qui, grâce à la

[1] Endroit.
[2] Etroit.

chute des finales, n'étaient plus suivies en provençal[1] que d'une explosive terminant le mot, sont, sans exception, brèves en limousin, quoique cette consonne y soit tombée. Ex. :

Cantātum,	pr.	*chantat,*	—	*chantá;*
Cantāvit,	—	*chantet,*	—	*chanté;*
Audītum,	—	*auzit,*	—	*óuví;*
Salūtem,	—	*salut,*	—	*salú;*
Tōtum,	—	*tot,*	—	*toŭ;*
Pīcus,	—	*pic,*	—	*pĭ.*

La même chose a lieu dans les mots terminés en provençal par *n,* lorsque cette consonne est tombée. Ex. :

Pānis,	pr.	*pan, pa,*	—	*pŏ;*
Plāne,	—	*plan, pla,*	—	*plŏ;*
Plēnum,	—	*plen, ple,*	—	*plĕ;*
Fīnem,	—	*fin, fi,*	—	*fĭ;*
Ratiōnem,	—	*razon, razo,*	—	*razoú;*
Nec ūnum,	—	*degun, degu,*	—	*degú.*

Mais cet abrégement ne se produit jamais devant les autres consonnes continues. Ou ces consonnes se vocalisent, et une diphthongue en résulte, ou, tombant simplement, elles laissent la voyelle longue. Si cette voyelle est un *e,* elle devient *ei* par compensation. Ex. :

s : —	*Nāsus,*	—	*nas,*	—	*nâ;*
	Mensis,	—	*mes,*	—	*mei;*
	Fīnes,	—	*fis,*	—	*fî;*
	Spinōsus,	—	*espinos,*	—	*eipinoû;*
	Unos,	—	*us,*	—	*û;*
r : —	*Cantāre,*	—	*chantar,*	—	*chantâ;*
	Finīre,	—	*finir,*	—	*finî;*
	Habēre,	—	*aver,*	—	*avei;*
l : —	*Sōlum,*	—	*sol,*	—	*soû.*

[1] Ici, comme en maint autre endroit de cette grammaire, nous désignons par le mot *provençal,* selon l'usage ordinaire, l'ancienne langue d'oc, la langue classique des troubadours. Quand nous voudrons parler de l'idiome actuel de la Provence, nous dirons *le provençal moderne.*

Plus ordinairement, *l* se vocalise : *Mălum* — *mau*. C'est ce que font toujours *lh* et *v* :

lh : — *Allium,*	—	*alh,*	—	*ai;*
v : — *Clāvis,*	—	*clau,*	—	*cliau;*
Ovum,	—	*ou,*	—	*yóu.*

Les voyelles longues abrégées, comme nous l'avons montré, devant une explosive terminale, gardent au contraire leur quantité, si cette consonne reste suivie d'une autre voyelle. Ainsi, tandis que *cantātum* donne *chantă, cantāta* donne *chantādo*. J'ai déjà noté qu'en limousin, du moins à Nontron, car je n'ose affirmer le fait pour toutes les localités, les voyelles grêles font exception à cette règle. Mais, dans d'autres dialectes, la loi s'applique dans sa généralité, de même qu'en italien, en espagnol, et aussi en français, où, malgré la chute presque constante de la consonne, tant médiale que terminale, la quantité est restée modifiée ou maintenue conformément aux règles qui viennent d'être énoncées. Ex. : *Chantĕ-chantēe* (V. fr. *Chantet-chantede*); *Finĭ-finīe* (V. fr. *Finit-finite*) ; *Perdŭ-perdūe* (V. fr. *Perdut-perdute*[1]): *Chantēr; Finīr.*

Cette différence de traitement de la voyelle longue, ce double procédé qui semble impliquer contradiction et qui n'a pas encore, à ma connaissance, fixé l'attention des philologues, vaut qu'on y insiste et qu'on l'explique.

Dans *amat,* de *amātum,* la voyelle est retenue par le *t,* qui, perdant en avant son ancien appui et forcé de se rejeter en arrière, la repousse, la comprime et l'abrége ainsi en la relevant[2].

[1] La dentale persiste, on le sait, dans les plus vieux monuments de notre langue, par exemple la *Vie de saint Alexis*. Cf. l'espagnol : *Pared, merced, ciudad,* etc.

[2] Ceci, remarquons-le, est parfaitement conforme à cette loi de la prosodie latine, — qui a conservé sa force en roman, parce qu'elle est fondée sur une nécessité naturelle, — d'après laquelle une dentale terminale abrége la voyelle précédente. — La dentale de *cantat* et des mots analogues du provençal a persisté dans quelques dialectes modernes; elle est toujours tombée en limousin comme, en français, celle de la vieille langue d'oïl,

Dans *amada,* de *amātam, a* n'est pas arrêté, limité par la consonne, parce que celle-ci, n'ayant pas perdu comme tout à l'heure son appui naturel, c'est-à-dire la voyelle finale à laquelle l'unit la syllabation, n'a pas besoin de se rattacher à la précédente, qui conserve ainsi toute son aisance.

Dans *amar,* de *amāre,* il en est de même, quoique la consonne n'ait plus d'appui en avant, parce que cette consonne, au lieu d'être comme le *t* une explosive, c'est-à-dire une consonne limitative, de celles qui arrêtent et tranchent brusquement le son de la voyelle, est au contraire de celles qu'on a justement appelées continues, et qui, loin d'y faire obstacle, favorisent la tendance que peut avoir la voyelle à s'affaisser et à s'étendre.

Nous n'avons jusqu'ici considéré la quantité qu'en elle-même ou dans ses rapports avec l'accent tonique, sans nous préoccuper de l'influence qu'elle a pu avoir sur la persistance ou la transformation des voyelles. Cette influence sera étudiée plus loin pour chaque voyelle en particulier; mais il nous faut auparavant présenter sur ce sujet quelques considérations générales.

La plupart des mutations de voyelles qui se remarquent dans le limousin comparé au latin étaient déjà opérées dans l'ancienne langue d'oc. D'autres étaient en train de se faire ou se préparaient, qui sont maintenant accomplies. Ce dernier point est mis en évidence par le petit dictionnaire de rimes qui termine le Donat provençal, et dans lequel sont distingués, sous les rubriques de *larg* ou d'*estreit,* des mots dont la terminaison, semblable en apparence, devait certainement différer dès lors. En quoi consistait cette différence? Il est probable que, généralement, c'était la quantité ou la tonalité seules qui devaient varier. Mais il n'est pas douteux que souvent aussi les sons *étroits* différaient même par l'es-

et la voyelle est restée à nu, mais droite et ferme, et conservant toujours la quantité nouvelle due à la pression, sans doute longtemps subie, de son ancienne associée.

sence des sons *larges* correspondants. C'est ce que M. Paul Meyer nous semble avoir démontré pour l'*o étroit,* dans l'excellent mémoire, déjà cité, qu'il a consacré à l'histoire de l'*o* provençal. Dans tous les cas, les sons *étroits,* s'ils n'étaient pas tous déjà foncièrement altérés, avaient une prédisposition naturelle à se corrompre, puisque la plupart, en s'affaiblissant, se sont transformés.

Maintenant, qu'entendait précisément désigner par ces expressions de *larg* et d'*estreit* l'auteur du Donat provençal? Les *Leys d'amors,* où ces mots ont pour correspondants ceux de *plenissonnan* et de *semissonnan,* montrent que c'est par les termes d'*ouvert* et de *fermé* et non, comme on aurait pu croire deprime abord, par ceux de *long* et de *bref,* qu'il faut les traduire. Et, en effet, ces qualifications sont si peu en rapport avec la quantité, que les rimes étroites citées par Hugues Faidit proviennent aussi souvent de longues que de brèves latines, tandis que les rimes larges correspondent, pour la plupart, à des brèves ou, ce qui revient au même, à des voyelles en position, soit latine, soit romane.

Par ces expressions, on a donc voulu distinguer, non la durée du son, mais son intensité et son degré de pureté. Les sons *larges* étaient les sons ouverts, pleins, sans indécision; les sons *étroits* étaient les sons fermés, sourds, sans netteté, sujets à s'altérer au moindre accident[1]. Aussi, tandis que les voyelles *larges* du Donat ont persisté jusqu'à nos jours sans altération, les voyelles *étroites* se sont en général transformées. Et cela devait être, parce que, si une voyelle ouverte peut s'affaiblir en intensité dans le cours des âges, sans que sa personnalité même, pour ainsi dire, en soit atteinte, une voyelle fermée ne peut guère subir d'affaiblissement qui ne soit une transformation, puisque un degré de fermeture de

[1] Telles étaient en général les voyelles atones affaiblies et assourdies par la prépondérance de la tonique. Mais le Donat provençal ne s'occupe pas de ces voyelles; nous les négligeons pareillement ici, et il est bon d'en avertir le lecteur, parce que les voyelles *étroites* ne se sont pas toujours transformées de la même manière sous l'accent qu'avant ou après.

plus risque de la faire passer à une autre voyelle[1]. Or les longues ont plus de danger à courir de ce côté-là que les brèves, parce qu'elles sont naturellement moins ouvertes, outre que cette plus grande étendue de leur surface et, pour ainsi dire, cette dilatation de leur substance, augmentent aussi pour elles les chances d'affaiblissement[2].

Les voyelles brèves, au contraire, trouvent dans leur qualité même, c'est-à-dire dans le temps plus court de leur émission, une garantie contre les altérations, parce qu'elles y offrent, en quelque sorte, une moindre prise. Les exemples nombreux de diphthongaison de voyelles brèves ne prouvent rien là contre, puisque ce phénomène n'a lieu que sous l'accent (sauf les cas d'influence), et nous avons déjà vu que les voyelles brèves accentuées deviennent longues en roman[3]. Ainsi, là comme ailleurs, l'exception confirme la règle, car la série des faits, série logique, sinon toujours historiquement prouvée, a dû être celle-ci : 1° allongement de la brève tonique, 2° modification de cette voyelle ainsi allongée.

C'est donc, en définitive, la longueur, originelle ou acquise, de la voyelle tonique, qui est la cause principale des altérations qu'elle subit. Il en résulte que cette voyelle aura dû rester d'autant plus fixe et plus pure, qu'elle était à l'origine ou qu'elle était devenue plus brève et plus sèche. Tel a été, par exemple, le cas de l'*ā* de *cantātum*, abrégé dans *cantat*, et qui est resté, grâce à cette circonstance, parfaitement pur dans toutes les variétés du limousin, tandis que l'*a* de *cantare*,

[1] Ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre, s'applique plus particulièrement aux voyelles graves, *a*, *è*, *ò*.

[2] C'est ainsi que, dans le dialecte ionien, l'α en s'allongeant devient η : σοφία — σοφίη.

[3] En limousin, — nous avons déjà noté cette dérogation à la règle, — les voyelles grêles restent brèves ou s'abrègent même sous l'accent. Aussi n'y ont-elles pas subi d'affaiblissement, et si elles se sont transformées, ç'a toujours été pour se renforcer. Ainsi *ū* latin (*ou*) est devenu *ü* (français), *ĭ* est devenu *ē*, tandis que *ō* devenait *ou*, que *ē* devenait *ei* et que *ā* tendait, comme en français, à passer à l'*è*.

demeuré long, s'est affaibli dans beaucoup d'endroits en un son voisin de l'*è*.

CHAPITRE TROISIÈME

VOCALISME *(suite)*

ÉTUDE PARTICULIÈRE DES DIFFÉRENTES VOYELLES

Au lieu de suivre, dans la revue que nous allons faire, l'ordre alphabétique rigoureux, nous étudierons d'abord les voyelles graves (*a, e, o*) et ensuite les voyelles grêles (*i, u, ou*). Elles se distinguent par la manière absolument opposée dont elles modifient non-seulement leur quantité, mais encore leur essence. La tendance des premières est à l'affaiblissement, celle des secondes au renforcement: affaiblissement et renforcement qui sont, l'un et l'autre, à deux degrés, et qui s'opèrent en sens inverse, selon la marche suivante :

1° Voyelles graves	brèves	S'allongent sans se transformer, sauf si elles sont sourdes, ce qui arrive, en général, avant et surtout après la tonique.
	longues	Se transforment en une voyelle moins grave, en un son moins net (*a* en *e, ai, o;* — *e* en *ei, i;* — *o* en *ou, u*).
2° Voyelles grêles	longues	S'abrégent sans se transformer (*i*) ou s'abrégent en se transformant (*ou*).
	brèves	Se transforment en une voyelle plus forte (*i* en *e;* — *u* en *eu;* — *ou* en *o*).

PREMIÈRE SECTION. — VOYELLES GRAVES

A

Les affinités naturelles de l'*a* sont avec l'*e* d'une part, de l'autre avec l'*o*. En s'affaiblissant, c'est-à-dire en devenant moins ouvert, il tend à passer à l'*e*, s'il est long; à l'*o*, s'il est bref et sourd. Mais on n'admet à Nontron que le minimum de ces affaiblissements; là, comme au reste dans la plus grande partie du Périgord, l'*a*, le son préféré des pères de notre race, la véritable lettre de noblesse d'un idiome, a su conserver sa pureté et son ampleur primitives dans beaucoup de cas où, en haut et bas Limousin, il a dû passer à l'*o* ou à l'*e*.

I. *A* tonique

A tonique, qu'il soit long, bref ou en position, est resté pur comme dans l'ancienne langue d'oc, sauf les modifications de quantité déjà signalées. Ex. *cantāre, chantâ; — saccus, sá; — făba, fâvo.*

Des exceptions à cette règle se constatent déjà dans la langue classique; par exemple..... *arium* devenu .....*ier*, ...*aria* devenu ...*eira* ou ...*iera*. Ex : *granarium, granier, granié; — riparia, ribeira* et *ribiera, riviéro*. C'est cette dernière forme, en de pareils mots, que l'on préfère à Nontron. Dans le Limousin (haut et bas), on dit plutôt ...*ieiro*, forme qui réunit les deux autres et qui se rencontre d'ailleurs également dans l'ancienne langue.

...*ier* = ...*ari*.. nous montre l'*a* devenu *ē*, sous l'influence de l'*i*, qui se déplace pour s'associer à lui. Mais. ailleurs que dans les mots de cette désinence[1], l'*i* suivant, qu'il soit originaire ou qu'il provienne d'une consonne vocalisée, s'il s'unit à l'*a*,

[1] Dans les verbes de la 1re conjugaison, l'*a* de *avi* et celui de *assem* ont également passé à l'*e*. Mais je néglige ici en général ce qui a rapport à la conjugaison, les modifications des voyelles y ayant souvent d'autres causes que les lois générales de la phonétique.

n'exige pas ordinairement sa mutation. Il s'y joint simplement, et la diphthongue *ai* en résulte. Ex. : *magis, mai; — veracem, vrai; — placere, plaire.* Même à l'abri de toute influence semblable, on voit l'*a* bref devenir aussi *ai;* mais cela est très-rare et exceptionnel. Ex. : *Aqua, aiga, aigo; — amat, aimo* [1].

Outre cet affaiblissement d'*a* en *e* ou *ai,* déjà accompli dans l'ancienne langue, notre dialecte en présente quelques autres, qui l'étaient peut-être également dès lors, bien que les textes ne l'indiquent pas explicitement. On peut du moins induire du Donat provençal que l'*a* n'avait pas, dans les cas que je veux dire, gardé toute sa pureté. Il s'agit des mots rangés dans cet ouvrage sous la rubrique *as estreit.* Tous ces mots ont pour caractère commun (*abas* excepté, qui doit se trouver là par erreur [2]) de dériver de mots latins en *anus, anis.* La plupart sont des adjectifs qualificatifs ou ethniques, en *ānus.* Ceux-ci ont pris une forme équivalente à la forme française *en* ou *ain* [3] : *umen, roumen, ancien,* etc. Mais quelques-uns, dont l'*a* était bref ou s'était abrégé, ont subi un affaiblissement différent et plus sensible. Ce sont les suivants :

Grānum, gran, grö;
Pānis, pan, pö;
Mănus, man, mö;
Cănis, can, chĕ, chĭ.

Il faut ajouter les mots ci-après, dont le Donat ne fait pas mention, mais dont les trois premiers ont avec les quatre qui précèdent une analogie évidente :

Plāne, plan, plö;

[1] Je ne connais pas d'exemple, dans les monuments de l'ancienne langue, de la diphthongaison de l'*a* d'*amar;* mais on la constate dans quelques dérivés de ce verbe : *aimaire, aimansa.*

[2] La forme correcte de ce mot, en limousin, est *aba* (*oba*), qu'on trouve dans Richard. Chez nous, l'on dit *abé;* mais c'est le mot français.

[3] C'est évidemment à l'influence de la nasale qu'est due cette altération. Un *a* fermé (*estreit*), s'il est nasalisé, tourne forcément à l'*e.* Cela est sensible dans la diphthongue française *oi,* qui, prononcée *oua* si elle est pure, devient *oué* si elle est nasale : *roi, loi, — loin, point.*

Demāne, deman, demŏ;
Juniānus, Junian, Juniŏ;
Habet, ha, ŏ;
Sapit, sap, sŏ [1].

Observons que *gran, pan, man, plan, deman,* ont encore, dans l'ancienne langue, une autre forme en *a* non nasal. C'est de celle-ci qu'est dérivée la forme limousine actuelle, par le changement d'*ă* en *ŏ,* changement exceptionnel sous l'accent, mais qui est de règle après la tonique. — *Can* se trouve aussi en provençal réduit à *ca;* mais le limousin n'a pas adopté cette forme, qui y serait devenue vraisemblablement *co* ou *cho,* et il a préféré *che* et *chi,* qui se rencontrent déjà l'un et l'autre dans la langue classique.

II. *A* après la tonique

A final atone devient toujours *o* quand il est bref. Ex. : *rosa, roso;* — *femina, fenno;* — *cantat, chanto;* — *cantabam, chantavo.* Cet affaiblissement est aujourd'hui général dans la langue d'oc. Il n'y a que de fort rares exceptions. Tout porte à croire qu'il remonte très-haut. On le constate dès le XVe siècle (v. *Ludus sancti Jacobi* dans Bartsch, p. 399), et il y a lieu de supposer que la mutation était opérée avant cette époque et que l'on continuait seulement par tradition de noter par *a* ce son assourdi.

L'*a* du pronom *la,* quand ce pronom est enclitique, passe également à l'*o,* mais à un *o* incertain, et quelquefois même, du moins à Nontron, cet affaiblissement n'a pas lieu. Ex. : *portazla, pourtâ-lo. A* final atone, s'il est long, ne subit aucun changement, ni de nature, ni de quantité : *rosas, rosā;* — *cantas, chantā;* — *cantavas, chantavā.*

III. *A* avant la tonique

En général, il reste *a.* Il se diphthongue avec *i* dans les

[1] A Limoges on dit *sé.*

mêmes cas que l'*a* tonique (*ai*), mais en même temps il s'affaiblit en *e*, en sorte que le résultat final est *ei* [1]. Ex. : *mansionem, maiso, meijou; — factionem, faisso, feissou*; — *lactuca, laytuga, leitujo; — patrinus, payri, peiri.*

Il subit aussi, mais exceptionnellement, quelques autres changements; par exemple :

En *e : lacrymas, lacremas, legremā; — rancurar* (pr.), *rencurâ; — anima, anma, ermo* [2];

En *i : manducare, manjar* et *menjar, minjâ;*

En *ou : natare, nadar, noudâ.*

Ces derniers changements ont lieu également sous l'accent.

Telles sont les seules altérations que l'*a* primitif ait souffertes dans le parler de Nontron. Cette voyelle n'est pas restée moins pure, en général, dans la partie méridionale et surtout sud-ouest de l'arrondissement. Mais, si l'on s'avance tant soit peu vers l'est, le nord ou le nord-ouest, ou qu'on gagne, par Thiviers, l'arrondissement de Périgueux, les affaiblissements suivants se font sentir :

1° L'*a* long [3], tonique ou suivant la tonique, prend un son assez rapproché d'un *è* français, mais plus allongé et moins pur. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans les formes verbales et nominales en *â* et en *ā*. — Cette altération de l'*a* n'a pas lieu à Limoges; mais elle est générale dans la partie méridionale ou du moins sud-est de la Haute-Vienne [4]. Dans la Charente, on la constate dans tous les cantons limitrophes de ce dernier département.

2° L'*a* précédant la tonique, bref ou préalablement abrégé

[1] Nous traiterons en détail, à l'article des diphthongues, de la permutation de *ai* ainsi que de celle de *au*.

[2] On dit aussi, et mieux : *armo*.

[3] Il faut entendre l'*a* actuellement long, tel que celui des infinitifs de la 1re conjugaison; car, ainsi que je l'ai expliqué ci-dessus, beaucoup d'*a*, longs en latin, se sont abrégés, tels que ceux de *amātam*, de *veritātem*. Ces derniers restent purs dans toutes les variétés du limousin.

[4] Par exemple, à Rochechouart. — A St-Yrieix et dans les localités voisines de la Corrèze (Ségur, Lubersac, etc), l'*a* conserve, dans ce cas comme dans le suivant, la même pureté qu'à Nontron.

s'il était long d'origine, s'affaiblit en *o*, mais en un *o* peu assuré. Ex. : *comorado* = *camarade*. L'*a* tonique lui-même, si la flexion amène après lui un *a* long, subit ce changement : *ieü pâsse, tu póssā*. L'*a* nasal ou en position y échappe dans le haut Limousin ; mais, dans le bas Limousin, il passe également à l'*o* : *orgen* (argent), *plontado* (plantée).

Cette dernière mutation et la précédente ne sont liées l'une à l'autre par aucune dépendance réciproque, et, si certaines variétés les offrent toutes deux simultanément, on devra les trouver plus généralement séparées. Quoi qu'il en soit, à Périgueux et à Limoges, où l'*ă* sourd est devenu *ŏ*, l'on n'altère pas l'*a* long, et les paysans du côté de Piégut, qui changent l'*ā* en *è* long, conservent sa pureté à l'*a* antétonique.

E

Les affinités de *e* sont avec *a* et avec *i*. Il devient *a* s'il se renforce, *i* s'il s'affaiblit. Du côté de *i*, il ne fait souvent que la moitié du chemin et attire à soi cette voyelle, pour former avec elle la diphthongue *ei*. — Je ne dirai rien ici des affaiblissements de *e* en *i*. Il n'y en a guère en limousin qu'on ne constate déjà dans l'ancienne langue[1], et ils remontent même, pour la plupart, jusqu'au bas latin ; par exemple, les changements de *ea, eo, eu* en *ia, io, iu*. Mais la mutation d'*e* en *ei*, rare dans la langue classique, est, au contraire, extrêmement fréquente dans notre dialecte, où elle constitue un caractère.

I. — *E* tonique

A. — *É* en position reste *e*. Il s'allonge si la position est détruite, sauf devant *n* ou *r* restés en finale. Ex. : *terra, têro ; — sella, sêlo ; — *confessat, coufêsso ; — restat, resto ; — testa, têto ; — testu, tê ; — pressus, prê ; — cultellus, coutê ; — cooperta, cuberto ; — hibernum, iver ; — jacentem, jazen.*

[1] Ex. : *racēmus, razim ; — nĕbula, nible.* — Ce même changement d'*e* en *i* se rémarque aussi dans plusieurs mots empruntés au français. Ex. : *purisi* = *pleurésie ; — biatilhā* = *béatilles.*

Exceptions :

a. — *E*, en position devant *s*, devient presque toujours *ei* à la suite de la chute de cette consonne [1]. Cette mutation n'a jamais lieu devant deux *s*, quand la voyelle suivante a persisté, et elle est plus rare devant *st* que devant les autres groupes en *s* initial. Ex.: *esme* (pr.), *eime;* — *fresca* (pr.), *freicho;* — *est, es, ei.*

b. — Il devient encore *ei* dans les mots provençaux — autres que les noms ethniques — en *es* final = *ens*.... latin, que le groupe *ns* soit originaire, ou qu'il résulte de la syncope d'une voyelle. Ex.: *mensis, mes, mei;* — *prensus, pres, prei;* — *plen(o)s, ples, plei;* mais *francensis, frances, francê;* — *anglensis, angles, anglê.*

Observons que, dans les mots de cette désinence, *n* était déjà tombé avant le dégagement des langues romanes, comme on pourrait l'induire de la forme qu'ils ont prise dans toutes ces langues, si l'on n'avait déjà la preuve directe du fait dans les textes épigraphiques ou autres du haut moyen âge.

B. — *Ĕ* bref reste ordinairement *e*, sauf à s'allonger, ce qui lui arrive principalement devant *l* ou une spirante. Ex.: *pedem, pĕ;* — *pedes, pes, pê;* — *teneo, téne;* — **sequit, sĕ;* — *per, pĕr;* — **petia, pêço;* — *evangelium, eivangêli;* — *secat, sêjo.*

Quelquefois il se diphthongue en *ie*. Ex.: *ferus, fier;* — *sedeo, siete;* — *vetulus (veclus), viei.*

Cette même diphthongaison a lieu aussi quelquefois quand l'*e* est en position. Ex.: *lectus, lié;* — *despectus, deipié;* plus rarement s'il est long : *sincerus, sanciê.*

E provençal, provenant d'une autre source que *e* latin, peut la subir également : *jactat, jeta, jieto.*

C. — *E* long devient toujours *ei* après la chute de *r*, dans les finales provençales en *er*, provenant de désinences latines où

[1] La chute de l'*s* ayant pour conséquence d'allonger la voyelle précédente, c'est en réalité *e* long, et non *e* en position, qui devient *ei*. Le principe de la persistance des voyelles en position ne reçoit donc ici aucune atteinte.

ĕr était suivi d'une voyelle terminale. Ex.: *sere, ser, sei*; — *licere, lezer, lezei*.

En toute autre position, *ē* reste *e*, qu'il conserve ou non sa quantité. Ex.: *cemeterium, cemenтèri*; — *debetis, devetz, devê*; — *candela, chandèlo*; — *cera, cĕro*; — *prensa, prĕsa, prĕse*.

D. — *E* long, bref ou en position, devient *ei*, plus rarement *ie*, en se diphthonguant avec un *i* suivant, originaire ou provenant d'une consonne vocalisée. Les changements dus à cette cause avaient déjà eu lieu dans l'ancienne langue. Ex.: *integer-ra, entier-ièro*[1]; — *rēgem, rei*; — *fēria, feiro*; — *petra, peiro*; — *sex, siei*; — *mĕlius, miei*; — *pejus, piei*.

Ces deux derniers exemples nous montrent réunies et fondues ensemble: 1° la diphthongaison de *e* en *ie* (voir ci-dessus B), 2° celle de *e* en *ei*, qui fait l'objet du présent article.

II. — *E* après la tonique.

L'ĕ provençal atone et final est resté *ē*. Ex.: *home, ôme*; — *rendre, rendre*. Mais il est devenu *ei*, après la chute de *r*, dans les infinitifs en *er*, provenant d'infinitifs latins en *ĕre* qui, au lieu de syncoper l'*ĕ* pénultième, selon la règle générale de réduction des propanoxytons, l'ont gardé aux dépens de la finale. Ex.: *plangere, planher, plânhei*; — *essere, esser, essei*.

L'ē, dans les finales en *es* atones, est devenu *ei*, en même temps que *s* est tombé[2]. Ex: *debes, dévei*; — *homines, ômei*.

III. — *E* avant la tonique.

Avant la tonique, *e*, bref ou en position (sauf devant *s*), reste

[1] Le provençal avait pour ce mot les deux formes *entair-eira*, et *entier-iera*.

[2] Cela est sans exception dans les noms. — S'il en est autrement de l'*es* tonique final, cela tient à ce que *es* atone est toujours forcément fermé, tandis que *es* tonique peut être ouvert, et l'est en effet ordinairement, à moins que l'*e* n'y provienne d'un *i* latin. Ex.: *presaus, pres, pré*; — mais *misssu, mes, mei*.

L'*e* nasal passe rarement à l'*a*. Ce renforcement ne se constate guère que dans quelques mots, où l'*e* procède d'un *i* latin. Originaire, il est plus fixe. Ex. : *sincerus, sanciê ; — infernum, anfer* [1].

A côté de ces renforcements, citons quelques affaiblissements exceptionnels en *u* : *femela, fumelo ; — moneda, mounudo ; — enflar, uflâ.*

V

Nous terminerons ce que nous avions à dire de l'*e* par quelques observations sur les distinctions établies par le Donat provençal entre l'*e larg* et l'*e estreit* [2]. Les différences ainsi spécifiées se sont effacées dans plusieurs des désinences mentionnées par cet ouvrage ; mais il est possible qu'en revanche, dans celles où elles ont persisté, elles se soient accusées davantage. Énumérons d'abord les rimes dans lesquelles aucune différence ne se fait plus sentir :

1° *Ecs larg, ecs estreit.* — Aujourd'hui *ĕ* uniformément.

2° *Els larg, els estreit.* — Aujourd'hui *ē* ou *eŭ* par la vocalisation de *l*. Il y a une exception, mais qui ne maintient aucune distinction entre les deux catégories, car elle est commune à l'une et à l'autre : *mels* (large) est devenu *miau*, comme *pels* (étroit) est devenu *piau*. — Après *els estreit*, le Donat mentionne trente et un mots en *elz larg*, sans leur donner de pendant en *elz estreit*. Cet *elz*, qui provient de *ell's* latin, est devenu, chez nous, *ē* ou *eŭ*, comme les deux précédents.

3° *Ertz larg, ertz estreit.* — Aujourd'hui *er* [3], l'un et l'autre, sans différence d'intonation. Il n'y a sous la rubrique *ertz*

jonctif, où on le constate déjà au reste, partiellement du moins, dans l'ancienne langue. Nous y reviendrons en traitant de la conjugaison.

[1] Je néglige, bien entendu, les mots empruntés au français ou auxquels s'est imposée la prononciation française, tels que *anfen* (*enfin*), *ranfermâ*, etc.

[2] En général, *e larg* répond à un *e* latin bref ou en position ; *e estreit*, à un *e* long ou à un *i*.

[3] Ou *ar*, selon les lieux. Voir ci-dessus, IV.

estreit que quatre mots, dont un seul vit encore : c'est *vertz*, où *e* provient de *i*. Les *ertz* larges proviennent tous d'*ĕ* latins en position devant *rt*.

4° *Era larg, era estreit.* — Aujourd'hui *ĕro*.

5° *Ela larg, ela estreit.* — Aujourd'hui *ĕlo*.

Il y a lieu de supposer que les différences spécifiées pour chacune de ces rimes devaient être, dès le temps de Hugues Faidit, assez légères. Ce qui semble l'indiquer, c'est que l'on voit souvent figurer, sous l'une des deux rubriques *larg* et *estreit*, des mots que l'analogie ferait plutôt classer dans l'autre. Ainsi sous *ela estreit*, parmi des mots où cette désinence représente généralement *ēla* latin, on trouve *estela* et *donzela*, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi ces deux mots, où *ela* = *ella*, ne sont pas compris parmi les rimes en *ela larg*, qui proviennent toutes de *ella* latin (classique ou vulgaire). Pareillement *els larg*, sur treize mots cités, en comprend dix où *e* = *ē*, ce qui aurait dû, ce semble, d'après l'analogie, les faire classer parmi les *estreits*, qui n'en ont que quatre, l'un où *e* = *ĭ*, les trois autres où *e* = *ē*. Quoi qu'il en soit, et qu'il y ait eu ou non erreur de classement de la part de l'auteur ou des copistes, ces faits prouvent que la prononciation de pareils mots était au moins incertaine et que, par conséquent, la différence entre chaque catégorie devait être, comme nous l'avons conjecturé, fort peu sensible.

Les rimes pour lesquelles la distinction établie par le Donat s'est maintenue sont les suivantes : *eis, ielz* — *elhz, ers, es, ethz*. Nous en formerons deux groupes, eu égard à la manière différente et tout opposée dont l'*e* large et l'*e* étroit s'y comportent.

Premier groupe.—*Ers, es.*—Les rimes larges ont gardé l'*e* pur ; les rimes étroites l'ont changé en *ei*[1]. Les *ers* larges provien-

[1] Sauf, à Nontron, dans les noms ethniques en *es* = *ensis*, et, de plus, dans ceux où *s* n'appartient pas au radical ; savoir, *bes* (*bene*), *fes* (*fides*), *fes* (*fenum*), où l'*e* a pris le même son bref et sec (*bé, fé*) que dans *pes* (*pedem*), qui est large. Mais, au pluriel, la distinction reparaît, preuve que l'*e* n'a point des deux parts la même *qualité*.

nent d'*e* en position devant *r*, sauf un seul, qui provient d'un *e* bref[1]. Tous les *ers* étroits proviennent d'un *e* long. — *Es* large n'a que quatre mots. *E* y représente *ĕ* ou *e* en position devant *ss*. *Es* étroit en comprend un grand nombre dans lesquels *e* provient de *ĭ* ou de *e* long[2]. Un seul provient de *ĕ* (*bĕne*).

Deuxième groupe. — *Eis, ielz* — *elhz, ethz*[3]. — Ici les rimes étroites restent sans modification, tandis que les rimes larges préposent un *i* à *ei* ou à *e*[4]. Ex.: *seis, siei;* — *despethz, deipié*. La différence devait, au reste, être la même du temps de Hugues Faidit, au moins dans la plupart des cas, comme en font foi les textes classiques et comme il le constate lui-même, en opposant *elhz* étroit à *ielz* (lisez *ielhz*) large ; par exemple, *vermelhz* à *vielhz* (aujourd'hui *vermei, viei*). — Observons que l'*e* des *eis, elhz* et *ethz* étroits, représente un *i* latin, excepté dans deux mots, où il correspond à *ē*, savoir *lei* (*lēgem*) et *rei* (*rēgem*). Quant à *eis, elhz* et *ethz* larges, ils répondent à des *e* latins brefs ou en position.

Le Donat provençal n'introduit aucune distinction parmi les rimes en *en*, qui, pour lui, sont toutes étroites. M. Paul

[1] *Fers* = *férus* — Nous l'avons diphthongué en *ie*.

[2] Je compte parmi les *e* longs celui des mots en *ens*... originaire, devenu *ēs*... en latin vulgaire.

[3] Les mots en *ethz* cités par le Donat se présentent ordinairement dans les textes sous la forme *eitz*, et peut-être que *ethz* n'en est qu'une variante orthographique, comme *elh* de *eil*. Une preuve de la ressemblance, sinon de l'identité des sons qu'on figurait de ces deux manières, c'est que le Donat mentionne deux fois les mots correspondant à *lectus* et à *lex* (celui-ci étroit, l'autre large), la première fois parmi les rimes en *eis*, la seconde fois parmi les rimes en *ethz*. Dans tous les cas, les mots en *ethz* ou *eitz*, tous ceux du moins dans lesquels la diphthongaison n'était pas due à l'attraction d'un *i*, avaient encore en provençal une autre forme, incontestablement sèche, en *etz*. C'est celle-là qui, réduite à *ĕ*, est restée usitée chez nous.

[4] Parce que ces rimes larges proviennent d'*e* latins en position et que, comme nous l'avons vu précédemment, *e* en position, quand il se diphthongue, devient *ie*, tandis que la diphthongaison normale de *ē* est *ei*.

Meyer suppose que c'est par erreur, et il fonde son opinion sur ce que, des mots en *en*, cités par le Donat, qui ont survécu, deux seulement, *cren* et *bren*, sont fermés (étroits) dans le provençal moderne, et que les autres sont ouverts. Mais cette différence qu'il constate, dans ce dernier idiome, entre *cren* et *bren* d'une part, et de l'autre entre *jazen, luzen, saben*, etc., n'existe pas en limousin, du moins à Nontron. Cela permet d'admettre que l'erreur supposée par M. Paul Meyer n'a pas eu lieu, et que, dans le dialecte d'Hugues Faidit, ou dans le dialecte prépondérant de son temps, le limousin par hypothèse, *en* final était en effet toujours étroit.

O

O, dans l'échelle des sons, est placé entre *a* et *ou*, comme *e* entre *a* et *i*. Mais, tandis que l'*e* passe assez fréquemment à l'*a*, ce renforcement est pour l'*o* tout à fait exceptionnel. On s'expliquera cette différence si l'on se rappelle ce que nous avons dit, en traitant de la quantité, de la double manière d'être de l'*e*, qui le fait souvent se comporter comme les voyelles grêles. L'*o*, dont la nature est plus franche, suit, au contraire, constamment la loi des graves, et tend conséquemment toujours à descendre, c'est-à-dire à s'affaiblir, soit en s'allongeant, soit en se transformant. C'est à *ou*, dans ce dernier cas, qu'il passe le plus souvent; mais l'affaiblissement s'arrête quelquefois à *u* ou même à *eu*.

I. — *O* tonique

A. — *O* en position est resté *o*. Ex. : *boscum, bô ; — sorba, sorbo ; — corpus, cor ; — grossa, grôsso ; — portat, porto.*

Il n'y a d'exception systématique que pour l'*o* en position devant *m* ou *n*, c'est-à-dire pour l'*o* nasal, qui est constamment devenu *oun*. Ex. : *frontem, froun ; — somnum, soum ; — longum, loun ; — monstrum, mounstre.*

Cet affaiblissement, qui dans le provençal moderne est rare et exceptionnel, était déjà général, du temps de Hugues Faidit,

dans le dialecte littéraire. On voit, en effet, par le Donat provençal, que l'*o* nasal devait se prononcer dès lors, le plus souvent, comme l'*ou* nasal, c'est-à-dire *oun*, nouvel indice de la conformité phonique de notre dialecte avec la langue classique [1].

B. — *O* bref persiste ordinairement, mais en s'allongeant, s'il reste pénultième. Ex. : *rota, rôdo; — scola, eicôlo; — demorat, demôro; — oleum, ôli; — locat, lôjo.*

Exceptions :

a. — Il devient *io* :

1° Devant *c* final, et *c* tombe. Ex. : *focum, foc, fio; — locum, loc, lio; — jocum, joc, jio;*

2° Devant *v*. Ex. : *bovem, bov, bióu; — novum, nou, niôu; — nova, nova, niôvo.*

b. — Il devient *ue*, s'il est en position devant *c*, ou s'il est bref et qu'un *i* se trouve dans la syllabe suivante. Ex. : *coc-*

[1] V. page 54 de la 2e édition. — Les mss. du Donat provençal ne sont pas d'accord à l'égard de *ons*. Le plus ancien des deux mss. de Florence (n° 187) classe tous les mots de cette désinence, rapportés dans l'ouvrage, sous la rubrique *ons larg*. Le plus récent, au contraire (n° 42), les range tous sous la rubrique *ons estreit* (= *oun*, comme M. Paul Meyer l'a démontré), excepté *dons* et les noms propres *Amons, Gions, Fizons* (tous les quatre sans représentants actuels en limousin), qui seuls pour lui sont larges. M. Paul Meyer, dont l'unique terme de comparaison et le seul instrument de critique est ici le provençal moderne, croit à une confusion de la part des deux copistes, entre *on* (*larg*) = *on* et *on* (*estreit*) = *un*. Pour moi, qui naturellement n'attribue pas au limousin, dans cette question, une moindre importance qu'au provençal, et qui m'en sers de préférence pour contrôler le Donat, je suis porté à ne voir de confusion que dans le ms. 187, et je la fais consister, non pas en ce que ce ms. a réuni sans distinction dans la même liste des mots en *on* et en *un* originaires, tels que *font* = *fontem* d'une part, et *segond* = *secundum* de l'autre, mais seulement en ce qu'il n'a pas mis à part, comme le ms. 42, les quatre mots plus haut cités, en leur réservant la rubrique *ons larg*, qu'il impose à tort à toute la liste. Il me semble que le ms. 42, par cela seul qu'il distingue deux catégories de rimes en *ons*, offre sur ce point plus de garanties d'exactitude que le ms. 187, et que cette seule circonstance devrait faire exclure, en ce qui le touche, l'hypothèse de M. Meyer, quand bien même la prononciation actuelle du limousin ne confirmerait pas si parfaitement ses indications.

tum, eue ; — cocta, cuecho ; — octo, ue ;—corium, cuer. Souvent l'*i* se transpose, et la triphthongue *uei* en résulte. La même chose a lieu quand le *c* se vocalise. Ex. : *hodie, uei ; — in odio, einuei ; — coxa, cueisso ; — oc(u)lus, uei.* — La *triphthongaison* se fait en *ouei* si, après le déplacement de l'*i*, la voyelle finale reste en place[1]. Ex. : **bodina, boueino ; — foria, foueiro.*

O bref ou en position devient aussi *eu*, qui est, comme on sait, dans l'ancien français, l'équivalent de *ue*. Ex. : *folia, fuelha, feulho.* Cette mutation est constante dans les verbes où l'*o* radical atone s'est changé en *u*. Ex. : *surtî, seurte ; — jugâ, jeugue ; — durmî, deurme.* Il faut excepter ceux où l'*u* est nasal. Dans ceux-ci, cette voyelle ne se modifie pas, notre dialecte n'admettant pas l'*eu* nasal. Ex. : **impromptuare, empruntâ, emprúnto ;* — de même le substantif *emprún*, dans la vieille langue, *emprumpt.*

L'*e* tonique suppléant *o*, que l'on rencontre quelquefois, mais plus souvent dans le haut Limousin qu'à Nontron, n'en provient pas immédiatement. Ce n'est qu'un résidu de la diphthongue *ue*. Ex. : *noctem, nuech, nue* et *ne.*

c. — Devant *n*, *ŏ* devient *ou*, et reste nasal si *n* est final. Ex. : *bonum, bon, boun ; — sonum, son, soun ; — bona, boŭno ; — tŏnat, toŭno.* — Il persiste quelquefois, mais très-rarement et seulement s'il est pénultième. Ex. : *sonat, sôno*, que l'on dit aussi souvent *soŭno.*

C. — *O* long devient *ou*, en s'abrégeant toujours, sauf en fl. nale devant *l* et *s*. Ex. : *corona, couroŭno ; — totum, tot, toŭ ; — rationem, razo, razoŭ ; — hora, oŭro ; — sola, soŭlo ; — solum, sol, soû ; — amorosa, amouroŭso ; — amorosum, amoros, amouroû ; — nos, noû ; — mansiones, maisos, meijoû.*

Dans l'ancienne langue, tous les mots en *iosus, a, um*, et un grand nombre de ceux en *tio, sio*, au lieu de rejeter l'*i*, comme *razo*, cité tout à l'heure, l'avaient conservé. Cet *i* s'étant uni en diphthongue avec l'*o* suivant devenu *ou*, et ayant dès lors,

[1] Parce que alors l'*o*, s'allongeant selon la règle, est traité comme s'il était long d'origine, c'est-à-dire comme s'il était devenu *ou*. Or, en se diphthonguant avec *i*, *ou* devient *ouei*, comme *o* devient *uei*.

suivant la règle, pris la prépondérance, a fini, après l'avoir dépouillé de son accent, par l'éliminer complétement. Ex. : *passionem, passios, passî ; — curiosus, curios, curî.* Nous reviendrons là-dessus quand nous traiterons des vicissitudes des diphthongues.

Cette mutation en *ou*, tant de l'*ō* tonique que de l'*o* antétonique, dont il va être question tout à l'heure, était déjà accomplie dans la langue classique, ainsi que M. Paul Meyer l'a, à notre avis, parfaitement démontré, en prouvant que l'*o* qualifié *estreit* par le Donat provençal devait se prononcer *ou*.

II. — *O* après la tonique

L'*o*, en cette position, dans le dialecte limousin comme dans la langue classique, est toujours tombé ou s'est changé en *e (ei)*. Ex. : *lupos, lobs, loû ; — presbyteros, pestres, pêtrei.*

III. — *O* avant la tonique.

Avant la tonique, non-seulement *o* long, mais encore *o* bref et *o* en position, rendus nécessairement moins ouverts et comme assourdis par la voyelle tonique, deviennent régulièrement *ou*[1]. Ex.: *labōrare, laboŭrâ ; — prŏbare, prouvâ, — costuma, coŭtumo ; — portare, pourtâ.*

L'affaiblissement quelquefois s'arrête à l'*u* ; c'est ce qu'on voit surtout dans les verbes. — Cette mutation d'*o* en *u* est fort ancienne; presque tous les mots qui la présentent aujourd'hui se rencontrent, dans l'ancienne langue, sous une double forme, l'une en *o* (= *ou*), l'autre en *u*. Ex.: *jocare, jogar* et *jugar, jugâ ; — florere, florir* et *flurir, flurî ; — dormire, dormir* et *durmir, durmî; — somniare, sunnhâ ; — *rotulare, rudelâ; — tormentum, turmen; — ordiri, urdî*[2].

[1] Dans les mots empruntés au français, l'*o* antétonique reste ordinairement *o*; mais il passe souvent aussi à l'*ou* (toujours s'il est nasal) et même à l'*oŭ*.

[2] L'*o* tonique de *illorum* est devenu à la fois *ou* et *u*. De là les deux formes *lour* et *lur*, concurremment usitées, et qui remontent l'une et l'autre à la langue classique.

O antétonique passe quelquefois à l'*e;* mais cette mutation, en quelque sorte transversale, est rare. On la constate principalement dans *pro,* et surtout quand il y a eu métathèse de l'*r*. Ex.: *formica, fermi; — *prominare, permenâ; — perpôusâ; — perposicî,* etc. — Il descend même jusqu'à l'*i* dans *prifoun* = *profundum.*

Il se diphthongue en *oue* ou en *ouei* dans les mêmes cas et par l'effet des mêmes causes que l'*o* tonique. Ex. : *potionem, poueisou.*

Le renforcement de *o* en *a,* je l'ai déjà dit, n'a presque jamais lieu en limousin. Outre *dangier (domniarium),* qui appartient à la langue classique, on peut citer *mamen* = *momentum.*

EU

Nous avons peu de chose à dire de cette voyelle, étrangère au latin, et qui, en limousin, ne se rencontre jamais que sous l'accent, où elle représente un *o* ou un *u* originaire. Dans les mots empruntés au français, elle se réduit toujours à *u,* sauf, parfois, si elle est accentuée, réduction qui est au reste habituelle en français parmi le peuple. Ex. : *Murtrî* = *meurtir; — purisî* = *pleurésie.*

DEUXIÈME SECTION. — VOYELLES GRÊLES

I

I, placé dans l'échelle des sons entre *e* et *u,* ne permute avec cette dernière voyelle qu'exceptionnellement ; au contraire, en vertu de la tendance déjà constatée des voyelle grêles à se renforcer, il passe très-fréquemment à l'*e*. Cette mutation est de règle quand il est bref ou en position. S'il est long, il s'arrête ordinairement au premier degré de l'ascension, c'est-à-dire qu'il se borne à s'abréger.

I. — *I* tonique

A. — *I* bref ou en position est devenu *e* (changement déjà

accompli dans l'ancienne langue d'oc[1]). Ex. : *inter, entre ;* — *simulat, semblo ;* — *sine, sen ;* — *fimus, fem ;* — *tingere, tènhei ;* — *siccus, sĕ ;* — *frictat, frĕto ;* — *pira, pĕro ;* — *bibo, bĕve ;* — *vidua, vĕvo ;* — *piper, pĕbre ;* — *plicat, plêjo.*

Exceptions : *I* est resté *i* :

1° Très-fréquemment devant *n*. Ex.: *minus, min;* — *lingua, lingo;* — *spinula, eipinglio;* — *tinea, tinho;* — *lineum, linge;* — *simius, singe.* — On s'expliquera cette exception si l'on se rappelle que le voisinage de *n* est souvent pour les voyelles une cause spéciale d'affaiblissement[2]. Ici, à la vérité, l'*i* n'est pas affaibli ; mais il est arrêté, pour ainsi dire, dans son essor naturel et empêché de se renforcer, ce qui au fond est la même chose ;

2° Dans un certain nombre de mots qui paraissent de formation populaire, et dont les analogues changent régulièrement en *e*. Ex. : *villa, vilo ;* — *vitium, vice ;* — *liber, libre ;* — *tristis, triste*, à côté de *illa, elo ;* — *pigritia, paresso ;* — *piper, pebre ;* — *arista, leito (ei = es) ;*

3° Constamment, lorsqu'une autre voyelle vient à le suivre immédiatement. Ex.: *via, vio ;* — *invi(d)ia, envio ;* — *ligat, lio ;* ce qui s'explique d'autant mieux que, en pareille position, l'*e* lui-même passe à l'*i*. (Ex.: *mea, mio.*)

Lorsque l'*i* était suivi en latin, ou immédiatement de *ct, gd, gt,* ou médiatement d'un autre *i*, il est devenu fréquemment *ei* dans la langue classique. Ex. : *sitis, seit;* — *piscis, peis ;* — *frig(i)dus, freit ;* — *directus (drictus), dreit.* — Ce changement de *i* en *ei* a dû être consécutif de sa mutation en *e*. D'ailleurs,

[1] Il importe, pour l'*i* plus que pour toute autre voyelle, de bien distinguer des mots de formation populaire, auxquels seuls s'applique la règle, les mots de formation savante, à cause du très-grand nombre de ces derniers qui proviennent de mots latins en *i* pénultième ou antépénultième. Dans ceux-là, qu'ils existassent déjà dans la langue d'oc classique ou que nous les ayons empruntés au français, l'*i* bref ou en position est resté *i*. Tels sont *avariço, justiço,* et beaucoup d'autres, comme *abile, facile, legitime,* dans lesquels même l'*i* était atone.

[2] Ainsi *an* final devenu *en, en* ouvert rendu fermé, *on* devenu *oun.*

la plupart des mots où on le constate avaient en même temps une autre forme en *e* sec. Tels sont ceux où la diphthongaison fut la conséquence de la vocalisation de *g* ou de *c* devant une dentale. Ce sont ces formes sèches que notre dialecte a gardées, par exemple *se (sitim), fre (frigidum), dre (drictum).* Quant à *peis*, qui n'avait du reste que cette forme, il la conserve dans le diminutif *peissou*, aujourd'hui seul usité.

B. — *I* long persiste, mais il s'abrége :

1° S'il est pénultième entre deux consonnes, excepté dans les infinitifs en *ire*. Ex.: *privat, prĭvo ; — glirem, lĭro ; — mica, mĭjo ; — spina, eipĭno; — audita, óuvĭdo ; — filia, filho ; — pila, pĭlo; — crimen, crĭme;* — mais *scribere, eicrîre; — dicere, dîre,* etc. Il reste encore long dans un petit nombre de mots dont les analogues s'abrégent. Ex. : *fica, fĭjo ; — vimèn, vîme ;*

2° S'il est devenu final, dans tous les mots où la consonne qui le suivait n'était ni *s*, ni *r*, ni *l*, ni *v*. Ex.: *vinum, vĭ; — auditum, óuvĭ; — nidus, nĭ; — picus, pĭ;* — mais *filum, fî; — rivum, rî; — sentire, sentî.*

Il reste long lorsqu'une voyelle atone le suit immédiatement et que la synérèse n'a pas lieu. Dans ce cas même, il projette en quelque sorte au-devant de lui une partie de sa substance pour en composer sa semi-voyelle (*y*), qui s'interpose ainsi entre lui et la finale. Ex.: *Marĭa, Marĭ-yo.* C'est de la même manière qu'a été traité l'*ie* de la plupart des mots français de cette désinence que nous avons adoptés. Un *y* a pareillement été introduit entre la finale et l'*é* ou l'*u* tonique, dans les mots en *ée* et *ue* de même origine que nous nous sommes appropriés. Ex. : *épée, eipêyo; — marée, marêyo ; — morue, morûyo.*

I long est devenu exceptionnellement *e* dans un petit nombre de mots. Ex.: *quiritat, crêdo; — crinem, cren.*

II. — *I* après la tonique

L'*i* atone final est toujours tombé. Ex.: *turrim, tour.* — Pénultième entre deux consonnes, il est également tombé, selon

la règle générale[1], sauf le cas, assez rare, où il a été attiré par une voyelle antécédente.—Mais, suivi d'une autre voyelle, comme dans les mots en *ius, ia, ium,* il s'est, au contraire, presque toujours maintenu. Seulement il a été traité, selon les cas, de plusieurs manières différentes :

1° Il est resté en place, et la voyelle suivante, si elle était autre que *a*, est tombée. Si c'était un *a*, elle a persisté en formant avec l'*i* une diphthongue. Ex.: *necessarium, necessâri ;* — **olium, ôli;* — *Antonius, Tôni;* — **novium, nôvi;* — *remedium, remêdi;* — *cavea, gabia, gâbio;* — *gloria, glôrio;* — *gratia, grâcio;* — *bestia, bêtio.*

Exceptions : *I* est tombé ordinairement devant l'*a* final, après *c* ou *t*. Ex.: *malitia, maliço;* — **fortia, forsa, forso;* — *audacia, óudâço*[2]*;* — *sementia, semensa, semenso.* — Après les mêmes lettres, l'*i*, devenu final, des mots en *ius, ium,* passe à l'*e*. Ex.: *servitium, servici, servĭce;* — *vicium, vici, vice.*

2° Après *r*, il s'est transposé fréquemment pour aller diphthonguer la voyelle antécédente, en se plaçant soit avant, soit après : avant si c'est *ā*, qui alors devient *e ;* après si c'est *e* ou *o*. Ex.: *granarium, granier, graniê;* — *riparia, ribeira* et *ribiera, ribiêro;* — *féria, feira;* — *foria, foira, foueiro.* — Si *a* reste *a*, la diphthongaison se fait en *ai*, non en *ia*. Ex.: **glaria, gliairo ;* — **aria (area), aira,* dont nous n'avons plus que le diminutif *eirau.*

3° Il s'est consonnifié, c'est-à-dire qu'il est devenu *y* (j latin) et, dans cet état, ou il est resté tel, ou il s'est durci en *j*. Mais cette dernière mutation et ses conséquences ont eu lieu également, et plus souvent encore, avant la tonique. Nous réservons donc les détails et les exemples pour le paragraphe suivant.

III. — *I* avant la tonique

A. — Avant la tonique et devant une consonne, *i* en posi-

[1] Dans *horridus*, c'est la finale qui, exceptionnellement, est tombée et *i* s'est maintenu, mais changé en *e* (*óre*).

[2] On dit aussi *óudâci*, comme si le mot venait d'une forme *audacium*

tion, bref ou long, mais dans ce dernier cas préalablement abrégé, devient régulièrement *e*. Ex. : *viridarium, vergier; — siccare, sechâ; — licere, lezei; — bibere, beüre; — quiritare, cridar, credâ; — dīvinare, devinar, devinâ; — vīcinus, vezin, vezi.*

Les exceptions ont lieu principalement pour l'*i* long, qui dans beaucoup de mots reste *i* (ex.: *finî, iver*), et pour l'*i* nasal, qui, là comme sous l'accent, manque très-souvent à se renforcer. Ex.: *printem, ingra, instrumen, linsóu (linteolum).* — Par contre, il arrive quelquefois que l'*i* nasal, devenu *e*, ne s'arrête pas là, et qu'il monte jusqu'à l'*a*. Ex.: *infernum, anfer; — sincerus, sanciê; — singultus, sangú.*

Le renforcement d'*i* en *a*, renforcement médiat, bien entendu, se constate encore exceptionnellement dans *mouvamen* = *movemen* = **movimentum.*

l, en s'affaiblissant, devient naturellement *u*. Mais comme, ainsi qu'on l'a vu, il répugne aux affaiblissements, cette mutation n'a lieu que dans un très-petit nombre de mots. Ex.: *primarius, prumier*[1], *prumiê; — implicare, empleiar, empluyâ.*

B. — Devant une autre voyelle, *i* atone se change en la semi-voyelle *y* (*j* latin), et dans cet état:

a. — Il reste tel si, par la chute d'une consonne, il se trouve placé entre deux voyelles. Ex.: *gobionem, gouyou; — gaudia, joyo; — *habiamus (habeamus), ayam;*

b. — Si la consonne précédente est *l* ou *n*, il s'unit avec elle pour former l'une des deux consonnes composées qu'on appelle *l* mouillée et *n* mouillée, c'est-à-dire *lh (ly)* et *nh (ny)*. Ex.: *filia, filho; — filiolum, filhóu; — *vinia (vinea), vinho; — unionem, ounhou;*

c. — Il se durcit en *j* après les labiales, après les liquides, excepté ', et après *d*. Si la consonne précédente est *p*, c'est en *ch* qu'a lieu le durcissement. Ces mutations avaient lieu déjà dans l'ancienne langue; mais elles y étaient plus rares, surtout après la tonique, que dans le limousin moderne, où on les

[1] A côté de cette forme, l'ancienne langue a aussi *primier* et *premier*

constate presque aussi fréquemment qu'en français. Ex.: *diurnum, jorn, jour; — cambiare, camjar, chanjâ; — *appropiare, apropchar* et *aprochar, aprouchâ.*

C. — Après *t, s, c,* l'*i* précédant une autre voyelle ne se consonnifie pas : il reste *i* ou il tombe. J'ai donné des exemples de cette chute après la tonique. Avant la tonique, c'est surtout dans les mots en *tionem* qu'on la constate. Ex.: *rationem, razo, razou; — sationem, sazo, sazou; — *refutiare, refusar, refusâ; — *lintiolum (linteolum), linsol, linsóu.* — D'autres fois l'*i* est attiré par la voyelle antécédente, qui se diphthongue avec lui. Ex.: *mansionem, maizo, meijou ; — prensionem, preizo, preijou ; — potionem, poizo, poueizou.*

IV

Le Donat provençal ne distingue nulle part l'*i* en *larg* et en *estreit.* Mais l'*e* = *i* est toujours, dans cet ouvrage , sauf trois ou quatre exceptions[1], qualifié *estreit.* Aussi a-t-il été traité en limousin comme les *e* originaires de cette catégorie. Ainsi *es* est devenu *ei* dans *mei* = *mes* = *missus,* comme dans *mei* = *mes* = *mensis.* Pareillement *cresta, pescar, mesclar,* de *crista, *piscare, *misclare,* ont donné *creito, peichâ, meilâ.* On voit même, en initiale, *i* passer à l'*ei,* sans qu'on puisse toujours constater l'existence d'un *e* provençal intermédiaire. Ex.: *in odio, enuey, einuei ; — innocentem, einoucen ; — hirundo, eiroundelo.*

D'un autre côté, dans les désinences où les différences, quelles qu'elles fussent, notées par Hugues Faidit, se sont effacées, elles sé sont effacées aussi complétement pour l'*e* = *i* que pour l'*e* originaire. Par exemple, l'e de *pela* = *pĭlat,* et celui de *candela* = *candēla,* tous deux étroits, sont devenus l'un et l'autre également identiques à celui de *sela*=*sella,* qui est qualifié large.

OU — (*U* latin)

L'*ou* se comporte autrement que l'*i* dans sa manière de se

[1] *Ades (adipsum), maissella (maxilla), aissella (axilla).*

conformer à la loi générale des voyelles grêles. En effet, tandis que *i* long ne fait que s'abréger, *ou* long, en s'abrégeant, se renforce en *u*. Au contraire, *ou* bref ou en position reste tel le plus souvent, tandis que *i* bref passe ordinairement à l'*e*.

I. — *OU* tonique.

A. — *OU* (*ú* latin) bref ou en position reste *ou*. Ex.: *russa, roŭsso; — summa, soŭmo;—gutta, goŭto;—secundum, segoun;— furca, fourcho; — bulla, boŭlo; — rum(i)cem, rounze; — puncta, pouncho; — crucem, croŭ; — gula, goŭlo; — putat, poŭdo; — lupum, loŭ; — pultem, poû; — suspicat, soûcho; — crusta, croûto; — currere, coûre.* L'allongement de la voyelle, dans ces derniers exemples, est la conséquence de la chute de l'*l*, de l'*r* ou de l'*s*, qui la suivaient.

Exceptions : *OU* (*ú* latin) bref ou en position s'est renforcé assez fréquemment en *u*. Ex.: *super, sŭbre; — bullit, bur; — lucta, lûcho; — tructa, trŭcho; — fructus, frŭcho; — *acucla, gŭlho; — jungit, jun; — fugio, fŭge;* — plus rarement en *eu* (Ex. : *suffero, seufre; — exsuccat, eisseujo*), ou en *o* (Ex.: *pluvia, plôvio; — dubitat, dôto; — ructat, rôto; — *fructicat, frôjo; — nuptia, nôço; — nurus, nôro*).

B. — *OU* (*ú* latin) long se renforce en *u* et s'abrége[1]. Ex.:

[1] Cet abrégement avait dû avoir lieu déjà en provençal dans un grand nombre de mots, comme on peut l'induire de ce fait, que Hugues Faidit distingue, en *ura larg* et *ura estreit*, des mots dans lesquels l'*u* provient également d'un *u* latin long : par exemple, d'une part, *cura, dura, mesura;* de l'autre, *centura, escura, segura*. On voit par la comparaison des deux listes que, dans quelques mots, la prononciation devait hésiter entre *u larg* et *u estreit*. Ainsi *pura* se trouve à la fois dans les deux séries, et, tandis que *jura* et *perjura* figurent parmi les *u* larges, un autre composé de *jura, conjura*, est rangé parmi les étroits. M. Paul Meyer conclut de cette dernière anomalie à une erreur de l'auteur ou des copistes. Mais une pareille conséquence n'est rien moins que nécessaire, car un composé ne suit pas toujours forcément la règle du simple. Par exemple, nous voyons, en limousin, l'*u* de *mudar* rester bref et pur à toutes les formes, tandis que celui de *remudar* devient *eû* sous l'accent. Était-ce la même différence qu'a voulu noter Hugues Faidit entre *jura* et *conjura*, et plus généralement

nudus, nŭ; — durat, dŭro ; — mutat, mŭdo ; — luna, lŭno; — junius, jun; — mutus, mŭ.

Par exception, dans quelques mots il est devenu *eu*. Ex.: *requeule* (pr. *recula*), *remeudo* (pr. *remuda*);— ou même *o* : *môcho* (**mucat*).

Il est resté *ou* dans quelques autres. Ex.: *jusum, dejoû.*

II. — *OU* après la tonique

OU (u) final atone ne se trouve en provençal qu'après une voyelle, et fait toujours partie d'une diphthongue. Il provient ordinairement de la vocalisation de *l* ou de *v*. Il persiste constamment après *a* et *o*. Après *e* et *i*, il disparaît ordinairement, du moins à Nontron, selon des règles qui seront exposées plus loin. (V. section des diphthongues.)

III. — *OU* avant la tonique

A cette place il éprouve le même sort que sous l'accent, c'est-à-dire que long, il devient *u*, que bref ou en position, il reste *ou*. Ex.:

long : *mutare, mŭdâ; — lucere, lūzi; — sudare, suâ; — putere, pŭdî; — punire, pŭnî; — curare, cŭrâ;*

bref : *putare, poŭdâ; — suave, souau;*

en position : *pulsare, poūssâ; — dubitare, doŭtâ; —*fructicare, froŭjâ; — ructare, roŭtâ; — pulverem, poūvero.*

Exceptionnellement, c'est l'inverse qui a lieu, c'est-à-dire que *ou* long reste *ou*, tandis que bref ou en position il devient *u*. Ex.:

long : *unionem, oŭnhou*[1]*; — *mucare, moŭchâ;*

entre *ura larg* et *ura estreit ?* Les analogies me manquent pour le décider, car la prononciation actuelle ne laisse apprécier chez nous aucune différence dans l'*u* des mots de cette désinence, cités par lui, qui subsistent encore. Ils sont tous uniformément en *u* bref.

[1] On dit aussi, et plus souvent, *inhou*, forme qui se trouve déjà dans l'ancienne langue et qui est un exemple de la mutation normale, mais chez nous assez rare, de *u* en *i*. — Autres exemples : *eipóuri* = pr. *pauruc;* — *riban* = fr. *ruban*, qui se dit aussi.

bref : **fugire, fŭgî; — furiosus, furios, fŭrî;*
en position : *luctare, lŭchâ; — * sufferire, sŭfrî; — pulcella, pŭcêlo; — ululare, unlâ; — bullire, bŭlî.*

L'*ou* et l'*u* provençal ou français sont devenus *e* dans quelques cas isolés. Ex.: **rotulare,* pr. *redolar*[1], *rudelâ; — rudimentum,* fr. *rudiment, redimen.* L'*u* latin s'était de même déjà changé en *e* dans *treblar*, aujourd'hui *treblâ,* = **turbulare.*

Lorsque l'*u* latin tonique ou antétonique, pur ou nasal, était suivi d'un *i* ou de l'une des consonnes *c, g, t,* qui se changent en cette voyelle, l'ancienne langue le diphthonguait souvent soit en *ui,* soit en *oi;* — en *ui* s'il était bref ou en position, en *oi (= oui)* s'il était long. Quelques mots présentent à la fois les deux formes. Ce sont, en général, des mots dont l'*u* était de quantité douteuse, tels que *nutrire,* qui a donné en même temps *nuirir* et *noirir.* — On verra ci-après ce que sont devenues ces diphthongues en limousin.

U

Notre *u* provient, soit de l'*o,* soit de l'*u* (*ou*) latin. On a lu, aux articles de ces dernières voyelles, ce que nous avions à en dire. Rappelons que, sous l'accent, il devient souvent *eu.* Ex.: *sufrî, seufre; — durmî, deurme.* Dans les mots empruntés au français, il reste *u,* et, s'il est nasal, rejette la prononciation française (*eun*) pour prendre celle qui lui est propre.

TROISIÈME SECTION. — DIPHTHONGUES

AI, AU — EI, OU[2]

Nous avons vu que l'*a* précédant la tonique reste pur en

[1] *O,* ici, se prononçait *ou.*

[2] De ces quatre diphthongues, une seule, *au,* remonte au latin ; mais, dans la plupart des mots de notre dialecte où elle se rencontre, elle représente *av* ou *al.*—On a vu, aux articles de l'*a* et de l'*e,* les divers modes de génération de *ai* et de *ei.* Quant à *óu,* il provient de *ol* ou de *ov,* lorsqu'il n'est pas - cas plus fréquent — le résultat d'une modification de *au* ou de *o.*

général, s'il est isolé. Mais, dans les diphthongues *ai* et *au*, l'influence de la voyelle qui lui est conjointe s'ajoutant à la tendance naturelle des voyelles antétoniques à l'affaiblissement, il passe constamment à l'*e* et à l'*o*, c'est-à-dire à la voyelle la plus voisine de son associée.

Ainsi *ai* devient *ei*, et *au* devient *óu*. Ces mutations ont lieu même sous l'accent, si la voyelle suivante est un *a* long[1]. Ex.:

ai : — *naissensa* (pr.), *neissénso* ; — *captivus, caitis, cheitî* ; — *laxare*, *laissar, leissâ* ; — *aquas, aigas, eigā* ; — *laxas, laissas, leissā*.

au : — **auricla, aurelha, óurelho* ; — *audire*, *auvir, óuvî* ; — *calcare, chóuchâ* ; — **haustare, óutâ* ; — *aucas, óuchā* ; — *raucas, róuchā* ; — *graculas, gróulā*.

Réciproquement, *ei* devient *ai* sous l'accent ; mais ce renforcement n'est général que dans les verbes ; il n'a lieu dans les autres mots qu'exceptionnellement.

Ex.: *æquat, ega, aigo* ; — *præstat, presta, praito* ; — **piscat, pesca, paicho* ; — *bresca* (pr.), *braicho*[2].

Quant à *óu*, il ne se renforce que dans des cas fort rares[3], par exemple dans *chaulho* de *chóulhâ (solhar* = **suculare), piaulo* de *pióulâ (piular* = *pipilare)*.

Les diphthongues *au* et *óu* se réduisent souvent, dans le parler actuel de Limoges, à la voyelle simple *o*. Mais ces réductions n'ont jamais lieu à Nontron[4]. Loin de là, la

[1] *Au* tonique, même non suivi d'*a* long, devient encore *óu* dans quelques mots très-usuels, tels que *chóu* (= *caul* = *caulem*) *fóu* (= *falh* = *fallit*), *lóu* (= *lau* = *illac*), *óu* (= *al*).

[2] Lat. *farus*.—Voir ci-dessus à l'article de l'*e*, sur la diphthongaison de cette voyelle. La mutation en *ai* est logiquement postérieure; mais il est probable qu'en fait les deux phénomènes ont été simultanés.

[3] Ce qui est parfaitement conforme à la loi des voyelles graves, loi que *óu* suit comme *o*, tandis que *ei* suit plutôt celle des grêles, comme nous avons vu que *e* le fait souvent. — Ce renforcement de *óu* en *au* est moins rare en haut limousin que dans les autres sous-dialectes.

[4] *Aurum* cependant est devenu *or*, comme en français ; mais les dérivés gardent la diphthongue. — On peut citer encore *móco* (sorte de vase), qui

tendance est, chez nous, de diphthonguer en *óu* l'*o* et l'*ou*. C'est surtout en initiale que cette modification se produit. Ex.: *oblidar, óublidâ ; — obedir, óubahî ; — odor, óudour ; — ovelha, óuvelho ;—o (aut), óu*. Citons encore *nóusilho*, diminutif de *nou* (= *nucem*), qui n'est pas usité à Nontron, et *vióuloun*, *vióuleto*[1].

OI — OUEI, OUE, UEI, UE

L'*oi* provençal[2] est représenté à Nontron par *ouei* et *uei*, réduits souvent à *oue* et *ue*. Mais *oi* ne se transforme pas indifféremment en *ouei* ou en *uei*. Il faut distinguer deux cas:

1° L'*oi*, dont l'*o* représentait soit un *ō* tonique, soit un *o* antétonique, soit un *u* bref ou en position, et qui devait dès lors se prononcer *oui*[3], est devenu *ouei* ou *oue*. Ex.: *potionem, poizo, poueizou ; — * fodire, foire, foueire ; – * bodina, boueino ;—uter, oira, (ped)oueiro*[4] *; — ruina, roina, roueino ; — culcita, coueitio ; — pugnum, poing, pouen*.

2° L'*oi*, dont l'*o* correspondait à un *o* tonique latin bref ou en position, est devenu *uei* ou *ue*, changement déjà accompli, du reste, dans l'ancienne langue, car tous ou presque tous les mots en *oi* de cette dernière catégorie y ont une autre forme, concurremment usitée, en *uei* ou *eu*. C'est celle-là seule que nous avons conservée. Ex.: *hodie, hoi* et *huei, uei ; — oc(u)lus, oil* et *uelh, uei ; — coxa, coissa* et *cueissa, cueisso ; — noctem,*

paraît être le même mot que le pr. *mauca* (*panse*). — L'*au* de *cauda*, aujourd'hui *couo*, était déjà devenu *o* (=*ou*) dans la langue classique (*coa*), de même que la conjonction *aut*, chez nous *óu*.

[1] On dit aussi et plus souvent *vīleto*, par réduction de la diphthongue *iou*. (Voir ci-après, à l'article de cette diphthongue).

[2] Dans les mots empruntés au français, l'*oi* pur tantôt devient *ouei*, tantôt reste *oi (oua)*. Ex.: *chanoueine, trouasiéme*. L'*oi* nasal de même origine, ayant déjà le son *oué*, ne subit pas de modification en passant en limousin.

[3] En bas limousin, l'*i* de cette diphthongue n'a subi aucune modification. Ex.: *bouissou, bouissâ, pedouiro, fouitâ;* chez nous *boueissou, boueissâ, pedoueiro, foueitâ*.

[4] On appelle ainsi une vessie gonflée de vent.

noit et *nuech, nue ;* — *coctum, coit* et *cuech, cue ;* — *octo, oit* et *ueit, ue.*

Exceptions : — *fŏria, foira, foueiro.* L'*o* de ce mot avait été sans doute préalablement allongé. Du reste, il n'a dans la vieille langue que la forme en *oi.* — *Cŏquere, coire, coueire.* On dit aussi *cueire ;* mais la forme provençale correspondante ne se rencontre pas. — *Longe* a pareillement donné deux formes, *luen* et *louen,* mais qui se retrouvent l'une et l'autre dans l'ancienne langue. La dernière est de beaucoup la plus commune, et l'on s'expliquera facilement qu'il en soit ainsi, si l'on se rappelle que l'*o* en position devant *n* est traité chez nous comme un *o* long, c'est-à-dire se change régulièrement en *ou.*

Dans le haut Limousin, on aime à réduire *uei* et *ue* à *ei* et *e.* Ex.: *uei (oculus), ei ; — einuei (in odio), einei; — duer (dormit), der ; — fuec (focum), fe*[1]*; — luec (locum), le*[1]. — A Nontron, ces réductions ont lieu plus rarement. On peut citer *Marei,* pour *Marueil (Marolium); ei-mati,* pour *uei-mati ; pei* pour *puei (podium),* qui se dit également. On dit aussi indifféremment *ne* et *nue (noctem).*

Dans quelques cas, beaucoup plus rares, et qui ne se rencontrent, je crois, qu'en haut limousin, la triphthongue *ouei* se réduit à son premier élément *ou* ou *o.* Ex.: *boueirî (regain), vourî; — bigarouei (*fr. *garouii), bigaro ; — limarouei (jargon), limaro.*

UI

Ui provençal représente normalement un *u* long latin auquel s'est adjoint un *i* subséquent, originaire ou provenant d'une consonne vocalisée. Cette diphthongue s'est presque tou jours réduite à *ū*[2]. Ex.: *būtyrum, buire, bûre ; — nutricem, nuirissa, nūrisso ; — putrere (puirir), pūrî ; — nutrire (nuirir), nurir, nūrî*[3].

[1] Formes inconnues à Nontron, où l'on dit seulement *fio* et *lio,* qui représentent *foc* et *loc.*

[2] Cf. le latin *fructus* = *fructuis,* etc.

[3] Je considère comme ayant la même origine l'*u* de *prûre,* que je dérive

Remarque. — Les mots tels que les deux derniers cités, dans lesquels l'*u* était douteux, avaient une seconde forme en *oi*, moins rare dans les textes que la forme en *ui*. C'est pourtant cette dernière seule que l'on a conservée à Nontron, même dans certains mots où elle était irrégulière et devait être exceptionnelle. Ainsi nous disons *cüssi*, qui suppose une forme *cuissi*, inconnue aux lexiques[1] et parallèle à *coissi*, dérivation régulière de *culcitinum*. C'est, au contraire, celle-ci qui, modifiée, selon la règle, en *coueissi*, est restée à Limoges.

Ui est resté tel dans les verbes en *uire*. Dans les mots empruntés au français (et c'est peut-être le cas de plusieurs de ces verbes), il ne subit non plus aucune modification. Ex.: *cuivre*.

ÉU, IOU (IU)

Notre *éu* provient ou de *eu* (dissyllabe), ou de la vocalisation de *v* ou *l* après *e*. Cette diphthongue, qui dans le bas Limousin et dans la majeure partie du Périgord se prononce *éou*, comme dans tout le Midi, prend à Nontron un son spécial, déjà décrit, et que nous figurons *eü (eu-u)*. A Limoges, elle s'est réduite à la voyelle simple *eu*.

Eu est sujet à perdre son second élément et à se réduire à *e*. Cette réduction n'a jamais lieu qu'en finale. Elle est facultative à Nontron, en sorte que tous les mots en *eü* y ont une autre forme en *ē*. Ex.: *meus, meü* et *mê ; — cœlum, cel, ceü* et *cê ; — bellus, bel, beü* et *bê*.

Par exception, *seü (sevum)* et *deü (deus)* s'abrégent en *î* et non en *ê : sî, dî*.

de *prurire* par l'intermédiaire d'une forme *pruire*, dans laquelle, grâce à la synérèse, l'*u* aurait absorbé l'accent, et qui serait à *pruzer*, forme classique, comme *coire* est à *cozer*.

[1] On ne trouve pas non plus *puirir* dans Raynouard, qui n'a que *poirir* (= *pouirir*, forme restée en bas limousin); mais on y trouve *puiridura* et *puirimen*. La forme *nuirir*, qu'on n'y rencontre pas davantage, bien qu'il donne *nurir*, est prouvée de même par les dérivés *nuirissa, nuiridor*, etc.

La diphthongue *iou*, figurée en provençal *io* ou *iu*, provient soit de la vocalisation de *v (b, p)* ou de *l* après *i*, soit du groupe *io* (par exemple dans les mots en *ionem, iosum*). Dans les mots de ce genre, *o*, en devenant *ou* et s'unissant en diphthongue à l'*i* précédent, a cédé son accent à cette voyelle, qui, prenant ainsi la prépondérance, a fini par éliminer son associée. La même chose a eu lieu, à plus forte raison, de l'*ou* atone représentant *l* ou *v*. *Iou (iu)* s'est donc réduit à *î*, comme *éu* à *ê*. Mais, tandis que *éu* persiste à côté de *ê*, *iou* a aujourd'hui complétement disparu à Nontron, et aussi je crois dans le haut Limousin, sauf dans les mots originairement en *iosum*, qui y ont encore les deux formes *iou* et *î*. Je ne sais si d'autres variétés du limousin les offrent simultanément dans tous les cas[1]. Quoi qu'il en soit, l'*i* auquel *iou* (*iu*) s'est réduit chez nous s'y change *ad libitum* en *eü*, et l'on a ainsi, pour tous les mots de cette désinence, au moins deux formes concurremment usitées. Ex.:

rivum,	*riu,*	*rî*	et	*reü*
vivum,	*viu,*	*vî*	et	*veü*
aprilem,	*abriu,*	*abrî*	et	*abreü*
passionem,	*passio,*	*passî*	et	*passeü*
graciosum,	*gracios,*	*gracioû, gracî* et *graceü*		
graciosa,	*graciosa,*	*gracioûso, gracîso* et *graceüso*		

Ajoutons à ces exemples l'ancien composé contracte *sius* (= *si vos*), devenu *sî* ou *seü*.

Ainsi *î* (= *il, iv, io*) et *ê* (= *el, eu*) se rencontrent en *eü ;* mais c'est sans s'y confondre. Sauf les deux exceptions déjà notées (*dî, sî*), jamais *eu* = *ê* ne passe à l'*î*, pas plus que *eu* = *î* (*iou*) ne passe à l'*ê*.

Dans le corps des mots, *eü* ne se réduit jamais à *e*. Ex.: *levium, leüje* et non *lêje ; — bibere, beüre* et non *bêre*. Il en est autrement de *iou* qui, s'abrége, au contraire, là comme en finale, en *ī*. Ex.: *sibilare, siular, sīlâ*. Il peut aussi y devenir *eü*.

[1] A Périgueux et dans les cantons voisins, on dit seulement *iou*, l'*ou* à peine sensible, surtout en finale.

Mais les échanges entre *ī* et *eü* ne se font pas, à cette place, avec la même liberté qu'en finale. Il n'y a que les féminins des adjectifs en *ios* à qui il soit permis d'être indifféremment en *îso* ou en *eüso*. Ainsi *viure* (*vivere*) et *liura* (*libra*) ne font que *veüre* et *leüro* (ou, par réduction, *lûro*); au contraire *siular*, déjà cité, ne fait que *sīlâ*.

Notre diphthongue *eü* (= *î*) a dans quelques cas pour suppléante, en haut Limousin, la triphthongue *iau*, aujourd'hui généralement réduite à *iô* et qui est le renforcement normal de *iôu*, forme qu'a prise, en beaucoup de mots, l'*iou* (*iu*) provençal, dans le bas Limousin et les cantons voisins du Périgord. Ex.: *Diau-marcé* = *Deü-marce ; viaure (viure)* = *veüre; piauze (piuze)* = *peüze ; siau (sius)* = *seü*. A Nontron, *iau* = *iu* ou *eu* ne se rencontre que dans un très-petit nombre de mots, et seulement, comme en haut limousin, dans la syllabe tonique. Ex.: *pipilat, piula, piaulo ;* — *mel (meu), miau;* — *pilum, pel (peu), piau.* — *Iôu* = *iu* ou *eu* y est également très-rare.

Remarque. — On voit par les textes provençaux que les mots en *iu*, outre une seconde forme en *eu*, en avaient encore une troisième, intermédiaire, en *iéu*. Cela est prouvé pour quelques-uns[1], et l'on peut, sans témérité, l'admettre aussi pour les autres. D'un autre côté, *éu* et *ôu* permutent quelquefois ensemble. Ainsi *pléure (= pluere)* du bas Limousin est *plôure* à Nontron. Cela étant, au lieu de dériver directement *iôu* et *iau* de *iu*, il serait peut-être plus juste de les considérer comme des modifications de *iéu*. Quoi qu'il en soit, *iéu* n'existe plus, ni en haut Limousin, ni à Nontron. Mais, dans les contrées plus méridionales du Périgord et dans le bas Limousin, on rencontre cette forme dans beaucoup de mots, tels que *riéu*, par exemple, qui est chez nous *rî* ou *reü*, et que Raynouard mentionne seulement sous la forme *riu*.

[1] Ex. : *Estriub, estrieu, estreup*, aujourd'hui, à Nontron, *eitri* et *eitreü (étrier)* — Les formes en *eu* sont, je crois, plus rares dans les anciens textes que les formes en *ieu*.

On vient de voir plusieurs diphthongues se réduire à l'un de leurs éléments. Il nous reste à signaler quelques simplifications analogues, mais plus rares et moins systématiques. C'est surtout dans les diphthongues où *i* figure que l'on constate ce phénomène. Là, comme dans les cas déjà examinés, la conséquence nécessaire de la chute d'une des voyelles constituantes est d'allonger, par compensation, celle qui demeure.

Ia. — Dissyllabe dans l'origine, ce groupe, devenu *io* en finale, forme chez nous une diphthongue très-compacte; mais, sur la limite du dialecte limousin, du côté de la langue d'oil, il s'est réduit à *î*. Ainsi *sentia,* à Nontron *sentio,* est à la Valette *sentî*.

Ie. — *Ie* s'est parfois réduit à *i*. Ex.: *pietatem, pietat, pīta;* — *conscientia, conciencia, coucinço.* — L'*ie* français final, au lieu de devenir *io,* qui est, comme on l'a déjà expliqué, sa mutation normale, devient quelquefois simplement *î,* c'est-à-dire qu'en fait il ne change pas. Ex.: *Julî*, *Ugénî,* etc.

Ei. — *Ei* se réduit souvent à ī. Ex.: *vestire, veitî, vītî;* — *sueicau, seicau, sīcau*[1]; — *chantei, chantî*, et de même à la première personne singulière de tous les prétérits qui ont cette flexion.

Ue. — Nous avons vu *ue* = *oi* se réduire à *e* dans *ne* = *nue* = *noctem,* et dans quelques autres mots. Cette diphthongue, provenant de l'union de *u* et de *e* primitivement séparés par une consonne, s'est au contraire réduite à *u* dans *junjo* = *juenca* = *juvenca.*

Uou se montre pareillement réduit à *u* dans *sur,* que l'on dit en haut limousin pour *suour* (= *sudōrem),* seul usité chez nous.

[1] Diminutif de *suei,* inusité à Nontron, dans la vieille langue *sauc* (= *sambucus*). — *Suei* suppose une forme *soic,* qui existe en effet dans le dialecte languedocien, mais qui ne se rencontre pas dans les anciens textes.

CHAPITRE QUATRIÈME

VOCALISME (*suite*)

CONTRACTION ET ÉLISION ; — SUPPRESSION ET ADDITION DE VOYELLES

Les phénomènes qui font l'objet de ce chapitre nous ont déjà accidentellement occupés dans les deux précédents, à l'occasion de l'accent ou des permutations de voyelles. Mais il convient, pour être complet, et au risque de nous répéter sur quelques points, de les étudier séparément.

I. — Contraction

Notre dialecte contracte régulièrement en une diphthongue ou une triphthongue toutes les voyelles consécutives d'un même mot[1], que ces voyelles se suivissent déjà immédiatement en latin, ou que leur rencontre soit due à la chute d'une consonne intermédiaire. La contraction se borne le plus souvent à les réunir dans une même émission de voix, sauf à les modifier plus ou moins fortement, mais sans en sacrifier aucune ; d'autres fois elle va jusqu'à effacer complétement l'une d'elles[2]. Ex.: *suave, suau, souau ; — cauda, coa, couo ; — ruga, rua, ruo ; — gloria, glorio ; — via, vio*[3] *; — pavorem, paor, póu*[4] *; — legumen (leüme), lume.*

[1] Sauf, bien entendu, les cas de chute et de métathèse. — Lorsque, exceptionnellement, la contraction n'a pas lieu, un autre phénomène se produit ordinairement, qui sera étudié ci-après : je veux dire l'insertion d'une consonne.

[2] Ce cas rentre dans celui des réductions de diphthongues, étudié dans la 3e section du chapitre précédent.

[3] Et de même tous les imparfaits et les conditionnels en *ia (io), ias*, etc.

[4] Dans ce mot, comme dans le mot *óuro* de l'alinéa suivant, la voyelle tonique *ou* a forcé l'*a* précédent à s'affaiblir ; si *a* avait eu l'accent, le produit de la contraction aurait sans doute été *au*.

La contraction réunit aussi quelquefois une voyelle ou diphthongue finale avec la voyelle ou diphthongue initiale du mot suivant. C'est la *crase* des grammairiens grecs. Ex.: *ad horam, aora, óuro*[1]; — *ecce hoc est, co es, couei*; — *i ai (ego habeo), yai,* où *i* se change en sa semi-voyelle *y;* — *si óu (si ille), sióu;* — *nóu ourã (novem horas), nóurã*[2].

II. — Elision

D'un mot à l'autre, la contraction, bien qu'assez fréquente, surtout en haut limousin, est pourtant exceptionnelle. C'est bien plus souvent à des élisions que donnent lieu les rencontres de voyelles finales et initiales. Mais, comme notre dialecte n'a aucune répugnance pour l'hiatus[3], l'élision ne se produit avec régularité que si la finale est une voyelle atone et brève ou une diphthongue atone (*io* ou *ie*). Dans ce dernier cas, l'*o* ou l'*e* seuls disparaissent, et l'*i* restant forme crase avec la voyelle ou la diphthongue initiale du mot suivant. Ex.: *sa memôri'ei freicho, segli'eicoududo.*

Si la finale est tonique ou longue, elle ne s'élide qu'exceptionnellement et seulement dans des mots très-usuels, tels que *demó (demain)* ou les pronoms *noû, vou.* Ex. : *n'autrei, v'autrei, v'en, dem'óu sei.* En pareil cas, c'est quelquefois au contraire la voyelle initiale du mot suivant qui disparaît, comme cela a lieu fréquemment en italien. Mais cette sorte d'élision est plus habituelle dans le haut Limousin qu'à Nontron, où on la constate fort rarement[4].

[1] Voir la note 4 de la page précédente.

[2] Le vers suivant, de Foucaud, présente deux crases, dont une réunit deux diphthongues, par conséquent quatre voyelles, toutes les quatre perceptibles à l'oreille, et constitue ainsi une tétraphthongue :

Car si óu poudio óu óuzario be.

[3] Le vers cité dans la note précédente en offre un exemple.

[4] En voici deux exemples que je prends dans Foucaud: *fá'ntau, lá chambã 'n l'er.* — Ajoutons *voun* (=*vou en*), que l'on trouve déjà dans l'ancienne langue sous la forme *von.*

III. — Suppression de voyelles

A. — Aphérèse. — L'ancienne langue avait opéré dans quelques mots la suppression de la voyelle initiale[1]. Mais ce traitement y a été, comme en langue d'oil, tout à fait exceptionnel. Nous l'appliquons aujourd'hui, au contraire, d'une manière systématique à un très-grand nombre de mots, savoir à tous ceux, ou peu s'en faut, qui commencent par un *a* atone et bref ou devenu tel[2]. L'aphérèse n'atteint jamais les autres voyelles, sauf dans deux ou trois mots dont l'usage extrêmement fréquent explique la détérioration. Ex.: *una, no;* — *illa, la* (pronom); — *amorem, mour* (dans la locution *per mour*): — **acucla, agulha, gulho;* — *arista, aresta, leito;* — *avena, veno;* — *appellare, apelar, pelâ,* — etc., etc.

B. — Syncope. — Ce phénomène, au contraire du précédent, était accompli dès les premiers temps de la langue, dans tous les mots qui le présentent. Il faut distinguer deux cas :

a. — *Syncope de la voyelle antétonique.* — Toute voyelle brève entre deux consonnes, précédant immédiatement la tonique sans être initiale, a disparu dans le passage du latin à la langue d'oc. Il suffira de citer deux ou trois exemples : *seminare, sennâ;* — **fructicare, froujâ;* — *matricularius, merigliê.* — Les exceptions à cette règle sont presque aussi rares qu'en français. On peut mentionner **rotŭlare, redolar, rudelâ;* — *pectĭnare, penchenar, penchenâ;* — **cupĭtare, cobeitar, coubeitâ.*

b. — *Syncope de la voyelle post-tonique.* — Dans les mots proparoxytons, la pénultième, nécessairement brève, tombe toujours[3], et la finale persiste, transformée ou non. Ex.: *amita,*

[1] Par exemple, *horologium, reloge.*

[2] L'aphérèse est encore plus habituelle dans le parler de Limoges que dans celui de Nontron.—En bas Limousin, elle est au contraire assez rare.

[3] Sauf, bien entendu, les cas, déjà étudiés à l'article de l'*i*, de la métathèse de cette voyelle et de son union en diphthongue avec la voyelle suivante. Les mots dans lesquels l'un ou l'autre de ces deux phénomènes se produit rentrent ainsi dans la catégorie des mots paroxytons et sont traités comme s'ils étaient tels d'origine.

ando; — *turturem, tourtre.* — On a vu, aux articles de l'*e* et de l'*i*, les exceptions systématiques à cette règle, dans les mots en *ĕre* et en *ium*, tels que *plangere, planher, plânhei,* — *purgatorium, purgatôri.*

Dans les mots paroxytons, la dernière voyelle tombe, à moins qu'elle ne soit un *a*, auquel cas elle persiste. — Elle persiste également après les groupes, autres que *cl* et *gl*, composés d'une muette et d'une des liquides *l* et *r* (ex.: *vitrum, veire;* — *patrem, paire*[1]), et devant le groupe *nt*, ce qui est le cas de toutes les troisièmes personnes du pluriel dans les verbes.

C. — Apocope. — Ce phénomène ne doit pas être distingué de celui que nous venons d'examiner, la dernière voyelle du mot ayant toujours été traitée de la même manière (sauf devant *nt*) qu'elle fût ou non la lettre finale. Ainsi l'*e* de *tenet* et celui de *sentire* ont également disparu.

Tous les mots, en très-grand nombre, dans lesquels les règles précédentes, surtout celle qui commande la chute de la pénultième atone[2], sont violées, n'appartiennent pas, sauf de très-rares exceptions, au premier âge de la langue. Ils sont de formation savante, soit qu'ils aient été empruntés au français, soit qu'ils nous viennent de la langue d'oc classique. A cette dernière catégorie, la moins nombreuse de beaucoup, appartiennent les deux suivants: *legremo (lagrema)*=*lacryma,* — *poŭvero (polvera)*=*pulvĕrem.* Quelques-uns des mots en *ide, ique, ile, ule* (=*ĭdus, ĭcus, ĭlis, ŭlus*) et autres désinences pritivement atones, que nous possédons, peuvent bien nous venir aussi du provençal; mais la plupart sont certainement des mots français que nous nous sommes appropriés.

[1] Forme inusitée à Nontron, où l'on n'emploie que la forme apocopée *pai.*

[2] Parce qu'en même temps il y a ici forcément violation de la loi fondamentale des langues romanes, à savoir la fixité de l'accent latin, puisque cette voyelle ne peut éviter la chute, en demeurant pénultième, qu'à la condition d'usurper l'accent.

IV. — Addition de voyelles

A. — Prosthèse. — La langue d'oc, comme celle d'oil, avait préposé un *e* à tout *s* latin initial, suivi d'une autre consonne (sauf ordinairement *c* doux.) Ex. : *scala, escala; — scribere, escriure,* etc. Nous en faisons encore autant de tous les mots commençant de même que nous empruntons au français, tels que *statue, scarlatine,* etc. — Ces derniers se distinguent, en général, des mots où l'addition de l'*e* est le fait de l'ancienne langue, en ce que l'*es* initial n'y devient pas *ei,* comme dans ceux-ci.

Outre cette prosthèse systématique de *e,* le provençal en présente un petit nombre d'autres qui ne sont qu'accidentelles. Telle est celle de *a* dans *aglan (= glandem),* aujourd'hui chez nous *aglian*.

Notre dialecte prépose *i,* ou plutôt la semi-voyelle *y,* à la diphthongue *óu,* dans *yóu = ovum,* et, quelquefois aussi à l'*u* et à l'*e,* par exemple dans *yun, yunlâ, yuei (= unum, ululare, hodie)* et *yeilo (=illa).* Ces dernières formes sont très-communément employées dans des localités voisines de Nontron, au nord, à l'est et à l'ouest ; mais, à Nontron même, on préfère celles en *u* et en *e* purs.

B. — Epenthèse. — On vient de voir dans *aglian = aglan* un exemple de l'épenthèse de l'*i*. Cette insertion est de règle après *cl* et *gl* devant *a, e, o ;* ex : *glacies, glats, glia; — clavis, clau, cliau ; — *ustulare, usclar, ūcliâ ; — ecclesia, eiglieijo ; — gleba, gleva, glievo ; — cleda* (pr.), *cliedo ; — circulus, cercle, çarclie ; — *clocca, clocha, cliocho.* — Elle n'a pas lieu devant *ou* et *u,* et devant *o* elle est moins constante que devant *a* et *e*.

I s'introduit encore après d'autres consonnes dans quelques mots isolés, après *n : novum, nou, nióu ;* après *b : bovem, bov, bióu;* après *t,* devant un *o* final atone (= *a*) : *boueîtio* (fr. *boîte*), *coueîtio* (fr. *couette*). — Dans *fio* (= *foc* = *focum*) et *lio* (= *loc* = *locum*), l'*i* paraît provenir du *c* vocalisé et transposé. C'est à une cause analogue, je veux dire la transposition de l'*i* latin,

qu'est due aussi, ce me semble, la diphthongue *iu* des mots provençaux *piuze* (= *pulicem*) et *piucela* (= *pullicella*), devenus chez nous, par suite de la mutation normale de *iu* en *eü*, *peüze* et *peücêlo*.

C. — Paragoge. — Il n'y a point en limousin, non plus que dans la langue classique, de voyelles paragogiques proprement dites, c'est-à-dire qui soient purement adventices et dont l'adjonction n'ait d'autre but que de satisfaire à un besoin d'euphonie. Toutes les fois qu'on a ajouté une voyelle à la fin d'un mot, ç'a été dans une intention grammaticale et afin de lui rendre une flexion perdue. C'est ainsi que *am*, formé de *amo*, est ensuite devenu *ami*, chez nous *aime*.

L'OPÉRA DE FRONTIGNAN

SUIVI D'AUTRES POÉSIES PATOISES DE LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

Parmi les fêtes qui furent données à la fin de l'année 1678 pour célébrer la paix de Nimègue, on vit pour la première fois, à Montpellier, la représentation d'un opéra. Quelques jours après cette nouveauté, dont le cardinal de Bonzi avait somptueusement fait tous les frais et qu'il fit exécuter dans une salle même de son hôtel, un Frontignanais *galoy* s'amusait à composer en patois, et sur des airs populaires déjà passés de mode, un opéra, ou plutôt un vaudeville de sa façon, destiné au divertissement particulier de la société d'élite qu'il fréquentait pendant son séjour dans la même ville. Une indiscrétion amicale et volontaire d'André de Joubert, syndic de la province, fit sortir cette pièce du cercle tout intime auquel elle avait été réservée. Elle fut imprimée à l'insu de l'auteur, à qui, sans autre préambule, on porta les épreuves à corriger. Il fallut, bon gré, mal gré, se résigner à cette correction à peu près inévitable, et l'*Opéra de Frontignan* parut ainsi au grand jour, avec le prologue de rigueur et tous les autres accessoires d'usage.

L'intrigue était, certes, des plus simples : elle ne brillait ni par l'intérêt dramatique, ni par la richesse de l'invention ; mais une gaieté franche et communicative y régnait d'un bout à l'autre ; les scènes s'enchaînaient naturellement, entraînées par un dialogue plein de coloris et d'animation ; les personnages avaient été pris dans le peuple, dont ils conservaient la rondeur et l'aisance d'allures ; leur langage était naturel et imagé, sans l'emploi artificiel de ces surprises heurtées, de ces oppositions affectées et bizarres, auxquelles se laissent toujours aller ceux qui tentent d'écrire dans une langue vulgaire qu'ils ne parlent pas familièrement ; enfin, le tout se chantait sur des refrains qui, à force d'être vieux et surannés, avaient en quelque sorte l'apparence et le charme d'une nouveauté.

L'*Opéra de Frontignan* devait donc avoir et eut, en effet, une grande vogue à son apparition. Il n'était pas encore oublié vers le milieu du XVIIIe siècle, puisque les envieux de Mondonville prétendirent un moment, mais à tort, que sa pastorale languedocienne de *Daphnis et Alcimadura* n'en était qu'une imitation [1].

Ce petit imprimé est devenu si rare, que la pièce a été indiquée comme inédite par les bibliographies patoises qui l'ont relevée [2]. Plus tard; l'auteur voulut retoucher cette œuvre presque improvisée. Il corrigea certaines imperfections de forme, fit disparaître quelques trivialités passées inaperçues dans la rapidité de son travail primitif, et, comme le premier pas était fait, il composa, dans la suite, d'autres poésies qui durent avoir un égal succès, parce qu'elles révélaient toutes les qualités d'un talent aussi varié qu'original.

C'est cette révision de son Opéra que nous publions, d'après un recueil resté manuscrit, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque de Toulouse, et transcrit dans le temps pour M. de Bardy [3], conseiller au Parlement de cette ville. Nous y joindrons un choix également inédit de ses autres compositions patoises, qui embrassent une période s'étendant depuis 1679 jusqu'en 1716, et fournissent le seul texte connu jusqu'à présent du dialecte de Montpellier, tel qu'il s'est parlé pendant les années qui ont suivi la mort de Jacques Roudil.

[1] Voir la correspondance de Grimm.

[2] Nous n'en connaissons qu'un exemplaire, dont le titre manque, le même apparemment qui figura dans une vente de Villiers, faite à Montpellier, en 1837. C'est un petit in-8° de 64 pages, entièrement imprimé en italiques et sortant des presses de Daniel Pech, dont on reconnaît les grossiers ornements typographiques. La Bibliothèque de Montpellier en possède une copie informe, que nous mentionnons seulement pour mémoire. Nous signalons du reste, dans le cours de la pièce, les principales variantes qui existent entre cette impression et notre texte.

[3] Jacques de Bardy, fils de Pierre de Bardy, trésorier de France à Montpellier, acheta, vers 1735, une charge de conseiller au Parlement de Toulouse. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1793, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

On y retrouve, du reste, plus d'un trait de ressemblance entre ce dernier et notre poëte frontignanais, qui semble avoir voulu le prendre pour modèle, tant il réussit à reproduire son ton et sa manière.

Rimeur à moments perdus comme lui, et maniant avec la même facilité le français, le latin et le patois[1], il laisse entrevoir, même en se jouant, une grande culture intellectuelle et une érudition pleine de goût et de variété, sans recourir à ces indigestes allusions mythologiques qui étaient dans le goût de l'époque, et qui, dans des ouvrages patois surtout, ne sont que de détestables anachronismes.

Ses vers, finement troussés et d'une agréable désinvolture, accusent l'abandon d'un esprit qui fait passe-temps de la muse, sans se mettre en souci de la captiver. Il la traite bourgeoisement et sans façon, la prenant et la quittant, pour la reprendre encore au gré de son caprice et de sa fantaisie, mais la retenant dans une décence de langage très-rare chez nos poëtes languedociens, qui vont trop souvent puiser leurs inspirations au cabaret ou dans les mauvais lieux, et semblent affecter d'en emprunter le vocabulaire le plus bas et le plus ordurier. Cette distinction ne l'abandonne jamais, et, contrairement à l'axiome hardi de Beaumarchais, il ne se risque pas une seule fois à chanter ce qui ne pourrait pas se dire.

Mais ce qu'il y a surtout de remarquable en lui, c'est le choix scrupuleux des termes et la pureté grammaticale poussée jusqu'à l'excès. Après avoir tant de fois et si narquoisement reproché à l'*archinoëliste* abbé Plomet et à son ami le conseiller Robin, autre rimailleur patois enragé, de parler toutes les langues, excepté la bonne, dans leurs interminables couplets dévotieux, il évite avec soin de tomber dans la même faute. Sa préoccupation est si grande à cet égard, qu'il a la prudence de joindre à son Opéra une *Explicatieou de caouques termes*

[1] On trouve au milieu des pièces patoises du Mss quelques vers français agréablement tournés et une élégante parodie latine du *Pervigilium Veneris*, précédée d'une docte note sur le vers trochaïque.

froutignanens de brouta fina que beleou n'entendrièn pas à Mounpelliè. Et ce petit glossaire (que, pour plus de commodité, nous avons fondu dans le courant de la pièce) se trouve encore accompagné, par surcroît de garantie, d'une approbation en due forme donnée par quatre *Jugges de la lengua frountignanenqua.* S'il ne prend pas la même précaution pour les autres pièces, c'est qu'elles sont écrites en pur montpelliérain.

Ces qualités, si précieuses pour l'étude de notre idiome, sembleraient porter quelque atteinte à l'agrément de la poésie; car il est difficile, avec un rigorisme aussi minutieux, d'éviter soit la froideur et la monotonie, soit quelque tendance à la subtilité et au raffinement. Cependant aucune trace de gêne ou de préméditation ne se fait sentir dans le tour relevé de ses piquantes saillies, et l'afféterie n'altère jamais l'élégante simplicité de ses vers. Son humeur goguenarde et *rizoulieyra* s'épanche, au contraire, librement et sans entraves, s'attaquant imperturbablement à tout et à tous, et agitant, tout le long de son œuvre, les joyeux grelots d'une verve intarissable. On y trouve donc tout à la fois un modèle constant de ce style naturel que l'art relève assez heureusement pour qu'on n'y sente pas la trace des artifices mis en œuvre par le poëte, et en même temps un intéressant document de linguistique, qui nous donne l'expression exacte et correcte de notre langue populaire, au moment où son originalité va commencer à disparaître sous l'envahissement progressif du français. A ce double titre, on ne nous saura pas mauvais gré de l'avoir remis en lumière.

Cette heureuse gaieté, du reste, n'empêchait pas l'auteur d'être sérieux à son heure et d'avoir, quand il le fallait, la *cervela madura.* Il est probable que la gravité de ses fonctions ne dut pas lui permettre de signer des compositions aussi légères; mais on peut néanmoins, au moyen de quelques indices, arriver à découvrir le nom qu'il n'a pas voulu dire. La forme de certaines pièces, *lou Double Proucès, la Disputa en guisa de proucès sus la mort d'una bicha,* signalent tout d'abord un homme de robe, connaissant à fond la langue et les usages

judiciaires. D'autres détails épars dans ses œuvres révèlent, en outre, une instruction scientifique aussi profonde que variée. Il connaît les mathématiques et l'astronomie, et sa compétence en hydrographie est si bien établie, que c'est à lui que s'adressent les habitants de Frontignan pour qu'il leur désigne le terrain le plus propice à creuser, afin d'y découvrir la source qui alimentera les fontaines de la ville. Si l'on joint à ces indications le prénom de Nicolas, qu'il conserve dans tout le recueil, il nous semble que le seul Frontignanais auquel elles puissent s'appliquer à cette époque est Nicolas Fizes, avocat et docteur en droit, né à Frontignan, le 27 octobre 1648[1], auteur d'un *Traité d'arithmétique* et *d'Éléments d'astronomie*, publiés en 1688 et 1689, professeur royal de mathématiques et d'hydrographie en l'université de Montpellier, et père du célèbre Antoine Fizes, qui fut une des grandes illustrations médicales de notre École au XVIIIe siècle.

Ce qui lève, d'ailleurs, toute espèce de doute, c'est qu'on lit dans la vie de ce dernier, par Estève[2], que « Monsieur Fizes père avait le caractère gai, qu'il joignait à une profonde science la légèreté de la diction, et qu'il fit par manière d'amusement quelques poésies libres, où il peint joliment les mœurs et les tracasseries domestiques de son lieu natal. » Nicolas Fizes mourut le 18 mai 1718[3].

L. GAUDIN.

[1] « Ce dimanche 1er du mois de novembre 1648, Nicolas Fizes, fils d'Anthoine Fizes et de Louise Sourelle, a été baptisé. Son parrain, Nicolas Fizes, oncle; sa marraine, Françoise Sourelle, femme de patron Jean Gely, sa tante, est né le 27e du mois d'octobre. Pascal, signé. » *Registre de Frontignan, an.* 1648.

[2] *Amsterdam, Ketelaher (Montpellier)*, 1765, in-8°.

[3] Registres de N.-D. des-Tables, an. 1718. Sa signature figure, en 1079, sur l'acte de baptême de Jacques de Bardy, l'ancien possesseur du Mss.— Pour d'autres détails biographiques sur Nicolas Fizes, on peut consulter: la *Chaire de mathématiques de Montpellier* (1682-92), par M. Faucillon; *Montpellier*, 1755, et surtout : *Un professeur de mathématiques sous Louis XIV*, par notre savant doyen, M. Germain ; *Mélanges académiques*, etc., tom. Ier.

L'OPERA DE FROUNTIGNAN

OBRA GALOYA

ACCOUMPAGNADA DE DECOURATIEOUS DE THEATRE
E DE SYMPHONIAS ESCARABILLADAS

1679

LOU LIBRAYRE AOU LECTUR

Lous Frountignanens, cher Lectur, an toujour tengut per maxima que cen frans de pessamens pagou pas un diniè de déoutes, e ben que lous desastres de la fourtuna ounte souven lur coumerce lous espaousa, l'y fassa caouque cop crida meleta; may qu'après acos ajou lou rastéliê garnit e que lou grillet cante, se moquou de la maou maridada. Un d'eles, e que beleou n'es pas lou mens galoy, a fach aqueste Opera. Soun dessein, à ce que m'es estat dich, n'es pas estat[1] que de se diverti el mêmes e las pus fricaoudas filletas de soun lioc. Per aquel effet, es anat desentarra d'airs que prou mounde trouvara rances, mès qu'el a cresegut estre pus propres per soun dessein; outre que lou mestre de musiqua de Frountignan se trouvèt pas adoun en estat de n'in coumpaousa, à caousa d'una maoudita mieougrana que lou desoulava. Per l'intriga de la pèça, me saoupres à dire, quan l'aoures leggida, se l'a embouillada e desembouillada ensuita naturelamén. E vous planguas pas que Janeta y jogue lou persounage de Carista daou *Pastor Fido,* car nostre authur s'es cresegut avedre aoutan de drech d'imita Guarini en acos, que Guarini mêmes n'a

[1] De fayre paretre soun esprit, car m'an assegurat que se moqua d'acos, mès soulamen..... (Imprimé.)

agut de coupià quasi tout lou dessein de l'*Aminta,* de Tasso. E may que Janeta e lous aoutres persounagges sourtiguou pas de lur caractera, ma fe devès pas raffi lou nas. Caou que sachas atabe que n'a pas mes de soun siquat lous chors que fay servi d'intermèdas après lous actas, mès qu'a imitat en acos Tasso e Guarini.

Se trouvas caouques mouts que n'entendas pas, ne segas pas surpres, car lou lengagge de Frountignan s'ou porta, e ne trouvares à la fin de la pêça l'esplicatieou en termes mounpelieyrens.

Tout ce que poudes objectà de pus for, es que dins lou 1er acta, Micoulaou, se cresen de parlà à Françoun, parla à Janeta sans la recounouisse. Mais, outre que Janeta countrafasiè la voix de Françoun, e que Micoulaou, qu'anava à la franca margarida, èra prevengut que Françoun couchava aquela nioch acos de sa tanta, l'exemple de Corneilla, dins la *Suita d'aou Mentur,* lou tira d'affaires. Enfin, sé l'y trouvas d'aoutras faoutas, serà pas miracles [1].

Se voules appelà aqueste opera una pastourala, vous ou counseille pas, car lous persounagges n'an pas brisa l'air de bergès. Se l'y voulès dounà lou noum de coumedia, vous avertisse aou mens qne l'y a un acciden sannous que l'y counvèn pas for. Se cresès que lou noum de tragicoumedia l'y counvengue miliou, couma vous playrà. Enfin, se vous pares una nouvèla espèça d'actieou, appelas-la couma voudres [2] pioy que l'avès. D'acos soulamen vous vouliè averti, cher Lectur.

Ara, se voulès vous diverti d'acos qu'a fach lou divertissemen de l'authur, poudès coumençà quand voudres [3].

Estieyne MARRET [4].

[1] Mès seuy ben segu que se n'in trouvas, n'in trouvares pas gayre. (Impr.)

[2] E fasès-ne de saoucissa. (Impr.)

[3] Mès n'oublides pas de beoure pulèou un cop à ma santat, per vous fayre bona bouca. (Impr.)

[4] Étienne et Paul Marret étaient deux frères, libraires à Montpellier. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ils se réfugièrent en Hollande. Paul Marret tenait encore boutique de libraire à Amsterdam, dans le Beur straat, en 1720.

ARGUMEN

—

Un acciden prou particuliè fouguèt lou coummençamen de las amours de Micoulaou e de Françoun. Erou toutes dous d'un lioc d'aoutour de Mounpeliè, de Frountignan sans lou noumà. Micoulaou estudiava en mathematiquas[1] dins Mounpeliè, e quand de fillas de soun lioc y venièn fa liurs amplètas, el n'aviè un soin tout à fait grand. Quittava sous affayres per l'y anà moustrà las carrieyras e las boutiguas, e se piquava de l'y fayre croumpà tout à bon mercat. A lur retour, tan que poudiè, las accoumpagnava jusques à Mountels; e mêmes, quand era dich, jusques aou pont de Villanova, car aimava la joya[2], e passava dins Frountignan per lou gal de la parroquia. Françoun se trouvèt un vespre d'estieou prou tard à Mounpeliè, e quand fouguèt questieou de parti per Frountignan, n'aviè pas d'aoutra coumpagna que sa doumestica[3]. Lou cor l'y fasiè tiffa taffa de s'espaousà ensin souletas à un viage de tres ou quatre lèguas e que poudièn pas acabà de jour. Micoulaou las encouragèt et s'ouffriguèt de las accoumpagnà un gran floc daou cami. Se boutèrou dounc à la vèla[4]. Micoulaou l'y couchava soun aze[5], e vous laysse a pensà se Françoun n'aviè pas per el caouqua recounouissença quand lou vesiè tan oubligean. Ela se serviguèt de touta l'adressa de soun esprit per fayre que Micoulaou prenguesse pas garda à la pena qu'aviè de caminà; l'y fasiè de contes, l'y enseignava de cansous, e toujour grans cacalasses de rire. Mès n'ajèrou pas fach una lègua, que Françoun, toucada de piètat de lou veyre debatà, après sous azes, coummencet de lou pressà de mountà sus lou sieou (car l'aoutre aze era fort carguat das equipajes de Françoun, e sa doumestica n'aviè soin)[6]. El d'abor faguèt caouqua resistença, e, per l'y rendre civilitat, l'y diguèt que n'èra

[1] Appréniè soun méstiè. (Impr.)
[2] Jouguina. (Impr.)
[3] Trouvèt pas qu'una fenna. (Impr.)
[4] *Sé bouta à la vèla*, parti per un viagge. (Glossaire.)
[5] Lous azés, sur vostra gracia.... (Impr.)
[6] Les mots entre parenthèses manquent à l'imprimé.

pas capable de voule[1] estre ben assetiat[2] e quillat sus soun aze e qu'ela fouguesse à pè. « Mountas dounc sus l'aze embe yeou, l'y diguèt ela tantequan. » Aquela pensada faguèt rire Micoulaou, qué, per rire encara may, faguèt semblan de mountà, amay mountèt e la mettèt en croupa. Ah! certas be! riguèrou adoun. Soun intentieou n'èra pas d'abord que de mountà caouques passes per badinà e per rire, mès ela lou presset[3] de davalà pas, e insensiblamen lou vouliè engageà de las accoumpagnà jusqu'as à Frountignan. Quand l'aze s'en sentiguèt dous dessus, certas tibèt l'aoureilla, mès couma èra un aze de Catalougna e qu'èra d'aoutra part un aze de lougagge, se piquèrou pas de tan de discretieou.

Enfin, tout gazouillan avièn fach dejà una lègua e mièges e coummençava dejà à se fayre negre, quan Micoulaou sounjèt[4] à ce qu'aviè de fayre: se s'en tournariè ou se las quittariè pas. El trouvava Françoun escarabillada: a may ou èra; car n'aviè pas res de desagreable dins soun visage, mès aviè la tailla bèla, une cilla tirada aou pincèl, d'yols for doucets; risiè lou pus agreablamen daou mounde, à caousa de dous cloutets que sas gaoutetas fasièn; soun air èra extrèmamen doux e soun esprit atabe; outr'acos èra una clara bruna (era for blanca e aviè de poulidas coulous)[5]. Tout acos certas lou tentava, mès leurs prièras acabèrou de lou determinà. Vous diray pas pus ren[6] d'aquel viagge; saoupres soulamen que Micoulaou l'acabèt mountat sur lou bourriquou embe Françoun en croupa, e qu'arrivèrou à dos houros de nioch. Desempioy Micoulaou ajèt d'amitiè per Françoun, e Françoun ajèt dé recounouissença per Micoulaou. (Se passava pas cap de festas, que Micoulaou noun las anesse passa à Frountignan)[7]. Tant que se l'y dansava, Micoulaou èra lou dansayre de Françoun (e l'y fasiè veni de viooulouns de Mounpeliè)[8]. Lur amour couèt prou de tens. Lur intentieou n'èra aou coummençamen que de se veyre e de rire couma

[1] Garçou per.... (Impr.)

[2] *Estre assétiat*, ostré assétat à soun ayse. (Glossaire de l'impr.)

[3] Elas lou presserou.... (Impr.)

[4] Én soun esprit. (Impr.)

[5] Les mots entre parenthèses manquent dans l'impr.

[6] D'aou resta d'aquel.... (Impr.)

[7] Au lieu de cette phrase, l'imprimé dit seulement: *Tant que se dansava à Frountignan, Micoulaou èra*, etc.

[8] Manque dans l'impr.

bons amits, mès enfin paou à paou s'aymèrou tout de bon. Adoun las assiduitats e las coumplesenças de Micoulaou fouguèrou pus grandas. L'aoubooy passava pas jamay à Frountignan que noun l'y faguesse toucà de serenadas, e lou davan de l'houstaou de Françoun èra tout ennegresit de la fumada das flambeous. Se permenavou toujour ensen e, se se fasiè de jocs [1], lous vesias toujour assetats l'un contra l'aoutre. Mès, couma souven la bounassa es una marqua de la tempesta, jouyguèrou pas lon tens de las douçous d'aquela vida. Françoun dounèt innoucentamen dins la visieyra d'un veouse (qu'èra fort riche) [2] e que demourèt pas gayre aquis sans fayre de proupousitieous de mariage à la mayre de Françoun. Ela ne parlèt à sa filla; mès, quand vejèt que ny aviè pas res à fayre, l'y defendet de veyre pus Micoulaou, e la teniè près d'ela coum'à l'estaqua [3]. Lou paoure Micoulaou n'ajèt tres dets de mor darriès lou coupet [4] e n'ajèt pas d'aoutre mouyen de veyre Françoun qu'en se servissen de la counfidença de Janeta, qu'èra lur coumuna amiga. Aquela Janeta èra una lurrada, e Pierraou cremava sas bottas per ela. Couma Pierraou fasiè l'amour à cop de pouns e que Janeta trouvava Micoulaou for houneste, s'accoustumet paou à paou à l'ayma. Mès, couma vesiè Micoulaou ferit per Françoun, creseguèt que deviè garda de mesuras embe toutes, e que se deviè servi de touta soun adressa naturèla per mettre lou desordre dins lur amour, e per fayre veni l'aygua vers soun mouli. Veyres dins aqueste opera couma se demenajet, é la suita de las amours de Micoulaou e de Françoun.

[1] L'imprimé ajoute : *A las Ayras*. On appelle encore aujourd'hui *les Aires* un vacant qui se trouve près du port ou bassin de Frontignan.

[2] Qu'aviè de quibus. (Impr.)

[3] Couma un chin à l'estaqua. (Impr.)

[4] *N'ave tres dets de mor darriès lou coupet*, estre ben estounat e ben mouquet. (Glossaire.)

PERSOUNAGGES

MICOULAOU, fringayre de FRANÇOUN.

FRANÇOUN, mestressa de MICOULAOU.

PIERRAOU, fringayre de JANETA.

JANETA, counfidenta de MICOULAOU e FRANÇOUN, e amourousa souta-man de MICOULAOU.

DONA TOGNIA, mayre de FRANÇOUN.

DONA ISABEL, sorre de DONA TOGNIA.

CHOR de doutze Touillaous, que representou la jouynessa de Frountignan.

Aoubooys, Chalaminas[1], Tambourins, Tambours de basquou e Sansognas[2].

La scèna es dins Frountignan

Caou remarqua que l'authur galoy n'a pas vougut se servi das noums propres das persounagges qu'a mes dins aquest'opera, e que s'es countentat das noums de batema, de noums supousats, perceque lous persounagges soun de las famillas las pus relevadas, e que de lous noumà l'y aouriè pas fach plase, mès pena, e aqui perceque a pres un stile bas per lous desfigurà e per que l'on sache pas de caou parlà. Aou surplus, presque tout es de fictieous : aviè en testa de fayre un opera dins aquel goust, aqui de que s'agis[3].

[1] Chalumeau, flûte, musette

[2] Cornemuse.

[3] Ce petit avertissement n'est pas dans l'imprimé.

L'OPERA DE FROUNTIGNAN

PROLOGUE

Doutze gaillars Touillaous, que representou la jouynessa de Frountignan. fau l'ouvertura e cantou[1] :

SIEYS TOUILLAOUS

AIR : *Coumpagnous de Lezignan,*
Leva-vous, que l'aouba es clara, etc...

Entounen aquestes jours
Cen cansous de las pus finas,
Per celebrà las amours,
Las amours e las jouinas[2].

AIR : *E toumbaren à l'aygua.*

Aoubooys e chalaminas,
Embe las echos vesinas,
Aoubooys e chalaminas,
Respoundès-vous toujours.

LOUS SIEYS AOUTRES TOUILLAOUS

AIR : *A l'aygua, maridats,*
Que lous coumpagnous gagnou...

Troumpetas e tambours,
Pioy que la paix es facha,
Troumpetas e tambours,
Taysas-vous per toujours.
Troubles pas lous amours,
Car tan de bruch lous facho,
Troubles pas lous amours,

[1] Dans l'imprimé, le chœur ne comprend que quatre *Touillaous,* chantant toujours ensemble.

[2] Ces quatre vers, qui reviennent a la fin du prologue, ne sont pas dans l'imprimé ; le chœur commence à : *Aouboys...*

Fan festa aqueles jours.
Troumpetas e tambours, etc.

Tantequan lous aoubooys, las chalaminas e lous tambourins que l'y a d'un coustat d'aou theatre, desparrou[1] e fan brouuzi lou même air; e las echos que soun de l'aoutre coustat respondou à chaqua paousa.

LOUS SIEYS PREMIÈS TOUILLAOUS

AIR : *Ces bardaches*
Sont des lâches...

Maou de terra !
Dins la guerra
Nostre Rey fay ce que vooû ;
N'a qu'à se mettre en campagna
Per fa tremblà l'Allemagna,
L'Houllandes e l'Espagnoou.

Lous aoubooys, las chalaminas e lous tambourins joguou lou même air.

LOUS AOUTRES SIEYS TOUILLAOUS

AIR de troumpeta de l'opera de *Thésée.*

S'es gran à la testa de soun armada,
Dins la paix es be pus gran ;
Quan la terra era tout alarmada,
D'el mêmes a vougut tantequan
Desarmà sa man.
Despioy sa renoumada
Per tout s'es escampillada,
Per tout ne parlaran
E per tout cantaran :
S'es gran, etc.
La paix tan desirada[2]
Menará joya tout l'an,
Toutes lous poples diran
D'aou gran Rey que l'a dounada :
S'es gran, etc.[3]

[1] *Desparrà,* debutà, coumençà. (Gloss.)
[2] La paix de Nimègue.
[3] Ce couplet manque à l'impr.

Lous aoubooys, las chalaminas e lous tambourins toquou lou même air.

LOUS SIEYS PREMIÈS TOUILLAOUS

AIR : *Vivez heureux et sans argent, gendarmes....*

Patrous, n'aoures pas tan d'alarmas,
Poudès per tout traficà :
Tout a cedat à sas armas,
Degus n'aousa pas quinquà.
Patrouns, n'aoures pas tant d'alarmas,
Poudès partout traficà.

Lous aoubooys, las chalaminas embe lous tambourins toquou lous mêmes airs

LOUS SIEYS AOUTRES TOUILLAOUS

AIR : *Endure, Jean, endure...*

Pioy que touta la França
Ara se rejouis,
Quan tout cren la puissança
De nostre gran Louis,
Sans creigne de traversa
Sous un Rey tant hurous,
Fascan nostre coumerce
Et rejouiscan-nous.

Lous aoubooys, las chalaminas e lous tambourins fan peta lou même air.

LOUS DOUTZE TOUILLAOUS A LA FES

Entounen aqueste jour
Cen cansous de las pus finas,
Per celebrà las amours,
Las amours e las jouguinas.
Aoubooys e chalaminas,
Embe las echos vesinas,
Aoubooys e chalaminas,
Respoundès-vous toujours.

Lous aoubooys, las chalaminas e lous echos se respondou.

FIN DAOU PROLOGUE

ACTA I

Lou theatre representa una plaça ounte l'on vey una faciada d'houstaous aquel de dona Isabel es emb'un cantou.

—

SCÈNA I

MICOULAOU

Air : *Dépêchez vite de danser*, etc.

Ma fe, quan dins un tendre amour
L'on es troublat d'una mayre imprudenta,
Una counfidenta
Es d'un gran secour.
Ay descouver per mouyèn de Janeta
Qu'ambé sa tanta coucha Françouneta.
L'y vaou dounà l'aoubada
Davan soun houstaou ;
Pioy qu'ela l'y es couchada,
La veyren un paou,
E malgrè l'ourdounança
De sa mayre, aquela rança,
De la fenestra aou mens
Entendrà mous tourmens [1].

[1] L'imprimé donnait ici la scène II suivante, qui a été supprimée dans le mss. de Toulouse :

SCÈNA II

Dins lou tens que Micoulaou s'en vay vers l'houstaou de dona Isabel, Pierraous que lous seguis de yon en yon, sourtis sus lou theatre, e dis :

PIERRAOU

Air : des *Enfarinés*

Aquel qu'es passat ara mêmes,
Se noun me troumpe, es Micoulaou ;
May, per ma fe, lou trove baou !
Es toujour sus sous maous estrèmes.
Janeta anioch coucha à l'houstaou

REGRET

Air : *Je ne suis pas l'ermite...*

Francesa, ma mestressa,
Aouzissès Micoulaou,
Que, couffit de tendressa,
Vous parla dé soun maou.
Sourtès lou cap defora,
E serà jour per el,
Car vous sès soun aourora
E vostre èl soun soulel.

COURANTA

Air : de *Moussu de Fieou,* ou de *Qu'en dira-t-on.*

Despioy lou tens que noun vous ay pas vista,
Françoun, moun cor, souy claffit de doulou.
Soun ne sès trista
Temougnas-m'ou,
E dins la mor cerquaray sans fayssou
Ma guerisou.

BOURREA [1]

Air : de la *Bourrea de Boutounet*

Tan me voudriè mouri
S'oun m'ères favourabla,

Oun vay douna la serenada;
Janeta anioch coucha à l'houstaou,
S'y crey Françoun, el es ben baou.

Pierraou se rescon dins un cantou per aousi la serenàda de Micoulaou

SCÈNA III

Micoulaou dona l'aoubada e canta, etc.

[1] L'imprimé donne cette autre bourrée :

Air : *Se virave l'yol...*

Se virave l'yol, vous serias ben attrapada,
Ayci, sus vostra calada,
L'ya per se roumpre lou col.
Fassas pas la sucrada,
Per me tuà, souy prou fol.

Mès sès trop raisounabla
Per noun me secouri.

BRANLE

AIR : *Tacala, cala, calena.*

Moun aymabla Françouneta
Respondès-me caouque mout ;
Dos houras davan l'aoubeta
L'ya dejà que souy debout.
Noun caou qu'una paraouleta
Per m'escarabillà tout.

MENUGUET

AIR : *Un droullet,* etc.

Mès enfin, après tan de martire,
Que servis, que me vouguas gueri ?
Yeou souffrisse ; à tout moumen expire,
Ou vesès e me laissas mouri.

SCÈNA II[1]

Janeta entr'ouvris la fenestra e coutrafay la voix de Françoun, tan que parla à Micoulaou

JANETA, MICOULAOU

—

JANETA

AIR : *A Villamanna an pres lou loup.*

L'aoubada que m'avès dounat
M'a blassat la petrina ;
May voudriè qu'ajèsses cantat,
L'aoubada que m'avès dounat,
Embe la chalamina.

MICOULAOU (que crey de parla à Françoun)

AIR : *Monsieur le Prince a pris Calais.....*

Françoun, vous vaou querre un aoubooy
Et vous faray cantà tout hiooy

[1] Scène IV de l'impr.

Tutoun, tutoun, tutena,
Tutoun, tutoun, tutena, tutoun,
Tutoun, tutoun, tutena.

JANETA

AIR : *Ramonez-la.*

Micoulaou, souy trop coutenta
De vostra affectieou presenta ;
Vous vole pas layss'anà
Ramoune-la, la, la, la, etc.
Vous vole pas layss'anà...

MICOULAOU

AIR : des *Pèlerins.*

Atabe, n'aviey pas embeja
De vous quittà,
Car me caou be, per que vous veje
May reventà[1] :
Proufiten doun d'aquel moumen,
Bèla pastoura,
E counsoula-me d'aou tourmen
Qu'yeou souffrisse à tout houra.

JANETA

AIR : *das Marrans,* etc.

Cregnie for d'èstre troumpada
Se me fise à vostre amour...

MICOULAOU

La testa me siè coupada
Se noun vous ayme toujour !

JANETA

A la fin tout se veyrà.

MICOULAOU

Quan Françouneta ou voudrà
Lou mariage se farà.

[1] *Reventa,* prene extraordinariamen de pena. (Glossaire.)

JANETA

Air : de *Birène*

Cher Micoulaou, s'avès bona intentieou
De vostre amour dounas-me caouque gagge,
Car aoutramen, ou sur ma damnatieou,
Me fise pas à vostre doux lengagge.

MICOULAOU

Air : *Mestre Martin fournira lou vinagre.*

Per vous counvaincre, fariey be aoutra caousa
Que d'una bagua vous fayre presen ;
May, prenès-la, Françoun, en attenden ;
Qu'oun l'ajas presa, n'aouray fin ni paousa :
Per vous counvaincre, fariey b'aoutra caousa.

JANETA (en fasen descendre un courdil de la fenestra)

Air : *Amay, encara quicon may.*

Vous faou descendre un courdil,
May ! souy trop esfrountada !

MICOULAOU (estaca la bagua aou courdil)

Tiras, sans tan de garguil ;
La bagua es estacada ;
Una bagua m'es pas ren,
Vous dounariey tout moun ben,
Amay
Encara quicon may.

JANETA (qu'a tirat la bagua)

Air : *Moussu de Mercura*

Adieoussias, ma tanta
Vèn per escoutous ;
N'aouray may de qranta
De cops de bastous.

MICOULAOU

Air : *Quand la mer Rouge apparut, A la bande noire*[1].

Vous vous retiras taoupoun
Que croucas ma bagua ;

[1] Air : *Daou cap de Cette venguèt*, ou de Moïse. (Impr.)

Aquel rétiramen proun
M'es un cop de dagua ;
Vous aouriey be may parlat....
(Janeta barra la fenestra.)
May yeou siey ben encalat[1],
Que servis que cride ?
M'en vaou, moun det vuide.
(Micoulaou biarda[2].)

SCENA III[3]

Pierraou, que s'èra rescoundut (e qu'aviè tout aouzit)[4], sourtis e dis tout surpres :

PIERRAOU

AIR : *Monsieur de St-Mars, etc.*

Souy ben surpres de touta aquesta pèça !
Baste qu'adoun Micoulaou n'in countesse,
Mès
Que Jana me trahiguèsse
N'aouriey cresegut jamais.

SCENA IV[5]

Janeta (qu'aviè oublidat de dire quicon à Micoulaou)[6], se torna boutà à la fenestra, e crey de l'y parlà encara.

JANETA, PIERRAOU

—

JANETA

AIR : *Catin, la belle jardinière,* etc.

Micoulaou, sès aqui, encara ?

PIERRAOU (que countrafay Micoulaou)

A vous servi, s'es de besoun.

JANETA

Me fassas pas michanta cara,
Quan yeou vous ay quittat tout roun ;

[1] *Estre encalat,* estre attrapat, embe un pan de nas. (Glossaire.)
[2] *Biarda,* s'en ana, se saouva. (Glossaire.)
[3] Scène V de l'impr. — [4] Manque à l'impr.
[5] Scène VI de l'impr. — [6] Manque à l'impr.

Mes torne, car ma tanta buffa
E dourmis couma una bouduffa.

PIERRAOU (en coulèra)

AIR : *Aoube certas e pla certas...*

Que servis de contrafayre
Ma voix amay moun discour ?
Ay descouver tout l'affayre,
M'ou paguares caouque jour.
Aoube certas o pla certas,
Ansin Pierraou trahisses,
Fripounota que vous sès !

JANETA (suspresa)

AIR : *Jamais un bon pèlerin,* ou : *Tanlanla, tirelire, lanlà...*

Ah ! Pierraou ! Yeou parle à vous !
Vole que creves de rire !
L'y ay countat mila douçous :
Mès ara l'y veniey dire
Tan lan la, tira lira lan la,
Gara de noun recassà
De lan lan la, tira lira lira...

(Mostra lou pot de cambra.)

PIÈRRAOU

AIR : *Monsieur de la Palisse est mort.*

Quan lou ciel se virariè
Coum'on vira una aoumeletta,
Jamay noun me fisariè
Aou lengagge de Janeta.

JANETA

AIR : *Moussu, que cresès-vous de fayre,*
Em vostra espasa aou coustat....

Sorte d'avedre una aoubada
De Micoulaou lou badin ;
El cresiè Françoun couchada
En sa tanta, aycis dedin.

Ay jouguat soun persounagge,
M'a noumada soun soulel;
Yeou siey facha aou badinagge,
Me souy pla mouquada d'el.

PIERRAOU

AIR : *Que faran las bergeyras.*

Que dirà Françounetta
Quan saouprà tout ayços?....

JANETA

Ly diray la sournetta ;
Ne riren toutas dos.

PIERRAOU

Belèou s'en saoupra maou,
Car gagearіey ma vida
Qu'ela ayma Micoulaou.

JANETA

Sera for be ravida
Que ne rigan un paou.

PIERRAOU

AIR : *Janeta se cresiè, D'èstre una doumayzèla.*

Gara doun lou galan,
Se descouvris l'affayre.....

JANETA

Prenès garda en parlan
Doun l'y ou dire, pecayre !
Ah ! coussi me tratariè
Quan me rencountrariè !

PIERRAOU

AIR : *Le Mazarin se vante.....*

D'aou secrèt vous segure,
Mès parlen de l'amour.

JANETA

Souy pressada, vous jure,
Atabe, ès dejà jour.
Fassas pas lou badin,

Diguidin,
Tastarias daou gourdin.

(Janeta barra la fenèstra et Pierraou gagna daou pè.)

CHOR

Lou Chor das Touillaous canta, e lous aoubooys embe lurs tambourins respondou à chaqua paousa.

AIR : *San Ion mena lou mena.*

Escoutas, fillas, se vous play,
San Ion mena lou may;
De quicon vous avertiray,
San Ion mena lou mena,
San Ion mena lou may.

Quan las gens s'aymou d'un cor gay,
San Ion mena lou may;
Lous anes pas troublà jamay,
San Ion, etc....

Aquel que las amours desfay,
San Ion mena lou may;
Per acos n'y gagna pas may,
San Ion, etc.....

Premieyramen toujour desplay,
San Ion mena lou may;
Segoundamen lou bastou vay,
San Ion, etc.....

Aqui l'avis que dounaray,
San Ion mena lou may,
A las fillettas qu'aimaray;
San Ion mena lou mena,
San Ion mena lou may[1].

[1] Avant ce dernier couplet, l'impr. donne encore les deux suivants :
Mès, outr'aco, yeou vous diray,

ACTA II

Lou Theatre representa la placeta qu'es darriès lous fours de Frountignan[1]

—

SCÈNA I

DONA TOGNIA, DONA ISABEL

—

DONA TOGNIA

AIR : *Sur le pont de Lyon,* ou *N'allez pas à Bordeaux, compagnons, je vous prie.*

Helas! ma sorre, helas! souy pas yeou malherousa,
Contra moun intentieou ma filla es amourousa!
Lou veouze que savès, dessus l'escabeleta
Chaqua vespre assetat, l'y ven fayre l'aleta,
May de cen cops lou jour el passa à la carrieyra,
E me l'espousarà, se vole, sans verquièyra.
Outr'aco m'a proumes, se l'y done ma filla,
De me desendeoutà lou ben de ma familla.
Vous savès que soun ben ès for counsiderable,
E lou qu'ayma Françoun noun és qu'un miserable.
Ela ayma lous pimpans e lous premiès en dansa,
Mès bravada e vieoulouns remplissou pas la pansa;
La vole maridà : lou veouse la demanda,
Mès vous, fasès-me l'y puleou la reprimanda.

San Ion mena lou may;
Que las troumpayras fan esfray
San Ion, etc.....

Tout lou mounde lous quitta alay,
San Ion mena lou may;
Couma se n'èroun que cacay,
San Ion, etc....

[1] Manque dans l'imprimé.

DONA ISABEL

Ebe ! l'y parlaray, pioy qu'ou voulès, ma sorre,
Mès toutes mous counsels noun voudran pas un porre.
Yeou sabe ce que tèn, yeou l'ay prou pressentida,
Mès permoy, creze pas que change de sa vida:
Soun galan es pla fach, es garçou d'esperança,
E Françoun l'ayma may que lou premiè de França.
Trove que sa resou noun es pas trop michanta;
Un viel toujours toussis, un jouyne toujour canta.

DONA TOGNIA

Vaoutres, vous entendes couma larrouns en flèyra,
Servissès Micoulaou; ses una patoufieyra.

DONA ISABEL

Yeou noun l'ay pas servit, vostras fèbres cartanas !
Mès yeou l'empacharay de may rasclà de canas [1];
Aco vous apprendra d'outragea vostra sorre;
Yeou faray ren per vous, avès l'esprit trop horre [2].

(Dona Isabel arranqua [3]).

—

SCÈNA II

DONA TOGNIA (soula)

AIR : *Aval, aval, dins aquel prat.*

Ma fe, me caou changea de toun;
Yeou vole maridà Françoun,
E soun Micoulaoudas
S'en fretarà lou nas.

[1] *Rasclà de canas,* estre sans mestressa (Gloss.).
[2] *Horre,* michan, malicious (Id.).
[3] *Arranquà,* s'en anà, se saouvà (Id.).

SCÈNA III

JANETA, DONA TOGNIA

—

JANETA

AIR : *Bergèyrou, se n'es anat,* ou *Ay moun Diou, que souy countenta, Quand ma bugada vay ben.....*

Coumayre, vous sès aycis?
Ount'avès Françounetta?

DONA TOGNIA

Aco n'es qu'una couquetta,
Me caousa be de soucis.
Me tenès-me la man
Per la surprene en soun galan.

JANETA

Vous tendray prou la man
Per la surprene en soun galan.

—

SCÈNA IV

JANETA (soula)

AIR : *En revenant de la taverne.*

Pierraou me vèn countà flourettas,
E yeou brulle per Micoulaou ;
Es el que fay mas amourettas
E me moque d'aquel Pierraou.
Mès lou chagrin que me bourrèla
Es que Pierraou me servis,
Que moun Micoulaou me fugis
E que per Françoun el mouris.
Més, per caouqua inventieou nouvèla,
Faou qu'yeou lou perde ou be sa bèla,
S'el noun escouta mous soucis.

Mès, helas ! perce que l'adore
Deve-ty perdre moun pastou ?
Cepandan el sap be que more,
Mès me secouris pas millou.
Sus, moun cor, n'espargnen pas briqua
Lou que nous espargna pas,
Que brulla per d'aoutres appas
E que nous caousa lou trepas.
Lorsque lou desespoir nous piqua,
Caou tout hasardà sans repliquà
E coumencen d'aqueste pas.

(Françoun intra.)

SCENA V

JANETA, FRANÇOUN

—

JANÈTA

AIR : *Les bergers et les bergères*

Ay ! Françoun, que las bergeyras
Aymou ben facilamen !
N'y aoura pas dos de laougeyras
Sus dex mila assuramen ;
Mès per nostres bergès,
Sus dos doutzenas,
N'y aoura vin de laougès,
Que nous engageou tout exprès
Per rire de las penas
Ount'helas ! eles nous vesou pioys après.

FRANÇOUN

AIR : *Guerindoun*

Me soucitte paou
D'aquela sournetta,
May que Micoulaou

Ayme Françounetta.
Guerindoun, etc.

JANETA

AIR : *Ay ! ay ! lou cruel destin*

Cepandan es Micoulaou
Que se ris de vostre maou ;
Sachas qu'aquel drolle es fin,
Ou counouisseres enfin
E pioy dires, ay ! ay ! lou cruel destin !

FRANÇOUN

AIR : *Taysas-vous, jouynessa*

Malgrè vostre aougura,
Tan que l'aygua bagnarà,
Yeou souy plà segura
Que Micoulaou m'aymarà ;
Las echos d'aqueste entour
Diran toujours
Qu'una flamma
Dins soun ama
Lou brulla per yeou d'amour.

JANETA

AIR : *Un jour, Catin laissa choir....*

Ebe, vole que sachas
Qu'el me conta soun martire ;
Yeou vous ou vouliey pas dire,
Mès, Françoun, vous m'y fourças.
D'un anèl m'a fach presen,
M'ayma may qu'oun pourrias creyre ;
L'ay pres, per vous lou fa veyre,
Qu'en disès presentamen ?

FRANÇOUN (que reconnouy l'anèl)

AIR : *L'espasa d'un souldat*

Que vesès-vous, mous èls ?
Me fasès-ti panterna ?

Es un de sous anèls
Viou couma una luzerna,
Ay!
Pioy que l'ingrat me berna
L'aymen pas pus jamay.

JANETA

AIR : *Ay! la sotta methoda*

Caou pas estre infidèla
Jamay de soun coustat,
Mès s'un galan fay vèla
E vay de bèla en bèla,
Deou par estre escoutat.

FRANÇOUN

AIR : *Maouditas mountagnas, que tan naoutas soun !*

Adiousias, Janeta !
Plagnès ma doulou.
Se vèn fà l'aleta,
Carcagnas-me lou.
Moun cor es blamable
De l'avedre aymat...
Qué s'en ane aou diable
Pioy que m'a quittat !

(Françoun s'amargua [1])

—

SCÉNA VI

JANETA (soula)

AIR : *Madounetta de Cambacérès*

Tout ayço noun s'azengua pas maou
Mès n'estaray pas for a troumpà Micoulaou :
Que servis d'èstre pateta,
Lorsque s'agis daou salut ?

[1] *S'amarguà*, se saouva. (Gloss.)

Prene couma una allumeta;
Per segui moun but,
Veires fà Janeta,
Mès cepandan chut !

(Micoulaou intra)

SCÈNA VII

MICOULAOU, JANETA

—

MICOULAOU

AIR : *Ay, Janeta, Janeta*

Plagnès-me, Janeta !
Mourisse, per moy,
Car ma Françounetta
Se marida hiooy.
Ay, Janeta, Janeta !
Mourisse per moy.

JANETA

AIR : *Lou sabourun se recaouquilla*

Caou voun' a pourtat la nouvèla ?
Crese que caouqu'un s'es truffat ;
Jamay creyray qu'aquela bèla
Prengue un poutagge recaoufat.
Es vray qu'aou jour d'hioy la ramilla
Tenta for souven una filla. *(bis)*

MICOULAOU

AIR : *Daye, dandaye*

Ay ! que l'avès lèou rencountrat !
Dejà tout es preparat.

JANETA

Caouqu'un vous a dounat la baya
Daya dandaya. *(bis)*

MICOULAOU

AIR : *Chère infante*

Helas ! que l'afflictieou n'es granda
Quan on per ce qu'on ayma may :
Contra yeou lou destin se banda,
Yeou ne revendray pas jamay !

JANETA

AIR : *Une simple bergame*

S'yeou ère à vostra plaça,
Save ce que farièy :
Per moy, la quittarièy
San fà tan de grimaça ;
Vous n'en manquaran pas
Qu'aouran ben tant d'appas.

MICOULAOU

AIR : *Se l'amour me dona de pena*

S'oun avès pus res à me dire,
Yeou souy quioch couma un pan aou four ;
Quan Françoun voudriè s'en dedire,
Ayme may toujour
Mouri per ela d'amour.

JANETA

AIR : *Cruels parents*

Cher Micoulaou, s'avès tan de tendressa,
Perque souffri qu'yeou mourisque per vous ?
Se sès segur de perdre una mestressa,
Que vous servis de versà tan de plous ?
Vaou-ti pas may, quan sès quittat d'aquela,
Qu'ayas per yeou l'amour qu'avias per ela
E qu'a jamay nous aymen toutes dous ?

MICOULAOU

AIR : *Tout cela m'est indifférent*

Paousen lou cas que foussès yeou

E qu'ajesses força passieou
Per una poulida mestressa :
Digas-me un paou, changearias-ti
Per una aoutra vostra tendressa ?
Yeou noun crese pas, sans menti.

JANETA

AIR : *Se lou sirurgen fà vostre affayre* (ou *Janeta aviè fossa fringayres*) [1]

May que me dounes caouqu'esperança,
Micoulaou, que m'aymares un jour,
Yeou prendray plase dins ma constança,
May que me dounes caouqu'esperança,
E cen fes beniray moun amour.

MICOULAOU

AIR : *Si Philis pouvait connaitre un jour* (ou *Adieu donc, coquettes de Paris*) [2]

D'esperança, tan que voudres,
Mès per ara, vouguas pas pus res ;
Encara la plaga es trop recenta,
Mès cepandan fasès-me l'y parlà :
Vous proumette que seres countenta
E, se voulès graça, accourda-me la.

JANETA

AIR : *Janeta, ma mestressa,* ou *La giroundèla canta...*

Tantos sus las dos houras
Vous trouvares ensen :
Mès que jes de pastouras
Ho ! la, la, la !
Noun ne sachou pas ren !

MICOULAOU

AIR : *Latoun, poutountoun, poutountaina*

Se per lou darniè jour

[1] [2] Les mots entre parenthèses manquent dans l'imprimé.

Vous me la fasès veyre,
Latoun, poutountoun, poutountaina,
Janeta, devès creyre
Qu'aoures pioy moun amour,
Latin, latoun,
Latoun, poutountoun.

(Micoulaou arranqua)[1]

—

SCÈNA VIII

JANETA (soula)

AIR : *Hélas ! ount'és passat lou téns...*

Yeou me poudiey pas excusà
Sus acos qu'el me demandava,
Car m'aouriè pougut refusà
La graça doun yeou lou pregava ;
Mes sas poursuitas soun buffequas,
Avertiray la mayre alor,
E, s'oun descabarta las lequas[2],
Vole que me tuou[3] d'abor.

CHOR

Après que lous quatre aoubooys an toucat l'air que seguis, las quatre vouès cantou, e lous quatre aoubooys lou torno touca ensuita.

AIR : *Caliste, m'aimez-vous ?...*

Après tan de doulous
De souspirs e de plous,
Una bergeyra
Se ren à l'amour
E, sans estre laougeyra,

[1] *Arranquà*, s'en anà, se saouvà. (Glossaire.)
[2] *Descabartà las lequas*, toumbà las lequas, roumpre una affayre. (Glossaire.)
[3] Penjou. (Impr.)

Vous ayma toujours.
Bergès, vous descourages pas,
Ajas esperança,
Franchires lou pas ;
Souffrissès d'un cor gay ;
Vostra counstança
Meritara may.

ACTA III

(Lou theatre representa lou Paragoou [1] de Frountignan)

—

SCÈNA I

MICOULAOU (soul)

AIR : de la *Piémontaise*

Degus n'avès pas vis
Ma chèra Françouneta ?
Tout ara per aycis
Deviè passa souleta,
Helas !
Save pas se Janeta
Me troumpa pas.

—

SCÈNA II

Françoun passa per aquis, e quan vey Micoulaou s'en voou fugi, mès el l'arresta :

MICOULAOU

AIR : *Reveille-toi, chrétien*

Arrestas-vous, Françoun,

[1] N'est pas dans l'imprimé.

Vous vous tournas ben roun !
Escoutas-me, pecayre.

FRANÇOUN

Après la trahisoun
Que me venès de fayre,
Vous voule fà l'affroun.

MICOULAOU

Se noun vous expliquas,
Yeou noun coumprene pas
Quint'es aquela injura.

FRANÇOUN

Fassas pas l'innoucen,
Yeou ne sièi trop segura
Pioy qu'ay vis lou presen.

MICOULAOU

AIR : *Me disiè toujours...*

Ayços es plasen !
La bèla s'en sap maou
Perce qu'on l'y a fach un presen !
Sans tan de fayssou,
Se l'anèl vous agrada,
Fasès-ne parada
Ou, Françoun, torna-me lou.

FRANÇOUN

AIR : *Semalouna aviè una filla*

L'avès dounat à Janeta
E yeou vou lou tournaray ?

MICOULAOU

Qu'avès dich, ma Françouneta ?
Helas ! me fasès esfray !

FRANÇOUN

L'y l'avès que trop dounat

A la malhouro,
Amay, sayque, abandounat
Vostra pastoura.

MICOULAOU

AIR : *Sont trois enfans de Narbonne*

A l'houstaou de vostra tanta
N'avès pas anioch couchat ?

FRANÇOUN

Nostra Tognia, la michanta,
M'àviè trop ben estaquat.

MICOULAOU

AIR : *En Bethleem, bèla cioutat*

Janeta hier m'avertiguèt
Qu'aquesta nioch vous l'y couchaves,
E la fantasiè me venguèt,
Couma vèn as galans pus braves,
D'una aoubada vous diverti,
Ce qu'ay fach aqueste mati.

FRANÇOUN

AIR : *Lanla dériri*

Micoulaou, sès un grand camèou,
Avès dounat dins lou panèou,
Lonlanla deridetta ;
Ela l'y a couchat san menti
Lonlanla deriri.

MICOULAOU

AIR : *Amants, aimez vos chaines* (de l'opéra de *Cadmus*

Helas ! es-ti poussible
Que soun trayte discours,
Sans que me fous visible,
M'aje dupat toujours ?
De matis, sur moun âma,

Yeou l'y ay countat ma flama,
L'y ay dich cen douçous
En cresen parla'a vous.

Emb'una gran tendressa
Toujours m'a respondut,
A se fà ma mestressa
Ela a ben entendut.
M'a demandat un gagge
De moun fidèl lengagge ;
Que m'aje agut l'anèl
M'es un cop de coutèl.

FRANÇOUN

AIR : *Jamay las festas noun venioou...*

M'a caousat un chagrin mourtèl
Quan m'a moustrat aquel anèl ;
M'a fach creyre que me quittaves,
E que despioy paou n'in countaves.

MICOULAOU

AIR : *Que dirias d'aquela filla* °

Que dirias d'aquela filla ?

FRANÇOUN (en coulèra)

Faou qu'aje de cops de billa !

MICOULAOU

La fripouna *(bis)* be n'aourà.

FRANÇOUN

Aquo l'y costa sa lengua.

MICOULAOU

Ma fe ! caou que s'en souvèngue.

Toutes dous :

Aco l'y costa sa lengua ;
Ma fe ! caou què s'en souvèngue.

FRANÇOUN

AIR : de la *Soupa en d'oly*

Pioy doun que n'avès pas restat
De me gardà fidèlitat,
Vous voly, vous voly,
Vous voly fà manjà una soupa en d'oly.

MICOULAOU

AIR : de *Sara la babourineta*

Quaou cessariè de vous aymà?
Sara la babourineta
Vira la babourida.
Vous trove tan amistouzeta
Sara la babi,
Vira la baba,
Sara la babourinetta
Vira la babourida.

Toutes dous :

AIR : *Embarquons-nous*

Nostra affectieou *(bis)* n'es pas men granda
Quan fasèn pas de coumplimens :
Cerimouniès *(bis)*, fayssous, à banda [1] !
Toujour l'on y pèr trop de tens ;
L'amour lou ren trop cher as pastours e pastouras :
Pèr un moumen perdut, l'on deou plourà dos houras.

MICOULAOU

AIR : *De Touloun ne soun partis*. .

L'amour noun es qu'una mar
Souven sujèta a l'ouragge ;
Moun gaouch me quitta à l'escar
Quan yeou sounje aou mariagge
Que me priva per toujours
De Francesa, mas amours.

[1] *A banda*, à l'éscar. (Gloss.)

FRANÇOUN

AIR : *Tout me permenan dedins un bouscage*

Tout lou mounde sap que per lou mariagge
Un noun y pot pas res sans dous;
Eh ! que servis aou viel, en d'aquel sot visagge,
De me fà l'yol dous ?
Vous estounes pas; aoures en partagge
Aquela d'aqui doun sès amourous.

(Doua Tognia lous surpren, e portà un gavèl darriès l'esquina.)

SCÈNA III

DONA TOGNIA, MICOULAOU, FRANÇOUN

—

DONA TOGNIA

AIR : *Que mous parens me cataquisou*

Que fasès-vous ayci, couquina ?
Que vous ay yeou dich de matin ?
Ou yeou perdray tout moun latin,
Ou vous aoures dessus l'esquina.

FRANÇOUN (en se recuoulan)

Ma mayre, avès bèou fayre,
Vole pas lou viel...

DONA TOGNIA

Vous tastares, pecayre,
D'aqueste gavèl.

(E coumença à n'in singla (caouques cops)

MICOULAOU

Agauta dona Tognia e dis tout en coulera;

AIR : *Si le duc de Modène*

Se vous sès tan foulassa
Ou seren atabe :

La venès battre en plaça !
Vous empacharen be,
Foulassa,
Vous empacharay be !

DONA TOGNIA

AIR : *Vous vole dire una cansou, y, a, ou ! Qu'es touta de messorguas, y, os !....*

Galan, de que vous melas-vous ?
Y, a, ous !
Yeou castie ma filla,
Y, o !

MICOULAOU

Ela voou pas un viel renous,
Y, a, ous !
Crezès-me, fasès gille,
Y, o !

En disen ayços à la mayre, (Micoulaou) guigna à Françoun de biardà, e Françoun s'avalis sans que sa mayre y prengue garda

DONA TOGNIA

Noun prendren pas vostre counsel,
Y, ou, el !
Vous mandaren en Flandres,
Y, o !

MICOULAOU

Mardy, yeou lou tuaray, el,
Y, ou, el !
Veyres de bèous esclandres,
Y, o !

DONA TOGNIA (en cerquan sa filla)

Es vous que caousas tout ayços...
Y, a, os !
Helas ! ount'es ma filla ?
Y, o !

MICOULAOU

Vous caousas ben de maouzencas[1],
Y, ou, as!
Dedins votra familla,
Y, o!

DONA TOGNIA (en se plouran de ragèa)

Cavalisca, lou maraoudas,
Y, ou, as!

MICOULAOU

Vous-même maraoudassa,
Y, o!

DONA TOGNIA (leva un caillaou e ou l'y rebilla per lou cap)

Couqui, de ma'man periras,
Y, ou, as!
Aqui lou cop de graça,
Y, o!

(Micoulaou tomba, e ela s'en fuch).

SCÈNA IV

Françoun e dona Isabel introu, e, vezeu Micoulaou estendut, l'y courrissou.

FRANÇOUN, DONA ISABEL, MICOULAOU

—

FRANÇOUN (en lou boulegan, l'y crida)

AIR : *Jean Boudin es mor...*

Micoulaou, sès mor?

DONA ISABEL

Noun, noun, es que dor,
Que rounqua coum un por.

[1] *Maouzencas,* chagrin, crevacor. (Gloss.)

FRANÇOUN (crida)

El es mor! el es mor! el es mor!

MICOULAOU (que revèn de soun estourdissemen)

AIR : *Margot, Margarideta, Mas pus cheras amours*

Ay! ay! ay! ma bergeira,
Quinte cop desastrous.
Vesès loup cop de peyra
Que me ganche per vous [1].

Françoun et dona Isabel, tout plouran, e metten leurs moucadous sur lou visagge

AIR : *Bourdeous, la bona villa.*

Mouri las cars vous devou,
Helas! quinte gros cop!
Las agassas l'y bevou,
Helas! quinte gros cop!

Micoulaou se lèva tout d'un cop, e, per fà l'escarabillat, dansa :

AIR : *E toujour la boulègue e la remene....*

Couragge, ma cambetta,
Bouleguen-nous un paou.
Que disès, Françounetta,
De vostre Micoulaou?

FRANÇOUN

E toujour la boulègue, la remene,
En despiech de tout lou maou.

DONA ISABEL

AIR : *Diguas-tu, la calla, Ount'as toun nis?*

Après vostre desastre
Danses pas trop.
Vous caou mettre un emplastre

[1] *Se ganchà un cop,* ave reçaput un cop, ou se canta un bon cop. (Gloss.)

Dessus lou cop,
Mamour,
Dessus lou cop.

FRANÇOUN

AIR : *E toujour la Louise crida.*

Aycis, dessus aquesta plaga,
Faoudra fayre un encargamen[1].

MICOULAOU

Aqui couma Françoun me paga....

FRANÇOUN

Taysas-vous, que seres counten.

MICOULAOU

AIR : *Manquou pas fringuaires.*

Quan una mestressa
Proumet d'ave de tendressa ;
Quan una mestressa
Proumet d'aymà caouque jour,
Faou qu'adoun nostra ama
Sentigue aoumentà sa flama ;
Faou qu'adoun nostra ama
Sente doublà soun amour.

DONA ISABEL

AIR : *Le docte Diogène.....*

Galans, voulès me creyre ?
Lou mouyen anas veyre
De vous maridà lèou
(à Micoulaou)
Vous, plechas-vous la testa,
Layssas-me fà lou resta,
Tout es fach, tanta lèou.

[1] *Encargamen*, emplastre groussiè, coumpousat de boou e aoutras droguas que l'on fay sus las plagas das asis e das chivals. (Gloss.)

Yeou vaou trouvà la mayre ;
Ly countaray, pecayre !
Que vous van trespana
E qu'ara la justiça,
Per puni sa maliça,
S'en vay la coundamnà.

FRANÇOUN

AIR : *Dupont, mon ami.*

Per vostra inventieou,
La trove excellenta ;
A vostra occasieou
Prendrà l'espouventa ;
E me soumette à la mor
Se noun counsentis d'abor.

MICOULAOU

AIR : *Nostre varlet Guillaoume.*

Per yeou, souy preste à fayre
Tout ce que vous voudres ;
Gouvernas ben l'affayre,
Més, per n'oublidas res,
Se m'ou voulès permettre,
Dins lou liech me vaou mettre.

(Toutes s'en van).

CHOR

Lou Chor canta, e lous aoubooys respondou :

AIR : *Quitte ta houlette.*

Toujour l'amour mena
Prou chagrin e prou pena ;
Toujour l'amour mena
De soupirs e de plous ;
Mès, pecayre !
Layssas-lou fayre ;
Sans esta gayre,
Per caouquos doulous
Vous coumbla de mila doucous.

ACTA IV

(Lou Theatra representa la cambra de Janeta [1].)

—

SCÈNA I

JANETA (soula)

AIR : *N'ayons ni souci ni querelle*

L'on jogua toujour de soun resta
Per satisfayre soun amour.
L'on biaysa, l'on trompa toujour [2],
L'on dona força maou de testa.
Françounetta ou sap be,
Soun galan atabe;
Dejà l'y ay roumput leur mesura,
Lou cor m'ou dis,
E l'y a pas carta pus segura.

Après que la mayre avertida,
Lous aura surpres toutes dous,
Dins leur entreten amourous,
Françoun ne sera ben punida.
Sa mayre, que crendriè
Toujour la troumpariè,
S'y fizarà pas davantagge;
Mès en lou vieil
Tante quan farà lou mariagge.

(Pierraou intra e, sans que Janeta lou veje, se mes darriès ela)

Quan Françoun s'en sarà desfacha
E qu'aourà changeat sous catous,

[1] Manque à l'imprimé.
[2] L'on trompa, l'on medis toujour..... (Impr.)

El vendrà roudà lous cantous
E yeou restaray satisfacha :
Hurousa en moun amour
El brullarà toujour
Per yeou d'una flama nouvela ;
E per Pierraou,
Que cerque entremen caouqua bèla.

SCÈNA II

JANETA, PIERRAOU

—

PIERRAOU

AIR : *Il prendra Fontarabie, zest, comme il a pris Dôle.* .

Janeta, vous ses ben maou
Embe vostra flama.

JANETA (touta surpresa)

Que me ven dire aquel baou ?
Es fol sur moun âma.

PIERRAOU

Aoures vostre Micoulaou,
Zest !
Amay se vous gama.

JANETA (en coulèra)

AIR : *Va-t'en voir s'ils viennent, Jean.*

Visagge de quior boulit,
Creses qu'yeou t'aymesse?
Lou qu'ayme ès be pus poulit.
Cresies qu'yeou t'aymesse?
T'ay vougut fà pèça :
Lou qu'ayme ès be pus poulit,
Visagge de quior boulit :
T'ay vougut fà pèça. *(bis)*

PIERRAOU

AIR : *Tout cela m'est indifférent.*

Janeta, sans tan de fayssou,
Proufitas d'aquesta liçou :
Toujour las fillas ben sensadas
Soun marchandisa de debit,
Mès las finas e las rusades
Soun las dupas de soun esprit [1].

JANETA

AIR : *Bon tens à que n'oun a gayre ;*
Millou tens à que n'oun a ren

Me moque de tas finessas,
Per aco t'aymaray pas ;
Se n'as pas d'aoutres mestressas,
Te podes fretà lou nas.
Me moque de tas finessas,
Per aco t'aymaray pas.

PIERRAOU

AIR : *Laissons la barbe en pointe.*

En despiech de ta barba,
Save que m'aymaras lèou :
Micoulaou, tantaleou,
T'a quittat, per ma fe :
Gara que yeou noun te quitte atabe.

JANETA

AIR : *On dit. Philis, partout de vous.*

Micoulaou s'es-ty maridat?....

PIERRAOU

Sans doute, pioy que l'y souy couvidat.

[1] Au lieu de ce couplet, Pierraou, dans l'imprimé, répète seulement : Aoures vostre Micoulaou, etc.

JANETA

Pierraou, siès un plasen roubin;
Yeou noun m'attrape pas ensin.

PIERRAOU

AIR : de l'*Eminence de la France.*

Per sourti d'embarras,
Escoutas
Que vous vaou debità tout lou cas :
N'y a pas gayre
Que la mayre
Lou galan a surpres,
E d'un gres
A virat couma caou
Micoulaou
E l'y a fach à la testa un gros traou.

AIR : *Aou pioch de Montaouberou.*

Grans informatieous d'abord :
La paoura mayre, avertida
Qu'èra en dangè de sa vida,
Coumencet à parlà d'accord :
Micoulaou lou vouliè pas fayre.
Lous an fach fiançà *(bis)*.
Per terminà l'affayre.

JANETA (fa ricou-ricou)

AIR : *Yeou tène per lou Rey.*

Adeoussias, aoubres vers, pradets de rivieyretas !
Micoulaou m'a quittat
Après l'amour que yeou l'y ay pourtat.
Lous rieous et las fountettas
Grossiran de mous plours,
E mas doulours
Toucaran lous bergès
Lous pus laougès.

PIERRAOU (fà semblan de plourà)

AIR : *Vous avez, belle Philis, La même blancheur que le lys.*

Vostres plous fan coumpassieou
E me fasès plourà, yeou.
Micoualou vous a quittat ;
Mès, counsoulas-vous, Janeta,
Vous aymaray per piètat.

JANETA (en coulèra)

Se Micoulaou m'a quittat,
Te mèles pas de Janeta,
Se moqua de ta piètat.

PIERRAOU

AIR : *Que vous avez de qualités que j'aime !*

Yeou sabe pas quinta es vostra esperança :
Sès pas for bèla, e venès deja rança ;
Vostra vieillessa s'avança à grand pas,
Per messouryeyra sès toujour passada :
En tout acos vous fasès la sucrada !
Yeou sabe pas !

JANETA

AIR : *Se boulès de bounboulas.*

S'oun courriges ta lengua,
T'aymaray pas.

PIERRAOU

Embe aco noun tengue
Ce que voudras.

TOUTES DOUS

AIR : *Un, e dous, e tres, e quatre.. .*

Qu'es aco qu'on pot gagnà
De tan fougnà ?
Vaou be may, sans barguignà,
Que tout se demêle
Sans que degus s'en mèle.

SCÈNA III

JANETA, PIERRAOU, FRANÇOUN

—

FRANÇOUN

AIR : *Ay ! moun Diou, lou brave home !*

Janeta, pecayre !
San parlà maou daou passat,
Per ordre de ma mayre,
Naoutres avèn fiançat,
La la la la lague !
Me maride en moun fringayre,
La la la la lague !
Lou vièl a gagnat daou pè [1].

PIERRAOU E JANETA

Vous saoures aou resta
Que nous voulèn maridà.

FRANÇOUN

Anen doun fà festa,
Yeou vous veniey couvidà.

(Toutes tres)

La la la la lague, etc.

CHOR

Lou chor canta, e lous aouboys embe las chalaminas e lous tambourins respondou :

AIR : *Lou tambour e l'aoubooy, Es lougat per tout yoy, etc.*

Fillas que sès flouradas
E dins vostre printens,
Fassas pas las sucradas
Proufitas daou bel tens.
Ara que sès poulidas

[1] Ces trois vers ne sont pas dans l'impr.

Per vaoutres sèn de floc,
Mès quan seres frounsidas
De galans diables hoc.

Penden que sès de glaça
E que tout vous desplay,
Vostre bel agge passa
E tourna pas jamay.
Ara que sès poulidas
Per vaoutres, etc.

ACTA V

Un rideou es tirat, e Micoulaou pares dins un leit embe sa testa plèchada, accoumpagnat de Françoun, de dona Tognia, de dona Isabel, de Janeta e de Pierraou.

—

MICOULAOU

AIR : *Se toutas las fillas èrou cabras,* ou *Viren ne caouquun, ma bèla-mèra...*

Viren-ne caouquun, ma bèla mèra ;
Viren-ne caouquun, qu'es dejà tens.

ISABEL

Micoulaou se desespera
De noun fa penchinà las dens[1].

MICOULAOU

Viren-ne caouquun, ma bèla mèra ;
Viren-ne caouquun, qu'ès dejà tens.

DONA TOGNIA

AIR : *Pourquoi bannir du monde*

N'ajas pas maou de testa

[1] *Penchina las dins*, c'est à-dire jouer de la mâchoire. (Dict. de Sauvages)

De beoure e de mangeà ;
Souy pas à l'y soungeà,
Sachas que tout s'appresta.

(Toutes lous aoutres)

Accampen appetis
Lou soupa s'alestis[1].

PIERRAOU (que se destaqua e se bouta à dansà)

Courant sur l'AIR : *Ay un pè que me doou...*

Yeou souy pas d'aqueles revayres
Que se cargou de pessamen ;
Quan me vènou parla d'affayres,
L'y responde dins lou moumen :
Ay un pè que me doou,
L'aoutre fay la fringa-fringa ;
Ay un pè que me doou,
Laoutre fay la fringa aou soou.

(DONA TOGNIA e ISABEL s'en van dansa embe PIERRAOU)

Ara que nostras doumaysèlas
Se van ben escarabillà,
Naoutres, paouras sempiternelas,
Dansen per nous recaouquillà :
Ay un pè que me daou,
L'aoutre, etc.

(FRANÇOUN e JANETA s'en van atabe dansà)

Que tenèn aycis nostra trougna
Quand lou mounde se rejouis ?
Las vieillas nous faran bergougna,
Aouzisse que ma / ta } mayre dis :
Ay un pè, etc.[2]

[1] *S'alesti*, se preparà. (Gloss.)

[2] On voit que le fameux air du *Pied qui remue*, qui fit les délices des casinos de 1863, ne date pas d'hier, et qu'il pourrait avoir une provenance méridionale dont ne s'est pas douté M. Champfleury.

(MICOULAOU saouta daou leit e vay dansà)

Branle gai sur l'AIR : *Lampons, camarades, lampons !*

La broda embe lou despeit
Me secarièn dins lou leit,
Mès tan que l'on danse en roda,
Jamay l'on n'a pas la broda.
Dansen *(bis)*,
Camaradas, dansen !

(Toutes sieys cantou e dansou)

AIR : *Las armas daou rey d'Espagna*

Bèla caousa qu'es de rire
E d'estre counten ;
Que que l'on ne vogue dire,
Acos es un bel tens :
L'ambitieou toujour devora,
Lèva lou repaou ;
Aoumens acos nous demora
Quan risèn un paou.

(FRANÇOUN e MICOULAOU dansou embe dona ISABEL)

FRANÇOUN

Courante sur l'AIR : *Monsieur le Prince a résolu*

Aoutrafes ma tanta Isabel
Era for poulideta,
Aviè d'esprit, amay l'yol crouquarel.
Adoun lous pus pimpans
Se fasien festa d'èstre sous galans,
E daou tens qu'èra filla,
Tout lou mounde dis
Qu'era la merevilla
D'aqueste pays.

PIERRAOU.... embe una sausogna

(MICOULAOU embe dona TOGNIA dansa)

Gaillarde sur l'AIR : *Quel plaisir d'aimer sans contrainte !*

Per vous ben vantà,

Dona Tognia,
Yeou m'en vaou cantà
Sus ma sansogna :
Veyres aou miral
Ben vostras regas,
Avès de coural
Las perpelegas.

(JANETA, que dansa embe PIERRAOU e lou railla

MENUGUET : *J'entends déjà le bruit des armes*

Pierraou, lorsque me souy proumessa,
N'aviey pas tout lou sen que caou :
Una filla qu'a de cabessa
Deou saoupre soun ben e soun maou,
Mès es ben fola se s'emmessa
Lorsque sap que s'emmessa maou.

(PIERRAOU l'y rend las peyras aou sac)

Save qu'avès lou cor trop noble
Per voule prene un malheroux ;
Mès n'anaren pas à Grenoble,
Quand voudres roumpren toutes dous.
Una fenna es un paoure moble
Quan es timbrada couma vous.

JANETA

Parlas-ti de bon ou per rire?

PIERRAOU

Prenès-ou couma vous voudres.

JANETA

Sembla que vous vougas dedire?

PIERRAOU

Parlaray couma parlares.

JANETA

Mariden-nous, sans pus res dire,
Tan de fougnas valou pas res.

(Toutes dous) :

Mariden-nous, sans pus res dire,
Tan de fougnas volou pas res.

(MICOULAOU dansa embe FRANÇOUN)

AIR : du *Ballet du prince*

Una bèla filla,
Qu'a d'esprit e de ramilla,
Que n'a pas de fiertat
Ni may de vanitat,
Qu'es for vertuousa
E qu'es d'una humou joyousa,
Per la mor!
Se me vol aymà for,
Yeou me resoudray d'abor
A l'aymà d'un bon cor.

(PIERRAOU dansa embe JANETA)

Bourrea sur l'AIR : *La fourmiga m'a mourdut à l'artel*

L'y a prou mounde qu'accusa l'amour
D'oubligeà las gens à plourà toujour ;
Més savès que n'y a
Que toujour risou, risou ;
Més savès que n'y a
Que lous fay pas lagnià [1].

MICOULAOU dansa embe FRANÇOUN)

AIR : *Lou rigaoudon*

Françoun e Louisetta,
Margouteta oube Madoun,
Es una fripounetta
Que m'a traoucat lou perpoun.
Devignas doun
S'es Françoun ou Louisetta,
Margouteta oube Madoun.

[1] *Lagnià*, caousà de souci. (Gloss.)

(PIERRAOU e JANETA canton e dansou, e MICOULAOU toqua daou tambour de basquou)

Bohemianda sur l'AIR : *Las fillas fricaoudas*

Pierraou voou Janeta,
Micoulaou voou Frauçouneta;
Pierraou voou Janeta
E Janeta voou Pierraou;
Janeta voou Pierraou
E Françouneta Micoulaou.

(Dona TOGNIA e dona ISABEL cantou e dansou)

Sarabanda sur l'AIR : *Pierraou s'embraygua*

Pierraou countava,
Pierraou countava
Que quan beviè tout lou mounde cridava:
Pierraou s'embraygua!
Pierraou s'embraygua!
Noun fariè pas se l'y boutavou d'aygua.

(PIERRAOU e MICOULAOU canton e dansou)

Matassin sur l'AIR : de *Pantaloun*

Tante quan me vèn la quinta
Lorsque quicon me desplay;
Mès n'ay qu'a vuida ma pinta,
D'abor vejas m'aqui gay.

(Après, bevou un cop [1].)

(JANETA e FRANÇOUN cantou e dansou embe PIERRAOU e MICOULAOU)

Gigua sur l'AIR : *Bergers, prenez vos musettes*

Anen dansà sus l'herbeta,
Anen remenà la cambeta;
Anen dansà sus l'herbeta,
Anen y toutes fà lou gaveou [2],
Qu'ès for beou.

[1] L'imprimé ajoute : aou cap daou barroou.
[2] Dansa provençala. (Glossaire.)

Micoulaou
E Pierraou,
Quittas vostre barraou,
Pioy beoures en repaou
Dins un paou :
Quinte plesi de gargarisà
Quand on es las de dansà.

(Toutes sieys dansou e cantou en fasen lou tour daou theatre)

Lous Cambaous sur l'AIR : *daou Chivalet de la Beoufèra*

Viva lou bon tens!
Viva lou passatens
Que se donou las bravas gens!
S'en risou
E disou :
Viva lou bon tens
Que se donou las braves gens!
Toujour soulennisou
En de bounds e de saous
La gaya festa das Cambaous.

(Lou rideou se torna ferma e toutes se trovou dedins)

CHOR

Lou Chor canta, e lous quatre aoubòys respondou :

EPILOGUE

AIR : *Se souy cougueou, yeou m'en counsole.*

Ben que tout bergè dins l'amour souspire,
Se cresque pas per aco malhurous;
Nostres fiançats n'an be vis de pire,
Mès après tant de maous soun unis toutes dous.
Vesès be, bergès, qu'un mariagge hurous
Courouna un lon martire
De mila douçous.

Approubatieou d'una doutzena de Douttous

AIR : *Robin ture lure.*

Quan caouqu'un rire voudrà,
Que crompe aqueste Operà
E qu'alargue sa ceintura,
Tura lura !
E qu'alargue sa ceintura
Roubin, tura lura !

Nous aoutres aven taoupoun
Ris a double carilloun,
Quan n'avèn fach la lectura,
Turu lura, etc.

Heraclita lou renous,
Se n'aouzissiè las cansous,
Changeariè lèou de postura,
Tura lura, etc.

L'aouthur dedins Mounpeliè
Passa per un risouliè,
Mès acos es sa natura,
Tura lura, etc.

Entoube que rigue tan,
Quan el voou, mostra pourtan
Qu'à la cervèla madura,
Tura lura, etc.

Se caouqu'un blama das vers
Las espressieous e lous airs,
B'es tendre de cachadura,
Tura lura, etc.

Naoutres, ne sèn tan charmats
Que noun sèn toutes sinnats
Dejout aqueste escritura,
Tura lura, etc.

P-FP.	Av.	PV.	Av.	JL.	Av.
J-S.	Av.	JV.	Av	AR.	Doutt.
J-JB.	Av.	AD.	Av.	Sc.P.	Av.
I-R.	Av.	JD	Av.	DP.	Méd.

E per sarrà-fila, A-B. P., liotenen dins Picardia.

Approubatieou das Jugges de la lengua Frountignanenqua :

—

AIR : *La moulinièyra daou Pont-Jouvenaou*

Gentis lecturs, nous aoutres mantendren
Qu'aquest discours es vray frountignanen :
La puretat das mots l'yes sans egala,
Après acos vous caou tirà l'escala.

Pierre VIDAL, André AGULLIETIN, Jean ANGLÈS, Pierre MALANO, jugges de la lengua frountignanenqua [1].

[1] Ici se trouve, pour finir, le Glossaire, que nous avons fondu dans le cours de la pièce

UN MICHANT RÈVE

(PARLÂ DE MOUNT-PELIÈ)

A MOUN PAIRI DAU FELIBRIGE

LOUIS ROUMIEUX, DE *LA RAMPELADA*

La montée estoit torte et de fascheux accez;
Tout branloit dessouz nous, jusqu'au dernier estage,
D'eschelle en eschelon. ..
(Mathurin REGNIER, *le Mauvais Giste.*)

I

Paura, soula, e quinze ans!.. End'aco viva, lèsta,
S'enanava à la font en quilhent sus sa tèsta
Un poulit ourjolet que tenièn sas dos mans;
E, quand aviè roumplit, s'en camis resquillava,
L'aiga, en beluguejent au sourel, regisclava
E fasiè sus soun col plòure de diamants.

UN MAUVAIS RÊVE

(SOUS-DIALECTE DE MONTPELLIER)

La montée estoit torte et de fascheux accez;
Tout branloit dessouz nous, jusqu'au dernier estage,
D'eschelle en eschelon....
(Mathurin REGNIER, *le Mauvais Giste.*)

I

Pauvre, seule, et quinze ans!... Malgré cela, vive, leste, — elle s'en allait à la fontaine, en perchant sur sa tête — une jolie petite cruche que retenaient ses deux mains, — et, lorsqu'elle l'avait remplie, si dans sa route elle glissait, — l'eau, en étincelant, rejaillissait au soleil — et faisait sur son cou pleuvoir des diamants.

Aviè de celhas d'or, e sas longas perpèlas
Couma un nivou d'encens tapavoun dos estellas
Que pèr d'iols angelics Nostre Segne aviè fach;
E se pèr cas charrava, un pau, dins la carrieira,
Sa bouqueta d'enfant semblava una cerieira
Sans clos, entre-douverta e roumplida de lach.

II

Aviè, Madalenou la bella,
De crenta d'èstre pas prou naut,
Bastit soun nis de giroundella
A la tourre, jout la canau.

Valhenta, oustalièira, propreta,
Sous quauques mobles sans valou
Disièn quicon dins sa cambreta,
Tant granda... qu'un cagaraulou.

Soun lièch semblava una capella,
L'auriàs vista jout lou ridèu

Elle avait des cils d'or, et ses longues paupières, — comme un nuage d'encens, recouvraient deux étoiles — que le Seigneur avait faites pour des yeux angéliques;— et, si par cas elle jasait un peu dans la rue, — sa petite bouche d'enfant ressemblait à une cerise — sans noyau, entr'ouverte et remplie de lait.

II

Elle avait, Madelinette la belle, — craignant de n'être pas assez haut, — bâti son nid d'hirondelle — à la tour, sous la gouttière.

Vaillante, ménagère, proprette ! — Ses quelques meubles sans valeur — avaient de l'apparence dans sa chambrette, — aussi grande.... qu'un petit escargot.

Son lit ressemblait à une chapelle ! — Vous l'auriez vue sous son

De percala — pas de dentella —
Couma una rosa sus la nèu.

III

Un mati se levèt, magagnousa, laiada;
Estrenèt pas lou jour dau cop de bresilhada
Que fasiè trefouli lou roussignòu jalous.
Una man sus lou sen, descaussa, mièja-nuda,
Quitèt anà soun pèu de tant bella venguda,
Que l'atapèt d'un bound de la tèsta as talous.

Davant soun miralhet escartèt, pèr se veire,
Lous pèusses de soun front e, segu, sans s'encreire!
Quicon mai que l'ourgul la deviè boulegà;
De qu'èra? lou coudous d'una béutat celèsta.
E l'èli samboutit, quitèt anà sa tèsta,
E traguèt pèr lou sòu soun miral pèr pregà.

rideau — de percale, non de dentelle, — comme une rose sur la neige.

III

Un matin, elle se leva, mal disposée, inquiète. — Elle n'étrenna pas le jour par ce coup de gosier — qui faisait tressaillir le rossignol jaloux. – Une main sur le sein, déchaussée, demi-nue, — elle laissa tomber ses cheveux d'une si grande longueur, — qu'ils l'enveloppèrent d'un bond de la tête aux talons.

Devant sa petite glace, elle écarta, pour se mirer, — les cheveux de son front, et certes, sans vanité! — Tout autre sentiment que l'orgueil devait l'émouvoir. — Qu'était-ce? le surcroît écrasant d'une beauté céleste. — Et le lys ébranlé laissa tomber sa tête. — et jeta sur le sol son miroir pour prier.

IV

En s'envenguent de la courdura,
La nioch, en rève, aviè trouvat,
Pèr passes, una creatura
Rauca, guincha e mourre gravat,

Quicon de vièl e de minable,
Pudent à vous clavà lou cor,
Rascous couma l'ama dau diable,
Descarnat, lourd mai que la mort.

Adounc, acoustèt la manida
En ie diguent: «La bella, ai fam»;
Pioi douçamen: «Siès tant poulida!
Perqué tant trimà, moun enfant?»

«Paura, tant paura vous assista,
S'hou dis, en ie bailent un sòu,
Madalenou crentousa e trista,
Mès resignen-nous, Dieus hou vòu.»

IV

En s'en revenant de l'ouvrage,— la nuit, en rêve, elle avait trouvé — sur ses pas une créature — rauque, louche et museau grêlé,

Une chose vieille et misérable, — puante à soulever le cœur, — teigneuse comme l'âme du diable, — décharnée, laide plus que la mort.

Donc, elle accosta la petite, — en lui disant: « La belle, j'ai faim. » — Puis doucement: « Tu es si jolie! — Pourquoi tant travailler, mon enfant? »

« Pauvre, une aussi pauvre que vous vous assiste, — répartit, en lui donnant un sou, — Madelinette, craintive et triste; — mais résignons-nous, Dieu le veut. »

Au noum de Dieu, la vièlha baucha
Espoutiguèt un rire afrous,
Desparlèt e, de sa man gaucha,
Faguèt lou sinne de la crous.

L'autra, sans esperà soun rèsta,
Couma un jol fres se revirèt.
Savèn qu'aviè la camba lèsta,
Mès pèr carrieiras se perdèt.

V

Seguiguèt l'anà de sa vida !...
Ges d'ajudas, pas un ami,
Resquillent se fasiè l'ardida,
Pioi tournent mai au bon cami.

VI

Entremen qu'antau s'avançava
Dins la nioch tant negra qu'un four,

Au nom de Dieu, la vieille folle — éclata d'un rire affreux, — maugréa, et de sa main gauche — fit le signe de la croix.

L'autre, sans en demander davantage, — comme un goujon frais se retourna. — Nous savons qu'elle avait la jambe leste, — mais en route elle se perdit.

V

Elle suivit l'image de son existence. — Point d'aides, pas un ami, — perdant l'équilibre, lorsqu'elle s'enhardissait trop, — puis revenant encore au bon chemin.

VI

Pendant qu'elle s'avançait ainsi — dans la nuit aussi noire qu'un four, — aux lanternes se balançait — plus de tristesse que de lumière. — Le vent gémissait dans les peupliers ; — il amoncelait au

A las lanternas balançava
Mai de tristessa que de jour.
Lou vent gisclava dins lou pìvous,
Amoulounava au cièl de nìvous
Pus espelhats qu'un vièl drapèu ...
De grands degouts... una trounada...
E la pichota espaurugada
S'embaurèt, mès d'aco pus bèu.

Dau cop perdèt la tremountana,
Galinèt de toutas sas cars,
Quand lou batan d'una campana
Piquèt ounze ouras e tres quarts.
Pioi... mièja-nioch !... E lous cridaires,
Las oumbras, lous chis jangoulaires,
La grèla, lou tron, lous uiaus!
Lous clouquiès, ount nisoun las gralhas !
Lous iols das chots sus las muralhas !
Era un branle à ne veni bauchs [1].

ciel des nuages — plus déchiquetés qu'un vieux drapeau... — De larges gouttes d'eau... un grondement de tonnerre... — et la petite épouvantée — s'égara, mais du mieux possible...

Pour le coup, elle perdit la tête, — elle frissonna de tout son corps; — lorque le battant d'une cloche — sonna onze heures et trois quarts, — puis minuit !... et les crieurs (de nuit), — les ombres, les chiens qui hurlent, — la grêle, la foudre, les éclairs, — les clochers où nichent les corneilles ! — les yeux des hiboux sur les murs ! — c'était un sabbat à en devenir fou.

[1] A Montpellier, le *ch* ne se prononce pas; l'*s* est la seule des trois consonnes finales de ce mot que l'on fasse sentir.

VII

Jujas quinte espouvent pèr la paura mesquina!
Lou boutel enfangat e d'aiga sus l'esquina,
Aganida de frech, de lassige, de fam,
Prèsta à virà lou sen, souscava, mièja-morta,
Quand, pèr la retirà, s'ouvriguèt una porta
E quaucun sans parlà la tirèt pèr la man.

La porta se barrèt de-tras elà; una lampa,
Avant de s'amoussà, quitèt veire la rampa
D'un oustau sot, pudent. L'enfant s'arrestèt... pioi
Sans s'en rendre resoun, sans voulountat ni pena,
Couma l'agnèl seguis lou bouchè que lou mena,
Escalèt.... escalèt... un escaliè de boi.

« Ount anan? » alenèt enfin. — La que menava
Faguèt: «Pas au traval, à l'amour! »—« Nou, soui brava!
Voulès ma perdicioun... devigne tout... ai pòu! »
— « Pòu! aici i'a l'uiau qu'embranda l'oustalada!... »

VII

Jugez quel effroi pour la pauvre malheureuse! — Le mollet dans la boue et de l'eau sur l'échine; — exténuée de froid, de fatigue, de faim; — prête à perdre l'esprit, elle sanglotait demi-morte, — lorsque, pour lui donner l'hospitalité, une porte s'ouvrit, — et quelqu'un, sans parler, l'attira par la main.

La porte se ferma derrière elle; — une lampe, avant de s'éteindre, laissa voir la rampe — d'une maison laide, puante. L'enfant s'arrêta; puis, — sans s'en rendre compte, sans volonté ni peine, — comme un agneau suit le boucher qui le conduit, — elle monta, elle monta un escalier de bois.

« Où allons-nous? » soupira-t-elle enfin. Celle qui conduisait — repartit: « Pas au travail, à l'amour! » — « Non, je suis sage; — vous voulez ma perte, je comprends tout... j'ai peur. »—« Peur!... voici

L'enfant, l'iol alandat, demourèt clavelada:
« La baucha ! » — s'esclamèt, e boumbiguèt au sòu.

VIII

N'i'a prou; lèva-te, Madalèna;
Aquela fenna tant vilèna,
Guincha, rauca e mourre gravat;
Lou revoulum abouminable,
L'orre d'aquel oustau minable,
Tout aco lourd, pauruc, dannable...
Es pas mai qu'un rève... as rèvat.

Mès veja s'es pas la lusida
Que vèn ensourelhà ta vida
Pèr que serves en bon repaus...
Saves ce que disiè ta maire:
Lou traval garda de mau faire.
E, se toun cor te dis de plaire,
Escouta un brave mestieirau.

O. Bringuier.

Mount-peliè, 20 de mars de 1871.

l'éclair qui embrase la maison ! »—L'enfant, l'œil hagard, demeura clouée : — « La folle ! » s'écria-t-elle, et elle tomba sur le sol.

VIII

C'est assez. Lève-toi, Madeleine. — Cette femme si vilaine, — louche, rauque, au visage grêlé ; — cette tourmente épouvantable, — l'horreur de cette maison misérable, — toutes ces choses laides, affreuses, damnables, — ce n'était qu'un rêve, tu as rêvé.

Mais vois si ce n'est pas une lueur — qui vient comme un rayon de soleil éclairer ta vie, — pour que tu conserves ta douce tranquillité. — Tu sais ce que disait ta mère : — le travail préserve de l'inconduite. — Mais, si ton cœur te dit de plaire, — écoute un honnête ouvrier.

Octavien Bringuier.

Montpellier, le 20 mars 1871.

CONTES POPULAIRES RHYTHMÉS

Les contes populaires rhythmés, surtout ceux qui appartiennent à la langue d'oc, sont soumis à divers procédés de formation dont il est nécessaire de tenir compte. Ces procédés, dont quelques-uns sont très-compliqués, consistent soit en une sorte de mimique qui souligne chaque partie du récit par des signes convenus, soit en une série d'intonations dont les nombres et les mesures sont réglés.

Le récit du *Petit Poucet,* tel qu'on le fait chez nous, peut être pris pour exemple du conte mimique.

Quant aux contes simplement rhythmés, ils se distinguent en ce que les uns emploient la gradation, les autres, au contraire, la répétition, la progression, le renouvellement de certaines expressions, etc., ce qui forme plusieurs genres.

Nous ne donnerons présentement des exemples que de ce dernier genre, dans ses principales espèces. Des trois contes qui les représentent, le *Chemin du Paradis* seul est tout à fait inédit. On connaît du *Pèlerinage de la fourmi* une version provençale, éditée par Damase Arbaud, dans la préface de son recueil de *Chants populaires de la Provence,* et une traduction en vers français par Alexandre Dumas fils, toutes deux du reste incomplètes, et même tronquées. On me cite du *Chant de l'oiseau* une version française qui commence ainsi : *Dans la ville de Rome, il y a une rue,* etc.

Il n'est pas besoin d'observer que ces contes populaires appartiennent au premier âge, et que nous ne les insérons ici que comme spécimens de la littérature rustique prise à ses plus humbles origines.

Le dialecte employé est celui de Montpellier. Comme il est très-riche en nuances, j'ai toujours choisi celle qui se rapproche le plus du vieux langage[1]. A. M.

[1] Une seconde version provençale du *Pèlerinage de la fourmi* vient de paraître, il y a peu de temps, dans l'*Armana prouvençau de* 1872, publiée par Roumanille. Elle diffère beaucoup de la nôtre et de celle de Damase Arbaud. On y sent surtout cette habitude des gens de la campagne d'accroître les difficultés du récit par l'accroissement à l'infini du renouvellement des expressions.

I. — LOU PICHOT NANET

En Languedoc, le récit du *Pichot Nanet,* le Petit Poucet méridional, se fait avec les particularités curieuses que voici. Il s'agit d'une sorte de mise en scène dont les cinq doigts de la main sont à la fois le théâtre, les décors et les personnages.

On trace d'abord sept points sur les ongles, dont deux pour les yeux, deux pour les paupières, un pour le nez et un pour la bouche; puis on présente le plat de la main à la lumière, ce qui rend la chair transparente et donne aux cinq doigts, ainsi disposés, une vague apparence de figures humaines, poupines et de taille différente.

C'est ce qu'on nomme *lou joc de las petetas* (le jeu des poupées), *lou joc das detous* (le jeu des doigts), ou plus communément *lou jouguet* (le jouet). Pour un impresario habile, il y a là, en effet, tout un ensemble de marionnettes dont il peut tirer le plus grand parti.

Après les premières évolutions faites et lorsque les enfants, dont la curiosité est très-vivement excitée, disent : *Que sou?* — on les nomme dans cet ordre : le petit doigt est dit *Pichot Nanet* (le petit nain); l'annulaire, *Garganta* (la grande gorge); le médian, *Grand Gusas* (le grand gueux); l'index, *Leca-plats* (le lèche-plats), et le pouce, *Tua-pezouls* (le tue-poux).

Cette énumération, comme du reste beaucoup d'autres parties du récit, se fait, non-seulement en pressant successivement et très-vite l'extrémité de chacun des doigts, mais encore en chantant sur un récitatif consacré, qui va crescendo du grave à l'aigu :

Pichot nanet... Garganta... Grand Gusas... Leca-plats... Tua-pezouls!

Comme les enfants ne manquent jamais d'ajouter : *De que fan?* — on leur répète sur chacun de ces petits personnages un conte particulier, qui se lie aux autres par une sorte de cycle puéril.

Dans ces contes, *lou Pichot Nanet,* c'est la faiblesse physique triomphant de la force et des obstacles par l'esprit ; — *Garganta,* c'est le géant bénévole, fort en gueule, comme on dit, à tous les points de vue ; — *Grand Gusas,* le géant féroce, la force dans la perfidie et la trahison, l'ogre ; — *Leca-plats,* le chien du Petit Poucet, un analogue du Chat botté ; — enfin, *Tua-pezouls,* la force bête, la force privée d'intelligence. Il va sans dire que l'on met sur le compte de ces types tout ce que l'on peut imaginer d'habiletés, de prouesses, de crimes, de ruses et de sottises.

Le récit général qui sert de lien à tous ces contes a deux versions. La première est absolument celle de Perrault, sauf quelques variantes. La naissance miraculeuse du Petit Poucet dans un chou est, je crois, mais rarement, l'une de ces variantes.

La seconde suppose que *Garganta* a deux fils, l'un robuste et niais, l'autre chétif et fin : *Tua-pezouls* et *Pichot Nanet,* le pouce et le petit poucet. En guerre avec l'ogre, *Grand Gusas,* il est fait prisonnier. Ses enfants se réfugient dans une forêt où ils allaient souvent ramasser du bois. L'aîné est saisi de désespoir; le Petit Poucet le réconforte et, après mille péripéties, où les sottises de l'un entravent les ruses de l'autre, ils parviennent, en suivant une piste indiquée par le chien, à une ville voisine. C'était la capitale d'un roi qui venait de promettre sa fille à celui qui sortirait vainqueur de certaines épreuves. Par son esprit et aussi par la sagacité de son chien, le Petit Poucet triomphe et obtient la main de la belle princesse.

De là, il part pour aller délivrer son père. *Leca-plats,* dans une lutte fantastique avec le chien de l'ogre, *lou Chi-cambau* (le chien aux grandes jambes), le Cerbère de nos traditions, a l'avantage sur lui et le tue. A son tour, le Petit Poucet enhardi dérobe l'épée enchantée, seule force du monstre, et met le feu à la maison. L'ogre se sauve, épouvanté, en criant, et se réfugie dans les plus secrètes profondeurs de la terre.

Ce récit, pour ce qui concerne les épreuves, est à peu de chose près celui qu'on fait en Provence de *Jan de l'Ours,* et

en Bourgogne de *Jean de Vert*. En allemand, *bär* signifiant *ours*, il y a tout lieu de supposer que ces deux noms sont identiques.

A chaque incident répond un jeu particulier de marionnettes. Les plus simples sont en usage dans tout le Midi, principalement en Italie et chez nous. Tout Méridional a au bout de ses doigts un théâtre complet, qui est, je pense, une tradition de la mimique des anciens.

Quelques-uns sont très-compliqués ; ainsi, par exemple, celui qui représente *Garganta* coupant du bois et aidé par ses fils. Dans les familles pieuses, ce jeu représente aussi saint Joseph, *lou ressaire*, l'enfant Jésus ramassant les copeaux et la sainte Vierge qui regarde.

Un autre est le combat des deux chiens. On déforme chaque main en relevant le médian sur l'index, l'annulaire sur le médian et le petit doigt sur l'annulaire ; puis, après avoir opposé de profil l'index au pouce, on place les deux mains entre la lumière de la lampe et la muraille, de façon à ce que l'ombre aille tracer sur celle-ci deux têtes monstrueuses et aboyantes, qui se combattent avec furie.

Le nom des petits personnages varie quelquefois. Ainsi le Petit Poucet est dit encore *Peperelet ;* le géant bénévole, *Pus-grand-que-tus ;* son adversaire, l'*Ogre ;* le pouce, *lou Pezoulhous, lou Nèci, lou Mouc*. Mais les noms déjà cités sont cependant les plus ordinaires et les plus répandus.

Juvénal fait allusion au Petit Poucet lorsqu'il dit que, plutôt que de se voir noble et à tout instant menacé du poison, il préférerait être le *petit frère des géants*, et cela évidemment malgré les difficultés et les soucis de sa position :

Unde fit ut malim fraterculus esse gigantum. (Sat. IV, 98.)

II. — LOU PELERINAGE DE LA PAURA FOURNIGUETA

Un cop i'aviè, à Pampaligoussa, una paura fournigueta, un iòu et una cigala, que s'enanavou faire un pelerinage à Jerusalem.

Avien fach acordi de pas se quità, ni per orre, ni per bel. Quant à la pena, la part de l'iòu deviè estre de prene lou bon cami, la part de la fournigueta de cercà recate, la part de la cigala de cantà.

Au desparti, lou cami era plan, lou sourel pounchejava, l'aiguage beluguejava, la flou enbaumava. Era una journada de Diu, que trefoulissiè de joia e de plazé.

L'iòu diguet :

— Farà siau, anaren plan planet.

La cigala diguet :

— Farà cau, auren sourel.

La fournigueta diguet :

— Farà bèu, auren de que manjà.

I'aviè dins una raza lou gril et à la cima d'un sauze lou gala pastre, que voulien lous escarnì per soun gazoul ; cantavou :

Que demora jout soun couvert,
Se res noun ganha, res noun perd.

Ni per aco, la fournigueta, l'iòu et la cigala s'acaminèrou de longa.

En traversen lou serre, perdeguèrou joia.

A la mountada, l'iòu se berquet.

A la davalada, una nivou atapet lou sourel e la cigala vouguet pas pus anà, de pòu d'avedre frech.

Ansinda la paura fournigueta — s'atrouvet souleta — per acabà soun pelerinage à Jerusalem.

Sus lou tard, s'agandiguet au bord d'un rìu ; l'aiga era jalada e la bestiola, en vouguen passà, se brigoulet la camba.

Alors, à mitat estavanida, faguet soun planhun e diguet:

— O gèu ! gèu ! — que tu siés forta — de coupà la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava faire un pelerinage à Jerusalem !

La gèu respoundeguet:

— Lou sourel es be pus fort, pioique me found !

La fournigueta reprenguet soun planhun :

— O sourel ! sourel ! — que tu siès fort — de foundre gèu, — gèu de coupà la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava faire un pelerinage à Jerusalem !

Dau frech la terre se deglezissiè e de la mountanha en aval s'espandissiè una rispa que sanglassava.

Lou sourel respoundeguet :

— La nivou es be pus forta, pioique m'atapa !

La fournigueta reprenguet soun planhun :

— O nivou ! nivou ! — que tu siès forta — d'atapà lou sourel, — sourel de foundre gèu, — gêu de coupà la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava faire — un pelerinage a Jerusalem !

La nivou respoundeguet :

— Lou vent es be pus fort, pioique m'enporta !

La fournigueta reprenguet soun planhun :

— O vent ! vent ! — que tu siès fort — d'enpourtà la nivou, — nivou d'atapà lou sourel, — sourel de foundre gèu, — gèu de coupà la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava faire — un pelerinage à Jerusalem !

Lou vent respondeguet :

— La paret es be pus forta, pioique m'aresta !

La fournigueta reprenguet soun planhun :

— O paret ! paret ! — que tu siès forta — d'arestà lou vent, — vent d'enpourtà la nivou, — nivou d'atapà lou sourel, —

sourel de foundre gèu, — gèu de coupà la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava faire — un pelerinage à Jerusalem !

La paret respoundeguet :

— La terra es be pus forta, pioique m'afermis !

La fournigueta reprenguet soun planhun :

— O terra ! terra ! — que tu siès forta — d'afermi la paret, — paret d'arestà lou vent, — vent d'enpourtà la nivou, — nivou d'atapà lou sourel, — sourel de foundre gèu, — gèu de coupà la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava faire — un pelerinage à Jerusalem !

La terra respoundeguet :

— Lou bon Dìus es be pus fort, pioique m'a facha !

La fournigueta, mitat morta, reprenguet soun planhun :

— O Dìu ! Dìu ! — que tu siès fort, — d'avedre fach la terra, — qu'afermis la paret. — La paret a arestat lou vent, — lou vent n'a pas pus enpourtat la nivou, — la nivou atapa lou sourel, — lou sourel found pas la gèu, — e la gèu a coupat la cambeta — à la paura fournigueta — que s'enanava souleta — faire un pelerinage à Jerusalem !

Alors Dìus ajet piétat de la paura bestiola e diguet :

— Que la terra tremole !

La terrat remoulet. Dau cop, la paret se trauquet, — lou vent passet, — la nivou s'escampilhet, — lou sourel sourelhet, — la gèu se foundet, — e la paura fournigueta — retiran sa cambeta — de longa e touta souleta — acabet pau à pau soun pelerinage à Jerusalem !

Traduction

—

LE PÈLERINAGE DE LA PAUVRE PETITE FOURMI

Il y avait une fois, au pays des Chimères, une petite fourmi, un œuf et une cigale, qui s'en allaient faire un pèlerinage à Jérusalem.

Ils avaient convenu qu'ils ne se sépareraient point, que le temps

fût beau ou non. Quant à ce qui concerne les soucis du voyage, la part de l'œuf devait être de prendre le bon chemin, la part de la fourmi de penser à la nourriture, et la part de la cigale de chanter.

Au départ, le chemin était doux, le soleil commençait à paraître, la rosée étincelait, la fleur embaumait. C'était une journée de Dieu où tout tressaillait de joie et de plaisir.

L'œuf dit :

— Il fera doux, nous pourrons aller à notre aise.

La cigale dit :

— Il fera chaud, nous aurons longtemps du soleil.

La fourmi dit :

— Il fera beau, nous trouverons de quoi manger.

Dans une haie le grillon, et à la cime d'un saule la bergeronnette, essayèrent, par leurs propos, de les dissuader. Ils chantaient :

Celui qui demeure sous son toit,
S'il ne gagne rien, ne perd rien non plus.

Mais, malgré ce, la fourmi, l'œuf et la cigale continuèrent à cheminer.

En traversant la montagne, ils perdirent toute joie.

A la montée, l'œuf se cassa.

A la descente, un nuage couvrit le soleil, et la cigale, craignant d'avoir froid, ne voulut pas aller plus loin.

Ainsi la pauvre petite fourmi se vit obligée d'achever toute seule et péniblement son pèlerinage à Jérusalem.

Sur le tard, elle arriva au bord d'un ruisseau ; l'eau était gelée, et la bestiole, en essayant de passer, se cassa la jambe.

Alors, à moitié évanouie, elle fit sa plainte et dit :

— O gelée ! gelée ! — que tu es forte — d'avoir coupé la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait faire — un pèlerinage à Jérusalem !

La gelée répondit :

— Le soleil est bien plus fort, puisqu'il me fond !

La petite fourmi continua sa plainte :

— O soleil ! soleil ! — que tu es fort — de fondre la gelée, — gelée de casser la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait faire — un pèlerinage à Jérusalem !

Le froid avait fait entr'ouvrir la terre, et de la montagne dans la vallée descendait une bise frissonnante qui glaçait le sang.

Le soleil répondit :

— Le nuage est bien plus fort, — puisqu'il me couvre !

La petite fourmi reprit sa plainte :

— O nuage! nuage! — que tu es fort — de couvrir le soleil, — soleil de fondre la gelée, — gelée de casser la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait faire — un pèlerinage à Jérusalem !

Le nuage répondit :

— Le vent est bien plus fort, — puisqu'il m'emporte !

La petite fourmi reprit sa plainte :

— O vent! vent! — que tu es fort — d'emporter le nuage, — nuage de couvrir le soleil, — soleil de fondre la gelée, — gelée de casser la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait faire un pèlerinage à Jérusalem !

Le vent répondit :

— Le mur est bien plus fort, — puisqu'il m'arrête !

La petite fourmi reprit sa plainte :

— O mur! mur! — que tu es fort — d'arrêter le vent, — vent d'emporter le nuage, — nuage de couvrir le soleil, — soleil de fondre la gelée, — gelée de casser la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait faire — un pèlerinage à Jérusalem !

Le mur répondit :

— La terre est bien plus forte, — puisqu'elle m'affermit !

La petite fourmi reprit sa plainte :

— O terre! terre! — que tu es forte — d'affermir le mur, — mur d'arrêter le vent, — vent d'emporter le nuage, — nuage de couvrir le soleil, — soleil de fondre la gelée, — gelée de casser la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait faire — un pèlerinage à Jérusalem !

La terre répondit :

— Le bon Dieu est bien plus fort, — puisqu'il m'a faite !

La petite fourmi, à demi morte, reprit sa plainte :

— O Dieu! Dieu! — que tu es fort — d'avoir fait la terre, — qui affermit le mur. — Le mur a arrêté le vent, — le vent n'a plus em-

porté le nuage, — le nuage couvre le soleil, — le soleil ne fond pas la gelée,—et la gelée casse la jambe — à la pauvre petite fourmi — qui s'en allait, seulette et péniblement, — faire un pèlerinage à Jérusalem !

Alors Dieu eut pitié de la pauvre petite bête, et dit :
— Que la terre tremble !

La terre trembla. Du coup le mur se fendit, — le vent passa, — le nuage s'enfuit dans l'espace, — le soleil parut, — la gelée se fondit, — et la pauvre petite fourmi, — retirant sa jambe, — avec peine et toute seule, — acheva peu à peu son pèlerinage à Jérusalem !

III. — LOU CAMI DAU PARADIS

I'aviè una fes, encara a Pampaligoussa, dous nouvels maridats.

Lou novie era grand, fort et linge ; la novia era poulida, galoia et amistouza : ie disien per escai-noum *Bouca-Rosa*.

Mès amb'aco aviè un cor voulount, tout ce que se pot. Per pati patà pas res, per que si que nou, fasiè la founha ou la beba. Aladounc lou novie s'estounava, bretounejava e cedava.

Aviè tort. Dins aqueste mounde, per que tout ane plan, counven que cadun fague ce que sap fà. L'ome a la razou, la femna a l'amour. Es pas counvenable que l'ome siegue trop amourous ou la femna trop razounabla ; l'un perdriè lou sens, à l'autra la lenga ie cascalhariè couma lou closc d'una nosa seca. Lou qu'aima la que i'a fizat sa vida, sa bèutat, soun ime, la laissa dire e fai ce que ce dèu. Aquesta sourneta ou prouvarà.

Lou lendeman dau maridage, au renòs, en se levan, la novieta diguet, en calinhen :

— Ah ! s'on saviè ounte es lou pèis de l'amour vrai, — aquel pèis ounte toujours l'on s'aima, couma se dis, m'agradariè de i'anà, m'agradariè encara mai de ie víure.

Lou novie respoundeguet :

— Aquel pèls, tant poulit e tan siau, aquel pèis es lou Paradis. Aqui s'atrova la flou que canta, la fiolha qu'encanta e la rosa que fai aimà. Quan la bouca n'a flairat lou baume, tastat lou mèu, es couma s'on aviè pres lou trassegun. Aqui lou tron ie trona pas, la neu ie nèbla pas, la rispa ie rispa pas. Pauruga e fregeluga, acot'agradariè mai que mai. Soulamen, per manjà i'a pas que de regardelas, per bèure que de poutous !

La poulida novia, d'aco rizenta, s'esclamet :

— Baste ajessen, en tout temps, un tant poulit manjà et un tan poulit bèure ; se i'anaven ?

— Ma jouve, a de que pantaies ? Per se i'agandi, cau fossa fatigas e fossa planhuns. Lou pèls de l'amour vrai es a cinq cent mila leguas d'aici ; d'una mountanha à l'autra fau anà de penou, sans pauza ni muza. I'a pas qu'un soul jour dins l'an ounte l'on posque i'anà : aquel jour, es ioi.

— Anen ie, s'ou dis ella.

— Anen ie, rediguet el. Mès, una fes per orta, t'anes pas avizà de reveni ou de t'arrestà. Se siès malauta, te guerirai ; —se siès febla, te soustendrai ; — se siès laiada, t'assoularai ; — se siès trista, te cantarai ; — se siès lassa, te pourtarai ; — mès, que qu'arrive, i'anarai.

— Nou, noun me veiras ni malauta, ni febla, ni laiada, ni lassa. Toun amour, per tant long que siegue lou cami, serà de longa ma forsa e ma joia. Anen ?

— Anen !

Anèrou. Era l'aubeta. Lou cami era long, eschirpous, dificille ; mès, quant on es jouines e que l'amour es dau viage, on vai e ven. Après una passada, - avien fach una caminada — de longa e gaiamen sus lou cami dau paradis.

A l'auba, s'agandiguèrou à la cima dau premier serre. D'aqui se devistava touta la plana, en aval, lou rec al miech, e lou cami paradisenc que vai drechamen d'una cima à l'autra.

La novia vouguet s'arestà per veire lou sourel levan :

— L'ai jamai vist, faguet la maniaga. M'an afortit qu'era un regardà espectaclous. Se voulhès, veirian l'aurora se levà, lou rai treluzi, lou sourel s'espandi. Après una pauzada,—reprendren la caminada — de longa e gaiamen sus lou cami dau paradis.

— Bouca-Rosa, m'amiga, nous aresten pas. Lou cami es long, la vida courta. Se siés malauta, te guerirai ; — mès, que qu'arrive, i'anarai.

— Nou, vole pas que me guerigues ; sièi malauta que d'amour. Regarden?

— Regarden !

Regardèrou. L'aurora se levet, lou rai treluziguet, lou sourel s'espandiguet. La plana e la mar pampalhejèrou ; ne mountava, d'en aval, una clamadissa de joia e d'amour que fasiè gau. La novieta, espantada, douvrissiè sous iolhous tant que se pot e sentissiè soun cor d'enfan trefouli.

Se faguet una passada, — mès après mai d'una ourada — avien pa'ncara reprès lou cami dau paradis.

Lou novie, tout esmougut, la relevet e se remeteguet à caminà.

Au mati, s'atrouvèrou dins una prada ounte i'aviè de touta mena de flous. N'i'avie d'espelidas, d'espandidas, de passidas. N'i'aviè de roujas, de blancas, de bluas. N'i'aviè que reluzissien à la raja dau sourel, d'autras que dindinejavou au ventoulet. Aco dounava gaietat de cor. Las aigas de la font regoulavou dins lou riu e sus lous oalhaus fasien una sansonha.

Quan la novia vejet aco, se plazeguet tournamai de s'arestà :

— Moun bon ami, aresten-nous per aici. Bèuren à la font, tastaren d'aquela frucha, nous assetaren à l'oumbreta. Lou cor me manca, sen de lèze, faguen una pauzeta. — Après la pauzada, — reprendren la caminada — de longa e gaiamen sus lou cami dau paradis.

—Bouca-Rosa, m'amiga, nous aresten pas. Se siès febla, te soustendrai ; — mès, que qu'arrive, i'anarai.

— Nou, vole pas que me soustengues. Ai prou de forsa per anà, n'ai pas prou per anà toujours. Buguen?

— Buguen !

Buguèrou. Buguèrou à la font, tastèrou la frucha, s'assetèrou à l'oumbreta. La novia culiguet, per soun bon amic, de tres sortas de flous; la flou dau cor, la flou dau lagui, la flou d'amour. Pioi, per belleza, s'en trenet un galan capelet.

Se faguet una passada, — mès après mai d'una ourada — avien pa'ncara repres lou cami dau paradis.

Lou novie, de facharié, la relevet e se remeteguet à caminà.

A miech jour, s'atrouvèrou au rìu que dessepara lous dous serres. L'aiga era linda, lou temps siau. La novieta, vejen aco, ajet petelega de se ie banha.

— Moun bon ami, — aresten-nous per aici. Nous banharen. Lou calimas me laia, l'aiga fresca m'ou levarà. Après una pauzada, — reprendren la caminada — de longa e gaiamen sus lou cami dau paradis.

— Bouca-Rosa, m'amiga, nous aresten pas. Se siés laiada, t'assoularai; — mès, que qu'arrive, i'anarai.

— Nou, vole pas que m'assoles. M'agrada de me refrescà. Davalen ?

— Davalen !

Davalèrou. Se banhet, e l'aigueta ajet lèu redounat de forsa à soun corps fatigat, de coulous à sa bella cara. La bouca rosa redevenguet pus rosa que jamai.

Se faguet una passada, — mès après mai d'una ourada — avien pa'ncara repres lou cami dau paradis.

Lou novie, de lagui, la relevet e se remeteguet à caminà.

Sus lou vespre, s'atrouvèrou au bosc de l'Ausselina. Dins lou bouscage e sus la pus n'auta branca d'un pivou, un roussinhòu cantava; cantava sas amours.

Aqui la novia se sounjet que fariè bon de l'auzi.

— Moun bon ami, — aresten-nous per aici. Escoutaren lou gai cantaire ; — sièi trista, soun cant me gaiara. Après una

pauzada, — rependren la caminada — de longa e gaiamen sus lou cami dau paradis.

— Bouca-Rosa, m'amiga, nous aresten pas. Se siès trista, te cantarai ; — mès, que qu'arrive, i'anarai.

— Nou, vole pas que me cantes. Tu, t'ai toujours ; — el, l'ai pas qu'ara. Escouten ?

— Escouten !

Escoutèrou. Lou rossinholet cantet, brezilhet, piutet, cascalhejet, gazoulhejet, gargalhejet, tant e mai. Aviè devistat la Bouca-Rosa e cantava per sa bèutat. Aco la fasiè rire.

Soun jouve ne risiè pas. Triste e jalous, sentissiè soun cor ne mouri d'enveja.

Se faguet una passada, — mès après mai d'una ourada — avien pa'ncara repres lou cami dau paradis.

Lou novie, despitat, la relevet e se remeteguet à caminà.

Sus lou tard, s'atrouvèrou à la mountada de l'autra serre. Lou calabrun era toumbat, lou souledre se levava. La nioch s'escursissiè, lou sourel mourissiè.

La novia, tant envejouza, vouguet lou veire mouri entieiramen.

— Moun bon ami, aresten-nous per aici. Après lou sourel levan, lou sourel couchan. Veiren l'oumbra s'agandi, lou rai s'avali, l'escurezina s'espandi. Veiren mai, en aval, tout au long de la plana, lou cami qu'aven fach. Après una pauzada, — reprendren la caminada — de longa e gaiamen sus lou cami dau paradis.

— Bouca-Rosa, m'amiga, nous aresten pas. Se siès lassa, te pourtarai ; — mès, que qu'arrive, i'anarai.

— Nou, vole pas que me portes. La nioch ven, las estellas montou. Regarden ?

— Regarden !

Regardèrou. L'oumbra s'agandiguet, lou rai s'avaliguet, l'escurezina s'espandiguet. Vejèrou lou sourel se perdre dins de nivous d'or e d'argen, pioi davalà, pioi pounchejà tout escas, pioi dispareisse. Après la joia, la tristessa.

Se faguet una passada, — mès après mai d'una ourada — avien pas encara repres lou cami dau paradis.

Lou novie, desvariat, la relevet e se remeteguet à camina.

— Ah! ie disiè, en se planiguen, ai fach ce qu'as vougut. Te siès trouvada laiada, e t'ai pas assoulat; — te siès trouvada trista, e t'ai pas cantat; —siès estada lassa, e t'ai pas pourtat. Adam seguet pas bandit que per avedre peccat un soul cop; ai peccat cent fes. Lou lagui nai toujours dau bauchun d'un cor voulount.

Disiè vrai: au serre, aviè vougut s'arestà per veire lou sourel levan; dins la prada, per las flous; au riu, per se banhà; au bosc, per una cansou; à l'arrivada, per l'espandimen de la nioch. La terra i'aviè trop plazegut!

Quant arribèrou au paradis, la porta era fermada.

Traduction

—

LE CHEMIN DU PARADIS

Il y avait une fois, au même pays des Chimères, deux nouveaux mariés.

Le jeune homme était grand, robuste, svelte; la jeune femme était jolie, aimable et aimante: on la surnommait Bouche-Rose.

Mais, avec tout cela, son cœur était des plus volontaires. Pour un rien, pour une simple contradiction, elle faisait la moue ou la mine. Dans ce cas, le jeune époux s'étonnait, balbutiait et cédait.

Il avait tort. Dans ce monde-ci, pour que tout aille bien, il faut que chacun fasse ce qu'il sait faire. L'homme a la raison, la femme a l'amour: il ne convient pas que lui soit trop amoureux ou elle trop raisonnable. L'un perdrait son bon sens, à l'autre la langue bruirait comme la coquille d'une noix sèche. Lorsque l'on aime celle qui vous a confié sa vie, sa beauté, son âme, il faut la laisser dire et faire ce qui se doit. La sornette que voici le prouve.

Le lendemain du mariage, au second jour des noces et au lever, la jeune femme dit d'un ton câlin:

—Ah ! si l'on savait où se trouve le pays de l'amour vrai, — ce pays où toujours l'on aime, comme on dit, il me plairait d'y aller, il me plairait encore davantage d'y vivre.

Le jeune homme répondit :

— Ce pays, si joli et si doux, ce pays, c'est le Paradis. C'est là que l'on trouve la fleur qui chante, la feuille qui enchante et la rose qui fait aimer. Lorsque la bouche en a flairé le baume, goûté le miel, c'est comme si l'on avait pris d'un philtre. Là le tonnerre ne tonne pas, la neige ne neige pas, la bise ne souffle pas ; peureuse et frileuse, cela te plairait certainement. Seulement, on n'y a pour manger que des regards, pour boire que des baisers !

La charmante épouse, rieuse, s'écria :

— Plût à Dieu que nous eussions toujours un si joli manger et un si joli boire ! Si nous y allions ?

—Ma compagne, à quoi penses-tu ? Pour y parvenir, il faut beaucoup de fatigues et beaucoup de plaintes. Le pays de l'amour vrai est à cinq cent mille lieues d'ici, et, d'une montagne à l'autre, il faut que l'on aille toujours d'un pas accéléré, sans aucun repos ni trêve. Il n'y a qu'un seul jour dans l'année où il soit possible de faire le voyage. Ce jour, c'est aujourd'hui.

— Allons-y ? reprit-elle.

— Allons-y ! répéta-t-il ; mais, une fois en route, ne va pas t'imaginer de revenir ou de t'arrêter. Si tu es malade, je te guérirai ; — si tu te sens faible, je te soutiendrai ; — si l'ennui te gagne, je te consolerai ; — si tu es triste, je te chanterai ; — si tu es lasse, je te porterai ; — mais, quoi qu'il arrive, j'irai.

—Tu ne me verras ni malade, ni faible, ni ennuyée, ni triste, ni lasse. Ton amour, pour si long que soit le chemin, sera ma force et ma joie. Allons ?

—Allons !

Ils allèrent. C'était à la pointe du jour. Le chemin était long, escarpé, difficile ; mais, quand on est jeune et que l'amour est du voyage, on va et vient. Après un certain temps, — ils avaient cheminé — tout au long et gaiement sur le chemin du paradis.

A l'aube, ils atteignirent la cime d'une haute montagne. De là, on pouvait voir toute la vallée, le ruisseau qui la traverse, et aussi le chemin du paradis, qui va d'une cime à l'autre.

La jeune femme voulut s'arrêter pour voir le soleil levant.

— Je ne l'ai jamais vu, dit l'enfant. On m'a assuré que c'était un magnifique spectacle. Si tu voulais, nous nous arrêterions un instant, et nous verrions l'aurore se lever, ses rayons resplendir, le soleil s'épanouir. Après un peu de repos, — nous nous remettrions à cheminer — tout au long et gaiement sur le chemin du paradis.

— Bouche-Rose, mon amie, ne nous arrêtons pas. Le chemin est long, la vie est courte. Si tu es malade, je te guérirai; — mais, quoi qu'il arrive, j'irai.

— Non, je ne veux pas que tu me guérisses. Je ne suis malade que d'amour. Regardons?

— Regardons!

Ils regardèrent.— L'aurore se leva, le rayon resplendit, le soleil s'épanouit. La plaine et la mer étincelèrent; il en montait une clameur de joie et d'amour qui faisait plaisir. La jeune femme, pâmée, ouvrait ses beaux yeux tant qu'elle pouvait et sentait son cœur d'enfant tressaillir.

Il se passa un certain temps, — mais après plus d'une heure — ils n'avaient pas encore repris le chemin du paradis.

Le jeune homme, tout ému, la releva et se remit à cheminer.

Au matin, ils arrivèrent dans une prairie où il y avait de toute espèce de fleurs. Il y en avait d'écloses, d'épanouies, de fanées. Il y en avait de blanches, de rouges, de bleues. Il y en avait qui luisaient au soleil, d'autres que l'on entendait bruire au souffle de la brise. Cela donnait de la gaîté au cœur. Les eaux de la fontaine, en ruisselant sur les cailloux, faisaient entendre une symphonie monotone.

Lorsque la jeune femme vit cela, il lui plut encore de s'arrêter.

— Ah! mon bon ami, arrêtons-nous par ici. Nous boirons à la fontaine, nous mangerons de ces fruits, nous nous assiérons à l'ombre. Le cœur me défaille, nous sommes de loisir, reposons-nous. Après un peu de repos, — nous nous remettrons à cheminer — tout au long et gaiement sur le chemin du paradis.

— Bouche-Rose, mon amie, ne nous arrêtons pas. Si tu te sens faible, je te soutiendrai; — mais, quoi qu'il arrive, j'irai.

— Non, je ne veux pas que tu me soutiennes. J'ai assez de force pour aller, je n'en ai pas pour aller toujours. Buvons?

— Buvons !

Ils burent. Ils burent à la fontaine, ils mangèrent du fruit, ils s'assirent à l'ombre. La jeune femme cueillit, pour son bon ami, de trois sortes de fleurs : la fleur du cœur (l'ambroisie), la fleur du chagrin (le myrte) et la fleur d'amour (le souci). Puis, pour s'embellir, elle s'en fit une couronne.

Il se passa un certain temps, — mais après plus d'une heure — ils n'avaient pas encore repris le chemin du paradis.

Le jeune homme, très-fâché, la releva et se remit à cheminer.

A midi, ils arrivèrent au ruisseau qui sépare les deux montagnes. L'eau était pure, le temps doux. La jeune femme, voyant cela, eut envie de se baigner.

— Mon bon ami, — arrêtons-nous par ici. Nous nous baignerons. La grande chaleur m'a donné de l'ennui ; la fraîcheur de l'eau le fera cesser. Après un peu de repos, — nous nous remettrons à cheminer — tout au long et gaiement sur le chemin du paradis.

— Bouche-Rose, mon amie, ne nous arrêtons pas. Si tu es ennuyée, je te consolerai ; — mais, quoi qu'il arrive, j'irai.

— Non, je ne veux pas que tu me consoles. Il me plaît de me rafraîchir. Descendons ?

— Descendons !

Ils descendirent. Elle se baigna, et l'eau eut bientôt donné de la force à son corps fatigué, des couleurs à sa belle figure. La bouche rose redevint plus rose que jamais.

Il se passa un certain temps, — mais après plus d'une heure — ils n'avaient pas encore repris le chemin du paradis.

Le jeune homme, tout chagrin, la releva et se remit à cheminer.

Sur le soir, ils arrivèrent au bois des oiseaux. Dans le bocage, sur la plus haute branche d'un peuplier, un rossignol chantait ; il chantait ses amours

La jeune femme se prit à songer qu'il serait agréable de l'ouïr.

— Mon bon ami, — arrêtons-nous par ici. Nous écouterons ce gai chanteur ; je suis triste, sa chanson m'égayera. Après un peu de repos, — nous nous remettrons à cheminer — tout au long et gaiement sur le chemin du paradis,

— Bouche-Rose, mon amie, ne nous arrêtons pas. Si tu es triste, je te chanterai ; — mais, quoi qu'il arrive, j'irai.

— Non, je ne veux pas que tu me chantes. Toi, je t'ai toujours ; lui, je ne l'ai que maintenant. Écoutons ?

— Écoutons !

Ils écoutèrent. Le gentil rossignol chanta, fredonna, piaula, babilla, gazouilla, et de roulades tant et plus. Il avait vu la Bouche-Rose et chantait pour sa beauté. Cela la faisait rire.

Le jeune époux, lui, n'en riait pas. Triste, jaloux, il sentait son cœur se mourir d'envie.

Il se passa un certain temps, — mais après plus d'une heure — ils n'avaient pas encore repris le chemin du paradis.

Le jeune homme, dépité, la releva et se remit à cheminer.

Sur le tard, ils arrivèrent à la montée de l'autre montagne. La chaleur accablante du soir tombait, le vent solaire se levait. La nuit commençait à s'obscurcir, le soleil à mourir.

La jeune femme, capricieuse, voulut le voir mourir entièrement.

— Mon bon ami, — arrêtons-nous par ici. Après le soleil levant, le soleil couchant. Nous verrons l'ombre venir, le rayon s'évanouir, l'obscurité s'épandre, Nous verrons aussi, là-bas et tout au long dans la plaine, le chemin que nous avons parcouru. — Après un peu de repos, — nous nous remettrons à cheminer — tout au long et gaiement sur le chemin du paradis.

— Bouche-Rose, mon amie, — ne nous arrêtons pas. Si tu es lasse, je te porterai ; — mais, quoi qu'il arrive, j'irai.

— Non, je ne veux pas que tu me portes. La nuit vient, les étoiles montent. Regardons ?

— Regardons !

Ils regardèrent. — L'ombre vint, le rayon s'évanouit, l'obscurité se répandit. Le soleil se perdit dans des nues d'or et d'argent, puis descendit, puis n'apparut encore bientôt plus que comme un point, puis disparut. Après la joie, la tristesse.

Il se passa un certain temps, — mais après plus d'une heure — ils n'avaient pas encore repris le chemin du paradis.

Le jeune homme, troublé, la releva et se remit à cheminer.

— Ah ! lui disait-il, en se plaignant, j'ai fait ce que tu as voulu. Tu as éprouvé de l'ennui, et je ne t'ai pas consolée ; — tu as été triste, et je ne t'ai pas chanté ; — tu as été lasse, et je ne t'ai pas portée. — Adam ne fut banni que pour avoir péché une seule fois,

j'ai péché plus de cent fois. La douleur naît toujours des folies d'un cœur trop volontaire.

Il disait vrai. A la montagne, on s'en souvient, elle avait voulu s'arrêter pour voir le soleil levant; — dans la prairie, pour les fleurs; — au ruisseau, pour se baigner; — dans les bois, pour une chanson; — à la dernière montagne, pour l'apparition de la nuit. La terre lui avait trop plu!

Quand ils arrivèrent au paradis, la porte était fermée.

IV. — LOU CANT DE L'AUCELOU

Au bosc de l'Alzouna, i'a un plan; — sus aquel plan, i'a tres pivous; — sus lou pus n'aut, i'a una branca; — sus aquela branca, i'a cent fiolhas; — entre las fiolhas, i'a tres flous; — entre las flous, i'a un nis; — dins lou nis, i'a un iòu; — dins l'iòu, i'a un aucelou.

Quan la tremountana bufa, l'aucelou canta e dis :

Sièi dins l'iòu, — l'iòu dins lou nis, — nis dins las flous, — flous entre las fiolhas, — fiolhas sur la branca, — branca sus lou pivou, — pivou sur lou plan, — lou plan dau bosc de l'Alzouna.

Traduction

—

LE CHANT DE L'OISEAU

Au bois de l'Alzonne, il y a un plan; — sur ce plan, il y a trois peupliers; — sur le plus élevé, il y a une branche; — sur cette branche, il y a cent feuilles; — entre les feuilles, il y a trois fleurs; — entre les fleurs, il y a un nid; — dans ce nid, il y a un œuf, — dans cet œuf, il y a un oiseau.

Lorsque le vent du nord souffle, l'oiseau chante et dit :

Je suis dans l'œuf, — l'œuf dans le nid, — nid dans les fleurs, — fleurs entre les feuilles, — feuilles sur la branche, — branche sur le peuplier, — peuplier sur le plan, — le plan du bois de l'Alzonne.

LA BAGO D'OR

CHANT POPULAIRE

Voici une nouvelle variante d'un chant très-populaire dans tout le midi de la France ; il a été recueilli dans les montagnes de l'Ariége, à Belesta, charmante petite ville située sur la limite du département de l'Aude, au milieu d'un vallon arrosé par l'Hers, dont le rapide courant serpente à travers de grasses prairies et soulève le lourd marteau des forges à la catalane.

Cette ville faisait autrefois partie de la province de Languedoc et du diocèse de Mirepoix. Eloignée de plus de 50 kilomètres de tout grand centre, enfouie sous la neige pendant une grande partie de l'hiver, on y retrouve encore vivaces d'anciennes coutumes, et le langage du peuple y a conservé toute son originalité.

La version que nous offrons de la *Bago d'or* diffère complétement, pour la poésie et la mélodie, de celles que nous connaissions, et notamment de la version montpelliéraine insérée dans le premier volume de cette REVUE (p. 151) ; c'est ce qui nous a engagé à la publier.

L'idée de cette chanson a souvent servi de thème aux poëtes ; parmi les nombreuses imitations qui en ont été faites, la plus ancienne est celle de l'*Hermite d'amour,* de Philippe Desportes :

Je veux me rendre hermite et faire penitence
De l'erreur de mes yeux pleins de temerité ;
Dressant mon hermitage en un lieu deserté,
Dont nul autre qu'Amour n'aura la connoissance.

D'ennuis et de douleurs je feray ma pitance,
Mon bruvage de pleurs ; et, par l'obscurité,
Le feu qui m'ard le cœur servira de clairté,
Et me consommera pour punir mon offance [1].

LOUIS LAMBERT.

[1] Œuv. de Ph. Desportes, publiées par A. Michiels. — Paris, Delahaye, 1863.

LA BAGO D'OR

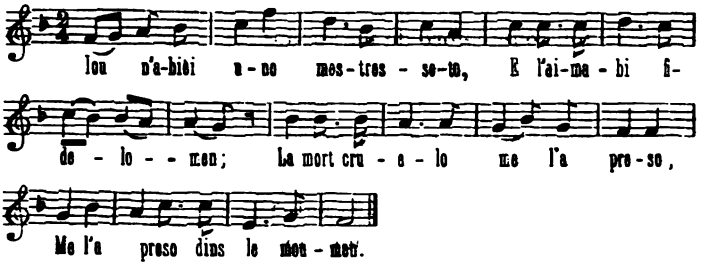

Iou n'abiéi uno mestresseto
E l'aimabi fidelomen ;
La mort cruelo me l'a preso,
Me l'a preso dins le moumen.

O mort cruelo ! mort cruelo !
Que m'as preso le miu amour ;
Noun la debiòs pas prene soulo,
Nous debiòs prene toutis dous.

M'en siéi anat dessus sa toumbo
Plourà la neit, plourà le jour ;
La bello ne sort coumo uno oumbro
Per counsoula le miu amour.

LA BAGUE D'OR

J'avais une jolie maîtresse, — et je l'aimais fidèlement ; — la mort cruelle me l'a prise, — me l'a prise dans le moment.

O mort cruelle ! mort cruelle ! — qui m'as pris tout mon amour ; — tu ne devais pas la prendre seule, — tu devais nous prendre tous les deux.

Je suis allé sur sa tombe, — pleurer la nuit, pleurer le jour ; — la belle en est sortie comme une ombre, — pour consoler mon tendre amour.

—Paure amourous! Dìu te counsole,
Dìu te donne soulajomen ;
Iou soun deforo de mas penos
E tu paure dins le tourmen.

Le diaman que me douneres,
Le troubaras al det pichou ;
Be le dounaras a'n una autro
Que l'aimaras tan coumo iou.

— I'auriò tan de bellos al mounde
Coumo d'estelletos al cel,
Jamai noun n'aimariò pus d'autro
Coumo la qu'es dins le toumbel.

Me farai un vestì de negre
E de tu pourtarai le dol!
— N'ai pas besoun que tus le portes,
Que l'as be prou dedins le cor.

— Pauvre amoureux! Dieu te console, — Dieu te donne soulagement ; — je suis hors de toute peine, — et toi, encore dans le tourment.

Le diamant que tu me donnas, — tu le trouveras au petit doigt ; — donne-le à quelque autre, — que tu aimeras comme tu m'aimais.

— Il y aurait autant de belles jeunes filles au monde — qu'il y a d'étoiles au ciel, — que jamais je n'en aimerai d'autres — autant que celle qui est dans le tombeau.

Je me ferai un vêtement noir, — et de toi je porterai le deuil. — Tu n'as pas besoin de le porter, — puisque tu l'as dans le cœur.

Anarai dins un ermitage
Fini le resto de mous jours;
E moun manjà sarà d'erbage,
E moun bèure sarà mous plours.

J'irai dans un hermitage — pour le reste de mes jours; — là, j'aurai pour manger l'herbe des champs, — et pour boire mes pleurs.

*
* *

M. Paul Meyer vient de réunir en volume ses articles de la *Bibliothèque de l'École des chartes* sur les *Derniers Troubadours de la Provence*. Nous rendrons compte prochainement de cet important travail.

*
* *

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement espagnol vient de conférer la croix de chevalier de l'ordre de Charles III au félibre Alphonse Michel, auteur du *Flasquet*.

*
* *

M. J.-M. Chauvet, membre de la Société pour l'étude des langues romanes, va publier un album de photographies, reproduisant les *inscriptions romaines* trouvées dans le département de l'Hérault. Nous recommandons à nos lecteurs ce travail, à la fois historique et artistique. On souscrit aux bureaux de la *Revue*. Prix de l'exemplaire cartonné, 20 francs.

*
* *

La Société barcelonaise *la Jove Catalunya* a institué un concours destiné à récompenser les meilleurs ouvrages en prose catalane.

*
* *

M. l'abbé Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille, prépare une épigraphie de la langue d'oc. Nous prions les membres de la Société, et en général tous nos lecteurs, de vouloir bien nous communiquer toutes les inscriptions inédites qu'ils pourraient connaître, qu'elles soient sur pierre, sur monnaies ou médailles, sur sceaux ou sur cloches.

Ils devront adresser leurs communications à M. le Secrétaire de la Société, rue Astruc, 4, à Montpellier.

*
* *

La composition du Bureau de la Société, pour l'année 1872, a été modifiée ainsi qu'il suit : MM. Achille Montel, *président*; le docteur Espagne, *vice-président*; Cantagrel, *trésorier*.

*
* *

Toutes les communications imprimées ou manuscrites doivent être adressées à M. A. Atger, *secrétaire*, rue Astruc, 4, à Montpellier.

Le Gérant, Ernest HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

DIALECTES ANCIENS

Pages

Documents relatifs à l'hiver de 1470 à 1471. (L'abbé L. Vinas.) 5

La *Vie de sainte Euphrosyne*, texte romano-latin du viiie-ixe siècle. (A. Boucherie.) 23, 109

Le Livre des Priviléges de la Commune Clôture. (A. Montel). 85

Gesta Francorum. — *Pseudo-Turpin*, textes poitevins du xiiie siècle. (A. Boucherie) 118

Épîtres farcies inédites de la Saint-Étienne, en langue romane. (L. Gaudin.) 133

Une Assemblée nationale au xiiie siècle (extrait de la *Chronique* catalane du roi Jacques 1er d'Aragon.) (C. de Tourtoulon.) 143

DIALECTES MODERNES

Al tornala à vèurer. (V. Balaguer.) 63

Dies iræ... Al castel de Montgri. (A. de Quintana) 68

La *Rèino Jano* (F. Mistral.) 71

Écrivains contemporains en langue d'oc. (A. Glaize.)

Alphonse Michel 76

Balthazar Floret 314

Grammaire limousine. (Chabaneau.) 167

Opéra de Frontignan. (L. Gaudin.) 223

Un michant rève. (O. Bringuier.) 282

Pages

Contes populaires rhythmés. (A. Montel.)..... 290

La *Bago d'or* (version de Belesta). (L. Lambert.)..... 310

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin bibliographique de la langue d'oc pendant l'année 1870 (S. Lèotard.)..... 80

L'*Armanà prouvençau de* 1872. (A. Glaize.)..... 317

Chronique..... 84, 319

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

JAN 5 1967